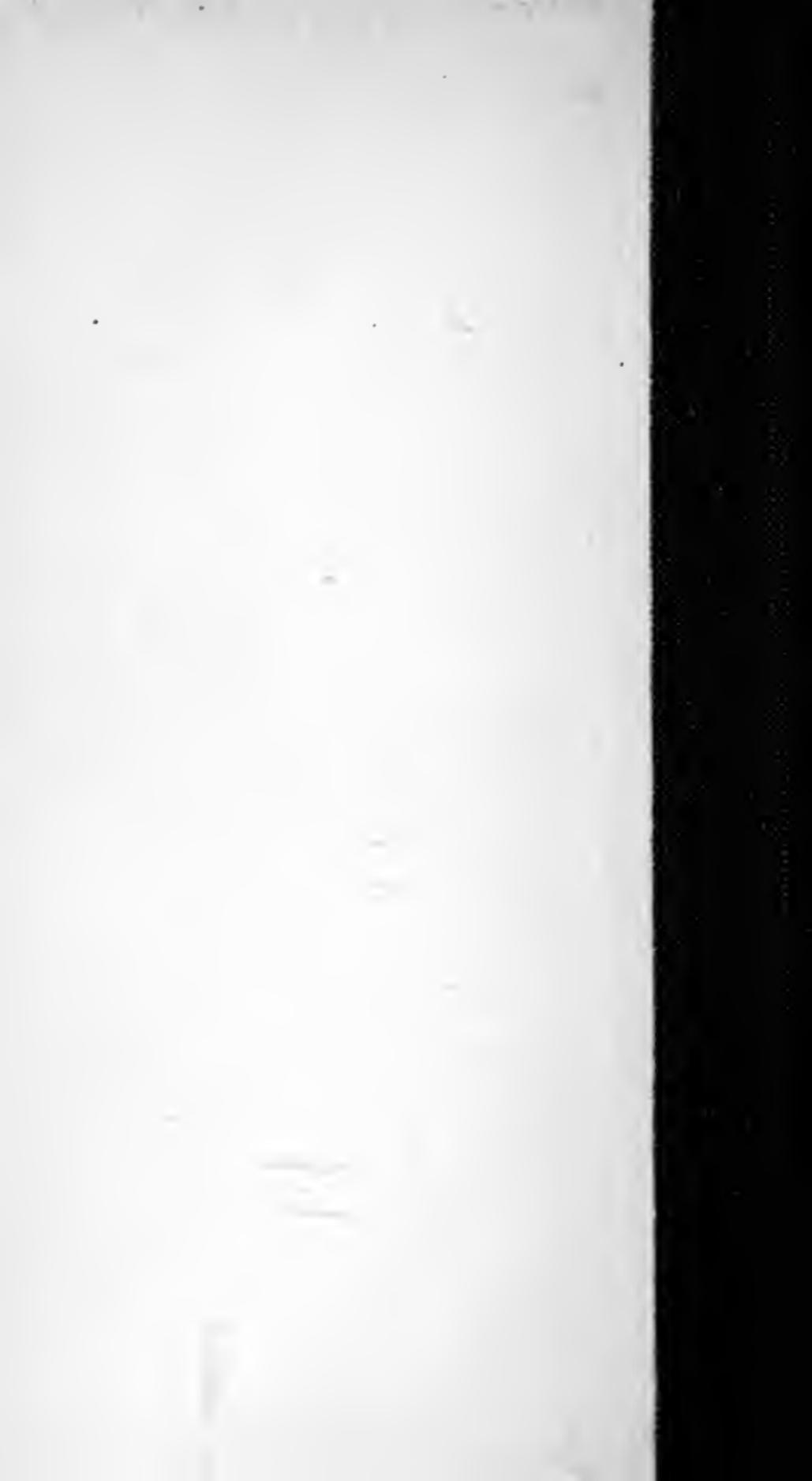
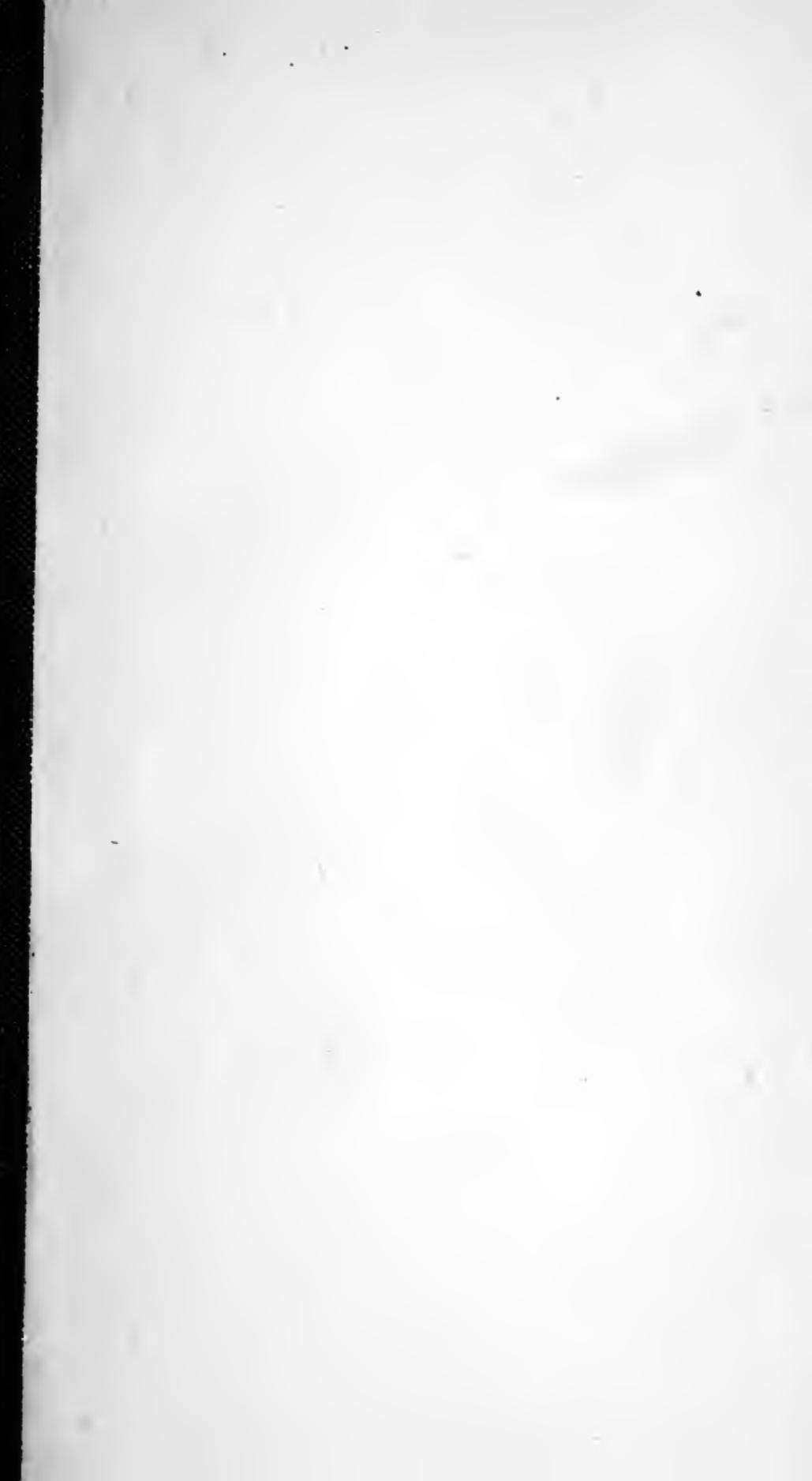
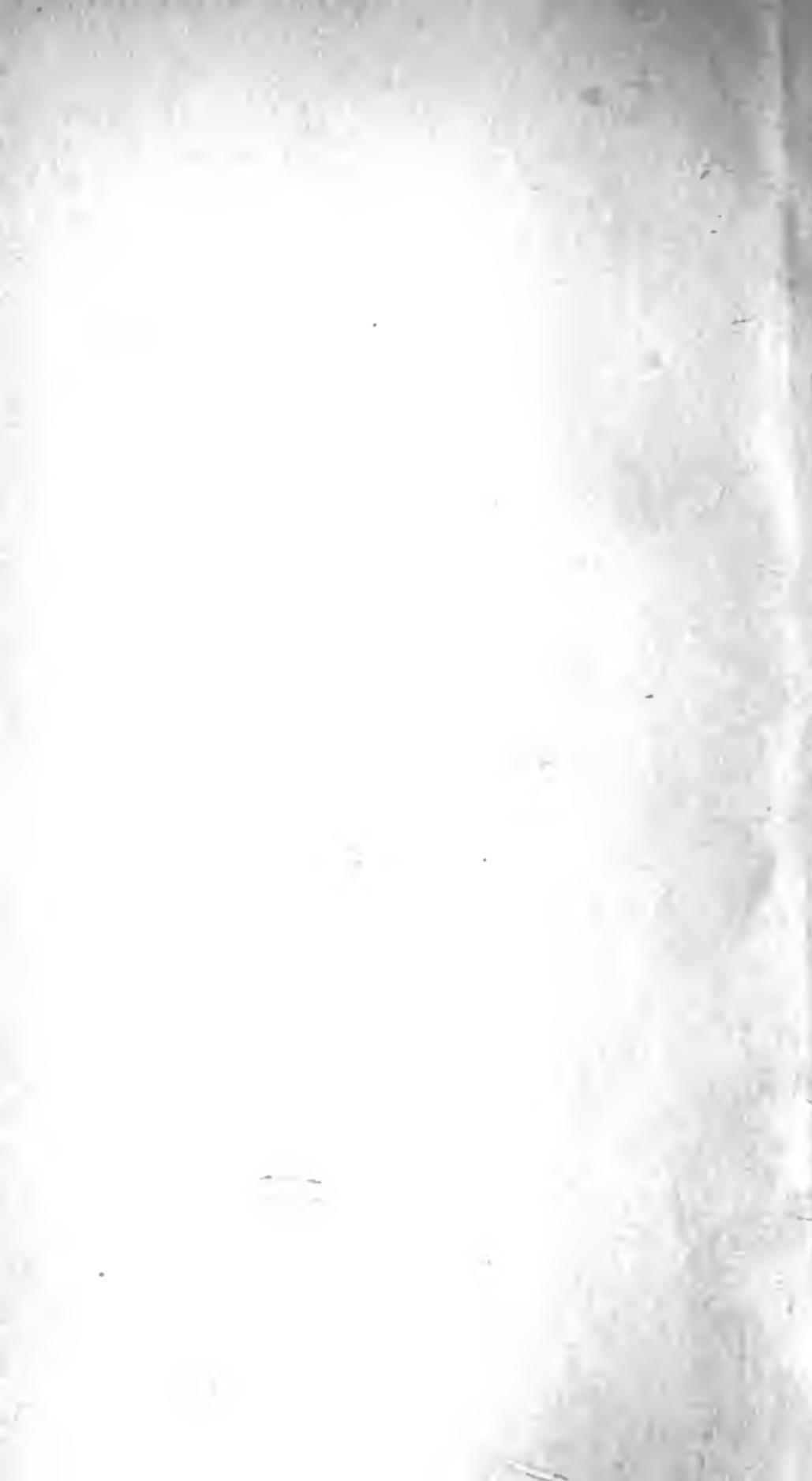


UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY











LETTRES

DE

5684 epa
-m

CICERON A ATTICUS.

A V E C

DES REMARQUES,
Et le Texte Latin de l'Édition de Grævius,

Par M. l'Abbé MONGAULT de l'Académie
Françoise, & ci-devant Précepteur
de Monseigneur le Duc d'Orleans.

Nouvelle Edition, revue & corrigée.

TOME TROISIÈME.



A P A R I S,

Chez la Veuve DELAULNE, rue S. Jacques,
à l'Empereur.

M DCCXXXVIII.

A V E C P R I V I L E G E D U R O I.

1870

2

ST. JOHN'S COLLEGE
NEW YORK

1870

LETTRÉS

DE CICERON

A

ATTICUS.

LIVRE CINQUIÈME.

Tome III.

A



M. T. CICERONIS
 EPISTOLARUM
 AD ATTICUM
 LIBER QUINTUS.

EPISTOLA I.
 CICERO ATTICO SAL.



GO vero & tuum in dis-
 cesso vidi animum, &
 meo sum ipse testis; quo
 magis erit tibi videndum,
 ne quid novi decernatur; ut hoc no-
 strum desiderium ne plus sit annum.
 De Annio Saturnino curasti probe.
 De satisfdando vero te rogo, quoad



LETTERS
DE CICERON
A ATTICUS
LIVRE CINQUIEME.

LETTRE I.

*L'an de Rome DCCII. sous le Consulat
de Servius Sulpitius Rufus, & de
M. Claudius Marcellus.*



E juge, & par la maniere
dont vous m'avez dit adieu,
& par ce que j'ai senti moi-
même en vous quittant,
combien notre séparation vous a coûté;
ainsi il est de votre intérêt comme du
mien, d'empêcher qu'on ne me laisse
plus d'une année dans une place qui
m'éloigne de vous. Vous avez fort bien
reglé mon affaire avec Annius Satur-

A ij

eris Romæ, tu ut satisfacdes. Et sunt aliquot satisfationes secundum mancipium, in his & Memmianorum prædiorum, vel Atilianorum. De Oppio factum est ut volui, & maxime quod DCCC aperuisti: quæ quidem ego utique vel versura facta solvi volo; ne extrema exactio nostrorum nominum expectetur.

Nunc venio ad transversum illum extremæ epistolæ tuæ versiculum, in quo me admones de sorore. Quæ res se sic habet. Ut veni in Arpinas, cum ad me frater venisset, in primis nobis sermo,isque multus, de te fuit: ex quo veni ad ea, quæ fueramus ego & tu inter nos de sorore in Tusculano locuti. Nihil tam vidi mite, nihil tam placatum, quam tum meus frater erat in sororem tuam; ut etiam, si quæ fuerat ex ratione sumpta offensio, non appareret. Illo sic die. Postridie ex Arpinati profecti sumus. Ut in Arcano Quin-

ninus ¹. Pour ces cautions , je vous prie d'en donner tant que vous ferez à Rome. Il y a quelques affaires où il ne faut qu'une simple garantie ², comme dans la vente des terres de Memmius & d'Atilius ³. Quant à ce qui regarde Oppius , vous avez fait ce que je souhaitois , sur-tout en lui donnant parole pour ces huit cens mille sesterces ⁴. Je veux les payer incessamment ; & j'aime mieux emprunter s'il le faut , que d'attendre que j'aie touché l'argent qui m'est dû. ⁵

Pour répondre maintenant au dernier article de votre Lettre ⁶ où vous me parlez de votre sœur ; voici comment la chose s'est passée. Dès que je fus arrivé à Arpinum , mon frere étant venu chez moi , nous parlâmes longtems de vous , & je fis tombér la conversation sur celle que nous avions eu vous & moi à Tusculum touchant votre sœur. Jamais je n'ai vû à mon frere plus de douceur & de modération , & il ne me laissa pas même voir qu'il crut avoir eu contre elle de justes sujets de plainte. Il ne se passa rien autre chose ce jour-la. Le lendemain nous allâmes d'Arpinum à Arcé ⁷, où mon frere fut

*tus maneret dies fecit : ego Aquini ,
 sed prandimus in Arcano. Nosti
 hunc fundum. Quo , ut venimus ,
 humanissime Quintus , Pomponia ,
 inquit , tu invita mulieres , ego ar-
 civero pucros. Nihil potuit , mihi-
 quidem ut visum est , dulcius , id-
 que cum verbis , tum etiam animo ,
 ac vultu. At illa , audientibus no-
 bis , ego sum , inquit , hic hospita.
 Id autem ex eo , ut opinor , quod
 antecesserat statius , ut prandium
 nobis videret. Tum Quintus , en , in-
 quit mihi , hæc ego patior quoti-
 die. Dices , quid , quæso , istud erat?
 magnum ; itaque me ipsum commo-
 verat : sic absurde & asperè verbis
 vultuque responderat. Dissimulavi
 dolens.*

*Discubuimus omnes præter illam :
 cui tamen Quintus de mensa misit :
 illa rejecit. Quid multa ? nihil meo
 fratre lenius. Nihil asperius tua so-
 rore mihi visum est : & multa præ-*

obligé de coucher à cause de la Fête ⁸ ; pour moi j'allai coucher à Aquinum, mais nous dinâmes ensemble à Arcé, vous connoissez cette maison. Lorsque nous y fumes arrivés, mon frere dit à votre sœur d'inviter les Dames à dîner, & qu'il prierait les hommes ⁹. Il me semble que ni la chose en elle-même, ni la maniere dont mon frere lui parla, n'avoient rien qui dût la choquer. Elle répondit néanmoins sèchement, je ne suis donc pas la maîtresse ici, & cela apparemment parce que nous avions envoyé devant, Statius ¹⁰ pour nous faire préparer à dîner. Voilà, dit mon frere, ce que j'ai à éssuyer tous les jours. Ce n'est pas là une grande affaire, me direz-vous, plus grande qu'elle ne paroît, & je fus moi-même indigné de l'aigreur & de la hauteur avec laquelle elle lui parla; quoique cela me fit beaucoup de peine, je n'en fis pas semblant.

Quand on eut servi, elle ne voulut pas se mettre à table avec nous, & mon frere lui ayant envoyé quelques plats, elle les renvoya. Enfin, jamais mon frere n'eut plus d'honnêteté, & jamais elle n'en eut moins. Je passe

iereo, quæ tum mihi majori stomacho, quam ipsi Quinto fuerunt. Ego inde Aquinum; Quintus in Arcano remansit, & Aquinum ad me postridie mane venit: mihi que narravit, nec secum illam dormire voluisse; &, cum discessura esset, fuisse ejusmodi, qualem ego vidißem. Quid quæris? vel ipsi hoc dicas licet, humanitatem ei, meo judicio, illo die defuisse. Hæc ad te scripsi fortasse pluribus, quam necesse fuit, ut videres tuas quoque esse partes instituendi & monendi.

Reliquum est, ut antequam proficiscare mandata nostra exhaurias, scribas ad me omnia; Pontinium extrudas; cum profectus eris cures ut sciam. Sic habeas, nihil mehercule te mihi nec carius esse, nec suavius.

A. Torquatum amantissime dimisi Minturnis, optimum virum: cui me ad te scripsisse aliquid, in sermone significes velim.

LIVRE V. LETTRE I.

plusieurs particularités qui me firent plus de peine qu'à lui-même. J'allai coucher à Aquinum ; mon frère , qui me vint joindre le lendemain , me dit que sa femme n'avoit pas voulu se mettre au lit avec lui , & qu'en le quittant , elle avoit eu les mêmes manières que je lui avois vûes le jour précédent. En un mot , vous pourrez dire à votre sœur que pour cette fois je trouve que le tort est entierement de son côté. Je vous ai fait ce détail , peut-être un peu trop long , pour vous engager à lui donner des avis dont elle a besoin aussi-bien que mon frere.

Je finis en vous priant de terminer avant votre départ toutes les affaires dont vous avez bien voulu vous charger , & de me mander tout ce qui se passe. Pressez Pontinius ²² de partir , & marquez-moi quand vous serez parti. J'ai quitté à Minturnes A. Torquatus ²² à qui j'ai témoigné beaucoup d'amitié ; c'est en effet un très-honnête homme ; je vous prie de lui dire dans l'ocçasion que je vous en ai écrit en ces termes.



REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

IL y a ici un intervalle de deux ans & demi, pendant lequel nous n'avons point de Lettres de Ciceron à Atticus, apparemment parce qu'ils demeurèrent tous deux à Rome. C'est un malheur pour ceux qui sont curieux du détail de l'Histoire de ce tems-la ; car il arriva pendant ces deux années bien des affaires extraordinaires. Les Brigues des Prétendants aux Magistratures, qui avoient été portées à l'excès qu'on a vû dans les dernières Lettres du Livre précédent, causerent la première de ces deux années, un interregne de plusieurs mois, qui finit enfin par l'Élection de Cn. Domitius Calvinus & de M. Valerius Messala. Mais les Brigues que l'on recommença aussi-tôt pour l'élection de l'année suivante, renouvelerent le trouble. Les Prétendants ne se contentoient pas d'acheter ouvertement les suffrages, ils se faisoient accompagner par des gens armés. La mort de Clodius, qui fut tué dans ce même tems par Milon, échauffa ce tumulte. Dans cette extrémité, on crut qu'il n'y avoit qu'une personne de l'autorité de Pompée qui pût rendre le calme à la République ; & on le nomma Consul sans Collegue, ce qui n'avoit point d'exemple. Il fit revivre aussi-tôt la rigueur des Jugemens, & presque tous ceux dont l'ambition avoit causé tant de troubles, furent ban-

nis. Mais on pensa à remédier au mal dans son principe. Les Gouvernemens, que les Consuls & les Préteurs partageoient entre eux avant que de sortir de Charge, étoient des sources inépuisables de richesses, & ils les mettoient à couvert contre les poursuites qu'on auroit pû faire contre eux; car on ne pouvoit mettre en Justice, ni les Magistrats, ni les Gouverneurs des Provinces. On crut qu'en ôtant à ces premières dignités le plus grand de leurs privilèges, on modéreroit l'ardeur avec laquelle on les recherchoit. Le Sénat fit donc un Decret qui portoit, que les Consuls & les Préteurs ne tireroient des Provinces au sort que cinq ans après être sortis de Charge, & qu'en attendant, on envoyroit dans les Gouvernemens, les Consulaires & les Prétoriens qui n'en avoient point eu après leur Consulat, ou leur Préture. Ciceron étoit de ce nombre, & on le nomma pour la Cilicie.

1. *Annius Saturninus.* } Il est ridicule à Corradus & à Bosius d'imaginer que par ce Saturninus, qui étoit le nom d'un Tribun séditieux du tems de Marius, Ciceron désigne ici Milon dont le nom de famille étoit *Annius*. S'il s'agit ici de quelqu'affaire qui regardât Milon, comme la huitième Lettre de ce Livre, & la quatrième & cinquième du suivant peuvent le faire croire, il y a apparence que cet *Annius Saturninus* étoit quelqu'Affranchi de Milon; car on sçait que les Affranchis prenoient ordinairement le nom de famille de leur Maître.

2. *Une simple garantie.* } *SATISDATIONES SECUNDUM MANCIPIUM.* Ce passage a donné lieu à la critique & aux conjectures de plusieurs grands Jurisconsultes dont je n'ai garde

de rapporter ici les différens sentimens ; j'ai suivi celui du plus approuvé de tous *. *Satisfidare secundum mancipium* ; c'étoit *rei mancipium seu dominium præstare*, répondre à l'Acheteur qu'il ne seroit point troublé dans la possession de ce qu'il achetoit ; ce qui se faisoit *nuda repromissione* par une simple garantie. Pourquoi donc cela s'appeloit-il *satisfatio* ? C'est qu'il y avoit eu un tems où l'on avoit été obligé de donner caution ; mais cet usage ayant changé, & la simple garantie du Vendeur ayant été déclarée suffisante, on ne laissa pas de se servir toujours du même terme ; & chez les Jurisconsultes, *satisfatio* se prend encore quelquefois pour une simple promesse.

* *Cujas 10. observ. cap. 4.*

3. *Des Terres de Memmius & d'Atilius.*] Que Cicéron avoit achetées & qu'il vouloit revendre. Memmius avoit été banni l'année précédente, & apparemment que ses biens avoient été confisqués. Pour Atilius, je crois que c'est Sextus Atilius Serranus. Appien parle d'un Sextus qui fut banni avec Memmius.

Lib. 2. Civil.

4. *Ccs huit cens mille sesterces.*] Environ 75200 livres. Cicéron les avoit empruntées à César dont Oppius faisoit les affaires à Rome.

Epist. 5. b. Lib.

5. *J'aime mieux emprunter, s'il le faut, que d'attendre que j'aie touché l'argent qui m'est dû.*] Comme *nomina* se prend également pour les dettes actives & passives, on pourroit encore traduire ici dans un autre sens : *Je ne veux point attendre qu'on me presse pour le paiement.*

6. *Au dernier article de votre Lettre.*] AD TRANSVERSUM ILLUM EXTREMÆ EPISTOLÆ

TUÆ VERSICULUM. On voit bien qu'Atticus ayant rempli toute la page, avoit écrit la fin de sa Lettre sur la marge, le papier de côté.

7. *Arcé.*] Petite Ville ou Bourgade au-dessus d'Arpinum; elle subsiste encore.

8. *Où mon frere fut obligé de coucher à cause de la Fête.*] C'est le sens que Manuce donne à ces mots, *ut in Arcano Quintus maneret dies fecit.* Il est assez naturel de croire que c'étoit quelque Fête particuliere du lieu, dont Q. Ciceron, qui y avoit une maison, vouloit faire les honneurs.

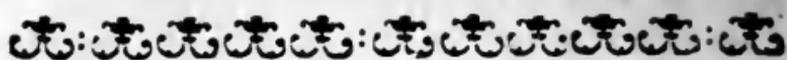
9. *Et je prierai les hommes.*] Je lis ici avec Lambin & Malespine, *viros* au lieu de *pueros.* Quelle apparence qu'il veuille parler des deux jeunes Ciceron, & que *l'invita mulieres* doive s'entendre de Terentia & de Tullia? N'étoient-elles pas priées naturellement? Il est bien plus vraisemblable qu'il s'agit ici des personnes qui étoient venues rendre leurs devoirs à Q. Ciceron; on lit même dans quelques Manuscrits *viros.*

10. *Staius.*] Affranchi de Q. Ciceron; il avoit un pouvoir absolu sur l'esprit de son Maître, & c'étoit sans doute pour cela qu'il déplaisoit si fort à Pomponia. *Vid. Ep. 2. Lib. 1. ad Q. Fr.*

11. *Pontinius.*] Celui dont nous avons parlé dans la 34. Remarque sur la 16. Lettre du 4. Livre. Ciceron l'avoit choisi pour l'un de ses Lieutenans.

12. *Aulus Torquatus.*] C'est celui à qui sont adressées les quatre premières Lettres du sixième Livre des Fam. Il avoit été Préteur l'année précédente.





EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

AD VI. Idib. Mai. cum has dabam litteras, ex Pompeiano proficiscebar, ut eo die manerem in Trebulano apud Pontium. Deinde cogitabam sine ulla mora iusta itinera facere. In Cumano cum essem, venit ad me, quod mihi pergratum fuit, noster Hortensius: cui deposcenti mea mandata cetera univ-erse mandavi; illud proprie, ne pateretur, quantum esset in ipso, prorogari nobis provincias. In quo eum tu velim confirmes, gratumque mihi fecisse dicas, quod & venerit ad me, & hoc mihi, praetereaue si quid opus esset, promiserit. Confirmavi ad eam causam etiam Furnium nostrum; quem ad annum Tribunum pleb. videbam fore.



L E T T R E I I.

Même année DCCII.

JE parts aujourd'hui, dixième de Mai, de Pompeii¹ pour aller coucher chez Pontius² à Trebule³. Je ferai ensuite de plus grandes journées, & je ne séjournerai point. Hortensius m'est venu voir pendant que j'étois à Cumes, & j'ai été fort sensible à son honnêteté. Il m'a offert ses services pendant mon absence; je lui ai recommandé en général mes intérêts, mais je l'ai prié surtout d'empêcher autant qu'il le pourra, qu'on ne me continue dans mon Gouvernement. Je vous prie de l'y engager de votre côté, & de l'assurer que je lui suis très-obligé de la peine qu'il a prise de venir jusques chez moi, & de la maniere obligeante avec laquelle il m'a promis de me servir dans cette affaire, & dans toutes celles où il pourroit m'être utile. J'ai tiré la même promesse de Furnius, qui sera in-

Habuimus in Cumano quasi pusillam Romam: tanta erat in his locis multitudo; cum interim Rufio noster, quod se à Vestorio observari videbat, stratagemate hominem percussit. Nam ad me non accessit. Ita ne? Cum Hortensius veniret, & infirmus, & tam longe, & Hortensius, cum maxima præterea multitudo, ille non venit? Non, inquam. Non vidisti igitur hominem, inquires? Qui potui non videre, cum per emporium Puteolanorum iter facerem? in quo illum, agentem aliquid, credo, salutavi, postea jam jussi valere, cum me expense è sua villa, numquid vellem, rogasset. Hunc hominem parum gratum quisquam putet? aut non in eo ipso laudandum, quod audiri non laborarit?*

* Lego cum Manutio, Mureto & Lambino; exiens.

Sed redeo ad illud. Noli putare mihi aliam consolationem esse hujus

failliblement Tribun du Peuple ⁴ l'année prochaine.

Nous avons eu à Cumès une petite Rome, tant il y avoit de monde dans ces quartiers. Cependant notre cher Rufio ⁵, voyant que Vestorius étoit le moment auquel il viendroit chez moi, a bien attrapé son homme, car il n'y a pas mis les piés. Cela est-il possible? quoi! un homme de l'importance d'Hortensius, tout infirme qu'il est, y est venu de si loin, tant d'autres personnes vous sont venues voir, & Rufio n'y est pas venu? Cela est comme je vous le dis. Et vous ne l'avez donc point vû? Le moyen que je ne le visse pas? Comme je passois par le marché de Pouzolles, je l'y trouvai en affaire & je le saluai. M'ayant ensuite rencontré comme il sortoit de sa maison de campagne, il me demanda si j'avois quelque chose à lui ordonner, je lui dis adieu. Mais n'allez pas pour cela l'accuser d'ingratitude. Je lui suis au contraire fort obligé de ce qu'il m'a épargné la peine de lui donner audience.

Pour revenir à ce qui me regarde, foyez persuadé que la seule chose qui peut me rendre mon éloignement su-

ingentis molestiæ , nisi quod spero non longiorem annua fore. Hoc me ita velle multi non credunt ex consuetudine aliorum. Tu , qui scis , omnem diligentiam adhibebis , tum scilicet cum id agi debebit. Cum ex Epiro redieris , de Rep. scribas ad me velim , si quid erit quod opperiare. Nondum enim satis huc erat allatum , quomodo Cæsar ferret de auctoritate perscripta : eratque rumor de Transpadanis , eos iussos IV. viros creare. Quod si ita est , magnos motus timeo. Sed aliquid ex Pompeio sciam.

REMARQUES

SUR LA II. LETTRE.

1. **P** *Ompeii.*] Voyez la dernière Remarque sur la 10. Lettre du 4. Livre.
2. *Pontius.*] Apparemment Pontius Aquila , qui fut depuis l'un des meurtriers de César.
3. *Trebule.*] Petite ville de la Campanie ; il y en avoit encore une autre de même nom dans le pays des Sabins.

portable , c'est l'esperance qu'il ne durera qu'une année. Bien des gens , qui jugent de mes sentimens par ceux des autres , ne veulent pas me croire ; mais vous , qui sçavez ce qui en est , vous emploirez tout votre crédit quand il sera tems de me faire donner un successeur. Je vous prie , lorsque vous serez revenu d'Epire , de me mander ce qu'il y aura de nouveau dans la République , & ce que vous prévoyez. Nous ne sçavons pas bien encore ici ce que César pense de ce Decret qui a été délibéré dans le Sénat ⁶. Le bruit court que toutes les villes au-delà du Po ont ordre d'élire quatre Magistrats ⁷ ; si cela est , que je prévois de troubles ! mais j'en sçaurai quelque chose de Pompée. ⁸

4. *Furnius qui sera infailliblement Tribun du Peuple.*] Il avoit été Questeur en 698. & il fut en effet Tribun l'année suivante.

5. *Rufio.*] C'est le même que le Sempronius Rufus , dont parle Cicéron dans la seconde Lettre du Livre suivant , & Cælius dans la huitième du huitième Livre des Familieres , où l'on voit aussi bien qu'ici qu'il avoit eu un differend avec Vestorius. Ils étoient convenus de prendre Cicéron pour Arbitre. Rufio est un diminutif de Rufus , c'est à peu près dans le

même sens que Cælius dit de lui *Rufum mel ac dilicias tuas.*

6. *De ce Decret qui a été délibéré dans le Sénat.*] DE AUCTORITATE PERSCRIPTA. Nous avons déjà dit ailleurs, que lorsqu'un Decret ne passoit point, parce que quelque Tribun s'y opposoit, on ne laissoit pas de le mettre dans les Registres; mais on l'appeloit alors *Senatus auctoritatem*, au lieu de *Senatus-Consultum*. Il avoit alors couru un bruit que le Consul Marcellus avoit proposé au Sénat un Decret pour faire rappeler César de son Gouvernement, & il y pensoit en effet, mais il attendit jusqu'au premier de Juin. Sulpitius son Colleague, & quelques Tribuns s'y opposèrent.



EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

AD. VI. Id. Mai. Veni in *Trebulanum ad Pontium. Ibi mihi tuæ litteræ binæ redditæ sunt tertio abs te die: eodem autem ex ~~hæc~~ Pompeiano Philotimo dederam ad te litteras. Nec vero nunc erat sane quod scriberem. Qui de Rep. rumores, scribe quæso. In oppidis enim summum video timorem;*

Epist. 1. Lib. 8. Fam. Dio Lib. 40.

7. *Que les Villes au-delà du Po, ont ordre d'élire quatre Magistrats.*] César vouloit les mettre sur le même pié que les villes Municipales de l'Italie, dont le privilege étoit, que ceux qui avoient passé par les premières Magistratures de ces Villes avoient droit de suffrage dans les Assemblées du Peuple Romain, & pouvoient même parvenir aux Charges de la République.

8. *J'en sçaurai quelque chose de Pompée.*] Il étoit alors à Tarente, pour se remettre d'une grande maladie qu'il avoit eue depuis son troisième Consulat.



LETTRE III.

Même année DCCII.

JE suis arrivé à Trebule chez Pontius le dixième de Mai, & j'y ai reçu deux de vos Lettres datées du sept. Je vous avois écrit le même jour de ma maison de Pompeii par Philotime, & je n'ai rien de nouveau à vous dire. Mandez-moi je vous prie ce qu'on dit des affaires présentes; on est fort alarmé dans ces quartiers, mais je crois

sed multa inania. Quid de iis cogites, & quando, scire velim. Ad quas litteras tibi rescribi velis nescio. Nullas enim adhuc acceperam, præter quæ mihi binæ semel in Trebulano redditæ sunt: quarum alteræ edictum P. Licinii habebant (erant autem Non. Mai datæ) alteræ rescriptæ ad meas Minturnenses. Quam vereor, ne quid fuerit α αὐδαίότερον in iis, quas non accepi, quibus rescribi vis!

Apud Lentulum ponam te in gratiam. Dionysius nobis cordi est. Nicanor tuus operam mihi dat egregiam. Jam deest quid scribam, & lucet. Beneventi cogitabam hodie. Nostra continentia, & diligentia faciemus satis. A Pontio, ex Trebulano A. D. v. Id. Mai.

α Majoris momenti.



qu'on fait courir bien des bruits en l'air. Dites-moi un peu quelles sont là dessus vos pensées & vos conjectures. Je ne sçai de quelle Lettre vous attendez réponse ; je n'ai encore reçu que les deux dont je vous ai parlé ; la première où étoit l'Edit de P. Licinius ², & la seconde en réponse à celle que je vous avois écrite de Minturnes. Que j'apprehende qu'il n'y eut quelque chose d'important dans cette autre que je n'ai point reçûe !

Je ferai bien valoir votre recommandation à Lentulus ³. J'ai beaucoup d'affection pour Dionysius ; & je suis fort content des services de Nicanor. Voilà tout ce que j'avois à vous dire , aussi bien le jour paroît. Je vais aujourd'hui coucher à Benevent. Vous serez content de mon application & de mon desinteressement. Le onze de Mai à Trebule chez Pontius.



REMARQUES

SUR LA III. LETTRE.

1. **D**E ma maison de Pompeii.] Il y a dans quelques Manuscrits *expense Pompeiano*, dont quelques Critiques ont fait *ex Pansa Pompeiano*. La plûpart des Editions ont seulement *ex Pompeiano*, comme Cicéron parle lui-même dans la date de la Lettre dont il parle ici, & qui est la seconde de ce Livre. On sçait d'ailleurs que Cicéron avoit une maison à Pompeii, ainsi pourquoi seroit-il allé loger chez Pansa? Lambin a lû dans quelques Manuscrits *exiens è Pompeiano*, & a suivi cette leçon qui se rapporte fort avec ce que dit Cicéron au commencement de la Lettre dont il s'agit, *ad diem vi. Id. Mai cum has dabam litteras, ex Pompeiano proficiscebar.*

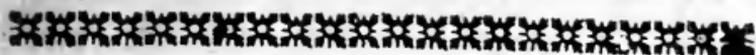
2. L'Edit de P. Licinius.] Les Gouverneurs de Province, aussi-bien que les Préteurs qui jugeoient à Rome les causes civiles, publioient en entrant en exercice une espece de Code abrégé qu'ils se faisoient à eux mêmes, encore ne le suivoient-ils pas toujours exactement; & pour remedier à cet abus on avoit fait quelques années auparavant une Loi qui les obligeoit à ne s'en écarter en rien. Cette formule de jugement s'appeloit *Edictum*. Cicéron avoit demandé celui de P. Licinius Mucianus,

Mucianus , parce qu'il étoit habile Jurisconsulte.

Afcon. in Cornel. De clar. orat. Aulu-Gel. Lib. 1. cap. 13.

3. Je ferai valoir votre recommandation à *Lentulus*. Il s'agit apparemment de *Lentulus Spintther* ami particulier de *Cicéron* , qui demandoit alors le triomphe , & dont *Atticus* avoit recommandé les intérêts à quelques Sénateurs de ses amis. Il y a dans le texte *apud Lentulum ponam te in gratiam*. Ceux qui ne sçavent pas parfaitement le Latin pourront être surpris du sens que je donne à ces mots ; mais ils ne le feront plus dès qu'ils auront comparé cet endroit avec un autre de l'onzième Lettre de ce Livre , où ces mêmes mots ne peuvent avoir d'autre sens , comme il paroît par ce qui suit. Elles en ont un tout semblable dans une Lettre de *Cælius*. *Epist. 6. Lib. 8. Fam. sub finem.*





L E T T R E I V.

Même année DCCII.

J'Arrivai à Benevent le onzième de Mai, & j'y reçûs la Lettre dont vous me parliez dans celle dont L. Pontius vous a porté la réponse datée de Trebule. J'en ai reçû deux de vous à Benevent. Funifulanus me rendit la première de grand matin, & Tullius mon Greffier m'apporta l'autre. Vous me faites un très-grand plaisir d'agir pour cette affaire que je vous ai si fort recommandée, mais votre départ diminue mon espérance. Si j'ai écouté les propositions de celui que vous sçavez, ce n'est pas que je le goûte fort, c'est que je ne trouve pas mieux. Quant à cet autre qui ne vous en paroît pas éloigné, je ne sçai si ma fille en voudroit; votre femme & votre sœur ne le découvriront pas aisément. Pour moi, je ne serois pas si difficile; mais vous partez incessamment & ce mariage se conclura avant votre

res Habebis mei rationem. Nam posset aliquid, si utervis nostrum adesset, agente Servilio, Servio fieri probabile. Nunc, si jam res placeat, agendi tamen viam non video.

Nunc venio ad illam epistolam, quam accepi à Tullio. De Marcello fecisti diligenter. Igitur S C. si erit factum, scribes ad me: sin minus, rem tamen conficies. Mihi enim attribui oportebit, item Bibulo. Sed non dubito, quin S C. expeditum sit, in quo præsertim sit compendium populi. De Torquato probe. De Massone, & Ligure, cum venerint. De illo quod Chærippus: (quoniam hic quoque ^a ἀπονευσίω sustulisti) ò provincia! etiam ne hic mihi curandus est? curandus autem? hæctenus, ne quid ad Senatum. Consule, aut numerata. Nam de ceteris. Sed tamen commode, quod cum Scrofa.

^a Assensionem.

retour. Si vous y teniez ma place ³ vous pourriez faire agir Servilius auprès de Servius ⁴, au lieu qu'étant absens l'un & l'autre, je ne vois pas comment nous pourrions faire réussir cette affaire, quand elle seroit la meilleure du monde.

Pour venir maintenant à la Lettre que Tullius m'a rendue; vous ne pouviez me servir mieux auprès de Marcellus ⁵. Si l'on fait donc un Decret général, vous me le manderez; mais quand on n'en feroit pas, il faudroit toujours en avoir un pour moi; car on ne peut me refuser non plus que Bibulus. Mais je ne doute point qu'une affaire qui intéresse si fort le Peuple, n'ait déjà passé. Vous m'avez fait plaisir de parler à Torquatus. Vous penserez à l'affaire de Mafon & de Ligus ⁶ lorsqu'ils seront arrivés. Quant aux plaintes de Chérippus ⁷ sur lesquelles vous ne voulez pas me dire ce que vous pensez, quoi donc, faut-il m'en mettre en peine? oui il le faut, de peur que quelqu'un ne me desserve dans le Sénat ⁸; voilà ce que me vaut le bel emploi dont je suis chargé; car du reste mais c'est toujours un bon-

De Pontinio recte scribis. Est enim ita; ut si ante Kalend. Jun. Brundisii futurus sit, minus urgendi fuerint M. Annius, & Tullius. Quæ de Sicinio audisti, ea mihi probantur: modo ne illa exceptio in aliquem incurrat bene de nobis meritam. Sed considerabimus. Rem enim probo. De nostro itinere quod statuero; de quinque præfectis quid Pompeius facturus sit, cum ex ipso cognoro, faciam, ut scias.

De Oppio bene curasti, quod ei DCCC. exposuisti: idque, quoniam Philotimum habes, perfice, & cognosce rationem: &, ut agam amplius, si me amas, prius quam proficiscaris, effice. Magna me cura levaris. Habes ad omnia. Et si pæne præterii chartam tibi deesse: mea captio est; si quidem ejus inopia minus multa ad me scribis. Tu vero

heur que Chérrippus se soit adrefcé à Scrofa. ⁹

Je penfe comme vous, que fi Pontinius arrive à Brindes avant le premier de Juin, je n'aurai que faire de preffer fi fort Annius & Tullius ¹⁰. Je mettrai volontiers dans mon Edit la claufe dont Sicinius vous a parlé, pourvû qu'elle ne tombe point fur certaines perfonnes à qui j'ai obligation ¹¹; mais j'examinerai cela de plus près, la chofe me paroît bonne en elle-même. Quand je me ferai déterminé fur le chemin que je dois prendre, je vous le marquerai. Je vous manderai auffi, lorsque j'aurai vû Pompée, quel parti il aura pris touchant ces cinq Prefets. ¹²

Vous avez fort bien fait de donner parole à Oppius pour le payement de ces huit cens mille fefterces. Je vous prie de travailler à cette affaire pendant que Philotime eft à Rome; & pour vous faire voir combien je fouhaite qu'elle finiffe, je vais jufqu'à vous prier de la terminer avant votre départ. J'ai répondu, ce me femble, à tous les articles de vos deux Lettres. Mais j'oublois prefque que vous manquez de papier ¹³; puisque cela eft caufé que

aufer ducentos. Et si meam in eo parsimoniam hujus pagine contractio significat, dum acta & rumores vellet. Jam si qua certa habes de Cæsare, exspecto litteras: & alias Pontinio de omnibus rebus diligentes dabis.

REMARQUES

SUR LA IV. LETTRE.

1. **C**ette affaire que je vous ai si fort recommandée.] Il veut parler du mariage de sa fille, que Crassipes son second mari avoit apparemment repudiée, car on le trouve encore en vie quatre ans après.

Epist. 1. Lib. 7. & Epist. 11. Lib. 9.

2. Je ne sçai si ma fille en voudroit.] Il paroît par les éditions de Manuce & de Lambin qu'ils ont lû ici dans leurs exemplaires un *πρότερον* qui ne se trouve point dans les Manuscrits que Bosius & Grævius ont suivis. Il y a beaucoup d'apparence que ce mot est véritablement du texte qui paroît défectueux, & que c'est par rapport à ce premier *πρότερον* que Cicéron dit quelques lignes plus bas *quoniam hic quoque πρότερον sustulisti*. Ce dernier en-

votre Lettre n'est pas plus longue, il est de mon intérêt de vous en fournir, & je vous assigne pour cela deux cens sesterces*. Ce n'est pas qu'on pourroit croire que je l'épargne moi-même, à en juger par cette Lettre où je devois vous faire bien des questions sur les affaires présentes, & sur les bruits que l'on fait courir. Si vous avez eu des nouvelles certaines de ce qui regarde César, mandez les moi au plutôt, & vous m'écrirez plus au long par Pontinius.

* Environ 19. livres.

droit donne lieu de croire qu'il y avoit dans le premier *nec tu prosequeris* supp. *præbes*. Mais j'ai mieux aimé m'en tenir à l'Édition de Grævius dont on peut tirer un sens raisonnable, que de donner une conjecture pour le texte de Cicéron.

3. *Si vous y teniez ma place, &c.*] Il y a dans le texte *habebis mei rationem*. Cicéron fait allusion à une formule de ce tems-la ; *habere rationem alicujus*, c'étoit permettre à quelqu'un de demander une Charge sans venir à Rome. Ce privilege s'accordoit rarement, & selon les règles ordinaires on ne pouvoit être élu quand on étoit absent. Cicéron dit donc à Atticus de faire en sorte que son absence n'empêche point que le mariage de sa fille ne se fasse.

On voit bien qu'il étoit impossible de faire sentir cette allusion.

4. On pourroit faire agir *Servilius* auprès de *Servius*. [Apparemment que c'étoit le fils de *Servius Sulpitius*, qu'*Atticus* proposoit à *Cicéron*. Nous avons parlé de *Servilius* dans la 31. Remarque sur la 15. Lettre du 4. Livre.

5. Vous ne pouviez me servir mieux auprès de *Marcellus*.] *Cicéron* & *Bibulus* alloient commander dans les deux Provinces les plus voisines des Parthes ; ainsi il étoit important de leur donner des forces suffisantes pour s'opposer à ces Barbares, que la défaite de *Craffus* venoit de mettre en état de tout entreprendre. *Cicéron* avoit demandé, avant que de partir, qu'on lui permît de faire des recrues en Italie pour les deux Légions qu'il devoit commander ; mais le Consul *Sulpitius* s'y étoit opposé, & il esperoit mieux du côté de *Marcellus*. Il demandoit alors qu'outre les sommes qu'on lui donnoit pour ses appointemens, on lui en fournît encore d'autres pour les préparatifs & les frais de la guerre. Cet argent s'appeloit proprement *attributa pecunia* ; & c'est pour cela que *Cicéron* dit *mibi enim attribui oportebit item Bibulo*.

Epist. 2. Lib. 15. Fam. Epist. 3. Lib. 3. Fam. Varro. Lib. 4. de ling. Lat.

6. *Mason & Ligus*.] C'est. *L. Papirius Mafso Pætus*, à qui sont adressées plusieurs Lettres du neuvième des *Fam.* Il est parlé de ce *Ligus* dans quelques autres Lettres à *Atticus*. Mais il n'est pas nécessaire de s'arrêter ici à tous ceux que l'on trouve sur son chemin ; il suffit de faire connoître ceux qui eurent quelque part aux affaires de la République.

7. *Chérrippus.*] Il avoit été en Asie avec Q. Ciceron pendant qu'il en étoit Gouverneur, & apparemment qu'il n'avoit parlé contre Ciceron que parce qu'il n'avoit pas voulu le prendre auprès de lui. Il alla depuis en Afrique avec Cornificius.

Epist. 7. Lib. 4. ad Att. Epist. 30. Lib. II. Fam.

8. *De peur que quelqu'un ne me désserve dans le Sénat.*] Cela ne peut se rapporter à Chérrippus qui n'étoit pas Sénateur, mais il faut l'entendre de quelque personne dont il étoit le *Client*.

Consule aut numera. Il y avoit des affaires qui passoient dans le Sénat sans qu'on prit les voix les unes après les autres ; mais lorsqu'un Sénateur vouloit empêcher qu'une affaire ne passât, il étoit en droit de faire opiner, & alors il disoit à celui qui présidoit *Consule* ; ou bien comme il faloit dans les regles un certain nombre de Sénateurs pour faire un Decret ; lorsque ce nombre ne s'y trouvoit pas, on pouvoit dire *numera*.

Festus. Ascon. in Cornel. Sueton Aug.

9. *Scrofa.*] Tremellius Scrofa ami particulier d'Atticus. *Varro Lib. 2. de re rustica.*

10. *Annius & Tullius.*] Tous deux Lieutenans de Ciceron.

11. *Pourou que cela ne tombe point sur certaines personnes à qui j'ai obligation.*] Il veut parler des Chevaliers Romains qui tenoient les Fermes de la Cilicie. Ciceron avoit toujours eu beaucoup d'égards & de ménagemens pour cet Ordre dont il étoit sorti, & qui l'avoit très-bien servi dans le tems de son exil. *V. a premiere Lettre du 6. Livre.*

12. *Les cinq Préfets.*] Voyez la septième Lettre de ce Livre.

13. *J'oubliois presque que vous manquez de*



EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

P*Lane deest quod scribam. Nam nec quid mandem habeo, nihil enim prætermisum est: nec quid narrem. Novi enim nihil; nec jocandi locus est, ita me multa sollicitant. Tantum tamen scito, Idibus Mai. nos Venusia mane proficiscentes has dedisse. Eo autem die credi aliquid actum in Senatu. Sequantur igitur nos litteræ, quibus non modo res omnes, sed etiam rumores cognoscamus. Eas accipiemus Brundisii. Ibi enim Pontinium ad eam diem: quam tu scripsisti, expectare consilium est. Nos Tarenti, quos cum Pompeio*

α διαλόγῳ de Rep. habuerimus ad

α Sermones.

papier, &c. } On voit bien qu'Atticus disoit à la fin de sa Lettre : je finis , aussi-bien le papier me manque , d'où Cicéron prend occasion de plaisanter. .



L E T T R E V.

Même année DCCII.

JE n'ai plus aucune affaire à vous recommander , je n'ai point de nouvelles à vous apprendre ; & je ne suis gueres d'humeur maintenant à plaisanter , je vous dirai donc seulement que je pars ce matin quinzième de Mai de Venuse ¹. Comme c'est aujourd'hui un jour où le Sénat s'assemble , cela vous fournira matière pour m'écrire. Mandez-moi les nouvelles sûres , & tous les bruits qui courent. Je recevrai vos Lettres à Brindes , où j'attendrai Pontinius jusqu'au jour que vous m'avez marqué. Je vous rendrai compte de l'entretien que j'aurai à Tarente avec Pompée sur l'état présent de la République. Mais afin que je ne vous écrive pas inutilement , marquez-moi , je vous prie ,

te perſcribemus , etſi id ipſum ſcire cupio , quod ad tempus recte ad te ſcribere poſſim , id eſt , quam diu Romæ futurus ſis , ut , aut quo dem poſthac litteras ſciam , aut ne dem fruſtra. Sed ante quam proficiſcare utique explicatum ſit illud H-S. XX. & DCCC. Hoc velim in maximis rebus & maxime neceſſarii habeas ; ut , quod auctore te velle cœpi , adjuatore aſſequar:

REMARQUES

SUR LA V. LETTRE.

i. **V** *Enuſe.*] Entre la Pouille & la Lucanie connue par la naiſſance d'Horace.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

T *Arentum veni a. d. xv. Kalendar. Jun. Quod Pontinium ſtatueram expectare , commodiſſi-*

combien vous avez encore de tems à être à Rome , & où il faudra adresser mes Lettres quand vous serez parti. Tâchez auparavant , s'il se peut , de finir avec Oppius ; vous devez regarder cette affaire comme très-importante pour moi ; & puisque c'est par vos conseils que je me suis lié avec César² , c'est aussi à vous à entretenir cette union.

2. *Puisque c'est par vos conseils que je me suis lié avec César.*] Voyez la cinquième Lettre du quatrième Livre.

LET TRE VI.

Même année DCCII.

JE suis arrivé à Tarente le dix-huitième de Mai ; & comme je dois attendre Pontinius pendant quelques jours ,

num duxi dies eos, quoad ille veniret, cum Pompeio consumere: eo-que magis, quod ei gratum esse id videbam; qui etiam à me petierit, ut secum & apud se essem quotidie: quod concessi libenter. Multos enim ejus præclaros de Repub. sermones accipiam: instruar etiam consiliis idoneis ad hoc nostrum negotium.

*Sed ad te brevior jam in scribendo incipio fieri, dubitans Romæ ne sis, an jam profectus. Quod tamen quoad ignorabo, scribam aliquid potius, quam committam ut tibi cum possint reddi à me litteræ non reddantur. Nec tamen jam habeo quid aut mandem tibi, aut narrem. Mandavi omnia, quæ quidem tu, ut polliceris, exhauries: narrabo cum aliquid habeo novi. Illud tamen non desinam, dum adesse te putabo, de Cæsaris nomine rogare, ut confectum relin-
quas. A vide exspecto tuas litteras, & maxime ut norim tempus profectio-
nis tuæ.*

j'ai crû ne pouvoir mieux faire que de les passer avec Pompée , à qui il m'a paru que cela feroit plaisir. Il m'a lui-même prévenu là-dessus , & j'ai accepté ses offres très-volontiers. Cela me donnera occasion de le faire parler sur les affaires présentes , & je lui demanderai aussi avis par rapport à mon nouvel emploi.

Mes Lettres deviennent fort courtes parce que j'apprehende que vous ne soyez plus à Rome ; mais jusqu'à ce que je sois assuré de votre départ , je hazarderai plutôt de vous écrire inutilement , que de manquer de le faire pendant que mes Lettres pourront vous être rendues. Cependant je n'ai plus rien ni à vous recommander ni à vous apprendre ; quand j'aurai quelque nouvelle , je vous en ferai part. Quoique je sois persuadé que vous pensez à toutes les affaires dont vous avez bien voulu vous charger , je ne laisserai pas , tant que je vous croirai à Rome , de vous prier de finir celle que j'ai avec César. Donnez-moi au plutôt de vos nouvelles , & n'oubliez pas sur-tout de me marquer quand vous partirez.



EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

203
Quotidie , vel potius in dies
 singulos breviores litteras ad
 te mitto. Quotidie enim magis suspi-
 cor te in Epirum jam profectum. Sed
 tamen ut mandatum scias me cu-
 rasse ; quot ante , ait se Pompeius
 quinos praefectos delaturum novos ;
 vacationes , judiciariam causam.
 Ego cum triduum cum Pompeio , &
 apud Pompeium fuisset , proficisce-
 bar Brundisium a. d. XIII. Kal.
 Junias. Civem illum egregium re-
 linquebam , & ad haec quae timen-
 tur propulsanda paratissimum. Tuas
 litteras expectabo , cum ut quid
 agas , tum ubi sis sciam.





L E T T R E V I I.

Vous trouverez tous les jours , ou pour mieux dire , de jour en jour mes Lettres plus courtes , parce que de jour en jour j'ai plus lieu de croire que vous êtes parti pour l'Epire. Je vous dirai seulement que je n'ai pas manqué , comme vous me l'aviez recommandé , de parler à Pompée touchant ces Préfets ¹. Il compte toujours de m'en donner cinq ; mais il ne prétend point qu'ils rendent la justice , ni qu'ils soient exempts de servir ². J'ai passé trois jours chez lui & avec lui ; j'en pars aujourd'hui vingtième de Mai pour aller à Brindes. Je lui ai trouvé tous les sentimens d'un bon Citoyen , & il m'a paru fort en état de s'opposer à tout ce que l'on trame contre la République ³. Marquez-moi ce que vous faites maintenant , & où vous êtes.



REMARQUES

SUR LA VII. LETTRE.

1. **T**ouchant ces Préfets.] Les Préfets étoient des Officiers au dessous des Lieutenans , que les Gouverneurs de Province employoient comme ils le jugeoient à propos. Plusieurs personnes prenoient cette qualité comme un simple Titre d'honneur , & sans exercer aucune fonction. Atticus lui-même avoit été nommé Préfet par plusieurs Gouver-



EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

ME & incommoda valitudo ,
 qua jam emerferam , ut pote
 cum sine febris laborassem , & Pon-
 tinii expectatio , de quo adhuc ne
 rumor quidem venerat , tenebat
 duodecimum jam diem Brundisii.

neurs , sans être jamais allé avec eux dans leurs Provinces.

2. *Il ne prétend pas qu'ils soient exempts de servir.*] Je lis ici avec Grævius *non vult* , &c. car Cicéron qui en effet n'exempta point les Préfets de servir & qui donna aux Grecs des Juges de leur Nation , dit ailleurs qu'il ne l'avoit fait qu'avec l'approbation de Pompée.

3. *Il m'a paru fort en état de s'opposer à tout ce qu'on trame contre la République.*] Cicéron avoit alors fort bonne opinion de Pompée ; mais l'expérience le détrompa , & lui fit dire depuis : *ei causæ quam Pompeius animatus melius quam paratus , susceperat.* Epist. 6. Lib. 6. Fain.



LETTRE VIII.

Même année DCCII.

JE suis depuis douze jours à Brindes , où j'ai été retenu par une legere indisposition , dont je me suis remis aisément , parce que je n'ai point eu de fièvre. D'ailleurs j'étois bien-aise d'attendre Pontinius ; mais comme je n'en ai aucune nouvelle , je pourrai

Sed cursum expectabamus. Tu si modo es Romæ (vix enim puto) fines, hoc vehementer animadvertas, velim.

Roma acceperam litteras, Milonem meum queri per litteras injuriam meam, quod Philotimus socius esset in bonis suis. Id ego ita fieri volui de C. Duronii sententia; quem & amicissimum Miloni perspexeram, & talem virum, qualem tu judicas, cognoram. Ejus autem consilium meumque hoc fuerat; primum ut in potestate nostra esset res, ne illum malus emptor & alienus mancipiis, quæ permulta secum habet, spoliaret: deinde ut Faustæ, cui cautum ille voluisset, ratum esset. Erat etiam illud, ut ipsi nos, si quid servari posset, quam facillime servarem. Nunc rem totam perspicias velim. Nobis enim scribuntur sæpe majora. Sed si ille queritur, si scribit ad amicos, si idem Fausta vult, Philotimus, ut ego ei coram

bien partir au premier bon vent. Il n'y a pas d'apparence que vous soyez encore à Rome ; mais si par hazard vous y étiez , je vous recommande fort l'affaire que je vais vous expliquer.

On me mande de Rome qu'on y a vû des Lettres de Milon , qui se plaint de ce que j'ai souffert que Philotime entrât en société avec ceux qui ont acheté ses biens ² ; je ne l'ai fait néanmoins que par le conseil de Duronius ² , ami particulier de Milon , & dont vous connoissez la probité. Nous avons eu en vûe d'empêcher qu'il n'eût affaire à des inconnus & à des gens durs , qui auroient pû lui demander un grand nombre d'Esclaves qu'il a avec lui. Nous voulions aussi assûrer la dote de sa femme , comme il l'a souhaité ; & il nous paroissoit qu'en cas qu'on pût lui sauver quelque chose , personne ne le feroit mieux que nous. Tâchez , je vous prie , de sçavoir au juste la vérité de cette affaire , car on grossit souvent les choses. Mais s'il est vrai que Milon se plaigne , & qu'il en ait écrit à plusieurs de ses amis ; si sa femme le trouve mauvais , il faut que Philotime renonce à cette société comme

dixeram , mihique ille receperat , ne sit invito Milone in bonis. Nihil nobis fuerat tanti. Sin hæc leviora sunt , tu judicabis. Loquere cum Duroonio. Scripsi etiam ad Camillum , ad Lamiam : eoque magis , quod non confidebam Romæ te esse. Summa crit hæc ; statues ut ex fide , fama , reque mea videbitur.

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. **O**U Milon se plaint de ce que j'ai souffert que Philotime entrât en société avec ceux qui ont acheté ses biens.] Milon étoit alors en exil à Marseille , & tous ses biens avoient été confisqués. C'étoit une chose odieuse en elle-même , que d'acheter les biens de ceux qui étoient bannis ; & l'on pouvoit trouver encore plus étrange que Cicéron , qui avoit à Milon de si grandes obligations , souffrît que son Affranchi & son homme d'affaire entrât dans une pareille société , à laquelle on ne doutoit point que le Maître n'eût part. On voit ici quelles étoient ses raisons , mais je ne sçai s'il persuada que l'intérêt n'étoit pas la principale , d'autant plus que

je le lui ai fait promettre avant mon départ ; aussi bien le profit n'est pas si grand. Que si l'on a fort exagéré, vous verrez ce qu'il y a à faire là-dessus. Vous pourrez en parler à Duronius, j'en ai aussi écrit à Camille³ & à Lamia⁴ dans l'incertitude où je suis si vous êtes encore à Rome. Il faut en un mot considérer, préféablement à mes intérêts, ce que la probité & l'honneur demandent de moi.

que les biens de Milon avoient été vendus à fort vil prix. Il paroît par deux Lettres du Livre suivant, & par une Lettre de Cælius, que dans la suite Philotime rendit à Milon les biens qu'il avoit achetés, moyennant un certain profit que Cicéron partagea avec lui.

Ascon. in Milon. Dio Lib. 40. Epist. 4. & 5. Lib. 6. ad Att. & Epist. 3. Lib. 8. Fam.

2. *Duronius.*] On ne sçait rien de ce Duronius. C'étoit le nom d'une famille Plébéienne ; car on trouve deux Duronius Tribuns du Peuple, le dernier l'avoit été en 655. & pouvoit être le pere de celui-ci.

3. *Camille.*] Il paroît par quelques-unes de ces Lettres, & sur-tout par celles du quatorzième Livre des Fam. que cet ami de Cicéron avoit soin de ses affaires au défaut & en l'absence d'Atticus.

4. *Lamia.*] Chevalier Romain ancien ami de Cicéron, qu'il avoit servi très-vivement contre Clodius.



EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

Actium venimus a. d. XVII. Kal. Quint. cum quidem & Corcyrae, & Sybotis muneribus tuis, quae & Arcus & meus amicus Euty-chides opipare & ^a φιλοπρεσβηέστατα nobis congesserant, epulati essemus Saliarem in modum. Actio malui-
 mus iter facere pedibus, qui incom-
 modissime navigassemus: & Leuca-
 tam flectere molestum videbatur.
 Actuariis autem minutis Patras
 accedere sine his impedimentis, non
 satis visum est decorum.

Ego, ut saepe tu me currentem hor-
 tatus es, quotidie meditor, praecipio
 meis, faciam denique, ut summa mo-
 destia, & summa abstinentia munus
 hoc extraordinarium traducamus.
 Parthus velim quiescat, & fortuna

^a Benignissime.



L E T T R E IX.

NOus arrivâmes à Actium¹ le quinziesme de Juin , après avoir fait fort grand-cherche à Corcyre² & à Sybote³ avec vos présens dont Areus & Eutyclide⁴ mon favori nous avoient chargés. Comme nous avons eu assez mauvais tems , & que nous ne voulions pas doubler la presqu'Isle de Leucate⁵ , nous avons pris terre à Actium ; aussi-bien il n'y avoit pas d'apparence d'aborder à Patres⁶ avec de méchans petits vaisseaux , & sans un équipage convenable à ma dignité.

Je me confirme dans la résolution que j'ai prise de me conduire dans mon Gouvernement⁷ avec toute la modération & le desinteressement possible , & je tâche d'inspirer les mêmes sentimens à ceux de ma suite ; je suivrai en cela autant mon inclination que vos conseils. Pourvû que les Parthes nous laissent en repos & que la fortune me

nos juvet : nostra præstabimus. Tu ;
 quaeso , quid agas , ubi quoque tem-
 pore futurus sis , qualis res nostras
 Romæ reliqueris , maxime de XX. &
 de DCCC. cura ut sciamus. Id unis
 diligenter litteris datis , quæ ad me
 utique perferantur , consequere.

*Illud tamen (quoniam nunc abes ,
 cum id non agitur : aderis autem ad
 tempus , ut mihi rescripsisti) memen-
 to curare per te , & per omnis nostros ,
 in primis per Hortensium , ut annus
 noster maneat suo statu , ne quid no-
 vi decernatur. Hoc tibi ita mando ,
 ut dubitem an etiam te rogem , ut
 pugnes ne intercaletur. Sed non au-
 deo tibi omnia onera imponere. An-
 num quidem utique teneto. Cicero
 meus , amantissimus & suavissimus
 puer , tibi salutem dicit. Dionysium
 semper equidem , ut scis , dilexi , sed
 quotidie pluris facio & mehercule in
 primis quod te amat , nec tui men-
 tionem intermitti sinit.*

seconde, je réponds de ce qui dépend de moi. Mandez-moi, je vous prie, où vous êtes maintenant, combien vous y demeurerez, où en sont vos affaires, en quel état vous avez laissé les miennes en partant de Rome, & sur-tout si vous avez fini avec Oppius. Il ne faut pour tout cela qu'une seule Lettre bien remplie, & qui me soit rendue fidèlement.

Puisque vous me faites esperer que vous ferez de retour à Rome lorsqu'il s'agira de me donner un successeur, cela me suffit; mais je vous prie d'employer alors tout votre crédit, celui de vos amis, & en particulier celui d'Hor-tensius, pour qu'on s'en tienne au Decret qui fixe mon tems à une année. Peu s'en faut que je ne vous prie d'empêcher, s'il se peut, qu'il n'y ait *intercalation*⁸; mais ce seroit trop exiger, du moins que cela ne passe pas l'année. Mon fils vous salue; c'est un enfant fort doux & fort modeste. J'ai toujours eu, comme vous sçavez, de l'affection pour Dionysius, mais je le goûte de plus en plus, sur-tout parce qu'il vous est fort attaché, & qu'il ne se lasse point de parler de vous.

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. **A** *Ctium.*] Promontoire d'Epire, fameux depuis par la défaite d'Antoine & de Cleopatre.

2. *Après avoir fait fort grand-chere.*] SALIAREM IN MODUM. Tout le monde connoît les grands repas des Prêtres du Dieu Mars nommés *Salii*, d'où est venue cette expression proverbiale. Nous en avons dans notre langue qui ont une origine à peu près semblable, telle est celle-ci, *Boire comme un Templier.*

3. *Syboté.*] Port d'Epire, presque vis-à-vis l'Isle de Corcyre.

4. *Areus & Eutychie.*] Affranchis d'Atticus, qui avoient l'intendance des biens qu'il avoit en Epire.

5. *Et que nous ne voulions pas doubler la presqu'Isle de Leucate.*] Comme en ce tems-là les petits vaisseaux ne perdoient guères la terre de vûe, les presqu'Isles alongeoient fort le chemin; ainsi, au lieu de les doubler, on prenoit souvent la terre; & même dans des tems plus reculés que leurs vaisseaux étoient fort petits, ils les faisoient passer à sec par-dessus l'Istme. Dion dit même qu'Auguste fit passer ses vaisseaux par-dessus l'Istme de Corinthe, ce qui est un peu difficile à croire. Les Corinthiens avoient autrefois percé l'Istme de Leucate, & y avoient fait un Canal de six vingt pas, mais

on voit par cet endroit que du tems de Cicéron les vaisseaux n'y passoient plus.

Strabo Lib. 17. Jul. Higinius apud Sospatrum Lib. 1.

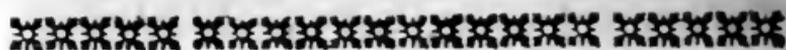
6. *Patres.*] Ville d'Achaïe.

7. *Dans mon Gouvernement.*] *MUNUS HOC EXTRAORDINARIUM.* Cicéron parle ainsi, parce qu'il auroit dû aller gouverner une Province après son Consulat, comme nous l'avons expliqué au commencement de ce Livre.

8. *D'empêcher, s'il se peut, qu'il n'y ait intercalation.*] Comme les mois des Romains étoient lunaires, leur année n'avoit que trois cens cinquante-quatre jours auxquels on en ajoûtoit un, afin que le nombre fût impaire, car on s'imaginait alors que c'étoit un nombre plus heureux. Pour rapprocher cette année du cours du Soleil, on devoit ajoûter tous les deux ans, un mois *intercalaire*. Mais les Pontifes, que ce soin regardoit, au lieu de suivre des regles fixes, *intercaloient* souvent sans nécessité; ou pour faire plaisir aux Magistrats qui étoient en Charge, ou pour donner à ceux qui tenoient les Fermes de la République un terme de payement plus éloigné. Cela avoit mis une si grande confusion dans le Calendrier, que quelques années après, lorsque César le réforma, il falut ajoûter selon Suetoné trois mois, ou selon Macrobe & Dion deux mois & demi environ pour corriger l'erreur de leur calcul.

Sueton. Jul. cap. 40. Macrobo. Lib. 1. Saturnal. cap. 40. Dio Lib. 43.

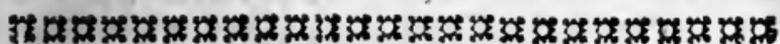




EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

UT Athenas a. d. VII. Kal.
Quint. veneram, exspectabam
ibi jam quartum diem Pontinium :
neque de ejus adventu certi quic-
quam habebam : eram autem totus ;
crede mihi, tecum: & quanquam sine
his per me ipse, tamen acrius vestigiis
tuis monitus de te cogitabam. Quid
quæris ? non mehercule alius ullus
sermo nisi de te. Sed tu aliquid de
me scire fortasse mavis. Hæc sunt.
Adhuc sumptus nec in me aut pu-
blice, aut privatim, nec in quem-
quam comitum. Nihil accipitur lege
Julia, nihil ab hospite, persuasum
est omnibus meis serviendum esse fa-
mæ meæ. Belle adhuc. Hoc animad-
versum Græcorum laude & multo
sermone celebratur. Quod superest ;
elaboratur in hoc à me, sicut tibi



L E T T R E X.

Même année DCCII.

JE suis arrivé le vingt-fixième de Juin à Athenes , où j'attends depuis quelques jours Pontinius dont je n'ai encore aucune nouvelle certaine. Je suis ici tout occupé de vous ; quoique cela me soit ordinaire , ces lieux que vous fréquentez si souvent , vous rendent encore plus présent à mon esprit. Que voulez-vous que je vous dise ? on ne parle ici que de vous ; mais vous aimerez peut-être mieux que je vous parle de moi. Je vous dirai donc que nous n'avons été à charge jusqu'à présent ni aux villes ni aux Particuliers ; nous ne prenons pas même ce que la Loi Julia nous accorde ^r , nous ne demandons rien à nos Hôtes ; tous ceux de ma suite conçoivent qu'ils doivent ces ménagemens à ma réputation. Jusqu'à présent tout va bien. Cette conduite me fait beaucoup d'honneur , & les Grecs ne sçauroient se lasser d'en par-

sensi placere. Sed hæc tum laudemus, cum erunt perorata.

Reliqua sunt ejusmodi, ut meum consilium sæpe reprehendam, quod non aliqua ratione ex hoc negotio emerferim. O rem minime aptam meis moribus! O illum verum, ^a ἐρδοιτῆς! Dices, quid adhuc? nondum in negotio versaris. Nescio; & puto molestiora restare: etsi hæc ipsa fero equidem fronte, ut puto, & volo bellissime; sed angor intimis sensibus: ita multa vel iracunde, vel insolenter, vel in omni genere stultitiæ insulse, arroganter & dicuntur & tacentur quotidie. Quæ, non quo te celem, non perscribo, sed quia ^b δυσέξιμητα sunt. Itaque admirabere meam ^c βαθύτητα, cum salvi redierimus: tanta mihi ^d μελέτη hujus virtutis datur.

^a Exerceat quisque. v. Not.

^b Quæ vix educi possunt.

^c Profunditatem. ^d Meditatio.

ler. Je suis également vos conseils dans tout le reste ; mais il n'est pas encore tems de nous vanter de rien.

Si je suis assez content de ce côté-la, je me repens tous les jours par cent endroits, de n'avoir pas tenté toutes les voies possibles pour me décharger de cet emploi. Qu'il convient peu à mon caractère ! qu'on a raison de dire qu'il faut que chacun se mêle de son métier² ! Eh quoi, m'allez-vous dire, vous vous plaignez avant le mal ; je crois assez que tout ceci n'est encore rien. Aussi jusqu'à présent je tâche de faire bonne mine, & je la fais, ce me semble, mais cela ne me coûte pas peu. Il faut souffrir les emportemens & l'insolence des uns ; les sottises, les fades discours, ou même le silence orgueilleux des autres. Si je ne vous parle pas en détail de toutes ces peines, c'est que je me fais à présent une étude de les cacher ; lorsque je serai de retour, & que je vous entretiendrai, vous admirerez ma patience, & vous reconnoîtrez combien j'en ai eu besoin.

Ergo hæc quoque hætenus. Et si mihi nihil erat propositum ad scribendum; quia quid ageres, ubi terrarum esses, ne suspicabar quidem: nec hercule umquam tam diu ignarus rerum mearum fui; quid de Cæsaris, quid de Milonis nominibus actum sit: ac non modo nemo, sed ne rumor quidem quisquam, ut sciremus in Rep. quid ageretur. Quare si quid erit, quod scias de iis rebus, quas putabis scire me velle, per mihi gratum erit, si id curaris ad me perferendum. Quid est præterea? nihil sane nisi illud: valde me Athenæ delectarunt: urbs duntaxat & urbis ornamentum, & hominum amores in te, & in nos quædam benivolentia; sed multum & philosophia^a ἀνω κέντω si quid est, est in Aristo, apud quem eram. Nam Xenonem tuum, vel nostrum potius, Quinto concesseram: & tamen propter vicinitatem totos dies simul eramus invicem.

^a Sursum deorsum. v. Not.

Mais c'est assez vous parler de mes chagrins , quoique d'ailleurs je n'aye rien de particulier à vous écrire , ne pouvant pas même deviner ni où vous êtes , ni où en font vos affaires. Je n'ai jamais été tant de tems sans être instruit des miennes ; je ne sçai rien de celles que j'ai avec César & avec Milon. Non seulement il n'arrive ici personne , il n'y court même aucun bruit sur l'état présent de la République. Je vous prie donc de me faire part de toutes les nouvelles qui peuvent m'intéresser.

Qu'ai-je encore à vous dire ? rien , ce me semble , sinon que je me plais fort à Athenes. Le seul nom de cette ville , ses beautés , l'affection que tout le monde y a pour vous , & celle qu'ils paroissent avoir pour moi , ç'en étoit assez pour m'y faire trouver du plaisir , mais j'en ai eu un particulier dans la compagnie d'Aristus ³ , chez qui je loge. Si la Philosophie des Académiciens est quelque chose de réel ⁴ , c'est chez lui qu'elle réside en personne. Pour Xenon ⁵ votre ami , ou plutôt le nôtre , je l'ai cédé à mon frere ; mais , comme nous sommes fort voisins , nous

Cum primum poteris tua consilia ad me scribas, ut sciam quid agas, ubi quoque, & maxime quando Romæ futurus sis.

REMARQUES

SUR LA X. LETTRE.

1. **C**E que la Loi Julia nous accorde.] Nous avons déjà dit ailleurs que les Loix chez les Romains, portoient le nom de famille du Magistrat qui les avoit proposées. Celle-ci l'avoit été par César pendant son Consulat. Elle portoit, que dans toutes les Provinces, les Villes fourniroient aux Gouverneurs & à tous ceux qui étoient envoyés par le Sénat, du foin, du sel, du bois, &c. Toutes les Villes & les Bourgs de chaque Province contribuoient à cette dépense, avec celles qui étoient sur les grands passages.

2. *Qu'il faut que chacun se mêle de son métier.*] C'est le sens d'un Vers Grec dont Cicéron ne rapporte ici que les deux premiers mots, & qu'il a traduit dans le premier Livre des Tusculanes, *Quam quisque novit artem, in ea se exercent.* On le trouve dans les *Guespes* d'Aristophane, où le Scholiaste remarque que c'étoit un proverbe.

3. *Aristus.*] Cicéron en parle encore dans le second Livre des Questions Académiques;

passons tout le jour ensemble. Faites-moi sçavoir le plûtôt que vous pourrez, en quel état sont vos affaires, où vous êtes maintenant, & sur-tout quand vous comptez de retourner à Rome.

dans le troisiéme des Tusculanes, & dans le *Traité des Orateurs Illustres*.

4. *Si la Philosophie des Académiciens est quelque chose de réel.*] Les Académiciens tenoient sur toute sorte de matieres, le pour & le contre sans rien décider, & c'est pour cela que Cicéron désigne ici cette Secte par ces mots: *ἀνω κάτω sursum deorsum*; & dans la vingt-cinquiéme Lettre du treiziéme Livre. *O Academiam volaticam & sui similem, modo huc, modo illuc.*

5. *Xenon.*] Il paroît par la premiere Lettre du seiziéme Livre, qu'il faisoit à Athenes les affaires d'Atticus. Corradus l'a confondu mal à propos avec Zenon l'Epicurien dont il est parlé dans plusieurs Livres Philosophiques de notre Auteur. Cicéron dans la Lettre suivante distingue Xenon, de Patron & des autres Epicuriens.





EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Hui, totiesne me litteras dedisse Romam, cum ad te nullas darem? at vero posthac frustra potius dabo, quam si recte dari potuerint, committam ut non dem. Ne provincia nobis prorogetur, per fortunas, dum ades, quidquid provideri potest, provide. Non dici potest, quam flagrem desiderio urbis, quam vix harum rerum insulsiatam feram.

Marcellus fæde de Comensi: et si ille magistratum non gesserit, erat tamen Transpadanus. Ita mihi videtur non minus stomachi nostro ac Cæsari fecisse. Sed hoc ipse viderit. Pompeius mihi quoque videbatur, quod scribis Varronem dicere, in Hispaniam certe iturus. Id ego minime probabam; qui quidem Theophani facile persuasi, nihil esse me-



L E T T R E X I.

Même année DCCII.

QUoi ! vous êtes à Rome , & j'y ai écrit tant de Lettres sans qu'il y en eut pour vous. Cela ne m'arrivera plus , je vous en répons ; & je hazarderai plutôt de vous écrire plusieurs fois inutilement. Je vous conjure de prendre avant votre départ toutes les mesures possibles pour me faire donner l'année prochaine un successeur ; vous ne sçauriez concevoir l'envie que j'ai de me revoir à Rome , & combien j'ai de peine à soutenir le fade de la Province.

Marcellus a eu grand tort de maltraiter ce Citoyen de Côme ¹ , quand il n'auroit pas été Magistrat dans cette ville , du moins est-il d'une Colonie au de-là du Pô ; ainsi je crois que Pompée en sera aussi choqué que César ². Je sçavois que le premier pensoit à aller en Espagne , comme vous l'a dit Varron ³ , mais ce n'est point du tout mon avis , & j'ai fait aisément concevoir à Teophane ⁴ que son Maître ne

lius, quam illum nusquam discedere. Ergo Græcus incumbet. Valet autem auctoritas ejus apud illum plurimum. Ego has pridie Nonas Quint. proficiscens Athenis dedi; cum ibi decem ipsos fuisset dies: venerat Pontinius una Cn. Volusius: aderat Quæstor: tuus unus Tullius aberat. ^a ἀπογεῖτα Rhodiorum, & dicrota Mitylenæorum habebam, & aliquid ^b ἐπιχωπιον. De Parthis erat silentium. Quod superest, dii juvent.

^a Naves non septas.

^b Remis instructum.

Nos adhuc iter per Græciam summa cum admiratione fecimus. Nec mehercule habeo, quod adhuc quem accussem meorum. Videntur mihi nosse nos, nostram causam, & conditionem profectiois suæ: plane serviunt existimationi meæ. Quod superest, si verum illud est: ^c οἷα γ' ἢ δέσπονα certe permanebunt. Nihil enim à me fieri ita videbunt, ut sibi sit delin-

^a Qualis hera, v. Not.

pouvoit mieux faire que de demeurer en Italie. Il faut que ce Grec, qui a tant de pouvoir sur son esprit, le lui fasse comprendre. J'ai écrit cette Lettre le sixième de Juillet, le même jour que je suis parti d'Athènes, où j'ai été dix jours entiers. Pontinius est arrivé avec Cn. Volusius⁶; j'ai aussi mon Questeur, & il ne nous manque plus que votre ami Tullius. J'ai des vaisseaux plats de Rhode, & d'autres de Mitylene⁶ à deux rangs de rames, avec quelques autres bâtimens aussi à rames⁷. Les Parthes jusqu'ici ne font aucun mouvement; Dieu veuille que cela dure.

Nous nous sommes fait admirer dans tous les endroits de la Grece où nous avons passé, je suis fort content de tous ceux de ma suite; il me paroît qu'ils connoissent mon caractère, qu'ils entrent dans mes intérêts, & qu'ils se souviennent à quelle condition je les ai pris. Enfin ils m'ont tous fait honneur jusqu'à présent, & j'espère qu'ils ne se démentiront point, car l'exemple de ceux qui sont en place a beaucoup de force, & je ne leur en donnerai point de mauvais⁸; si cela

quendi locus. Sin id parum profuerit, fiet aliquid à nobis severius. Nam adhuc lenitate dulces sumus; & , ut spero, proficimus aliquantum. Sed ego hanc, ut singuli dicunt, ^a ἀνεξίαν in unum annum meditatus sum. Proinde pugna ne, si quid prorogatum sit, turpis inveniar.

Nunc redeo ad quæ mihi mandas; in præfectis excusatio, iis quos vales, deferto. Non ero tam ^b μετεωρος quam in Apuleio fui. Xenonem tam diligo quam tu: quod ipsum sentire certo scio. Apud Patronem, & reliquos barones te in maxima gratia posui, & hercule merito tuo feci. Nam mihi is ter, dixit, te scripsisse ad se, mihi ex illius litteris rem illam curæ fuisse, quod ei pergratum erat. Sed cum Patron mecum egisset, ut peterem à vestro Ariopago, ^c ὑπομνηματισμὸν tollerent, quem Polycharmo Prætoře fecerant, com-

^a Tolerantiam. ^b Animi suspensi & dubii.

^c Decretum.

ne suffit pas , je sçaurai bien y mettre ordre. Jusqu'à présent je m'y suis pris par la douceur , & cela me réussit assez bien. Mais comme bien des gens disent , je n'ai de fonds de vertu & de desintéressement que pour une année ⁹ ; ainsi , afin de sauver mon honneur , il faut absolument empêcher qu'on ne me laisse en place plus long-tems.

Je viens maintenant aux affaires que vous me recommandez. Il faut que vous m'excusiez si je n'ai point fait Apuleius Préfet ; je serai moins difficile pour tout autre , & vous pouvez me donner qui il vous plaira. Xenon ne m'est pas moins cher qu'à vous , & je suis sûr qu'il en est bien persuadé. J'ai bien fait valoir votre recommandation à Patron , & à tous vos Epicuriens ¹⁰ ; & je n'ai fait en cela que vous rendre la pareille ; car , à ce que m'a dit Patron , vous lui avez marqué dans trois de vos Lettres que je ne me chargeois de leur affaire qu'à sa considération , ce qui lui a fait un plaisir très-sensible. Il me pria d'abord de demander à votre Areopage ¹¹ qu'on cassât le Decret qui a été fait sous la Préture de Polycharmus ¹². Mais Xe-

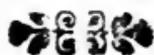
modius visum est, & Xenoni & post ipsi Patroni, me ad Memmium scribere, qui pridie, quam ego Athenas veni, Mitylenas profectus erat, ut is ad suos scriberet, posse id sua voluntate fieri. Non enim dubitabat Xeno, quin ab Ariopagitis invito Memmio impetrari non posset. Memmius autem edificandi consilium abjecerat: sed erat Patroni iratus. Itaque scripsi ad eum accurate: cujus epistolæ misi ad te exemplum.

Tu, velim, Piliam meis verbis consolere: indicabo enim tibi, tu illi nihil dixeris. Accepi fasciculum, in quo erat epistola Piliæ: abstuli, aperui, legi: valde scripta est ^a συμπαθῶς. Brandisio quæ tibi epistolæ redditæ sunt sine mea, tum videlicet data, cum ego me non belle haberem. Nam illam ^b νομικῶς ἐλάττω ex-cusationem ne acceperis. Cura, ut omnia sciam, sed maxime, ut valeas.

^a Dolenter. ^b Vulgarem. v. Not.

non a crû & a fait comprendre à Patron , qu'il faloit auparavant en écrire à Memmius , qui est parti pour Mitylene la veille de mon arrivée. Xenon étoit persuadé qu'on ne pourroit rien obtenir sans le consentement de Memmius , & qu'ainsi il faloit le prier d'écrire à Athenes qu'il ne s'y oppofoit point. Memmius ne pense plus au bâtiment qui lui avoit fait demander ce Decret ; mais comme il est fâché contre Patron , j'ai cru qu'il faloit lui écrire une Lettre un peu pressante , je vous en envoie la copie.

Au reste , consoléz Pilia ¹³ de ma part ; voici à propos dequoi je vous dis cela , mais ne lui en parlez pas. J'ai reçu un paquet de Lettres , il y en avoit une d'elle ; je la prens , je l'ouvre , je la lis ; elle étoit écrite d'une maniere fort touchante. Si vous avez reçu des Lettres de Brindes sans qu'il y en eut de moi , c'est que j'étois alors incommodé ; car je ne voudrois pas vous payer de quelqu'excuse banale ¹⁴. Mandez-moi bien des nouvelles , & donnez-m'en sur-tout de votre santé.



REMARQUES

SUR LA XI. LETTRE.

1. **M***Arcellus a eu grand tort de maltraiter ce Citoyen de Côme.]* Avant que toutes les Villes de l'Italie eussent obtenu le droit de Bourgeoisie, on l'avoit accordé à tous ceux qui auroient exercé les premières Magistratures dans les Villes du Latium. César pendant son Consulat avoit fait accorder le même privilège à la Colonie qu'il établit à Côme. Marcellus, dès le commencement de son Consulat, avoit tenté de le leur faire ôter; & afin de montrer qu'il ne reconnoissoit point pour Citoyens ceux qui avoient été Magistrats à Côme, il en fit battre un à coups de verges; ce qui étoit, comme tout le monde le sçait, contre les droits des Citoyens Romains.

Appian. Lib. 2. Bel. Civil. Sueton. Julio.

2. *Quand il n'auroit pas été Magistrat dans cette Ville, du moins est-il d'une Colonie au-delà du Pô; ainsi je crois que Pompée n'en sera pas moins choqué que César.]* C'est que Pompeius Strabo pere du grand Pompée avoit fait donner à toutes les Colonies au-delà du Pô le droit nommé *Jus Latii*, dont nous venons de parler.

Ascon. in Pisonian.

3. *Je sçavois que le premier (Pompée) pensoit à aller en Espagne, mais ce n'est point du*

du tout mon avis.] Il avoit été nommé Gouverneur d'Espagne dès son second Consulat ; mais il s'étoit contenté d'y envoyer ses Lieutenans, & s'étoit toujours tenu en Italie sous différens prétextes. Cicéron, qui avoit alors meilleure opinion de Pompée qu'il ne l'eût depuis, croyoit que sa présence suffiroit pour sauver la République. Mais il reconnut dans la suite, qu'elle ne servoit que de prétexte à César pour ne point quitter son Gouvernement des Gaules.

Eundem in Hispaniam censui, quod si fecisset, Civile bellum nullum omnino fuisset. Ep. 6. Lib. 6. Fam.

4. *Theophane.*] Voyez Rem. 5. sur la 5. Lettre du second Livre.

5. *Volusius.*] Il paroît par la vingtième Lettre du cinquième Livre des Fam. qu'il étoit Lieutenant de Cicéron, & non pas son Questeur, comme l'ont crû quelques Commentateurs qui lisent ici, *Una Cn. Volusius aderat Quæstor*, sans virgule.

6. *Mitilene.*] Capitale de l'Isle de Lesbos.

7. *Et quelques autres bâtimens aussi à rames.*] ET ALIQUID ἐπίκωπον. Il y a ici dans les Manuscrits une grande variété, ce qui a jeté quelques Commentateurs dans des conjectures fort bizarres. Quoique celle de Victorius ne soit pas absolument sûre, du moins elle est fort naturelle & fait un assez bon sens. Cicéron s'est servi encore de ce mot dans une autre Lettre où il l'a latinisé, *In Phazelum episcopum.* Epist. 16. Lib. 14. On voit par un passage de Polibe que ἐπίκωπον se prenoit en général pour toutes sortes de bâtimens à rames ; & dans la Comédie d'Aristophane intitulée

Acharnes ἐπίναπτος signifie en général *Nauticus*.

8. *Car l'exemple de ceux qui sont en place a beaucoup de force, & je ne leur en donnerai point de mauvais.*] Il y a dans le Texte où il ne sera plus vrai de dire telle est la maîtresse, telle est la chienne. Nous disons en François *tel maître, tel valet*; mais l'on sent bien qu'il seroit contre la politesse, que Cicéron appliquât un tel proverbe à ses Lieutenans, & aux autres Officiers de sa suite.

9. *Mais, comme bien des gens disent, je n'ai de fond de vertu & de désintéressement que pour une année.*] C'est-à-dire, comme lorsqu'on est dans une situation violente, on dit souvent, **J**e prendrai bien patience pendant un certain tems, mais passé cela, je n'y puis plus résister, il en est de même, dit Cicéron, de mon désintéressement; s'il faut soutenir une trop longue épreuve, je succomberai. Je n'ai que faire d'avertir qu'il ne faut pas prendre cela au sérieux.

10. *Et à tous vos Epicuriens.*] **ET RELIQUOS BARONES.** Tous les Commentateurs conviennent que Cicéron parle ici des Epicuriens, mais ils sont fort partagés sur la signification propre du mot par lequel il les désigne. Les uns veulent qu'il signifie des gens efféminés; d'autres, des gens pleins de force & de vertu, & au-dessus des passions. D'autres enfin, prétendent qu'il signifie des gens grossiers & stupides. Pour soutenir des sentimens si opposés, ils débitent une érudition curieuse pour certaines gens, mais fort ennuyeuse pour ceux qui liront ces remarques, & qui d'ailleurs ne fait rien au sens de ce passage.

11. *De demander à votre Areopage qu'on cassât le Decret qui a été fait sous la Préture de Polycharmus.*] Memmius qui étoit alors exilé à Athenes, avoit obtenu de l'Areopage la permission de faire abattre une école d'Epicure pour y bâtir une maison. Les Epicuriens zélés pour la mémoire de leur Maître, vouloient faire révoquer ce Decret. La Lettre que Cicéron écrivit là-dessus à Memmius, est la première du 13. Livre des Fam. & elle est écrite avec beaucoup d'art.

12. *Sous la Préture de Polycharmus.*] Les Atheniens marquoient les années par le nom de leur premier Magistrat, qu'ils appeloient ἀρχοῖτα, & qui changeoit tous les ans comme les Consuls Romains.

13. *Au reste, consolez Pilia, &c.*] Il y a ici quelque mystere qu'il n'est pas aisé de deviner. Manuce croit que Pilia étoit alors en Epire, & qu'elle avoit mis dans le paquet de Cicéron, une Lettre pour faire tenir à Atticus par les gens que Cicéron envoyoit à Rome. Mais, quoique ces deux amis véussent dans une très-grande familiarité, cela ne va guères jusqu'à ouvrir les Lettres d'une femme à un mari. Corradus croit avec plus de vraisemblance, que Pilia avoit écrit à Cicéron pour le prier d'engager Atticus à demeurer à Rome où elle étoit, sans lui marquer néanmoins que cela vint d'elle. Mais cette conjecture ne satisfait pas entierement.

14. *Je ne voudrois pas vous payer de quelque excuse banale.*] C'est dans le même sens que Cicéron a dit dans la seconde Lettre du quatrième Livre. *Si je vous écris moins souvent que quelques autres de vos amis, vous ne devez*

ni me soupçonner de négligence, ni même chercher dans mes occupations de quoi m'excuser; quoiqu'elles soient fort grandes, elles ne le seront jamais assez, &c. Voilà le vrai Commentaire du passage dont il s'agit ici; l'excuse banale c'est l'excuse tirée des occupations; il n'est rien de plus simple & de plus naturel que ce sens. Quelques-uns des plus habiles Com-



EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

Negotium magnum est navigare, atque mense Quintili. Sexto die Delum Athenis venimus. Pridie Nonas Quint. à Piræo ad Zoftera, vento molesto, qui nos ibidem Nonis tenuit. A. D. VIII. Idus ad Ceo jucunde. Inde Gyarum sævo vento, non adverso: Scyrum, inde Delum, utroque citius, quam vellemus, cursum confecimus. Jam nosti ^a ἄφρατα Rhodiorum. Nihil quod minus fluctum ferre possit. Ita-

^a Naves non septas,

mentateurs en ont cherché un autre ; c'est quelque chose de curieux que de voir les égaremens, dans lesquels ils ont donné en expliquant ce *νομαδρια* *excusationem* du Texte. *Νομαδρια* c'est une assemblée de gens de la Campagne, & il se prend en général pour une assemblée de gens du commun ; ainsi le sens conduit naturellement à entendre par *νομαδρια* *excusationem*, une excuse commune & triviale.



LETTRE XII.

Même année DCCII.

C'Est une terrible chose que la Mer, & cela au mois de Juillet. En six jours nous n'avons pû aller que d'Athenès à Delos ¹. Le sixième de Juillet nous eûmes le vent si contraire, que nous n'allâmes que du Pirée ² à Zoster ³, où nous fûmes obligés de séjourner le sept. Le huit nous allâmes à Ceo ⁴ par un fort beau tems. De Ceo à Gyare ⁵ nous eûmes un vent très-fort, mais qui n'étoit pas contraire. Il nous mena les deux jours suivans à Scyre ⁶ & à Delos un peu plus vite que nous n'aurions voulu. Vous sçavez ce que c'est que les Vaisseaux plats de Rhod-

*que erat in animo nihil festinare ,
Delo nec me movere , nisi omnia
a ἀκρωτηρίων ἕρα vidissem.*

a Cācuminum secundos flatus.

*De Messalla ad te statim , ut au-
divi , de Gyaro dedi litteras : & id
ipsum consilium nostrum etiam ad
Hortensium : cui quidem valde
b συνηγωνίων sed tuas de ejus judicii
sermonibus , & mehercule omni de
Reip. statu litteras exspecto c πολι-
τικώτερον quidem scriptas , (quo-
niam meos cum Thallumeto nostro
pervolutas libros) ejusmodi inquam
litteras , ex quibus ego , non quid
fiat , (id vel Helenius , vir gra-
vissimus , potest efficere , cliens tuus)
sed quid futurum sit. Etiam cum
hæc leges habebimus Consules. Om-
nia perspicere poteris , de Casare ,
de Pompeio , de ipsis judiciis.*

b Condolebam.

c Ut decet virum tractandæ Reip. peritum.

Nostra autem negotia , quoniam

de , ils ne font nullement sûrs dans un gros tems. Ainsi je n'ai point envie de me presser , & je ne partirai de De-los qu'après avoir bien consulté toutes les girouetes.

J'appris à Gyare l'affaire de Messala⁷ , & je vous en écrivis aussitôt. Je m'y intéresse fort , sur-tout par rapport à Hortensius , à qui j'ai aussi marqué comment je croyois qu'il falloit défendre cette cause. Mandez-moi ce que l'on dit de cette affaire , & en quel état sont celles de la République. Mais que votre Lettre se sente de la lecture que vous faites avec Thallumete⁸ , de mes Livres de Politique⁹ ; & qu'elle m'apprenne , non seulement ce qui se passe (votre Client Helenius homme d'importance m'en apprendroit bien autant¹⁰) mais ce qui doit arriver. Les Consuls seront élus lorsque vous recevrez cette Lettre ; & vous pourrez juger aisément de ce qui regarde César & Pompée , aussi bien que de l'évenement des procès criminels.

Puisque vous ne partirez pas sitôt , je

Romæ commoraris , amabo te , explica. Cui rei fugerat me rescribere , de struc laterum planè rogo. De aqua , si quid poterit fieri , eo sis animo , quo soles esse. Quam ego cum mea sponte , tum tuis sermonibus æstimo plurimi. Ergo aliquid conficies. Præterea , si quid Philippus rogavit , quod in sua re faceres , id velim facias. Plura scribam ad te , cum constitero : nunc eram plane in medio mari.

REMARQUES

SUR LA XII. LETTRE.

1. **D**elos.] La principale des Cyclades dans l'Archipel.
2. Pirée.] Tout le monde sçait que c'étoit le Port d'Athenes.
3. Zostere.] Promontoire de l'Attique.
4. Ceo.] Isle de la Mer Egée nommée aussi Cea ou Cia , Patrie de Simonide.
5. Gyare.] Autre Isle de la Mer Egée fort inculte.
6. Scyre.] L'une des Cyclades.

vous prie de finir mes affaires auparavant. Quant à cet ouvrage de brique sur lequel j'avois oublié de vous faire réponse, je vous prie d'y faire travailler. S'il y a moyen d'avoir de l'eau, cela me fera beaucoup de plaisir; vous avez fort augmenté le goût que j'avois pour cela, & il faut que vous m'aidez à le contenter. Si Philippe a besoin de votre crédit dans son affaire, je vous prie de le servir. Mes Lettres seront plus longues lorsque je serai plus fixe; je suis maintenant au milieu de la Mer. ¹¹

7. *J'appris à Gyare l'affaire de Messala.*] Il avoit été accusé de s'être servi, pour parvenir au Consulat, de moyens défendus par les Loix. Cette accusation n'étoit que trop bien fondée comme on a vû dans le quatrième Livre; cependant Hortensius son oncle ayant plaidé pour lui, il fut absous dans un premier jugement. Mais l'accusateur ayant obtenu qu'on instruïroit de nouveau le procès, l'éloquence & le crédit d'Hortensius ne purent le sauver cette seconde fois, & il fut banni, comme l'avoient été Memmius & Scaurus ses Compétiteurs. Domitius Calvinus, Collegue de Messala, & qui n'étoit pas moins coupable que lui, ne fut point mis en Justice, parce qu'il

alla immédiatement après son Consulat, servir dans les Gaules sous César.

Epist. 2. & 4. Lib. 8. Fam. Val. Max. Lib. 5. cap. 9.

8. *De mes Livres de Politique.*] Ce sont les six Livres de la République, dont il a déjà parlé dans la sixième Lettre du quatrième Livre. Il ne nous en reste que quelques fragmens.

9. *Thallumete.*] C'étoit quelqu'Esclave ou Affranchi qui étoit homme de Lettres, comme Atticus en avoit plusieurs.



EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

E *Phesum venimus A. D. XI. Kal. Sext. sexagesimo & quingentesimo post pugnam Bovillam. Navigavimus sine timore & sine nausea: sed tardius propter aphraetorum Rhodiorum imbecillitatem. De concursu legationum, privatorum, & de incredibili multitudine, quæ mihi jam Sami, sed mi-*

10. *Votre Client Helenius homme d'importance m'en apprendroit bien autant.*] Je m'imagine, sur ce que Ciceron dit ici de cet Helenius, que c'étoit quelque nouveliste de profession.

11. *Au milieu de la Mer.*] On voit par le commencement de cette Lettre que Ciceron étoit encore à Delos; il dit qu'il étoit *in medio mari*, parce que cette Isle est au milieu de l'Archipel. Ainsi on ne pouvoit pas traduire en pleine Mer, car cela feroit un autre sens.



LETTRE XIII.

Même année DCCII.

J'Arrivai à Ephese le 22. de Juillet, le 560^e. jour depuis la bataille de Bouilles ¹. Nous n'avons point été incommodés, & nous n'avons couru aucun danger, mais nos vaisseaux plats nous ont empêché d'aller aussi vite que nous l'aurions voulu. Je ne vous parle point des députations que les villes m'ont envoyées, du grand nombre de personnes qui sont venues au devant de moi, & du concours extraordinaire de peuple que j'ai trouvé d'abord à Samos ², mais

rabilem in modum Ephesi præsto fuit, aut audisse te puto, aut quid ad me attinet? verumtamen cum decumani ac si venissem cum imperio, Græci quasi Ephesio Prætori se alacres obtulerunt, ex quo te intelligere certo scio, multorum annorum ostentationes meas nunc in discrimen esse adductas. Sed, ut spero, utemur ea palæstra quam à te didicimus; omnibusque satisfaciemus; & eo facilius, quod in nostra Provincia confectæ sunt pactiones. Sed hæctenus, præsertim cum cœnanti mihi nuntiaret Cæstius, se de nocte proficisci.

Tua negotiola Ephesi curæ mihi fuerunt: Thermoque, tametsi ante adventum meum liberalissime erat pollicitus tuis omnibus, tamen Philogenem & Scium tradidi; Apolloniensem Xenonem commendavi

sur-tout à Ephese. Vous en aurez peut-être appris quelque chose , ou vous ne vous souciez gueres de ce détail. Je vous dirai seulement que les Fermiers de la République m'ont fait autant d'honneur qu'ils en auroient pû faire au Gouverneur de la Province ³ , & que les gens du pays m'ont témoigné autant d'affection qu'à leurs propres Magistrats ⁴. Vous concevez par-là , que voici le tems de justifier par ma conduite ce que je soutiens & dont je me fais fort depuis tant d'années , mais je profiterai de vos leçons , & je ne desespere pas avec ce secours de réussir , sur-tout depuis que j'ai appris que les villes de mon Gouvernement ont fait leurs Traités avec ceux qui tiennent les Fermes. Cestius ne me donne pas le tems de vous en dire davantage ; il m'est venu dire , comme je soupais , qu'il partoît la nuit même.

Je me suis souvenu des petites commissions que vous m'aviez données pour Ephese. Quoique Thermus ⁶ eût déjà fort bien reçu vos gens avant mon arrivée , je n'ai pas laissé de lui présenter Philogene & Seius , & je lui ai recommandé Xenon d'Apollonide ⁷. Il

Omnino omnia se facturum recepit. Ego præterea rationem Philogeni permutationis ejus, quam tecum feci, edidi.

Ergo hæc quoque hæctenus. Redeo ad urbana. Perfortunas (quoniam Romæ manes) primum illud præfulci atque præmuni quaeso; ut simus annui; ne intercaletur quidem. Deinde exhauri mea mandata; maximeque si quid potest, de illo domestico, scrupulum quem non ignoras; deinde de Cæsare: cujus in cupiditatem te auctore incubui; nec me piget. Et si intelligis quam meum sit scire & curare, quid in Rep. fiat: fiat autem? immo vero etiam quid futurum sit, perscribere ad me omnia; sed diligentissime: in primis ecquid judiciorum status aut factorum, aut faturorum etiam laboret. De aqua, si curæ est, si quid Philippus aget, animadvertas.



m'a promis de faire tout ce que vous fouhaitez. J'ai aussi donné à Philogene le compte de l'argent que vous m'avez avancé.

Mais en voilà assez là-dessus ; je reviens aux affaires de Rome , puisque vous ne partez pas si-tôt , mettez auparavant toutes choses en état pour me faire donner un Successeur au bout de mon année ; tâchez même , s'il se peut , qu'il n'y ait point d'*intercalation*. Finissez aussi les autres affaires que je vous ai recommandées , sur-tout celle que j'ai si fort à cœur ³ , & celle de César , afin que je puisse conserver avec lui les engagements que vous m'avez fait prendre. Enfin , comme vous sçavez combien je m'intéresse aux affaires de la République , contentez ma curiosité , & mandez-moi tout ce qui se passe : que dis-je tout ce qui se passe ? il faut me prédire tout ce qui doit arriver. Parlez-moi sur-tout des procès criminels ⁹ qui sont déjà jugés , & de l'état de ceux qui doivent bientôt l'être. Je vous prie aussi de voir si Philippe travaille à me faire avoir de l'eau.



REMARQUES

SUR LA XIII. LETTRE.

1. **L**E cinq cens soixantième jour depuis la Bataille de Bouilles.] Clodius avoit été tué par Milon auprès de Bouilles. Ciceron en datant ainsi sa Lettre, veut faire entendre que cette mort avoit été par rapport à lui un aussi grand événement que pourroit être dans l'Histoire une fameuse Bataille. C'est dans cette pensée qu'en datant la première Lettre du sixième Livre, il dit, *Post Leuctricam pugnam*, voulant marquer que la mort de Clodius lui avoit fait autant de plaisir que la Bataille de Leuctres avoit acquis de gloire aux Thebains. Il dit d'ailleurs, *Post pugnam Bovillam*, parce qu'en effet il y eut une espèce de combat entre les gens de Milon & ceux de Clodius.

2. *Samos.*] Isle fort connue vis-à-vis d'Ephese.

3. *Que les Fermiers de la République m'ont fait autant d'honneur qu'ils en auroient pû faire au Gouverneur de la Province.*] DECUMANI. On les appeloit ainsi, parce qu'ils affermoient le Dixième que les Terres d'Asie devoient à la République.

Ac si venissem cum imperio. Ciceron étoit *cum imperio*, mais non pas par rapport à Ephese.

4. *Les gens du pays m'ont témoigné autant d'affection qu'à leurs propres Magistrats.*] GRA-

CI QUASI EPHEGIO PRÆTORI, &c. On ſçait que les Villes Maritimes de l'Asie Mineure étoient des Colonies Grecques, leur premier Magiſtrat s'appeloit *Ἀρχων*, ce que les Latins rendent toujours par *Prætor*.

5. *Que voici le tems de juſtifier par ma conduite ce que je ſouſtiens ; & dont je me fais fort depuis tant d'années.*] Pour entendre cet endroit, il faut ſe ſouvenir que les Fermes de la République, étoient tenues par les Chevaliers Romains. Ciceron avoit toujours ſouſtenu qu'il étoit très-important pour la République de ménager cet Ordre, qui étoit devenu très-puiſſant par les grandes richesses des Particuliers qui le compoſoient. Il y avoit très-bien réuſſi pendant ſon Conſulat, & les avoit mis dans les intérêts de ceux qu'on appeloit *OPTIMATES*, les gens du bon parti ou les Grands, parce que la plus grande partie de la Nobleſſe en étoit. Ciceron avoit vû avec chagrin que Céſar avoit profité des fauſſes démarches de certaines gens, & entr'autres de Caton, pour mettre les Chevaliers dans ſes intérêts ; & il avoit condamné hautement la fermeté mal entendue de ceux qui n'avoient point voulu avoir égard aux demandes de gens qu'il étoit ſi important de ménager. Mais il alloit lui-même ſe trouver dans un pareil embarras ; car il étoit très-difficile à un Gouverneur de Province de favoriſer les Fermiers, ſans que les Peuples en ſouffriſſent ; ou de rendre juſtice aux Peuples, ſans mécontenter les Fermiers.

Voyez les Lettres 17. & 18. du premier Livre.

6. *Thermus.*] *Q. Minutius Thermus* Gouverneur d'Asie. Il avoit été Préteur l'an 700.

sous le Consulat de Messala & de Domitius Calvinus. C'étoit la seconde année qu'il gouvernoit cette Province ; Cicéron lui écrivit pendant ce tems-la , plusieurs Lettres de recommandation qui sont dans le treizième Livre des Fam.

7. *Xenon d'Appollonide.*] Ville d'Asie. Cicéron le désigne ainû , pour le distinguer du Xenon d'Athenes dont il a parlé.

8. *L'affaire que j'ai si fort à cœur*] C'est toujours du mariage de sa fille qu'il parle



EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

A*Nte quam aliquo loco con-*
dero , neque longas à me , ne-
que semper mea manu litteras ex-
spectabis. Cum autem erit spatium ,
utrumque præstabo. Nunc iter con-
ficiebamus æstuosa & pulverulenta
via. Dederam Epheso pridie : has
dedi Trallibus. In provincia mea
fore me putabam Kal. Sextilibus.
Ex ea die, si me amas ^απαράγγελμα
ἐμαύσιον commoveto. Tamen interea

a Mandatum de anno. v. Not.

en mots couverts , comme dans plusieurs autres endroits de ce Livre.

9. *Des Procès criminels qui sont déjà jugés, &c.*] Nous avons déjà dit que Pompée l'année avant celle-ci , avoit fait revivre la rigueur des jugemens. On avoit mis en Justice plusieurs personnes de distinction , qu'on accusoit de s'être servis de moyens défendus par les Loix pour parvenir aux Magistratures. C'étoit de ces Procès criminels que Ciceron souhaitoit d'avoir des nouvelles comme il paroît par les Lettres que Coelius lui écrivit alors.



LETTRE XIV.

Même année DCCII.

JUsqu'à ce que je fasse quelque séjour, mes Lettres seront toutes assez courtes , & souvent ne seront pas de ma main. Nous marchons avec une chaleur & une poussière très-incommodes ; je vous écrivis hier d'Ephèse , & je vous écris aujourd'hui de Tralles. Je compte d'arriver dans mon Gouvernement le premier d'Août , souvenez-vous bien que c'est de ce jour-la que mon année commencera à courir. Heureuse-

hæc, quæ vellem, mihi afferebantur: primum otium Parthicum, dein confecta pactiones Publicanorum, postremo seditio militum sedata ab Appio, stipendiumque eis usque ad Idus Quint. persolutum.

Nos Asia accepit admirabiliter. Adventus noster nemini ne minimo quidem fuit sumptui. Spero meos omnis servire laudi meæ. Tamen magno timore sum: sed bene speramus. Omnes jam nostri præter Tullium tuum venerunt. Erat mihi in animo recta proficisci ad exercitum, æstivos menses reliquos rei militari dare, hibernos jurisdictioni.

Tu, velim, si me nihilo minus nosti curiosum in Rep. quam te, scribas ad me omnia quæ sint, quæ futura sint. Nihil mihi gratius facere potes: nisi tamen id erit mihi gratissimum si quæ tibi man-

ment je trouverai les choses en bon état; car on me mande que les Parthes ne font aucun mouvement, que les villes ont fait leurs Traités avec les Fermiers de la République, qu'Appius a appaisé la sédition qui s'étoit émue dans le Camp, & que les troupes sont payées jusqu'au quinzième de Juillet.

• Nous avons été reçûs en Asie avec de grandes marques d'affection; aussi n'avons-nous été à charge ni aux villes ni aux moindres Particuliers. Tous ceux de ma suite m'ont fait honneur jusqu'à présent; je crains toujours qu'ils ne se soutiennent pas, cependant j'ai lieu de bien espérer. De tous mes Officiers, il ne me manque plus que votre ami Tullius. Je m'en vais droit à mon armée; & quand j'aurai achevé la Campagne, je reglerai pendant l'hiver les affaires de mon Gouvernement.

• Vous sçavez que je ne suis pas moins avide de nouvelles que vous; mandez-moi donc tout ce qui se passe, & ce que vous prévoyez. Rien ne peut me faire plus de plaisir, si ce n'est d'apprendre que vous avez terminé les affaires que je vous ai recommandées.

*davi confeceris ; in primisque illud
 a ἀιδόμυχον ; quo mihi scis nihil
 esse carius. Habes epistolam ple-
 nam festinationis & pulveris. Re-
 liquæ subtiliores erunt.*

a Arcanum domesticum.



EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

L *Aodiceam veni pridie Kal.
 Sext. ex hoc die clavum anni
 movebis. Nihil exoptatius adventu
 meo , nihil carius. Sed est incredi-
 bile , quam me negotii tædeat. Non
 habet satis magnum campum ille
 tibi non ignotus cursus animi , &
 industriæ meæ præclara opera ces-
 sat. Quippe jus Laodiceæ me dice-
 re , cum Romæ A. Plotius dicat ?
 & cum exercitum noster amicus
 habeat tantum , me nomen habere
 duarum legionum exilium ? denique*

LIVRE V. LETTRE XV. 95
& sur-tout celle qui regarde la personne du monde que je chéris le plus. Cette Lettre se ressent du mouvement & de l'embarras du voyage ; je vous écrirai plus en détail dans la suite.



L E T T R E X V.

Même année DCCII.

JE suis arrivé à Laodicée le dernier de Juillet ; souvenez-vous que mon année a commencé à courir de ce jour-la ¹. J'ai été reçu dans mon Gouvernement avec toutes les démonstrations possibles de joie & d'affection , cependant vous ne sçauriez croire combien je suis déjà las du métier que je fais. Mon esprit se trouve ici resseré dans des bornes trop étroites , & le principal de mes talens demeure inutile. Le bel honneur pour moi de juger les affaires de Laodicée , pendant que Plotius ² juge celles de Rome ! & de commander deux méchantes Légions , pendant que notre ami ³ a une si

hæc non desidero, lucem, forum, urbem, domum, vos desidero. Sed feram, ut potero: sit modo annuum. Si prorogatur, actum est. Verum perfacile resisti potest. Tu modo Romæ sis.

Quæris, quid hic agam? ita vivam, ut maximos sumptus facio. Mirifice delector hoc instituto. Admirabilis abstinentia ex præceptis tuis: ut verear ne illud, quod tecum permutavi, versura mihi solvendum sit. Appii vulnera non refrico: sed apparent, nec oculi possunt. Iter Laodicea faciebam A. D. III. Nonas Sext. cum has litteras dabam, in castra in Lycaoniam, inde ad Taurum cogitabam, ut cum Mæragene signis collatis, si possem, de servo tuo deciderem.

Clitellæ bovi sunt impositæ, plane
non

grosse armée. Ce n'est pas là néanmoins ce qui me touche ; mon ambition c'est de paroître au grand jour , de primer dans le Barreau , de vivre à Rome avec ma famille & avec mes amis. Je tâcherai de soutenir cet éloignement , pourvû qu'il ne soit que d'une année ; s'il dure plus longtems , c'est fait de moi ; mais il sera aisé de l'empêcher , pourvû que vous soyez à Rome.

Vous me demandez comment je vis ici ? je suis fidelement vos avis ; on ne peut pousser plus loin le desintéressement , & je m'en fais un fort grand plaisir ; mais-aussi je fais une si grande dépense que je crois qu'il faudra que j'emprunte pour vous payer ce que vous m'avez prêté. Je ne touche point aux plaies qu'Appius ⁴ a faites , mais elles sont si grandes , qu'il n'y a pas moyen d'empêcher qu'elles ne paroissent. Je parts de Laodicée aujourd'hui troisième d'Août , pour aller joindre mon armée dans la Lycaonie ⁵ ; je marcherai ensuite vers le Mont-Taurus ⁶ , & j'irai les armes à la main redemander votre Esclave à Meragene. ⁷

Il faut avouer que je ne suis point

non est nostrum onus : sed feremus modo , si me amas ; sit annum. Adsis tu ad tempus , ut Senatum totum excites ; mirifice sollicitus sum , quod jam diu ignota sunt mihi ista omnia. Quare , ut ad te ante scripsi , cum cetera tum Resp. cura ut mihi nota sit. Plura scribam tarde reddituro ? sed dabam familiari homini , ac domestico , C. Andronico Puteolano. Tu autem sæpe dare tabellariis Publicanorum poteris , per magistros scripturæ , & portus nostrarum diœcesium.

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. **J**E suis arrivé à Laodicée le dernier de Juillet , souvenez-vous que mon année a commencé à courir de ce jour-la.] C'est que la ville de Laodicée étoit de son Gouvernement , qui s'étendoit assez avant dans l'Asie Mineure.

Clavum anni movebis] Ciceron fait allusion à un ancien usage des Romains qui pour

ici à ma place , je porte un fardeau qui n'est point fait pour mes épaules. Je prendrai néanmoins patience ; mais , si vous m'aimez , faites en sorte que j'en sois quitte au bout d'une année ; & ne manquez pas d'être à Rome dans le tems , afin de solliciter fortement pour moi tous les Senateurs. Je suis très en peine d'être si longtems sans avoir aucune nouvelle ; je vous prie donc , comme j'ai déjà fait plusieurs fois , de m'en donner de mes affaires , & surtout de celles de la République. Je ne vous en dis pas davantage , aussi-bien cette Lettre sera long-tems en chemin ; mais j'ai voulu profiter du départ de C. Andronicus de Pouzoles qui m'est fort attaché. Vous pourrez donner vos Lettres aux Exprès des Fermiers de la République , & me les faire tenir par les Receveurs de mes départemens^s.

marquer le nombre des années , attachoient le treizième de Septembre un clou au Temple de Minerve dans le Capitole. Il paroît par l'expression de Ciceron que c'étoit le même clou qu'on changeoit de place ; & que par le nombre des trous , on comptoit dans ces tems grossiers , le nombre des années.

Vide T. Lib. 7. cap. 3.

2. *Plotius.*] qui étoit alors Préteur. *Pighius* conjecture avec beaucoup de vraisemblance, de ce que dit ici Ciceron, que *Plotius* avoit ce qu'on appelloit *Jurisdictionem urbanam*, c'est-à-dire qu'il jugeoit les affaires civiles; ce qui étoit la première place parmi les Préteurs.

3. *Pendant que notre ami a une armée si considérable.*] La plupart des Commentateurs croient que Ciceron parle ici de *Cassius*; mais cela ne peut lui convenir. Outre qu'il ne commandoit en Syrie qu'en attendant l'arrivée de *Bibulus*, ses troupes n'étoient composées que des débris de l'armée de *Crassus*, & ainsi ne pouvoient pas être fort nombreuses; *Dion* le dit expressément. Et en effet lorsque les *Parthes*, quelque tems après, entrèrent en Syrie, il n'osa pas tenir la campagne, & fut obligé de s'enfermer dans *Antioche*. Ciceron ne parle pas non plus de *Bibulus*, qui n'étoit pas encore arrivé dans son Gouvernement, & qui d'ailleurs n'eut de troupes, que celles que *Cassius* lui remit. Cet endroit ne peut s'entendre que de *Pompée* ou de *César*, qui avoient tous deux de puissantes armées. Je l'entendrois plus volontiers du dernier, parce que Ciceron affectoit, depuis qu'il s'étoit lié avec *César*, de se dire son ami. Voyez la fin de la seizième Lettre du quatrième Livre.

*Cæsaris amici, me dico & Oppium, disrum-
paris licet.*

4. *Appius.*] Prédecesseur de Ciceron dans le Gouvernement de *Cilicie*.

5. *Lycaonie.*] Province de l'Asie Mineure, entre l'*Isaurie*, la *Pisidie*, la *Cappadoce*, & la *Galatie*,

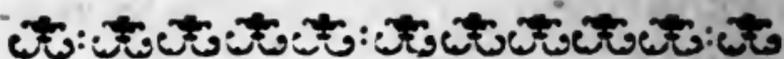
6. *Le Mont-Taurus.*] La partie de ces montagnes entre la Cilicie & la Cappadoce.

7. *J'irai les armes à la main redemander votre Esclave à Meragene.*] Il avoit retiré un Esclave fugitif, qui étoit à Atticus. On voit bien que Cicéron plaisante sur sa qualité de Général d'Armée.

8. *Les Receveurs de mes départemens.*] *MAGISTROS SCRIPTURÆ*; *Scriptura*, c'étoit ce que l'on payoit en Asie aux Fermiers de la République, pour les pâturages. Ceux qui levoient ce droit étoient appellés *Scripturarii*, & le bétail *pecus inscriptum*.

Nostrarum Diœcesium.] *DIOECESSES* est un mot Grec latinisé qui signifioit de petites Provinces, qui dans un Gouvernement, étoient des dépendances de la Province principale. Le Gouvernement de Cicéron, outre la Cilicie, comprenoit la Pamphilie, la Lycaonie, une partie de la grande Phrygie, & les ressorts de Laodicée de Cybire & d'Apamée. Comme le mot *Diocese* qui a passé chez nous dans le Gouvernement Ecclesiastique, lui est devenu absolument propre, j'ai été obligé d'en substituer un autre.





EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

ET si in ipso itinere & via discedebant Publicanorum tabellarii, & eramus in cursu: tamen surripiendum aliquid putavi spatii, ne me immemorem mandati tui putares. Itaque subsedi in ipsa via, dum hæc, quæ longiorem desiderant orationem, summatim tibi perscriberem. Maxima expectatione in perditam, & plane eversam in perpetuum provinciam nos venisse scito pridie Kal. Sextiles. Moratus triduum Laodiceæ, triduum Apameæ, totidem dies Synnade, audivimus nihil aliud, nisi imperata ^a ἐπικεφάλια solvere non posse: ^b ὡνάς omnium venditas: civitatum gemitus, ploratus, monstra quædam non homi-

^a Exactionem capitum.

^b Possessiones.



L E T T R E X V I.

Même année DCCII.

JE viens de rencontrer les Exprès des Fermiers de la République ; quoique je marche en diligence, je me suis souvenu de ce que vous m'aviez recommandé¹, & je me suis arrêté en pleine campagne, pour vous écrire en peu de mots ce que je pourrai dans la suite vous mander plus en détail. J'arrivai le dernier de Juillet dans mon Gouvernement, où j'étois fort souhaité ; je l'ai trouvé dans un état si déplorable, que je ne crois pas qu'il puisse jamais s'en relever. J'ai demeuré trois jours à Laodicée, autant à Apamée, & autant à Synnade². Ils m'ont représenté partout qu'ils n'étoient pas en état de payer les taxes qu'on leur avoit imposées, & qu'ils avoient déjà été obligés de vendre leurs fonds³. On n'entend que gémissemens, & l'on trouve par-tout les traces plutôt d'un monstre que d'un

nis, sed feræ nescio cujus immanis. Quid quæris? omnium nos tædet vitæ. Levantur tamen misera civitates, quod nullus fit sumptus in nos, neque in legatos, neque in Quæstorem, neque in quemquam. Scito, non modo nos fœnum, aut quod lege Julia dari solet, non accipere, sed ne ligna quidem; nec, præter quatuor lectos & tectum, quemquam accipere quidquam: multis locis ne tectum quidem, & in tabernaculo manere plerumque. Itaque incredibilem in modum concursus fiunt ex agris, ex vicis, ex domibus omnibus. Mehercule etiam adventu nostro reviviscunt; justitia, abstinentia, clementia tui Ciceronis. Itaque opiniones omnium superavit.

Appius, ut audivit nos venire, in ultimam provinciam se conjecit Tarsum usque: ibi forum agit. De Partho silentium est; sed tamen concisos equites nostros à barbaris nuntiabant ii, qui veniebant. Bibulus ne cogi-

homme ⁴. Que voulez-vous que je vous dise ? ces pauvres villes sont bien à plaindre. Elles sont néanmoins soulagées en quelque manière, parce qu'elles ne font aucune dépense ni pour moi, ni pour mes Lieutenans, ni pour mon Questeur, ni en général pour ceux de ma suite. Nous ne prenons, ni le foin ni les autres choses que la Loi Julia nous accorde, & nous payons jusqu'au bois. On nous fournit seulement quatre lits dans les maisons où nous couchons, encore le plus souvent nous couchons dans nos tentes. Aussi on accourt de tous côtés au devant de nous, dans les campagnes & dans les villes ; notre arrivée leur rend à tous la vie, & ils sont charmés de l'intégrité, de la douceur, & du desintéressement de votre cher ami ; il a surpassé tout ce qu'on en attendoit.

Dès qu'Appius a sçû que j'approchois, il s'en est allé à Tarse dans le fond de la Cilicie, où il exerce encore les fonctions de Gouverneur ⁵. On n'entend point parler des Parthes ; cependant ceux qui viennent de la frontière, disent que les Barbares ont battu notre

tabat quidem etiam nunc in provinciam suam accedere. Id autem facere ob eam causam dicebant, quod tardius vellet decedere. Nos in castra properamus, quæ aberant bidui.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. **J** E me suis souvenu de ce que vous m'avez recommandé] De ne manquer aucune occasion de vous écrire.
2. *Apamée & Synnade.*] Villes de la Phrygie surnommée *Pacatiana*.
3. *Qu'ils étoient hors d'état de payer les taxes qu'on leur avoit imposées, & qu'ils avoient été obligés de vendre leurs fonds*] ἐπιτεφάλια ; c'est ce que Cicéron dans la huitième Lettre du troisième Livre des Fam. en parlant de ces mêmes villes, appelle *exactionem capitum atque ostiorum* des taxes par tête & sur les maisons. Elles avoient été mises par les Magistrats mêmes des villes, sous prétexte de fournir aux frais des députations qu'elles devoient envoyer à Rome pour faire à Appius des remerciemens publics, qu'assurément il ne meritoit pas. Appius avoit pris cette précaution, pour prévenir les accusations de concussion auxquelles il avoit fort sujet de s'attendre. On voit par là jusqu'où alloit la

Cavalerie ⁶. Bibulus ne pense pas encore à venir dans son Gouvernement ; on dit que c'est qu'il veut que son tems finisse plus tard. Je marche en diligence pour me rendre au Camp , dont je ne suis qu'à deux journées.

servile flatterie de ces miserables Asiatiques, qui se prétoient eux-mêmes pour empêcher qu'on ne leur rendît justice. Aussi notre Auteur dit ailleurs d'eux que c'étoit une Nation née pour la servitude. *omnes omnium esse venditas*. C'est ce que Cicéron appelle dans la Lettre que nous venons de citer *venditionem tributorum*, l'alienation d'une partie des impositions, qui faisoient le revenu de chaque ville.

4. *L'on trouve par tout les traces plutôt d'un monstre que d'un homme.*] On voit bien que cela regarde Appius, qui fut en effet peu de tems après accusé de concussion, mais l'accusateur ne poursuivit point l'affaire, & les justes soupçons qu'on avoit contre Appius n'empêcherent point qu'il ne fût à son retour élu Censeur, parce qu'il étoit soutenu par Pompée ; l'on peut juger par là des mœurs & du Gouvernement de ces derniers tems de la République.

5. *Il exerce encore les fonctions de Gouverneur.*] *FORUM AGIT*. Les Gouverneurs pendant un certain tems de l'année tenoient leurs assises dans une des principales villes de la Province, où ils regloient les affaires de cha-

que département l'un après l'autre, comme on le verra dans la vingt-unième Lettre de ce Livre ; c'étoit ce qu'on appeloit *forum agere*.



EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

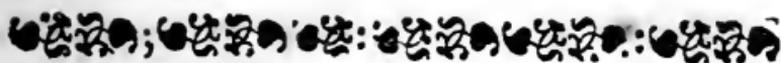
A Ccepi Roma sine epistola tua fasciculum litterarum: in quo, si modo valuisti, & Romæ fuisti, Philotimi duco esse culpam, non tuam. Hanc epistolam dictavi sedens in rheda, cum in castra proficiscerer, à quibus aberam bidui. Paucis diebus habebam certos homines, quibus darem litteras. Itaque eo me servavi. Nostamen, etsi hoc te ex aliis audire malo, sic in provincia nos gerimus, quod ad abstinentiam attinet, ut nullus teruntius insumatur in quemquam. Id fit etiã & legatorum, & tribunorum, & præfectorum diligentia. Nam omnes mirifice ^a συμφιλοδοξῶσιν gloria meæ.

^a Simul inserviunt.

6. *Que les Barbares ont battu notre Cavalerie.*]

C'étoit une troupe d'Arabes armés à la manière des Parthes, qui avoient fait quelques courses dans la Syrie.

Epist. 8. Lib. 3. Fam.



LETTRE XVII.

J'AI reçu de Rome un paquet de Lettres où il n'y en avoit point de vous ; c'est infailliblement la faute de Philotime, à moins que vous ne vous portiez pas bien, ou que vous ne soyez parti. Je dicte celle-ci dans ma chaise, en marchant pour aller joindre mes troupes dont je ne suis qu'à deux journées. J'aurai dans peu une voie sûre pour vous écrire, & ma Lettre sera alors plus longue. Mais quoique j'aime mieux que vous appreniez par d'autres comment je me conduis, je ne laisserai pas de vous dire que jusqu'à présent la Province n'a pas fait la moindre dépense pour nous ; tous mes Officiers suivent exactement mon exemple, & s'intéressent fort à ma gloire ; Lepta sur-tout

Lepta noster mirificus est. Sed nunc propero. Perscribam ad te paucis diebus omnia.

Cicerones nostros Dejotarus filius, qui Rex ab Senatu appellatus est, secum in regnum. Dum in æstivis nos essemus, illum pueris locum esse bellissimum duximus. Sestius ad me scripsit, quæ tecum esset de mea domestica & maxima cura locutus, & quid tibi esset visum. Amabo te, incumbe in eam rem, & ad me scribe, quid & possit, & tu censeas. Idem scripsit Hortensium de propaganda nostra provinciâ dixisse nescio quid. Mihi in Cumano diligentissime se, ut annui essemus, defensurum receperat. Si quicquam me amas, hunc locum muni. Dici non potest quam invitus à vobis absim. Et simul hanc gloriam justitiæ, & abstinentiæ fore illustriorem spero, si cito deceberimus. Id

LIVRE V. LETTRE XVII. III
fait merveilles. Je ne vous en dis pas
davantage là-dessus ; dans peu de jours
je vous en rendrai un compte plus
exact.

Le jeune Dejotarus , à qui le Sénat
vient de donner le titre de Roi ² , a
emmené avec lui mon fils & notre ne-
veu ; il m'a paru qu'ils ne pouvoient
être mieux pendant le reste de la Cam-
pagne. Sestius m'a mandé ce qu'il vous a
proposé sur cette affaire de famille que
j'ai si fort à cœur , & ce que vous en
pensez. Travaillez y , je vous prie , avec
soin ; marquez-moi si c'est une chose
faisable , & si vous la croyez avanta-
geuse. Sestius ³ me mande aussi , qu'il
a entendu dire à Hortensius qu'on pour-
roit bien me laisser plus d'une année
dans mon Gouvernement. Hortensius
m'assura néanmoins , lorsqu'il vint me
voir à Cumes , qu'il emploiroit tout
son crédit pour me faire donner un
successeur après mon année. Je vous
conjure par l'amitié que vous avez pour
moi , de me mettre en sûreté de ce cô-
té-la ; je ne sçaurois vous dire combien
je souffre éloigné de vous & de tous mes
amis. D'ailleurs, cette réputation d'inte-
grité & de désintéressement que je me

quod Scævola contigit, qui solos novem menses Asia præfuit.

Appius noster, cum me adventare videret, profectus est Tarsum usque Laodicea. Ibi forum agit cum ego sim in provincia; quam ejus injuriam non insector. Satis enim habeo negotii in sanandis vulneribus, quæ sunt imposita provinciæ. Quod, do operam, ut faciam quam minima illius contumelia. Sed hoc Bruto nostro velim dicas, illum fecisse non belle, qui adventu meo, quam longissime potuerit, discesserit.

REMARQUES

SUR LA XVII. LETTRE.

1. **L** *Epta*] Il étoit Intendant des Ouvriers dans l'armée de Cicéron, *Præfectus fabricum*, ce qui a quelque rapport à nos principaux Ingenieurs.

2. Le jeune Dejotarus à qui le Sénat vient de

suis faite , se soutiendra mieux si je ne demeure pas ici long-tems ⁴ ; Scévola ⁵ , dont la mémoire est encore en vénération dans l'Asie , n'y commanda que neuf mois.

Dès qu'Appius a sçû que j'approchois, il s'en est allé de Laodicée à Tarse dans l'autre extrémité de la Province , où il exerce encore les fonctions de Gouverneur , quoiqu'il sçache bien que je suis arrivé. Mais je ne me soucie gueres qu'il partage mon autorité ; aussi-bien il me donne assez d'occupation , & je n'aurai pas peu à travailler pour réparer tout le mal qu'il a fait. En y remédiant , je tâche de sauver son honneur autant qu'il m'est possible ; mais vous pouvez toujours dire à Brutus , que son beau-pere n'en a pas bien usé en cette occasion.

donner le titre de Roi.] On l'avoit déjà donné à son pere , qui n'avoit auparavant que le titre de Tetrarque. Il étoit Roi de la Galatie , & de la petite Armenie. C'est pour le pere que Ciceron fit depuis la Harangue qui nous est restée.

3. *Sestius.*] Celui dont nous avons parlé dans la quatrième , Rem. sur la dix-septième Lettre du troisième Livre , & dans la douzième

Rem. sur la troisième Lettre du quatrième Livre.

4. *Cette reputation d'intégrité & de désintéressement se soutiendra mieux si je ne demeure pas ici longtems.] Il a déjà dit en plaisantant, qu'il ne se sentoit de fonds de vertu que pour une année. Epist. II. b. Libri.*

5. *Scævola.] Q. Mutius Scævola grand Pontife, dont nous avons déjà parlé dans la quatrième Remarque sur la seizième Lettre du quatrième Livre. Il avoit été Gouverneur d'A-*



EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Q*Uam vellem Romæ esses, si forte non es. Nihil enim certi habebamus, nisi accepisse nos tuas litteras A. D. XIII. Kal. Sext. datas: in quibus scriptum esset, te in Epirum iturum circiter Kal. Sextiles. Sed sive Romæ es, sive in Epiro, Parthi Euphratem transfierunt duce Pacoro, Orodís Régis Parthorum filio, cunctis fere copiis. Bibulus nondum audiebatur esse in Syria. Cassius in oppido*

SUR LA XVII. LETTRE. 115
sie en 654. Les peuples de cette Province se
trouverent si bien de son Gouvernement, que
pour en conserver la memoire ils etablirent en
son honneur une Fête & des jeux nommés de
son nom *Mutia*. Il y avoit eu encore un autre
Q. Mutius Scævola Gouverneur d'Asie en 632.
ce dernier étoit Augure, & le premier grand
Pontife; c'est par ces titres que les Auteurs
anciens les distinguent.

*Ascon. in Verrin. 4. Valer. Max. Lib. 9.
cap. 15.*



LETTRE XVIII.

Même année DCCII.

QUE je souhaiterois que vous fus-
siez à Rome, peut-être y ferez-
vous encore; je ne sçai autre chose là-
dessus que ce que vous me mandiez
dans votre Lettre du 19. de Juillet,
que vous partiriez pour l'Epire vers le
commencement d'Août. Mais, soit que
vous soyez à Rome ou en Epire, vous
sçauvez que les Parthes commandés par
Pacorus ¹ fils du Roi Orodes ², ont
passé l'Euphrate avec presque toutes
leurs forces. On ne dit point encore
que Bibulus soit arrivé en Syrie. Cas-

Antiochiæ cum omni exercitu. Nos in Cappadocia ad Taurum cum exercitu ad Cybistra. Hostis in Cyrhestica; quæ Syriæ pars proxima est provinciæ meæ.

His de rebus scripsi ad Senatum: quas litteras, si Romæ es, videbis potesne reddendas: & multa, immo omnia: quorum ^a κεφάλαιον, ne quid inter cæsa, & porrecta, ut aiunt oneris mihi addatur, aut temporis. Nobis enim, hac infirmitate exercitus, inopia sociorum, præsertim fidelium, certissimum subsidium est hiems. Ea si venerit, nec illi ante in meam provinciam transierint, unum vereor, ne Senatus propter urbanarum rerum metum Pompeium nolit dimittere. Quod si alium ad ver mittit; non laboro. Nobis modo temporis ne quid prorogetur.

^a Caput.

sius³ s'est jeté dans Antioche avec ses troupes. Pour moi je suis campé auprès de Cybistres, ville de Cappadoce du côté du Mont-Taurus. Les ennemis sont dans la Cyrrestique, partie de la Syrie qui confine avec la Cilicie.

J'écris là-dessus au Sénat. Si vous êtes encore à Rome, vous lirez ma Lettre, & vous verrez s'il est à propos de la rendre. J'ai encore plusieurs autres choses à vous recommander, ou plutôt je vous recommande en général mes intérêts. Prenez garde sur-tout, que, lorsque nous y penserons le moins⁴, on ne me laisse dans une place dont je ne sçaurois sortir trop tôt. Car ayant une armée si foible, & un si petit nombre d'Alliés dont je sois sûr, tout ce que je puis esperer, c'est que les Parthes n'entreront point de cette campagne dans la Cilicie. Quand l'hiver sera une fois venu, je n'aurai plus qu'une chose à craindre, c'est que dans la conjoncture présente, où la République est menacée de quelques troubles, le Sénat ne veuille pas laisser éloigner Pompée; mais pourvû qu'on en envoie quelqu'autre au Printems, & que je ne sois pas continué, cela m'est égal.

*Hæc igitur, si Romæ es, sin abes, aut etiam si ades; hæc negotia sic se habent. Stamus animis; &, quia consiliis, ut videmur, bonis utimur, speramus etiam manu. Tuto confidemus, copioso à frumento, Cili-
ciam prope conspiciente, expedito ad mutandum loco; parvo exercitu; sed, ut spero, ad benivolentiam erga nos consentiente: quem nos, Dejotari adventu cum suis omnibus copiis, duplicaturi eramus. Sociis multo fidelioribus utimur, quam quisquam usus esset: quibus incredibilis videtur & nostra mansuetudo & abstinentia. Delectus habetur civium Romanorum. Frumentum ex agris in loca tuta comportatur. Si fuerit occasio manu; sin minus locis nos defendemus.*

Quare bono animo es. Video enim te, &, quasi coram adsis, ita cerno a συμπάθειαν amoris tui. Sed te rogo;

Voilà donc ce que je vous recommande, en cas que vous soyez à Rome ; mais quelque part que vous soyez , il faut vous rendre compte de l'état où je me trouve. Je suis plein d'assurance ; & comme j'ai pris , ce me semble , de bonnes mesures , j'espère que la fortune me secondera. Nous sommes campés fort près des frontieres de la Cilicie , dans un poste fort avantageux , où nous avons des vivres en abondance , & où nous sommes maîtres des passages. Mon armée n'est pas nombreuse , mais elle m'est fort affectionnée , & elle sera bientôt doublée par celle de Dejotarus. Je suis beaucoup plus sûr de nos Alliés qu'aucun autre ne le pourroit être , ils sont charmés de mon affabilité & de mon desintéressement. Je fais prendre les armes aux Citoyens Romains qui sont dans cette Province ; je fais transporter le blé dans les Places. Enfin , je suis en état de combattre l'ennemi si j'en trouve l'occasion , ou de l'empêcher du moins de me forcer.

Je vous mande tout ce détail afin de vous rassurer ; car je connois votre cœur , & je vois d'ici les inquiétudes

(si ullo pacto fieri poterit) si integra in Senatu nostra caussa ad Kal. Jan. manserit, ut Romæ sis mense Januario. Profecto nihil accipiam injuriæ, si tu aderis. Amicos Consules habemus, nostrum Tribunum pl. Furnium. Verum tua est opus assiduitate, prudentia, gratia. Tempus est necessarium. Sed turpe est, me pluribus verbis agere tecum.

Cicerones nostri sunt apud Dejotarum, sed, si opus erit, deducuntur Rhodum. Tu, si es Romæ; ut soles, diligentissime: si in Epiro; mitte tamen ad nos de tuis aliquem tabellarium; ut & tu, quid nos agamus, & nos, quid tu agas, quidque acturus sis, scire possimus. Ego tui Bruti rem sic ago, ut suam ipse non ageret. Sed jam exhibeo pupillum, neque defendo. Sunt enim negotia & lenta, & inania faciam tamen satis. Tibi
que

que je vous cause. Mais je vous prie instamment de faire tout ce que vous pourrez pour être à Rome au commencement de Janvier. Pourvû que mon affaire ne soit pas décidée avant ce tems-là, elle le sera comme je le souhaite si vous êtes alors de retour. J'aurai pour moi les deux Consuls & le Tribun Furnius ; je compte néanmoins encore plus sur votre zèle, sur votre habileté, & sur votre crédit. Il n'y aura plus alors de tems à perdre, mais ce seroit faire tort à notre amitié que de vous presser davantage.

Mon fils & notre neveu sont toujours chez le Roi Dejotarus, mais nous pourrons bien les envoyer à Rhodes. Si vous êtes encore à Rome, écrivez-moi avec votre exactitude ordinaire ; & si vous êtes en Epire, ne laissez pas de nous envoyer quelqu'un de vos gens, afin que nous puissions avoir de vos nouvelles, & vous en donner des nôtres. Je m'emploie pour Brutus avec plus d'ardeur qu'il ne le feroit lui-même, mais les affaires d'Ariobarzane sont en si mauvais état, que je pense à me décharger de cette tutele⁶. Cependant j'espère que Brutus sera con-

quidem , cui difficilius est , quam ipsi sed certe satisfaciam utrique.

REMARQUES

SUR LA XVIII. LETTRE.

1. **P***Acorus.*] Il fut depuis défait par Ventidius Bassus Lieutenant d'Antoine.

2. *Orodés.*] Il avoit ôté la Couronne à Mithridate son frere ; & son armée avoit , l'année avant celle-ci , taillé en pieces celle de Crassus.

3. *Cassius.*] C. Cassius Longinus si fameux depuis par la conjuration contre César. Il avoit été Questeur de Crassus , & avoit fait paroître beaucoup de courage & de conduite après la défaite de ce Général. Son armée , comme nous l'avons déjà dit , étoit composée des débris de celle de Crassus , que lui seul avoit sauvés.

4. *Lorsque nous y penserons le moins.*] **INTER CÆSA ET PORRECTA.** Cicéron fait allusion à certains jours nommés *intercisi*, qui n'étoient pas entierement fêtés , pendant lesquels on ne pouvoit rendre la justice que sur le midi , entre le tems où l'on immoloit les victimes , & celui où l'on examinoit les entrailles des animaux. C'étoit donc une expression proverbiale pour dire , *Je crains qu'on ne juge mon affaire lorsque je n'y penserai point.* On voit bien qu'il n'étoit pas possible de conserver cette

tent de moi ; je suis sûr du moins que vous le ferez , quoique vous soyez sur ce qui le regarde plus difficile que lui-même ; mais je vous réponds que vous le ferez tous deux.

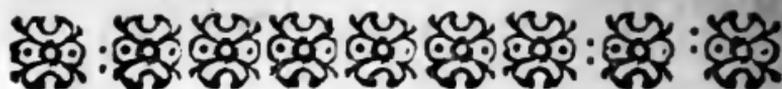
allusion , qui d'ailleurs n'auroit eu aucune grace en François.

Varro Lib. 5. de lingua Latina. Macrob. Lib. 1. Saturnal.

5. *Les deux Consuls.*] L. Æmilius Paulus & C. Claudius Marcellus , qui étoient alors désignés pour l'année suivante.

6. *Les affaires d'Ariobarzane sont en si mauvais état , que je pense à me décharger de cette tutelle.*] Le Sénat avoit pris sous sa protection ce jeune Prince Roi de Cappadoce , dont le pere avoit été ou empoisonné ou assassiné , comme il paroît par la seconde Lettre du quinzième Livre des Fam. Ciceron qui étoit Gouverneur de la Province la plus voisine de la Cappadoce , avoit été chargé d'affermir l'autorité du jeune Roi , & de régler les affaires de ce Royaume. Ariobarzane devoit de l'argent à Brutus , comme on le verra dans la suite.

Sunt negotia lenta. Ciceron a encore employé ailleurs ce dernier mot en parlant de mauvais payeurs ; *Teucris illa lentum negotium est* , Epist. 13. Lib. 1. en parlant de C. Antonius , qui lui devoit de l'argent , & qui ne se pressoit pas de le payer ; & dans l'onzième Lettre du dixième Livre , où il parle de son frere qui devoit de l'argent à Atticus. *An existimas illum in isto genere lentulum ?*



EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Obsignaram jam epistolam eam, quam puto te modo perlegisse, scriptam mea manu, in qua omnia continentur, cum subito Appii tabellarius A. D. XI. Kal. Oct. septimo quadragesimo die Roma celeriter (hui tam longe!) mihi tuas litteras reddidit. Ex quibus non dubito, quin tu Pompeium expectaris, dum Arimino rediret, & jam in Epirum profectus sis: magisque vereor, ut scribis, ne in Epiro sollicitus sis non minus, quam nos hic sumus. De Attelliano nomine scripsi ad Philotimum ne appellaret Messallam. Itineris nostri famam ad te pervenisse lætor, ma-



L E T T R E X I X .

Même année DCCII.

J'Avois déjà écrit & cacheté la Lettre que vous venez apparemment de lire ¹, dans laquelle je vous rends compte de tout ce qui me regarde, lorsque j'ai reçu la vôtre le vingt de Septembre par le Messager d'Appius, qui n'est arrivé de Rome que le quarante-septième jour, encore a-t'il fait beaucoup de diligence ²; le terrible éloignement! Je juge par ce que vous me mandez, que vous aurez attendu que Pompée ait été revenu d'Ariminum, & que vous serez à présent parti pour l'Epire. Je crois sans peine, comme vous me le marquez, que vous n'y serez pas moins inquiet que nous sur l'état de la République. J'ai écrit à Philotime, de ne point faire assigner Messala pour cette dette d'Attellicus. Je suis bien aise que vous ayez appris par le bruit public tout ce qui m'est

gisque letabor, si reliqua cognov-
ris.

*Filiolam quam tibi jam Romæ
jucundam esse gaudeo, eamque,
quam nunquam vidi, tamen &
amo, & amabilem esse certo scio.
Etiam atque etiam valet Patron,
& tui condiscipuli. Quæ de Taren-
tinis in militia laboravi, ea tibi
grata esse gaudeo. Quod scribis li-
bente te repulsam tulisse eum, qui
cum sororis tuæ filii patruo certa-
ret; magni amoris signum, itaque
me etiam admonuisti ut gauderem,
nam mihi in mentem non venerat,
Non credo, inquis. Ut libet: sed
plane gaudeo: quoniam ^a τὸ νεμ-
σᾶν interest ^b τὸ φθονεῖν.*

^a Indignatio.

^b Ab invidia.



arrivé pendant mon voyage , & je le ferai encore plus , si tout ce que j'ai fait depuis vient jusqu'à vous par la même voie.

Je suis ravi que vous soyez si charmé de la fille que vous avez laissée à Rome. Quoique je ne l'aie jamais vûe , je l'aime déjà de tout mon cœur , & je suis persuadé qu'elle est fort aimable. Adieu pour cette fois à Patron , & à tous vos Epicuriens ³. Je me sçai bon gré de l'idée de ces Cavaliers Tarentins ⁴ , puisque vous l'approuvez. Vous me donnez une grande marque de votre amitié , en m'assurant que vous avez été ravi qu'un homme qui vouloit l'emporter sur l'oncle de votre neveu ⁵ , n'ait pas seulement pû être Edile. Cela m'a fait souvenir de m'en réjouir , car je n'y avois pas pensé. Je n'en crois rien , me direz-vous , croyez-en tout ce qu'il vous plaira ; je vous avoue naturellement que j'en suis très-aïse , car il y a bien de la différence entre une basse jalousie , & une juste indignation.



REMARQUES

SUR LA XIX. LETTRE.

1. *J'avois déjà écrit & cacheté la Lettre que vous venez apparemment de lire.*] C'est la Lettre précédente, qu'il avoit envoyée dans le même paquet que celle-ci.

2. *Qui n'est arrivé de Rome que le quarante-septième jour, encore a-t-il fait assez de diligence.*] C'en étoit en effet une assez grande, dans un tems où il n'y avoit ni postes ni relais établis. Il est inconcevable que les Romains, qui avoient fait pour leurs chemins de si prodigieuses dépenses, manquassent d'une commodité si essentielle dans un Etat d'une si vaste étendue. Mais les Gouverneurs des Provinces y gagnoient beaucoup; l'impossibilité où l'on étoit d'avoir des réponses de Rome assez à tems, les dispensoit de consulter le Sénat dans les conjonctures les plus importantes, & les rendoit entierement maîtres des affaires de la guerre. Aussi les Empereurs établirent depuis des postes, mais seulement pour ceux qui portoient leurs ordres, & elles n'étoient point alors à l'usage des Particuliers.

3. *Je suis ravi que vous soyez si charmé de votre fille adieu pour cette fois à Patron & à tous vos Epicuriens.*] Cicéron avoit pour sa fille une tendresse qui alloit jusqu'à l'excès. Comme cela donnoit lieu à d'horribles soup-

cons *, apparemment qu'Atticus lui en avoit fait doucement quelques reproches, d'autant plus qu'il étoit de la Secte des Epicuriens, qui croyoient que l'amitié des peres pour leurs enfans, venoit plutôt de l'habitude que de la nature †. Ciceron étoit ravi qu'Atticus éprouvât le contraire par lui-même.

* *Orat. Sallust. adscripta. Dio. Lib. 47. † Epist. 2. Lib. 7.*

4. *Ces Cavaliers Tarentins.* } Ils étoient ainsi appelés, parce que ceux de Tarente s'étoient servis les premiers de cette sorte de troupes. Ce qu'ils avoient de plus particulier, c'est qu'ils conduisoient chacun deux chevaux, & sautoient de l'un sur l'autre; c'étoit de la Cavalerie légère. Grævius est le seul des Commentateurs qui a entendu cet endroit. Il pouvoit encore ajoûter aux autorités dont il appuie son explication, celle d'Etienne le Géographe, qui nous apprend que la Cavalerie des Tarentins avoit été si estimée, que *παρανίξιον*, signifioit former de bonnes troupes de Cavalerie.

5. *Un homme qui vouloit l'emporter sur l'oncle de votre neveu.* } Il parle d'Hirrus, qui lui avoit disputé la place d'Augure, vacante par la mort du jeune Crassus. Avant ce tems-là, Hirrus n'étoit pas déjà trop des amis de Ciceron, qui en avoit fait en trois mots un portrait bien satyrique, que nous avons rapporté ailleurs. Il en est parlé souvent dans les Lettres de Cœlius, qui l'emporta sur lui dans la poursuite de l'Edilité.

Rem. II. sur la 16. Lettre du 4. Livre, Epist. 2. 3. & 4. Lib. 8. Fam.





EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

S Aturnalibus mane se mihi Pindenissæ dediderunt, septimo & quadragesimo die, postquam oppugnare eos cœpimus. Qui (malum) isti Pindenissæ? Qui sunt? inquires: nomen audivi numquam. Quid ego faciam: potui Ciliciam, Ætoliam, aut Macedoniam reddere? hoc jam sic habeto, nec hoc exercitu hic tanta negotia geri potuisse: quæ cognosce ^a ἐν ἐπιτομῇ. Sic enim concedis mihi proximis litteris.

^a Summatim.

Ephesum ut venerim nosti; qui etiam mihi gratulatus es illius diei celebritatem: qua nihil me umquam delectavit magis. Inde oppidis iis, qua ieram, mirabiliter accepti,



L E T T R E X X.

Même année DCCII.

LA ville de Pindenissum ¹ s'est rendue à moi le dix-septième de Décembre ², après quarante-sept jours de siège. Qu'est-ce que c'est que ce Pindenissum ? je ne sçavois pas qu'il y eut au monde une ville de ce nom. Et c'est-là le mal qu'elle soit si peu connue ; que voulez-vous ? je ne pouvois pas de la Cilicie faire une Etolie ³, ou une Macedoine. D'ailleurs, il faut que vous comptiez qu'avec une armée comme la mienne, on ne pouvoit rien entreprendre de plus considérable. Je vais vous en rendre compte en abrégé, comme vous me le permettez dans votre dernière Lettre.

Vous avez sçû mon arrivée à Ephese, & vous m'avez même fait compliment sur les honneurs que j'y ai reçûs, jamais rien ne m'a fait tant de plaisir. La maniere dont on m'a reçû dans

Laodiceam pridie Kal. Sext. venimus. Ibi morati biduum, perillustres fuimus, honorificisque verbis omnis injurias revellimus superiores. Quod idem dein Apameae quinque dies morati, & Synnadis triduum, Philomeli quinque dies, Iconiū decem fecimus. Nihil ea jurisdictione æquabilius, nihil lenius, nihil gravius.

Inde in castra veni A. D. VII. Kal. Sept. A. D. III. exercitum lustravi apud Iconium. Ex his castris, cum graves de Parthis nuntii venirent, perrexi in Ciliciam per Cappadociae partem eam, quæ Ciliciam attingit; eo consilio, ut Armenius Artavasdes, & ipsi Parthi Cappadocia se excludi putarent. Cum dies quinque ad Cybistra Cappadociae castra habuissem, certior sum factus, Parthos ab illo aditu Cappadociae longe abesse; Ciliciæ magis imminere. Itaque confestim iter in Ciliciam feci per Tauri py-

toutes les autres villes , n'a pas été moins honorable pour moi. J'arrivai le dernier de Juillet à Laodicée , où j'ai passé deux jours pendant lesquels j'ai gagné l'estime de tout le monde , & réparé par mes manieres honnêtes , toutes les duretés de mon prédecesseur. J'ai été cinq jours à Apamée , trois à Synnade , cinq à Philomele ⁴ , & dix à Icone ⁵. En réglant les affaires dans toutes ces villes , j'ai fait paroître également de l'équité , de la douceur , & de la dignité.

Le vingt-quatrième d'Août , je joignis mon armée , & j'en fis la revue le vingt-huit auprès d'Icone. Dans le même tems , ayant appris que les Parthes étoient en Campagne , je marchai vers la Cilicie , par cette partie de la Cappadoce qui y confine , afin de fermer de ce côté-la le passage à Artavafde Roi d'Armenie ⁶ , & aux Parthes. Après avoir campé cinq jours auprès de Cybistres ville de Cappadoce , j'appris que les Parthes étoient fort loin des frontieres de ce Royaume , & qu'ils avoient pris par un autre côté où ils étoient fort à portée de la Cilicie. J'y entrai aussitôt par les détroits du Mont-

las, Tarsum veni A. D. III. Non. Octob. inde ad Amanum contendi, qui Syriam à Cilicia in aquarum divortio dividit; qui mons erat hostium plenus sempiternorum. Hic A. D. III. Idus Octob. magnum numerum hostium occidimus. Castella munitissima, nocturno Pontini adventu, nostro matutino cepimus, incendimus. Imperatores appellati sumus.

Castra paucos dies habuimus, ea ipsa, quæ contra Darium habuerat apud Issum Alexander, Imperator haud paulo melior, quam aut tu, aut ego. Ibi dies quinque morati, direpto & vastato Amano, inde discessimus. Scis enim dici quædam ^a πᾶνικὰ dici item ^b τὰ κενὰ τῆς πολέμου. Rumore adventus nostri, & Cassio, qui Antiochia tenebatur, animus accessit, & Parthis timor injectus est. Itaque eos, cedentes ab oppido Cassius insecutus rem bene gessit. Qua

^a Terrores panicos.

^b Inanes belli terrores.

Taurus, & je m'avançai jusqu'au Mont-Amanus, dont le sommet sépare la Syrie de la Cilicie ⁷, & qui sert de retraite à des Barbares qu'on n'a jamais pû dompter. Le treizième d'Octobre, j'en taillai en pieces un grand nombre; je pris ensuite & brûlai plusieurs forts contre lesquels j'avois fait avancer pendant la nuit Pontinius, que je suivis à la pointe du jour. Dans cette occasion, mon armée me proclama *Imperator.* ⁸

J'ai campé pendant quelques jours auprès d'Isse ⁹, au même endroit où dans la guerre contre Darius, campa autrefois Alexandre, qui étoit sans contredit un plus grand Capitaine que vous ou moi. Après y avoir demeuré cinq jours, & avoir ravagé tout le Mont-Amanus, je me suis retiré; car vous sçavez qu'à la guerre il faut craindre les surprises, & ne pas trop tenter la fortune. Au bruit de mon arrivée, les Parthes qui s'étoient approchés d'Antioche, se retirèrent ¹⁰; & Cassius se sentant soutenu, les poursuivit, & remporta sur eux un avantage considérable. Osacés ¹¹ leur Général, & fort estimé parmi eux, fut blessé dans cette

in fuga magna auctoritate Osaces, dux Parthorum, vulnus accepit, coque interiit paucis post diebus. Erat in Syria nostrum nomen in gratia. Venit interim Bibulus. Credo voluit appellatione hęc inani nobis esse par. In eodem Amano cœpit laureolam in mustaceo quærere. At ille cohortem primam totam perdidit, centurionemque primipili, nobilem sui generis, Asinium Dentonem, & reliquos cohortis ejusdem, & Sext. Lucilium, T. Gavii Cæpionis, locupletis & splendidi hominis, filium, tribunum militum. Sane plagam odiosam acceperat cum re, tum tempore.

Nos Pindenissum quod Oppidum munitissimum Eleutherocilicum omnium memoria in armis fuit, (feri homines & acres, & omnibus rebus ad defendendum parati) cinximus vallo & fossa: aggere maximo, vineis, turre altissima, magna tormentorum copia, multis sagittariis, ma-

rencontre , & mourut quelques jours après. Tout cela m'a mis en réputation dans la Syrie. Cependant Bibulus est arrivé ; apparemment qu'il m'a envié un vain titre d'honneur , & que c'est pour cela qu'il est venu chercher sur le Mont-Amanus des lauriers qu'il a cru aisés à cueillir ¹². Mais il a perdu toute sa première cohorte ¹³ ; tous les Capitaines ont été tués , & entre autres Asinius Dento , Centurion de la première Compagnie , très-bon Officier ¹⁴ , & Sextus Lucilius Tribun ¹⁵ des soldats , fils de T. Gavius Cæpio , homme de considération & fort riche. Ce n'est pas là un petit échec , sur-tout dans la conjoncture présente.

J'attaquai ensuite Pindenissum , ville de l'Eleuterocilicie ¹⁶ , qui jusqu'alors avoit toujours été armée contre nous. Ces Barbares , gens féroces & aguerris , avoient préparé toutes choses pour une longue défense. Il falut donc assiéger la place dans les formes ; je fis plusieurs attaques , & je dressai toutes sortes de batteries ¹⁷. Les ennemis se sont bien défendus , & m'ont blessé beaucoup de

gno labore, apparatu, multis fau-
ciis nostris, incolumi exercitu, nego-
tium confecimus. Hilara sane Sa-
turnalia. Militibus quoque, equis
exceptis, reliquam prædam conces-
simus. Mancipia veniebant Satur-
nalibus tertiis. Cum hæc scribebam
in tribunali, res erat ad H-S. CXX.
Hinc exercitum in hiberna agri ma-
le pacati deducendum Quinto fratri
dabam. Ipse me Laodiceam recipie-
bam. Hæc adhuc. Sed ad præterita
revertamur.

Quod me maximè hortaris; &
quod pluris est, quam omnia, in
quo laboras, ut etiam Ligurino
^a μῶμος satisfaciam: moriar, si quic-
quam fieri potest elegantius. Nec
jam ego hanc continentiam appello,
quæ virtus voluptati resistere vide-
tur. Ego in vita mea nulla umquam
voluptate tanta sum adfectus, quan-
ta adficio hac integritate. Nec me
tam fama, quæ summa est quam

^a Reprehensori.

monde , mais je n'ai point fait de perte considérable. Nos soldats passeront gaiement les Saturnales ¹⁸. Je leur ai abandonné tout le butin , excepté les chevaux. Je fais vendre les Esclaves ¹⁹ aujourd'hui dix-neuvième de Décembre ²⁰ , & dans ce moment que je vous écris de dessus mon Tribunal , le prix en monte déjà à douze millions de sesterces. Mon frere mettra mes troupes en quartiers d'hiver dans les endroits de la frontiere qui pourroient remuer , pour moi je m'en vais à Laodicée. Voilà tout le détail de mes exploits militaires ; mais revenons à ce qui a précédé.

Vous m'avertissez de ne point donner prise à la censure la plus maligne ²¹ , & ce qui est pour moi un puissant motif , vous paroissez inquiet là-dessus ; mais je puis vous assurer qu'il n'est pas possible de porter plus loin le desintéressement. Je ne prétens pas néanmoins m'en faire un mérite ; pour mériter , il faut se faire violence , & je ne m'en fais aucune ; jamais au contraire je n'ai senti tant de plaisir ; & je m'y sens porté encore plus par goût que par honneur , quoique cela m'en fasse beau-

res ipsa, delectat. Quid quaris? fuit
 tanti : me ipse non noram : nec satis
 sciebam , quid in hoc genere facere
 possem : ^a recte πεφυσίωμαι. Nihil
 est praclarior. Interim haec ^b λαμ-
 περ Ariobarzanes opera mea vivit,
 regnat. ^c ἐν παρίδω , consilio , aucto-
 ritate , & quod insidiatoribus ejus
^d ἀπρόσιτον me , non modo ^e ἀδωρο-
 δόκητον praebui , regem regnumque
 servavi. Interea è Cappadocia ne
 pilum quidem atque etiam spero toto
 anno imperii nostri teruntium sum-
 tus in provincia nullum fore. Bru-
 tum abjectum quantum potui , exci-
 tavi : quem non minus amo , quam
 tu ; pæne dixi , quam te.

^a Turgeo. ^b Splendida. ^c In transcursu.

^d Non facilem aditu. ^e Incorruptum largi-
 tione.

Habes omnia. Nunc publice litte-
 ras Romam mittere parabam. Ube-
 riores erunt, quam si ex Amano mi-
 sisssem. At te Romæ non fore? sed est
 totum, quod Kal. Mart. futurum est.

coup. Que voulez-vous que je vous dise ? il étoit bon que je m'éprouvassé , je n'avois pas si bonne opinion de moi , mais j'en suis à présent tout rempli , & ce n'est pas sans fondement. Ce qui est encore fort glorieux pour moi , c'est qu'Ariobarzane m'a obligation de la vie ²² , & de sa Couronne. J'ai eu occasion en passant , de sauver ce Roi & ses Etats par ma conduite & par mon autorité ; bien loin de me laisser corrompre par ceux qui vouloient l'opprimer , je n'ai pas même souffert qu'ils m'approchassent. Je n'ai pas tiré la moindre chose de la Capadoce , & je compte de ne pas coûter une seule obole à ma Province pendant mon année. J'ai employé tout mon crédit pour faire payer Brutus qui m'est aussi cher qu'à vous , j'ai pensé dire que vous.

Voilà tout ce que vous souhaitiez d'apprendre. J'écrirai dans quelques jours au Sénat ; j'aurai plus de matiere que si j'avois écrit après l'affaire du Mont-Amanus. Malheureusement vous ne serez point à Rome , mais l'essentiel , c'est que vous y soyez le premier

*Vereor enim, ne, cum de provincia
 agetur, si Cæsar resistet, nos reti-
 neamur. His tu si adesses, nihil ti-
 merem. Redeo ad urbana: quæ ego
 diu ignorans, ex tuis jucundissimis
 litteris A. D. v. Kal. Jan. denique
 cognovi. Eas diligentissime Philo-
 genes libertus tuus curavit perlon-
 ga, & non satis tuta via perferen-
 das. Nam quas Lenii pueris scri-
 bis datas, non acceperam. Jucun-
 de de Cæsare, & quæ Senatus de-
 crevit, & quæ tu speras: quibus
 ille si cedit, salvi sumus. Incendio
 Platoriano quod Lejus adustus est,
 minus moleste fero. Luceius de Q.
 Cassio cur tam vehemens fuerit, &
 quid actum sit, haveo scire. Ego,
 cum Laodiceam venero, Quinto,
 sororis tuæ filio, togam puram ju-
 beor dare, cui moderabor diligen-
 tius. Cujus auxiliis magnis usus
 sum ad me, ut scripsit, cum Cice-
 ronibus Laodiceam venturus erat.*

de Mars , car j'apprehende fort que si César empêche qu'on ne lui donne un successeur , on ne nous laisse tous dans nos Gouvernemens. Mais , si vous étiez alors sur les lieux , je n'aurois rien à craindre. Je passe de mes affaires aux nouvelles de Rome ; je n'en avois point eu depuis fort longtems , & j'en ai lû avec plus de plaisir votre Lettre. Je l'ai reçûe le 26. de Décembre ; Philogene a eu soin de me la faire tenir , mais il a pris une voie fort longue & qui n'est pas trop sûre. Je n'ai point encore reçû celle que vous avez donnée aux gens de Lenius. Quant au Decret que le Sénat a fait au sujet de César , s'il est disposé à s'y soumettre , comme vous l'esperez , cela va le mieux du monde ²³ , & je n'ai plus rien à craindre. Je ne suis pas fâché que Leius se trouve enveloppé dans la condamnation de Plétorius ²⁴. Mandez-moi un peu à quelle occasion Luceius s'est si fort échauffé contre Q. Cassius ²⁵ , & comment la chose s'est passée. Dejotarus , de qui j'ai tiré de grands secours , me mande qu'il viendra me joindre avec mon fils & notre neveu à Laodicée , où je suis chargé de faire prendre la

*Tuas etiam Epiroticas expecto litteras ; ut habeam rationem non modo negotii , verum etiam otii tui. Nicanor in officio est , & à me liberaliter tractatur : quem , ut puto , Romam cum litteris publicis mittam ; ut diligentius perferantur , & idem ad me certa de te , & à te referat. Alexis quod mihi toties salutem adscribit , est gratum. Sed cur non suis litteris idem facit , quod meus ad te Alexis facit ? Phemio quaeritur a ^a *regis*. Sed hæc hæctenus. Cura , ut valeas , & ut sciam , quando cogites Romam. Etiam atque etiam vale. Tua , tuosque Thermo & præsens Ephesi diligentissime commendaram , & nunc per litteras : ipsumque intellexi esse perstudiosum tui. Tu velim , quod antea ad te scripsi , de domo Pammeni , des operam , ut , quod tuo meoque beneficio puer habet , cures , ne qua ratione convellatur. U.*

Robe Virile ²⁶ à ce dernier , j'aurai soin de veiller sur sa conduite.

Donnez-moi de vos nouvelles pendant que vous serez en Epire , & rendez-moi compte de vos amusemens aussi bien que de vos occupations. Je suis content de Nicanor , & je crois qu'il est aussi content de moi. Je pense à l'envoyer à Rome porter les Lettres que j'écrirai au Sénat , afin qu'elles soient rendues plus sûrement ; & je pourrai aussi avoir de vos nouvelles par la même voie. Je suis bien obligé à Alexis ²⁷ des complimens qu'il me fait si souvent dans vos Lettres , mais que ne m'écrit-il lui-même comme Tiron , mon Alexis , vous écrit. Je fais chercher un Cor pour Phemius. En voilà assez pour cette fois. Ayez soin de votre santé , & mandez-moi quand vous comptez de retourner à Rome. Adieu de tout mon cœur. En passant à Ephe-se je recommandai à Termus vos intérêts & ceux de vos amis , & je lui en ai écrit depuis ; il m'a paru fort bien intentionné. Je vous ai déjà écrit sur cette maison de Pammenés ; & je vous prie tout de nouveau , de faire en sorte de lui conserver dans son entier un

*trique nostrum honestum existimo ;
tum mihi erit pergratum.*

REMARQUES

SUR LA XX. LETTRE.

1. **P***Indenissum.*] Principale Ville de l'Eleuterocilie ou Cilicie libre ; dans Strabon *ἰνδισσῶς*, & dans Etienne de Byfance *ἰνδισσῶς* ; mais il n'est pas extraordinaire que ces noms Barbares passent dans différentes langues, avec quelque variété.

2. *Le dix-septième de Décembre.*] **SATURNALIBUS.** Je ne crois pas devoir ici à l'occasion de cette date, faire un long détail de tout ce qui se passoit à cette Fête ; cela est étranger à mon sujet. On peut lire Macrobe au premier Livre des Saturnales, ch. 7. 8. 9. & 10. & le Dialogue de Lucien intitulé *Saturnalia*.

3. *Je ne pouvois pas de la Cilicie faire une Etolie.*] L'Etolie étoit une Province de la Grece assez petite, & où il n'y avoit aucune Ville considérable, mais elle avoit été souvent le Théâtre de la guerre, sur-tout dans le tems de la République des Achéens.

4. *Apamée, Synnade, Philomele.*] Villes de la grande Phrygie.

5. *Icone.*] Capitale de la Lycaonie.

6. *Afin de fermer de ce côté-la le passage à Artavasde Roi d'Armenie.*] Ciceron appréhendoit qu'il ne se déclarât pour les Parthes, parce

bienfait qu'il tient de vous comme de moi. Il me paroît que nous y sommes tous deux engagés d'honneur, & je m'y intéresse fort en mon particulier.

que sa sœur avoit épousé Pacorus fils du Roi Orodes. Il ne faut pas confondre cet Artavalde avec un autre du même nom & du même tems qui étoit Roi des Medes.

Dio Lib. 49.

7. *Dont le sommet sépare la Syrie de la Cilicie.*] IN AQUARUM DIVORTIO. Ils appeloient le sommet des montagnes *aquarum divortia* ou *divergia*, parce que les eaux s'y partagent, & prennent leurs cours de deux côtés différens. Ainsi un des côtés du Mont-Amanus appartenoit à la Cilicie, & l'autre à la Syrie.

8. *Mon armée me proclama IMPERATOR.*] Il n'est pas possible de traduire ce mot en François. Celui d'*Empereur* n'y répond nullement, & en donneroit une fausse idée. Ce mot dans le sens où il est pris ici, n'étoit qu'un simple titre d'honneur que les soldats donnoient par acclamation à leur Général, après quelque action considérable. Les Généraux d'armée ne gardoient cette qualité que jusqu'à ce qu'ils rentrassent dans Rome. Ainsi l'on verra que pendant la guerre Civile, Pompée qui avoit triomphé des trois parties du monde, n'avoit que le titre de Proconsul; & Cicéron parce qu'il n'étoit point rentré dans Rome depuis

son retour de Cilicie, gardoit toujours le titre d'*Imperator*, comme on le voit par l'inscription des Lettres de Pompée à Cicéron, & de Cicéron à Pompée.

Cn. Magnus Proconsul M. Ciceroni Imperatori.

M. Cicero Imp. Cn. Magno Proconsuli. Epist. 11. Lib. 8. On pouvoit avoir plusieurs fois la qualité d'*Imperator* dans des guerres différentes; & les Empereurs la prirent depuis autant de fois qu'ils remportèrent de victoires ou en personne, ou par leurs Lieutenans, comme on le voit sur leurs Médailles.

9. *Iffe.*] Dans le fond de la Méditerranée; sur les confins de la Cilicie & de la Syrie.

10. *Au bruit de mon arrivée les Parthes se retirèrent, &c.*] Cicéron se fait ici honneur d'une affaire, à laquelle il n'eut aucune part. Il étoit fort loin d'Antioche, & les Parthes ne se retirèrent que parce qu'ils n'étoient pas en état de forcer cette place, & que d'ailleurs ils ne sçavoient ce que c'étoit que de faire un siège dans les formes. Cassius les fit tomber dans une embuscade auprès d'Antigonia.

Dio Lib. 40. Front. Lib. 2. cap. 5.

11. *Oscés.*] Il commandoit l'armée des Parthes sous Pacorus, qui étoit encore fort jeune; & qui ayant perdu ce Capitaine, n'osa plus rien entreprendre.

12. *Il est venu chercher sur le Mont-Amanus des lauriers qu'il a cru aisés à cueillir.*] Il s'agit de Bibulus. Il y a dans le Texte, *capit laureolam in mustaceo quæreere*. MUSTACEUM, c'étoit une espece de gâteau couvert de feuilles de laurier; de-là étoit venu ce proverbe qui signifie en général, chercher à acquérir de la gloire à

peu de frais. Il convient ici d'une maniere particuliere par allusion aux couronnes de laurier, marques de la victoire.

13. *Toute sa premiere cohorte.*] Elle étoit toujours la plus nombreuse, & composée des meilleures troupes de la Légion.

14. *Très-bon Officier.*] Il y a dans le Texte, *nobilem sui generis*, c'est-à-dire, un des meilleurs Officiers de l'espece dont il étoit. On sçait qu'il y avoit dans chaque Légion de trois sortes de troupes, *Triarii*, *Hastati*, & *Principes*.

15. *Tribun.*] Officier au-dessus des Centurions. Il y en avoit ordinairement quatre dans chaque Légion.

16. *Eleuterocilie.*] C'est-à-dire, Cilicie libre, pour la distinguer de celle qui étoit soumise aux Romains.

17. *Il falut donc assiéger la place dans les formes; je fis plusieurs attaques, & je dressai toutes sortes de batteries.*] Il y a dans le Texte: *Cinximus vallo & fossa, aggere maximo, vineis, turre altissima, magna tormentorum copia, multis sagittariis*. Comme cela étoit commun à tous les sièges, j'ai crû qu'il suffisoit de le marquer en général, & que la narration en auroit plus de grace en notre langue, qui ne pourroit rendre que fort improprement, quelques-uns de ces termes. *Vallum*, c'étoit un retranchement que l'on faisoit avec des pieux, une palissade. *Agger*, élévation pour dominer la Ville, que l'on faisoit avec des poutres & des branches d'arbres qu'on couvroit de terre. *Vineæ*, machines qui couvroient ceux qui travailloient à la sape du mur. Les tours étoient de bois, & l'on y mettoit des machines pour

lancer des pierres, des feux d'artifice, &c.

18. *Nos soldats passeront gaiement les Saturnales.*] C'étoit un tems de réjouissance, comme notre Carnaval.

19. *Les Esclaves.*] On vendoit les prisonniers de guerre comme des Esclaves.

20. *Dix-neuvième de Décembre.*] SATURNALIBUS TERTIIS. Cet endroit prouve décidivement contre Macrobe, que les Saturnales duroient plusieurs jours, même avant la réformation du Calendrier par Jule-César.

Lib. 1. Saturn. cap. 10.

21. *De ne point donner de prise à la censure la plus maligne.*] Dans le Texte, *ut ligurino μῦθος satisfaciam.* On sçait que Momus étoit le Dieu de la raillerie, ainsi contenter Momus, c'est contenter les gens les plus portés à censurer. Mais Cicéron désigne ici quelqu'un par ce *Ligurinus*. Bosius croit que c'est Hortensius, que Cicéron avoit toujours regardé comme l'un de ses envieux; & qu'il fait allusion à la manière de déclamer de cet Orateur, qui étoit *λειτουργία nimis arguta*, comme parle Aulu-Gelle. *Lib. 1. cap. 5.* Et Cicéron dans le Livre des Orateurs illustres. *Motus & gestus etiam plus artis habebat quam erat oratori satis.* Il faut avouer que cette explication est un peu tirée; mais elle est appuyée par un endroit de la première Lettre du sixième Livre*, où il y a beaucoup d'apparence que Cicéron parle de la déclamation affectée d'Hortensius.

* *Voyez la Rem. sur ces mots ἐκ ἐλαδί σείλλυδ de gestu histrionis.*

22. *Ariobarzane m'a obligation de la vie.*] C'est que pendant que Cicéron étoit en Cappadoce, on découvrit une conspiration formée

contre ce Prince. Cette affaire est en détail dans la seconde, & dans la quatrième Lettre du quinzième Livre des Familières.

23. *Quant au Decret que le Sénat a fait au sujet de César, s'il est disposé à s'y soumettre, comme vous l'esperez, cela va le mieux du monde.*] Le Sénat avoit arrêté le dernier de Septembre qu'on délibérerait le premier de Mars de l'année suivante, pour donner un successeur à César. On esperoit alors que César se résoudroit à quitter son Gouvernement, pourvû qu'on le fit Consul ; ou à renoncer au privilege qu'on lui avoit accordé, de pouvoir demander le Consulat sans venir à Rome, pourvû qu'on lui laissât achever ses dix années.

Itaque jam ut video alterutram ad conditionem descendere vult Cæsar, ut aut maneat, neque hoc anno sui ratio habeatur, aut si designari poterit, decedat.

Cælius Epist. 8. Lib. 8. Fam.

24. *Je ne suis pas fâché que Leius se trouve enveloppé dans la condamnation de Plétorius.*] Il y a dans le Texte, *Incendio Plétoriano quod Leius adustus est.* Cela pourroit se prendre aussi à la lettre & dans le sens propre ; mais, comme il y avoit alors à Rome beaucoup de procès criminels ; le premier sens est le mieux fondé. On trouve la même Métaphore dans T. Livé. *Ne L. Terentio Prætoris causam lege Petilia diceret, & incendio alieni judicii, quo L. Scipio damnatus erat, conflagraret.* Lib. 29. Ce Plétorius est apparemment celui qui avoit été accusateur de Fonteius.

Pro Fonteio.

25. *A quelle occasion Lucceius s'est si fort emporté contre Q. Cassius.*] C'étoit apparemment au sujet de César, dont Q. Cassius étoit partisan déclaré, comme Lucceius l'étoit de Pompée.

26. *La Robe Virile*] PURAM. On l'appeloit ainsi parce qu'elle étoit d'une seule couleur, au



EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

TE in Epirum salvum venisse ;
 & , ut scribis , ex sententia
 navigasse , vehementer gaudeo : non
 esse Romæ meo tempore pernecessa-
 rio submolestè fero ; hoc me tamen
 consolor ; non spero te istic jucundè
 hiemare , & libenter requiescere.
 Cassius , frater Q. Cassii , familia-
 ris tui , prudentiores illas litteras mi-
 serat (de quibus tu ex me requiris ,
 quid sibi voluerint) quam eas ,
 quas postea misit , quibus per se
 scribit confectum esse Parthicum

lieu que celle des enfans jusqu'à l'âge de seize ans, étoit bordée de pourpre.

27. *Alexis.*] Affranchi d'Atticus, à qui il servoit de Secrétaire, comme Tiron en servoit à notre Auteur.



L E T T R E X X I.

*L'an de Rome DCCIII. sous le
Consulat de L. Æmilius Paulus,
& de C. Claudius Marcellus.*

J'Apprens avec plaisir que votre navigation a été heureuse, que vous êtes arrivé chez vous en bonne santé; quoique d'ailleurs il soit fâcheux pour moi que vous ne soyez pas à Rome, maintenant que vous m'y seriez si nécessaire. Je me console dans l'espérance que vous ne vous résoudrez pas aisément à passer tout l'hiver en Epire, avec l'inquiétude que vous aurez sur les affaires de la République¹. La Lettre de C. Cassius frere de Q. Cassius² votre bon ami, dont vous me demandez l'explication, étoit fort modeste au prix de celle qu'il a écrite depuis, où il dit hardiment que l'avantage qu'il

bellum. *Recesserant illi quidem ab Antiochia ante Bibuli adventum, sed nullo nostro a εὐνημερήματα. Hodie vero hiemant in Cyrrhestica, maximumque bellum impendet. Nam & Orodæ Regis Parthorum filius in provincia nostra est: nec dubitat Dejotarus, cujus filio paela est Artavasdis filia, ex quo sciri potest, quin cum omnibus copiis ipse prima æstate Euphratem transiturus sit. Quo autem die Cassi litteræ victrices in Senatu recitatae sunt, id est, Nonis Octobribus, eodem meæ tumultum nuntiantes. Axius noster ait, nostras auctoritatis plenas fuisse; illis negat creditum. Bibuli nondum erant allatae: quas certo scio plenas timoris fore.*

a Prospero successu.

Ex iis rebus hoc vereor, ne; cum Pompeius propter metum rerum no-

a remporté sur les Parthes, a terminé la guerre. Il est vrai qu'ils s'étoient retirés d'Antioche avant l'arrivée de Bibulus, mais nous n'en sommes pas pour cela plus en sûreté; car ils ont pris des quartiers d'hiver dans la Cyrrestique, & nous sommes menacés d'une grande guerre. Le fils du Roi Orodès est actuellement sur les terres de l'Empire, & Dejotarus ne doute point que le Roi lui-même ne passe l'Euphrate avec toutes ses troupes, au commencement de la Campagne. Il l'a sçu apparemment par Artavasde, dont la fille est promise à son fils. Le septième d'Octobre, le jour même qu'on lut dans le Sénat la Lettre triomphante de Cassius, on y lut aussi la mienne, où je donnois des avis fort differens. Axius me mande, qu'on s'en est tenu à mon rapport, & qu'on n'a point eu d'égard à celui de Cassius. Les Lettres de Bibulus n'étoient pas encore arrivées, mais je suis bien sûr qu'elles s'accorderont avec les miennes.

Ce que je crains de tout cela, c'est que si le Sénat ne veut rien accorder

varum nusquam dimittatur, Cæsari nullus honos à Senatu habeatur; dum hic nodus expediatur, non putet Senatus, nos ante quam successum sit, oportere decedere: nec in tanto motu rerum tantis provinciis singulos legatos præesse. Hic, ne quid mihi prorogetur, quod ne intercessor quidem sustinere possit, borreo: atque eo magis, quod tu abes, qui consilio, gratia, studio multis rebus occurreres. Sed dices me ipsum mihi sollicitudinem struere. Cogor: & velim ita sit. Sed omnia metuo. Etsi bellum ^a ἀκροτελεύτιον habet illa tua epistola, quam dedisti nauseans Buthroto: Tibi, ut video, & spero, nulla decedendum erit mora. Mallem, ut video: nihil opus fuit, ut spero? acceperam autem satis celeriter Iconii per Republicanorum tabellarios à Lentuli triumpho datas. In his

^a Claufulam.

à César de ce qu'il demande , on ne retienne Pompée pour le lui opposer en cas de troubles ; & que jusqu'à ce qu'on ait vû à quoi aboutira cette affaire , le Sénat n'ordonne que nous ne partions qu'après que nos successeurs seront arrivés ; ne jugeant pas à propos à la veille d'une si grande guerre , de confier des Provinces frontieres à de simples Lieutenans. Je crains donc que si l'on fait quelque proposition pareille , les Tribuns n'osent pas s'y opposer , surtout pendant que vous serez absent ; car votre prudence , votre crédit , & votre zèle leveroient bien des obstacles. Vous me direz que je cherche à m'inquiéter ; je ne puis faire autrement , & je souhaite que ce soit sans sujet , mais je vous avoue que tout me fait peur. Cependant vous me rassurez à la fin de la Lettre que vous m'avez écrite de Buthrote , en sortant de votre vaisseau. Je compte , dites-vous , & j'espère que vous pourrez revenir dès que votre année sera finie. *Je compte* suffisoit , pourquoi ajoûter *j'espere* ? Dans une autre de vos Lettres , datée du jour du triomphe de Lentulus ^s , & que j'ai reçûe à Icone par les Express.

^a γλυκύπικρον illud confirmas, moram mihi nullam fore: deinde addis, si quid secus, te ad me fore venturum. Pungunt me dubitationes tuæ.

a Dulce-amarum.

Simul & vides, quas acceperim litteras. Nam quas Hermoni centurionis Camulæ ipse scribis te dedisse, non accepi. Lenii pueris te dedisse sæpe ad me scripseras. Eas Laodiceæ denique, cum eo venissem, III. Id. Febr. Lenius mihi reddidit datas A. D. X. Kal. Octobres. Lenio tuas commendationes & statim verbis, & reliquo tempore re probabo.

Hæ litteræ cetera vetera habebant, unum hoc novum, de Cybiris pantheris. Multum te amo, quod respondisti M. Octavio, te non putare. Sed posthac omnia,

des Fermiers de la République , vous partagez encore mon esprit entre l'esperance & la crainte ; après m'avoir assuré qu'on ne me continuera point , vous ajoûtez , que si les choses tournent autrement , vous viendrez me trouver ; je ne suis point content de cette incertitude.

Vous voyez par ce détail de vos Lettres , celles que j'ai reçues. Hermon , l'Affranchi du Centurion Camula , ne m'a point encore rendu celle que vous lui avez remise. Pour celle dont vous avez chargé les gens de Lenius , comme vous me l'avez marqué plusieurs fois , Lenius me l'a enfin rendue lui-même à Laodicée ; mais elle étoit du 21^e. de Septembre , & je ne l'ai reçue que l'onzième de Février. J'ai assuré Lenius qu'il ne pouvoit avoir auprès de moi de meilleure recommandation que la vôtre , & je lui en donnerai des marques effectives.

Il n'y avoit rien de nouveau pour moi dans cette Lettre , hors ce qui regarde ces Pantheres de Cybire. Vous avez fort bien fait de dire à Octavius ^e que vous ne croyiez pas que j'en envoyasse à son Collegue ; mais je vous

quæ certa non erunt , pro certo negato. Nos enim & nostra sponte bene firmi , & mehercule auctoritate tua inflammati vicimus omnes (hoc tu ita reperies) cum abstinentia , tum justitia , facilitate , clementia. Cave putes quicquam homines magis unquam esse miratos , quam nullum teruntium , me obtinente provinciam , sumtus factum esse , nec in Rempublicam , nec in quemquam meorum , præterquam in L. Tullium legatum. Is , ceteroqui abstinens , (sed Julia lege transitans , semel tamen in diem , non , ut alii solebant , omnibus vicis præter eum semel nemo accepit) facit ut mihi excipiendus sit , cum teruntium nego sumtus factum. Præter eum accepit nemo. Has à nostro Q. Titinio sordes accepimus.

Egò , æstivis confectis , Quintum fratrem hibernis , & Ciliciæ præfeci. Q. Volusium , tui Tiberii gene-

prie de parler une autre fois plus affirmativement sur toutes les affaires de cette nature , lors même que vous ne sçaurez pas au juste ce qui en est ; car je puis vous assûrer en général qu'on ne peut porter plus loin le desintéressement , l'intégrité , l'affabilité , & la douceur. J'ai suivi en cela mon inclination , mais j'ai été aussi soutenu & animé par vos conseils. Vous ne sçauriez croire combien l'on a été charmé de voir , que depuis que je suis dans la Province , aucun de mes Officiers n'a rien demandé , ni en son nom , ni au nom de la République. Il faut seulement excepter L. Tullius , qui s'est fait donner ce que la Loi Julia lui permettoit d'exiger , mais seulement dans les endroits où il couchoit , & non pas comme tant d'autres qui se font payer dans tous les lieux où ils passent ⁷. A cela près , il est vrai , que ni mes Officiers , ni moi , nous n'avons pas coûté une obole à la Province. Pour Tullius , c'est Titinius qui nous a fait ce beau présent. ⁸

Quand la campagne a été finie , j'ai laissé à mon frere le soin de mettre mon armée en quartier d'hiver dans la

rum, certum hominem, sed mirifice etiam abstinentem, nisi in Cyprum, ut ibi pauculos dies esset; ne cives Romani pauci, qui illic negotiantur, jus sibi dictum negarent. Nam evocari ex insula Cyprios non licet. Ipse in Asiam profectus sum Tarsis Nonis Januariis; non mehercule dici potest, qua admiratione Cilicæ civitatum, maximeque Tarsensium. Postea vero quam Taurum transgressus sum, mirifica expectatio Asiæ nostrarum diœcesium, quæ sex mensibus imperii mei nullas meas acceperat litteras, numquam hospitem viderat. Illud autem tempus quotannis ante me fuerat in hoc quæstu. Civitates locupletes, ne in hiberna milites reciperent, magnas pecunias dabant: Cyprii talenta Attica CC. quæ ex insula (non ^a ὑπερβολικῶς, sed verissime loquor) nummus nullus me obtinente erogabitur. Ob hæc beneficia, qui-

a Supra veritatem.

Cilicie ; & comme de tous mes Officiers il n'y en a point dont je sois plus sûr , & qui soit d'un si parfait desintéressement que Volusius , gendre de votre ami Tiberius , je l'ai envoyé pour quelques jours dans l'Isle de Chypre. Quoique les Citoyens Romains , qui y trafiquent , soient en petit nombre , il ne faut pas néanmoins qu'ils se puissent plaindre qu'on ne leur a envoyé personne pour juger leurs affaires , & d'ailleurs il n'est pas permis de les faire venir hors de l'Isle. Je partis pour l'Asie après m'être fait admirer dans toute la Cilicie , & particulièrement à Tarse ; mais , lorsque j'eus passé le Mont-Taurus , je fus reçu de tous les peuples de mes départemens d'Asie avec un empressement extraordinaire , tant ils étoient charmés de ce que depuis six mois ils n'avoient vu personne de ma part , ni reçu aucune de mes Lettres ; au lieu que mes Prédecesseurs tiroient pendant ce tems-la de grosses sommes des villes riches , pour les exempter de logement de gens de guerre. La seule Isle de Chypre payoit deux cens Talens Attiques, ⁹ & moi pendant mon année , je n'en tirerai pas un sol ; ce

bus illi obstupescunt, nullos honores mihi, nisi verborum, decerni sino; statuas, fana, ^aτέθειππα prohibeo: nec sum in ulla re alia molestus civitatibus; sed fortasse tibi, qui hæc prædicem de me. Perfer, si me amas. Tu enim me hæc facere voluisti.

a Quadrigas.

Iter igitur ita per Asiam feci, ut etiam fames, qua nihil miserius est, quæ tunc erat in hac mea Asia, (messis enim nulla fuerat) mihi optanda fuerit. Quacumque iter feci, nulla vi, nullo iudicio, nulla contumelia; auctoritate, & cohortatione perfeci, ut & Græci, & cives Romani, qui frumentum compresserant, magnum numerum populis pollicerentur.

que je vous dis est à la lettre. Pour reconnoître de si grandes obligations, les peuples auroient bien voulu m'élever des Statues, des Arcs de Triomphe ¹⁰, des Temples ¹¹; mais je ne le souffre point, je me contente des remercimens publics. Enfin, je ne suis en aucune maniere à charge à la Province, mais je vous le suis peut-être à vous même, en me vantant ainsi. Il faut cependant que vous m'écoutez jusqu'au bout, puisque vous m'avez engagé à vous faire tout ce détail,

Je vous dirai donc que la famine même, le plus grand de tous les maux, est devenu pour moi une heureuse circonstance. Elle étoit fort grande cette année dans mes départemens d'Asie, où la moisson avoit manqué entierement. J'ai engagé ceux qui avoient fait des amas de blé, tant Citoyens Romains que gens du pays, à en fournir à chaque ville une quantité suffisante, & cela sans me servir de mon pouvoir, & sans les y contraindre par aucun ordre, ou par des voies de fait. Mes remontrances, & les égards qu'ils ont eus pour moi, les y ont aisément déterminés.

Idibus Februariis, quo die has literas dedi, forum institueram agere Laodiceæ Cybiraticum, Apamense ex Idibus Mart. ibidem Synnaden- se, Pamphiliū (tum Phemio dispi- ciam^a & egs Aonium) Isauricum: ex Idibus Mai. in Ciliciam, ut ibi Junius consumatur. Velim tranquille à Parthis Quintilis, si erit ut volumus, in itinere est per provinciam redeuntibus consumendus. Venimus enim in provinciam Laodiceam, Sulpicio & Marcello coff. pridie Kal. Sextiles. Inde nos oportet decedere A. D. IIII. Kal. Sext. primum contendam à Quinto fratre, ut se præfici patiatur: quod & illo, & me invitissimo fiet. Sed aliter honeste fieri non potest, præsertim cum, virum optimum, Pontinium ne nunc quidem retinere possim. Rapit enim hominem Postumius Romam, fortasse etiam Postumia. Habes consilia nostra. Nunc cognosce de Bruto.

^a Cornu.

Je commencerai aujourd'hui treizième de Février , à régler à Laodicée , les affaires de Cybire & d'Apamée. Le quinzième de Mars , je réglerai dans la même ville celles de Synnade & de Pamphilie. (Je ferai alors chercher un Cor pour Phemius ¹²) je finirai par celles d'Isaurie. Le quinzième de Mai je partirai pour la Cilicie , où je serai jusqu'à la fin de Juin. Si les Parthes ne font aucun mouvement pendant ce tems-la , ce que je souhaite fort , je me mettrai en chemin au commencement de Juillet , pour arriver à l'autre extrémité de mon Gouvernement vers la fin du même mois que mon tems doit finir , car j'y entrai le trente-unième de Juillet de l'année dernière , & je compte d'en sortir le vingt-neuf de celle-ci. Il faudra auparavant obtenir de mon frere , qu'il demeure en qualité de Lieutenant. Je n'aurai pas moins de peine que lui à m'y résoudre , mais il n'y a pas d'apparence d'en choisir un autre. Pontinius , le seul sur qui je pouvois jeter les yeux , ne veut pas même attendre mon départ. C'est Posthumius qui le presse si fort , ce pourroit bien être aussi Posthu-

Familiares habet Brutus tuus quosdam creditores Salaminiorum ex Cypro, M. Scaptium, & P. Martinium, quos mihi majorem in modum commendavit. Martinium non novi. Scaptius ad me in castra venit. Pollicitus sum curaturum me Bruti causa, ut ei Salaminii pecuniam solverent. Egit gratias. Praefecturam petivit. Negavi me cuiquam negotianti dare: quod idem tibi ostenderam. Cn. Pompeio petenti probaram institutum meum: quid dicam Torquato, de M. Lenio tuo, multis aliis? si praefectus vellet esse syngraphae causa me curaturum ut exigeret. Gratias egit: discessit.

Appius noster turmas aliquot equitum dederat huic Scaptio, per quas
 mia.

LIVRE V. LETTRE XXI. 169
mia ¹³. Voilà le plan que je me suis
fait ; il faut maintenant vous faire Juge
des plaintes de Brutus.

Il m'a fort recommandé deux de ses
amis de l'Isle de Chypre , nommés M.
Scaptius & P. Matinius , qui sont créan-
ciers de la ville de Salamine. Je n'ai
point vû le dernier ; pour Scaptius il
m'est venu trouver dans mon Camp ,
& je lui promis qu'à la considération
de Brutus je le ferois payer. Après
m'avoir remercié , il me demanda une
place de Préfet ; mais je lui répondis
que je m'étois fait une loi de n'en don-
ner à aucun *Négociant* ¹⁴ , comme je
vous l'ai marqué à vous-même , que
Pompée m'en ayant demandé , avoit
reçu cette excuse & approuvé ma con-
duite , que j'en avois aussi refusé une à
Torquatus pour Lenius qui d'ailleurs
est de vos amis , & que je lui en pour-
rois nommer encore plusieurs autres.
Que s'il recherchoit cet emploi par
rapport à l'argent qui lui étoit dû , je
lui répondois qu'il seroit payé indépen-
damment de cela. Il me remercia &
prit congé de moi.

Vous sçavez que cet homme avoit
été Préfet sous Appius , qui lui avoit

Salaminios coerceret; & eundem habuerat præfectum. Vexabat Salaminios. Ego equites ex Cypro decedere iussi. moleste tulit Scaptius. Quid multa? ut ei fidem meam præstarem; cum ad me Salaminii Tarsum venissent, & in his Scaptius, imperavi ut pecuniam solverent. Multa de syngrapha, de Scaptii injuriis. Negavi me audire. Hortatus sum; petivi etiam pro meis in civitatem beneficiis, ut negotium conficerent: denique dixi me coacturam. Homines non modo non recusare, sed etiam hoc dicere, se à me solvere. Quod enim Prætori dare consuessent, quoniam ego non acceperam, se à me quodam modo dare; atque etiam minus esse aliquanto in Scaptii nomine, quam in vectigali prætorio. Collaudavi homines. Recte, inquit Scaptius: sed subducamus summam.

Interim cum ego in edicto tralaticio centesimas me observaturum ha-

donné quelques Compagnies de Cavalerie pour tenir dans le devoir la ville de Salamine. J'appris qu'il abusoit de son autorité, & je fis sortir ces troupes de l'Isle de Chypre. Voilà le véritable sujet de ses plaintes. Pour finir en deux mots, je lui tins parole; & les Députés de Salamine m'étant venu trouver à Tarse avec lui, je leur ordonnai de le payer. D'abord ils se plainquirent de l'intérêt excessif qu'il demandoit, & de toutes ses vexations. (Je fis semblant de n'en rien sçavoir;) & je les exhortai, je les priai même, en considération des services que j'avois rendus à leur ville, de finir cette affaire; j'ajoutai enfin que si mes prieres étoient inutiles, je me servirois de mon autorité. Ils se rendirent aussitôt, & me dirent que ce seroit à mes dépens qu'ils s'acquiteroient; que puisque je ne voulois point recevoir l'argent qu'ils avoient coutume de donner au Gouverneur¹⁵, cette somme leur suffiroit, & au de-là, pour payer ce qu'ils devoient; je les remerciai, & Scaptius compta avec eux.

Il faut remarquer qu'à l'exemple de plusieurs autres Gouverneurs, j'ai fixé

berem, cum anatocismi anniversario, ille ex syngrapha postulabat quaternas. Quid ais! inquam. Possumne contra meum edictum? at ille profert S C. Lentulo Philippoque Coss. ut, qui Ciliciam obtineret, jus ex illa syngrapha diceret. Cohorruui primo: erat enim interitus civitatis. Reperio duo S C. iisdem Consulibus de eadem syngrapha.

Salamini cum Romæ versuram facere vellent, non poterant, quod lex Gabinia vetabat. Tum ii Bruti familiares, freti gratia Bruti, dare volebant IIII. si sibi S C. caveretur. Fit gratia Bruti S C. UT NE VE SALAMINIIS, NE VE QUI EIS DEDISSET, FRAUDI ESSET. Pecuniam numerarunt: &

dans mon Edit l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois ¹⁶, en ajoutant au bout de l'année l'intérêt au principal ; & l'obligation que ceux de Salamine avoient faite à Scaptius, portoit quatre pour cent. Je lui dis là-dessus que je ne pouvois pas aller contre mon Edit, mais il me produisit aussitôt un Decret du Sénat fait sous le Consulat de Lentulus & de Philippus, qui portoit, que les Gouverneurs de Cilicie auroient égard en Justice à cette obligation. Cela me fit trembler d'abord pour cette pauvre ville, qui étoit perdue sans ressource ; mais, en examinant la chose de plus près, j'ai découvert le véritable sens de ce Decret ¹⁷. Il y en a deux de la même année sur cette affaire ; voici ce qui y donna occasion.

Les Députés de Salamine vouloient emprunter de l'argent à Rome, pour payer leurs impositions ; mais, comme cela étoit défendu par la Loi Gabinia ¹⁸, les amis de Brutus, qui offroient de leur en prêter à quatre pour cent par mois, demandoient pour leur sûreté un Decret du Sénat qui les mît à couvert contre les peines portées par cette Loi, & Brutus le leur fit obtenir. Après

174 LIBER V. EPIST. XXI.
postea venit in mentem fœneratori-
bus, nihil se juvare illud S C. quod
ex syngrapha jus dici lex Gabinia
vetaret. Tum fit S C. UT ET EA
SYNGRAPHA ESSET QUA VI
CETURÆ. Sed ut eodem.

Cum hæc differuisssem; seducit me
Scaptius; ait se nihil contradice-
re; sed illos putare talenta CC se
debere; ea se velle accipere: de-
bere autem illos paullo minus: ro-
gat, ut eos ad CC. perducam,
optime, inquam. Voco illos ad me,
remoto Scaptio. Quid vos? quan-
tum, inquam, debetis? respondent,
CVI. Refero ad Scaptium, homo
clamare. Quid opus est, inquam.
Rationes conferatis. Assidunt; sub-
ducunt; ad nummum convenit, illi

avoir compté l'argent , il firent réflexion que la Loi Gabinia défendoit de recevoir en Justice ces sortes d'obligations , & qu'ainsi le premier Decret ne leur suffisoit pas. Ils en obtinrent donc un second , qui rendoit leur obligation recevable en Justice. Mais je fis concevoir à Scaptius , que l'intention du Sénat ¹⁹ avoit été de leur assurer le paiement du principal , sans prétendre autoriser les usures excessives qu'ils demandoient.

Là-dessus il me parla en particulier , & me dit qu'il se rendoit à mes raisons ; que sur ce pié-la , ce qui lui étoit dû n'alloit pas tout-à-fait jusqu'à deux cens talens ; mais que , puisque les Députés de Salamine croyoient les devoir , il me prioit de les lui faire donner. Cela est fort bien , lui dis-je ; & l'ayant fait retirer , je demandai aux autres combien ils devoient , il se trouva que ce n'étoit que cent six talens. Quand je le dis à Scaptius , il commença à faire grand bruit. Tout cela , repris-je , est inutile , il s'agit de regler vos comptes. Je les fais asseoir, la supputation faite, ils conviennent de part & d'autre , les Députés de Salamine se préparèrent à compter l'ar-

se numerare velle, urgere ut acciperet. Scaptius me rursus seducit, rogat, ut rem sic relinquam. Dedi veniam homini impudenter petenti. Græcis querentibus; ut in fano deponerent postulantis non concessi.

Clamare omnes qui aderant nihil impudentius Scaptio, qui centesimis cum anatocismo contentus non esset: alii, nihil stultius. Mibi autem impudens magis, quam stultus, videbatur. Nam aut bono nomine, centesimis contentus erat; aut non bono quaternas centesimas sperabat. Habes meam causam: quæ si Bruto non probatur, nescio cur illum amemus: sed avunculo ejus certe probabitur, præsertim cum S. C. modo factum sit, puto, postquam tu es profectus, in creditorum causa, ut centesimæ perpetuo fœnore ducerentur. Hoc quid intersit, si

gent, & pressent Scaptius de le recevoir ; mais il me parla encore en particulier, & me pria de laisser cette affaire dans l'état où elle étoit. Je n'ai pu résister à l'impudence de cet homme ; & quoique les Députés de Salamine se plaignissent fort, je ne leur ai pas même permis de mettre l'argent en dépôt dans un Temple. ²⁰

Tous ceux qui étoient présens se récrièrent sur l'impudence de Scaptius, qui osoit refuser un intérêt aussi fort que celui qu'on lui offroit ; d'autres disoient que c'étoit une folie insigne. Pour moi je trouve dans son fait plus d'impudence que de folie ; car si ses débiteurs sont bons, il est toujours sûr d'avoir un pour cent d'intérêt ; & s'il hazarde quelque chose, il espere aussi de se faire payer sur le pié de quatre pour cent. Voilà le détail de l'affaire dont se plaint Brutus ; s'il me condamne sur cet exposé, je ne veux point avoir de pareils amis. Je suis bien sûr du moins que son oncle ²¹ ne me condamnera pas ; maintenant sur-tout, que le Sénat (depuis votre départ à ce que je crois) a fixé l'intérêt de l'argent à un pour cent par mois, & défendu d'a-

tuos digitos novi , certe habes subductum.

In quo quidem ^a ὁδῶ πάρεργον. Lucceius M. F. queritur apud me per litteras , summum esse periculum , ne culpa Senatus his decretis res ad tabulas novas perveniat. Commemorat , quid olim mali, C. Julius fecerit , cum dieculam duxerit : numquam Resp. plus. Sed ad rem redeo. Meditare adversus Brutum causam meam : si hæc causa est , contra quam nihil honeste dici potest ; præsertim cum integram rem & causam reliquerim. Reliqua sunt domestica. De ^b ἐνδομύχῳ probo idem quod tu ; Postumie F. ille quoniam Pontidie nugatur. Sed vellem adesses. A Quinto fratre his mensibus nihil expectaris. Nam Taurus propter nives ante mensem Junium transiri non potest. Thermum , ut rogas , creberrimis litteris

a Obiter. *b* Arcano domestico,

joûter les intérêts au principal. Vous voyez bien , vous qui sçavez compter , de combien ce que j'accorde à Scaptius monte plus haut.

A propos de cela , Luceius me dit dans une de ses Lettres , qu'il apprehende fort que tous ces Decrets ne nous mènent à une banqueroute générale , & il me fait souvenir du mal que fit autrefois César par un simple délai de quelques jours ²² , qui pensa tout perdre. Mais je reviens à Brutus , pensez bien à plaider ma cause ; cela ne vous fera pas fort difficile , que pourroit-on alléguer contre moi de raisonnable , puisqu'enfin je laisse l'affaire de Scaptius dans l'état où je l'ai trouvée ? Je finis par mes affaires de famille. Je suis de votre sentiment sur celle que vous sçavez ; il faudra penser au fils de Posthumia , puisque celui de Pontidia ne conclut rien ; mais je voudrois que vous fussiez à Rome. Vous ne recevrez point de Lettre de mon frere d'ici à quelques mois , car on ne peut , à cause des neiges , passer le Mont-Taurus avant le mois de Juin. Je n'ai pas manqué , comme vous m'en avez prié , d'écrire plusieurs fois à Thermus sur vos affai-

fulcio. P. Valerium negat habere quicquam Dejotarus Rex, eumque ait à se sustentari. Cum scies Romæ intercalatum sit necne, velim ad me scribas certum, quo die mysteria futura sint. Litteras tuas minus paullo exspecto, quam si Romæ esses; sed tamen exspecto.

REMARQUES

SUR LA XXI. LETTRE.

1. **A**vec l'inquiétude que vous aurez sur les affaires de la République.] Fulvius Ursinus & Junius, sur la foi d'un seul Manuscrit, ont retranché du texte & *libenter requiescere*, apparemment parce qu'ils ont cru que ce n'étoit qu'une glose de *jucunde hiemare*; mais ils ne devoient pas aller si vite, car ces mots ont un rapport visible à cet endroit de la dix-neuvième Lettre, *magisque vereor, ut scribis, ne in Epiro sollicitus sis non minus quam nos hic sumus.*

2. *C. Cassius frere de Q. Cassius.*] Il y avoit alors trois Cassius, Quintus, Caius, & Lucius. Ils furent tous trois Tribuns du Peuple, les années suivantes. Quintus suivit le parti de César; & les deux autres, celui de Pompée.

res. Valerius n'a aucun bien, & ne subsiste que des bienfaits du Roi Dejotarus, comme ce Prince me l'a dit lui-même. Dès que vous sçaurez s'il y aura cette année intercalation, je vous prie de me le mander, & quel jour seront les mysteres²³. Je ne compte pas d'avoir aussi souvent de vos nouvelles que si vous étiez à Rome, j'espère néanmoins que vous m'en donnerez de tems en tems.

Comme *Frater* signifie assez souvent cousin germain, je croirois assez volontiers que Q. Cassius n'étoit que cousin des deux autres, qui étoient certainement freres.

3. *Sur les terres de l'Empire.*] IN PROVINCIA NOSTRA, c'est-à-dire *in provincia Romana*, & non pas dans le Gouvernement de Ciceron; car il a dit quelques lignes plus haut, que les Parthes étoient en quartier d'hiver dans la Cyrrestique, qui étoit du Gouvernement de Syrie. Il a déjà dit dans le même sens des Helvetiens, & *excursiones in Provinciam faciunt*, ils font des courses sur les terres de l'Empire.

Epist. 19. *Lib.* 1.

4. *Axius.*] Sénateur Romain, qui étoit en commerce de Lettres avec Ciceron, comme il paroît par plusieurs endroits de celles-ci. Il ne nous reste néanmoins aucune de ses Lettres, non plus que de celles que Ciceron lui avoit écrites; quoiqu'elles eussent été

rendues publiques, car on en trouve une de Cicéron à Axius citée dans Suetone.

Epist. 15. Lib. 3. & 15. Lib. 4. Sueton. Jul. 5. Du jour du Triomphe de Lentulus.] Il y avoit déjà deux ans que Lentulus Spinther étoit revenu de son Gouvernement de Cilicie. Mais il avoit été très-long-tems sans pouvoir obtenir le triomphe, parce qu'il avoit trouvé de l'opposition de la part de quelques Tribuns ennemis de Pompée à qui Lentulus étoit fort attaché.

6. *Octavius.*] Il étoit désigné Edile pour l'année suivante avec Cælius; ce dernier pressoit fort Cicéron de lui envoyer des Panthères pour les jeux qu'il devoit donner au Peuple. * Il y en avoit beaucoup dans la Cilicie; Cælius vouloit que Cicéron obligeât les peuples à faire pour lui cette chasse, & c'étoit ce qu'il lui avoit refusé; mais cela n'empêcha pas qu'il ne lui fît avoir des Panthères. Il ne faut pas confondre cet Octavius avec le pere de l'Empereur Auguste, qui avoit été Préteur & Gouverneur de Macedoine long-tems auparavant, comme on l'a vû dans le premier Livre.

* *Epist. 1. Lib. 6. Epist. 2. Lib. 2 Fam. & Epist. 2. 4. 8. & 9. Lib. 8. Fam.*

7. *Comme tant d'autres qui se font payer dans tous les lieux où ils passent.*] Les Officiers des Gouverneurs, & tous ceux à qui le droit d'étape étoit dû, l'évaluoient souvent en argent; & se faisoient payer plusieurs fois en un jour, ce qu'on ne leur devoit fournir que dans l'endroit où ils couchoient.

8. *C'est Titinius qui nous a fait ce beau présent.*] Il parle de son Lieutenant Tullius. Atticus le lui avoit aussi recommandé; & dans

deux ou trois endroits de ce Livre, Ciceron en parlant de lui dit *tuus Tullius*, mais par politesse il ne s'en prend ici qu'à Titinius. Ce dernier étoit d'une maison fort ancienne, où il y avoit eu plusieurs magistratures; mais elle n'étoit point illustrée par le Consulat.

9. *Deux cens Talens Attiques*] Le Talent Attique valoit six mille Dragmes, & la Dragme en prenant le prix moyen des différentes évaluations des Antiquaires, valoit environ six sols de notre monnoye, ainsi le Talent valoit environ dix-huit cens livres, & les deux cens Talens 360000 livres.

10. *Des Arcs de Triomphe.*] *τῆδεππα*, c'étoient des Chars élevés sur des arcades, comme on le voit encore sur plusieurs médailles.

11. *Des Temples.*] Les Grecs, les Asiatiques, & les Syriens avoient poussé la flaterie jusqu'à consacrer des Temples & élever des Autels à leurs Bienfaiteurs. Les Loix Romaines laissoient même la liberté aux Proconsuls, de recevoir des honneurs pareils; & Suetone fait un mérite à Auguste, de ce qu'à tous les Temples qu'on lui consacroit dans les Provinces, il faisoit joindre le nom de Rome avec le sien. Dion dit que ce furent les villes d'Asie qui rendirent les premières des honneurs divins aux Empereurs avant leur mort. Mais cet usage étoit établi dès les tems de la République comme l'a remarqué Suetone, & comme je pourrois le faire voir par un grand nombre d'exemples, si je ne voulois pas me tenir dans les bornes que je me suis prescrites, pour ne pas faire perdre trop long-tems mon Auteur de vûe. J'eus l'honneur de lire il y a quelques années, à une assemblée publique

de l'Académie des Inscriptions & Médailles ; une dissertation sur ce sujet ; & je fis voir que , comme les titres de Pere de la Patrie , de Chef du Sénat , de Préfet des mœurs , de souverain Pontife , le nom même d'Empereur , &c. étoient tous tirés d'usages & de charges qui subsistoient dans les tems de la République ; de même les honneurs divins qu'on avoit décernés aux Empereurs pendant leur vie , avoient été rendus avant eux aux Proconsuls des Provinces Asiatiques , & Grecques ; car il ne paroît pas que les Gaules , ni l'Espagne , se soient prostituées jusqu'à cet excès de flaterie.

12. *Je vous ferai alors chercher un Cor pour Phe-mius.*] Il y a dans le texte de l'Edition de Græ-vius *ἄρας Aonium* , ce qui signifie , disent quelques Commentateurs , *un Cor* excellent , parce que le Mont-Helicon consacré aux Muses étoit dans l'Aonie , nommée depuis la Béotie. Il faut avouer que cela est étrangement tiré. Je ne doute point que le texte ne soit ici corrompu , & en effet , il y a beaucoup de variété dans les Manuscrits. Pour le rétablir , voici ce qui m'est venu dans l'esprit. Cicéron fait ici le dénombrement des différens départemens dont il devoit regler les affaires , depuis le treizième de Février*. Laodicée , Cibire , Apaméc & Synna-de comprenoient dans leurs ressorts les trois départemens d'Asie , qui étoient alors unis au Gouvernement de Cilicie ; mais ce Gouvernement avoit encore trois autres petites Provinces , la Pamphilie , l'Isaurie , & la Lycaonie. Les deux premières se trouvent ici , & il ne nous manque que la Lycaonie. J'en trouve des vestiges dans ce passage corrompu ; je crois donc qu'au lieu d'*Aonium* , il faut lire

Lycaonium, & ponctuer ainsi : *Ibidem Synnaden-
se*, *Pamphilium* (*tum Phemio dispiciam* *κέρως*)
Lycaonium, *Isauricum*, &c. Dans les deux
autres endroits où Cicéron parle de ce Cor
qu'il faisoit chercher pour Phemius, *κέρως* se
trouve seul, & sans cette prétendue épithete
à laquelle on ne peut donner qu'un sens très-
forcé. Manuce qui a bien senti que la Ly-
caonie manquoit dans le dénombrement que
Cicéron fait ici, prétend qu'elle est comprise
sous le *forum Isauricum*, parce que, *Isaurum*
étoit de la Lycaonie. Mais, outre qu'il est sûr
que cette ville étoit la Capitale de l'Isaurie,
que Cicéron distingue ailleurs expressement de
la Lycaonie †, d'ailleurs n'auroit-il pas plû-
tôt indiqué la Lycaonie par Icone sa Capitale,
& qui étoit une ville considerable, que par
Isaurum qui l'étoit beaucoup moins ?

* *Hoc foro quod egi ex Idibus Februariis Lao-
diceæ ad Calendas Maii, omnium Diocesium præ-
ter Ciliciæ.* Epist. 2. Lib. 6.

† *Per Lycaoniam & Isauros.* Epist. 2. Lib. 15.
Fam.

13. *C'est Posthumius qui le presse si fort, ce
pourroit bien être aussi Posthumia.*] Je ne doute
point qu'il n'y ait ici quelque malice, & que
Cicéron ne veuille faire entendre que Ponti-
nius n'étoit pas mal avec cette Dame. Elle
n'en étoit pas à sa première passion, & ses
galanteries avec César n'avoient pas été secre-
tes, comme nous l'apprend Suetone. C'étoit
la femme de Servius Sulpicius.

14. *A aucun Négociant.*] J'ai mis dans la
traduction ce mot en Italique, parce qu'il a
ici un sens fort différent de celui que nous lui
donnons. Il signifie ce que les Latins appe-

loient autrement *Fœneratores*, ceux qui faisoient profession de prêter de l'argent à intérêt, & qui étoient dans les affaires, comme nous parlons à présent. Cicéron distingue expressément *Negotiatores* & *Mercatores*, dans l'Oraison *pro Plancio*.

15. *L'argent qu'ils avoient coûtume de donner aux Gouverneurs.*] Il y a dans le texte *investigali Prætorio*, τὸ Ἀρχοντῆς comme parloient les Grecs, ce que les Romains rendoient par *Prætoris*. Et même dans leur ancien stile, *Prætor* signifioit en général un Commandant, & se disoit même des Consuls.

16. *Un pour cent par mois.*] *CENTESIMAS*. J'ai déjà dit & l'on sçait assez que l'intérêt de l'argent se payoit chez les Romains tous les mois, & c'est ainsi qu'il faut l'entendre toujours, même dans les endroits où il n'est pas exprimé dans la traduction, non plus que dans le texte.

17. *Mais en examinant les choses de plus près, j'ai découvert le sens de ce Decret.*] J'ai été obligé d'ajouter ici, & plus bas, quelques mots pour développer le raisonnement de Cicéron qui est fort pressé, & un peu obscur. Il s'explique un peu plus clairement dans la seconde Lettre du Livre suivant; c'est de-là que j'ai pris l'espece de Commentaire que j'ai mis ici dans la traduction.

18. *Les Députés de Salamine vouloient emprunter à Rome de l'argent pour payer leurs impositions; mais, comme cela étoit défendu par la Loi Gabinia.*] La vûe de Gabinius avoit été d'empêcher que les villes ne fussent accablées par ces intérêts exorbitans, qui en peu d'années doubloient les impositions, & de les

mettre dans la nécessité de faire exactement leurs levées, en leur ôtant la facilité d'emprunter. Peut-être aussi vouloit-on que l'argent vînt des Provinces à Rome en espèces.

19. *Mais je fis concevoir à Scaptius que l'intention du Sénat, &c.*] Cicéron dit seulement *cum hæc differuissim.* Il suppose qu'Atticus entend à demi mot son raisonnement ; mais il falloit que je le fîsse entendre au Lecteur, & sans cela le texte auroit paru tronqué.

20. *De mettre l'argent en dépôt dans un Temple.*] On voit bien que c'étoit afin que l'intérêt ne courût plus du jour de la consignation. On ne mettoit pas seulement dans les Temples de pareils dépôts, mais les Particuliers y mettoient même leur argent comme dans un lieu sûr & sacré.

21. *Son oncle.*] Caton frere de mere de la fameuse Servilie, connue par ses galanteries avec César.

22. *Du mal qu'avoit fait autrefois César par un simple délai de quelques jours.*] Il y a dans le texte : *Quid olim mali C. Julius fecerit cum dieculam duxerit.* On ne trouve rien de cela dans les Historiens ; mais il est aisé de croire que César, qui pendant son premier Consulat, se servit de toutes sortes de voies pour se faire des créatures, ne negligea pas celle-ci. On sçait que malgré toutes les oppositions de Caton & de plusieurs autres du même parti, il fit faire une remise considérable aux Fermiers de la République ; peut-être qu'il leur fit donner quelque terme pour le payement de leurs billets. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'apparence de soupçonner le moins du monde avec Popma que ce C. Julius est un

autre que C. Julius César depuis Dictateur. L'interprétation de Grævius a encore moins de vraisemblance. Selon lui, tout ce passage doit s'entendre de l'avenir. *Commemorat* signifie prédit, *olim* dans la suite, *cum dieculam duxerit*, lorsqu'il aura passé le peu de tems qu'il a encore à demeurer dans son Gouvernement. Je conviens avec ce docte Critique que *olim*, se prend quelquefois pour l'avenir, mais c'est quand il est joint avec un futur; & ce seroit quelque chose de bien forcé que d'expliquer ici *fecerit* par *facturus sit*. Il n'étoit pas nécessaire qu'il apportât des exemples pour prouver que *diem ducere*, se prend pour *diem consumere*, aussi bien que pour *diem proferre*; mais ici où il s'agit de dettes, *ducere* n'est-il pas déterminé à ce dernier sens aussi-bien que le mot *dies* si ordinaire, pour marquer le terme du paiement. Et sans sortir de ces Lettres Epist. 1. Lib. 6. *statuo diem satis laxam*, je leur donne un terme assez long; d'où viennent toutes ces formules *emere ad diem*, acheter à credit; *dies nominis* ou *dies pecunie* le jour du paiement; *dies annua*, *bima*, *trima*, un terme d'un, de deux, de trois ans; *cedit dies* le tems court; *venit dies* le terme est échû. Mais il est inutile d'apporter plus d'exemples d'une chose qui est assez connue, & je ne me suis étendu ici un peu plus qu'à l'ordinaire, que pour faire voir que les Commentateurs les plus judicieux donnent quelquefois des interprétations fort bizarres, & qu'il ne faut jamais s'en rapporter à eux entierement.

23. *Quel jour seront les mysteres.*] Cicéron désigne par ce mot la Fête de la Bonne Déesse, qu'Appien * appelle aussi *μωμῆρα* Cette Fête

est marquée dans l'ancien Calendrier Romain au premier de Mai, mais ce Calendrier a été fait depuis la réformation du Calendrier par Jule-César ; avant ce tems-la il y a apparence que cette Fête n'avoit point de tems fixé. L'année de la conjuration de Catilina, elle se célébra au mois de Décembre ; & lorsque Clodius y fut surpris en habit de femme, ce fut aussi vers le même tems.

* *In excerptis Vales.*





M. T. CICERONIS
 EPISTOLARUM
 AD ATTICUM
 LIBER SEXTUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.



*Ccepi tuas litteras A. D. quintum Terminalia Laodiceæ, quas legi libentissime, plenissimas amoris, humanitatis, officii, diligentia. His igitur respondebo; sic enim postulas, nec a ^a οἰκονομίᾳ meam institutam; sed ordinem conservabo tuum. Re-
 a Ordinem.*



LET TRES
 DE C I C E R O N
 A A T T I C U S
 LIVRE SIXIÈME.

LET T R E I.

L'an de Rome DCCIII. comme la dernière du Livre précédent, aussi-bien que toutes celles de ce Livre, & les neuf premières du suivant.



'Ai reçu votre Lettre à Laodicée, le dix-septième de Février^r; & j'ai eu le plaisir d'y trouver de nouvelles marques de votre amitié, de votre honnêteté, & du zèle ardent avec lequel vous vous employez pour moi. J'y vais répondre article par article, comme vous le souhaitez, & je ne me ferai point d'autre ordre que le vôtre. Vous me dites d'a-

centissimas à Cybistris te meas litteras habere ais, A. D. X. Kal. Octob. datas : & scire vis tuas ego quas acceperim : omnes fere quas commemoras, præter eas, quas scribis Lentuli pueris & Equotutico, & Brundisio datas. Quare non ^a οἴχεται tua industria, quod vereris, sed præclare ponitur ; si quidem id egisti, ut ego delectarer. Nam nulla re sum delectatus magis. Quod meam ^b βαβύτητα in Appio tibi, libertatem etiam in Bruto probo ; vehementer gaudeo : ac putaram secus.

^a Evanescit.

^b Taciturnitatem.

Appius enim ad me ex itinere bis, terve ^c ὑπομεμυμοίργς litteras miserat, quod quædam à se constituta rescinderem. Ut si medicus, cum agrotus alii medico traditus sit, irasci velit ei medico, qui sibi successerit, si,

^c Subquerelas.

bord que la dernière des Lettres que vous avez reçûe de moi, étoit datée de Cybistres le vingt-unième de Septembre, & vous me priez de vous marquer combien j'en ai reçûes de vous. De toutes celles dont vous me parlez, il ne me manque que les deux que vous avez données aux gens de Lentulus; l'une à Equotutique², & l'autre à Brindes. Vous voyez bien que vous n'avez pas perdu votre peine comme vous l'apprehendiez; car je m'imagine que vous ne croyez pas la perdre lorsque vous me procurez du plaisir, & je n'en ai jamais eu davantage. C'en est un fort grand pour moi de voir que vous m'approuvez, de m'être mis au dessus des reproches d'Appius, & de n'avoir pas eu pour Brutus une complaisance injuste; je vous avoue que j'avois peur qu'ils ne vous eussent prévenu.

Le premier m'a écrit en s'en retournant à Rome, deux ou trois Lettres d'un stile un peu aigre, sur ce qu'il a appris que j'ai fait quelques changemens dans les choses qu'il a établies. C'est à peu près comme si un Medecin,

quæ ipse in curando constituerit, mutet ille: sic Appius, cum^a ἐξ ἀφαιρέσεως provinciam curarit, sanguinem miserit, quidquid potuit detraxerit, mihi tradiderit eneētam, ^b ἀεγασα-
 τρεφομένην eam à me non libenter videt; sed modo succenset, modo gratias agit. Nihil enim à me fit cum ulla illius contumelia. Tantummodo dissimilitudo meæ rationis offendit hominem. Quid enim potest esse tam dissimile, quam illo imperante, exhaustam esse sumptibus, & jacturis provinciam; nobis eam obtinentibus, nummum nullum esse erogatum nec privatim, nec publice? Quid dicam de illius præfectis? comitibus? legatis? etiam de rapinis? de libidinibus? de contumeliis? nunc autem domus mehercule nulla tanto consilio, aut tanta disciplina gubernatur, aut tam modesta est, quam nostra tota provincia. Hanc nonnulli amici Appii ridicule interpretan-

^a Per extractionem. ^b Recreatam.

voit mauvais que celui qu'on auroit appelé à sa place , ne se servît pas des mêmes remedes. Appius qui a appliqué par tout le fer & le feu , qui n'a laissé dans la Province que ce qu'il n'a pû en emporter , & qui me l'a remise dans un état déplorable , trouve mauvais que je répare le mal qu'il a fait. Cependant après s'être plaint , il me fait des remercîmens ; & il a raison de m'en faire , car je sauve son honneur autant que je le puis. Ce qui le pique , c'est la comparaison que l'on fait de sa conduite & de la mienne ; en effet , il n'y eut jamais rien de si different. La Province pendant qu'il y a commandé , a été ruinée , & par ses exactions , & par une mauvaise économie ; & moi , je ne lui ai rien coûté , en quelque maniere , & sous quelque prétexte que ce puisse être. Que ne pourrois-je pas dire des Préfets d'Appius , de ses Lieutenans , & de tous ceux de sa suite , de leurs rapines , de leurs violences , & de leurs brutalités ; au lieu qu'il y a maintenant autant d'ordre & de regle dans toute la Province , qu'il y en pourroit avoir dans la maison d'un Particulier ? Quelques amis d'Appius

tur : qui me idcirco putent bene audire velle , ut ille male audiat , & recte facere non mea laudis , sed illius contumeliae causa. Sin Appius , ut Bruti litterae , quas ad te misi , significabant : gratias nobis agit , non moleste fero : sed tamen eo ipso die , quo haec ante lucem scribebam , cogitabam ejus multa inique constituta & acta tollere.

Nunc venio ad Brutum , quem ego omni studio , te auctore , sum complexus : quem etiam amare ceperam. Sed ; dico ? revocavi me , ne te offenderem. Noli enim putare , me quicquam maluisse , quam ut mandatis facere : nec ulla de re plus laborasse. Mandatorum autem mihi libellum dedit : iisdemque de rebus tu mecum egeras. Omnia sum diligentissime persecutus.

Primum ab Ariobarzane sic contendendi , ut talenta , quae mihi pollicebatur , illi daret. Quoad mecum rex

disent là-dessus ridiculement , que je n'affecte une si bonne conduite que pour décrier la sienne , & que je pense moins à établir ma réputation qu'à détruire celle de mon Prédecesseur. Au reste , s'il est vrai qu'il me fasse des remerciemens , comme me le marque Brutus dans la Lettre que je vous envoie , je suis bien aise qu'il me rende justice ; mais cela ne m'empêchera pas de changer , ce matin même , plusieurs choses qu'il a établies injustement.

Je viens maintenant à Brutus dont j'avois par votre conseil recherché l'amitié avec empressement , & pour qui je commençois à me sentir de l'inclination ; mais . . . le dirai-je ? non , cela vous fâcheroit. Je puis vous assurer qu'il n'a pas tenu à moi qu'il ne fût content , & que je n'ai rien oublié pour cela. Vous m'aviez recommandé ses intérêts , & il m'avoit donné un mémoire de toutes les affaires où je pouvois le servir , je n'en ai négligé aucune.

Premièrement j'ai pressé Ariobarzane , jusqu'à le prier de destiner pour Brutus l'argent qu'il m'offroit ; tant que ce Prince a été avec moi , il y a paru

fuit , per bono loco res erat : post à Pompeii procuratoribus sexcentis premi cæptus est. Pompeius autem cum ob ceteras causas plus potest unus , quam ceteri omnes , tum quod putatur ad bellum Parthicum esse venturus. Ei tamen sic nunc solvitur , tricesimo quoque die talenta Attica XXXIII , & hoc ex tributis : nec id satis efficitur in usuram menstruam. Sed Cnæus noster clementer id fert , sorte caret , usura , nec ea solida , contentus est. Alti neque solvit cuiquam , nec potest solvere. Nullum enim ærarium , nullum vectigal habet. Appii instituto tributa imperat. Ea vix , in fœnus Pompeii quod satis sit , efficiunt . Amici Regis duotresve perdivites sunt : sed ii suum tam diligenter tenent quam ego aut tu. Equidem non desino tamen per litteras rogare , suadere , accusare regem. Deiotarus etiam mihi narravit , se ad eum legatos misisse de re Bruti : eos sibi responsum retulisse ,

disposé ; mais , quand il m'eut quitté , il fut aussi-tôt assiégé par une foule de gens d'affaires de Pompée, qui , comme vous sçavez , a par lui-même plus de crédit que personne ; & qui maintenant en a d'autant plus dans ces Provinces , qu'on croit qu'il y viendra commander contre les Parthes. Voici néanmoins tout ce qu'il a pû obtenir ; il touche tous les mois sur les impositions extraordinaires de la Cappadoce, trente-trois Talens Attiques ; ce n'est pas même l'intérêt de son argent³ , mais il s'en contente , & ne presse point pour le principal. Le Roi Ariobarzane ne paye , ni ne peut payer aucun autre créancier ; car il n'a point de fonds ni de revenus réglés , & il est obligé , à l'exemple d'Appius , d'imposer des taxes extraordinaires , qui suffisent à peine pour payer à Pompée l'intérêt de ce qui lui est dû. Il est vrai que ce Prince a deux ou trois amis fort riches ; mais ce sont des gens qui ne sont pas plus d'humeur à prêter , que vous ou moi. Je ne laisse pas de lui écrire de tems en tems pour Brutus , des lettres très-fortes & très-puissantes. Déjotarus m'a dit qu'il avoit envoyé des

*illum non habere : & mehercule ita
judico , nihil illo regno spoliatus ,
nihil rege egentius. Itaque aut tute-
la cogito ~~me~~ abdicare , aut , ut pro
Glabrione Scaevola , fœnus & im-
pendium recusare.*

*Ego tamen quas per te Bruto pro-
miseram præfecturas M. Scaptio ,
L. Gavio , qui in regno rem Bruti
procurabant , detuli. Nec enim in
provincia mea negotiabantur. Tu
autem meministi nos sic agere , ut
quot vellet præfecturas sumeret ,
dum ne negotiatori. Itaque duas ei
præterea dederam. Sed ii quibus pe-
tierat de provincia deceſſerant.*

*Nunc cognosce de Salaminiiis :
quod video tibi etiam novum accidif-
ſe , tanquam mihi. Nunquam enim
ex illo audivi , illam pecuniam eſſe
ſuam. Quin etiam libellum ipſius ha-*

gens exprès pour lui parler de cette affaire, & qu'Ariobarzane avoit répondu qu'il n'avoit point du tout d'argent. Je le crois sans peine; car je sçai quelle est la pauvreté de ce Prince⁴, & le déplorable état où est son Royaume. Aussi je pense à me décharger de cette tutele; ou, comme Scévola tuteur de Glabrien, je demanderai que l'on remette à mon pupile les intérêts & le principal.⁵

Quant à ces places de Préfet que je vous avois prié d'offrir à Brutus; j'en ai donné à M. Scaptius & à L. Gavius, qui font les affaires dans la Cappadoce, parce qu'ils ne sont point dans celles de mon Gouvernement, vous sçavez que nous étions convenus qu'il pourroit disposer de ces places, pourvû que ce ne fût point pour des gens qui fussent dans les affaires de la Cilicie. Je lui en réservois encore deux autres; mais ceux pour qui il me les avoit demandées, ne sont plus dans le pays.

Quant à cet argent que doivent ceux de Salamine, je vois bien que vous ne sçaviez pas, non plus que moi, qu'il fût à Brutus. Il ne m'en a jamais rien dit, & j'ai encore son Mémoire, qui

beo, in quo est, SALAMINII PECUNIAM DEBENT M. SCAPTIO ET P. MATINIO, FAMILIARIBUS MEIS. Eos mihi commendat: adscribit etiam, & quasi calcar admovet, intercessisse se pro iis magnam pecuniam. Confeceram, ut solverent centesimis sexennii ductis cum renovatione singulorum annorum. At Scaptius quaternas postulabat. Metui, si impetrasset, ne tu ipse me amare desineres. Nam ab edicto meo recessissem; & civitatem, in Catonis, & in ipsius Bruti fide locatam, meisque beneficiis ornatam funditus perdidissem.

Atque hoc tempore ipso impingit mihi epistolam Scaptius Bruti, rem illam suo periculo esse: quod nec mihi umquam Brutus dixerat, nec tibi: etiam, ut praefecturam Scaptio deferrem. Id vero per te exceperamus, ne negotiatori: quod se

commence ainsi : *La ville de Salamine doit de l'argent à M. Scaptius & à P. Matinius , mes amis particuliers* Après me les avoir recommandés , il ajoute seulement pour me faire voir combien il s'intéresse à cette affaire , qu'il leur a servi de caution pour une fort grosse somme. J'avois déterminé leurs débiteurs à les payer sur le pié d'un pour cent par mois , en ajoutant à la fin de chacune des six années , les intérêts au principal , mais Scaptius vouloit avoir quatre pour cent. Si je les lui avois fait donner , j'aurois eu peur que vous n'eussiez plus voulu de moi pour ami. C'étoit aller contre mon propre Edit , & ruiner pour jamais une ville qui est sous la protection de Caton & de Brutus même⁶ ; je détruisois par là tout le bien que je lui ai fait.

Maintenant Scaptius revient à la charge , & me présente une Lettre de Brutus , qui me marque que cette affaire le regarde personnellement , ce qu'il ne m'a jamais dit , non plus qu'à vous. Il me demande aussi une place de Préfet pour Scaptius ; mais vous sçavez que lorsque vous lui en offrites de ma part , ce fut à l'exclusion des *Négocians*.

cuiquam, huic tamen non. Fuerat enim præfectus Appio; & quidem habuerat turmas equitum, quibus inclusum in curia Senatum Salamine obsederat, ut fame Senatores quinque morerentur. Itaque ego, quo die tetigi provinciam, cum mihi Cyprii legati Ephesum obviam venissent, litteras misi, ut equites ex insula statim decederent. His de causis credo Scaptium iniquius de me aliquid ad Brutum scripsisse. Sed tamen hoc sum animo: si Brutus putabit me quaternas centesimas oportuisse decernere, qui in tota provincia singulas observarem, itaque edixissem, idque etiam acerbissimis fœneratoribus probaretur; si præfecturam negotiatori denegatam queretur, quod ego Torquato nostro in tuo Lenio, Pompeio ipsi in Sex. Statio negavi, & iis probavi; si equites deductos moleste feret, accipiam equidem dolorem, mihi illum irasci, sed multo ma-

Et quand j'en accorderois à quelqu'autre, il faudroit toujours exclure celui-ci. Il en avoit eu une sous Appius ; qui lui avoit aussi donné le Commandement de quelques compagnies de Cavalerie, avec lesquelles il avoit tenu assiégré le Sénat de Salamine, jusques-là que cinq Sénateurs moururent de faim. Comme j'en avois été informé à Ephese, où les Députés de l'Isle de Chypre étoient venus au devant de moi, je ne fus pas plutôt dans mon Gouvernement, que j'envoyai des ordres pour faire repasser la Mer à cette Cavalerie. C'est sans doute pour cela que Scaptius s'est plaint de moi à Brutus. Quoi qu'il en soit, si ce dernier prétend que contre mon propre *Edit*, & contre tous les autres jugemens que j'ai rendus, je devois faire payer Scaptius sur le pié de quatre pour cent par mois, pendant que les usuriers les moins traitables se contentent d'un pour cent ; s'il trouve mauvais que je lui aie refusé une place de Préfet pour un *Négociant*, quoique Torquatus & Pompée à qui j'en ai refusé par la même raison, au premier pour Lenius qui d'ailleurs est de vos amis, & au second pour Sex-

jorem, non esse eum talem, qualem putassem.

Illud quidem fatebitur Scaptius, me jus dicente, sibi omnem pecuniam ex edicto meo auferendi potestatem fuisse. Addo etiam illud, quod vereor tibi ipsi ut probem. Consistere usura debuit, quæ erat in edicto meo. Deponere volebant: impetravi ab Salaminis ut silerent. Veniam illi quidem mihi dederunt; sed quid iis fiet, si huc Paullus venerit? sed totum hoc Bruto dedi, qui de me ad te humanissimas litteras scripsit: ad me autem, etiam cum rogat aliquid, contumaciter, arroganter, ^a ἀχολωγῆτος solet scribere. Tu autem velim ad eum scribas de his rebus; ut sciam quo modo hæc accipias. Facias enim me certiorum.

a Alieno animo.

tus Statius, ne l'ayent pas trouvé mauvais ; s'il est choqué de ce que j'ai fait sortir de l'Isle de Chypre cette Cavalerie que Scaptius commandoit, je suis bien fâché de ne pouvoir pas lui plaire, mais je le suis bien davantage de le trouver si différent de l'idée que je m'en étois faite.

Scaptius ne peut disconvenir que je n'aye voulu le faire payer sur le pié marqué dans mon Edit. J'ai fait plus, & je ne sçai si en cela vous m'approuverez. L'intérêt ne devoit plus courir du moment que les débiteurs offroient de payer, & qu'ils vouloient consigner ; j'ai obtenu d'eux qu'ils ne feroient point de sommations, & ils ont bien voulu souffrir cette espece d'injustice, mais que deviendront-ils si Paullus est mon successeur ? Je n'y ai point eu d'égard par considération pour Brutus. Vous me dites qu'il vous écrit sur mon sujet en des termes fort obligeans ; son stile est tout différent lorsqu'il m'écrit, même des Lettres de recommandation ; il est aigre, plein de hauteur, & fort différent de celui des gens polis. Je vous prie de lui rendre compte de tout ce que je viens de vous expli-

Atque hoc superioribus litteris ad te diligenter perscripseram, sed plane te intelligere volui, mihi non excidisse illud, quod tu ad me quibusdam litteris scripsisses; si nihil aliud de hac provincia nisi illius benivolentiam deportassem, mihi id satis esse. Sit sane, quoniam ita tu vis: sed tamen cum eo credo, quod sine peccato meo fiat. Igitur meo decreto soluta res Scaptio statim. Quam decretum sit tu judicabis. Ne ad Catonem quidem provocabo. Sed noli me putare ^a ἐσκελεύματα illa tua abjecisse, quæ mihi in visceribus hærent. Flens mihi meam famam commendasti. Quæ epistola tua est, in qua mentionem non facias? Itaque irascatur qui volet, patiar ^b τὸ γὰρ εἶ μετ' ἐμῶ, præsertim cum sex libris tanquam prædibus me ip-

^a Hortationes.

^b Rectum enim mecum est.

LIVRE VI. LETTRE I. 209
quer, & de me mander ce qu'il en pense.

Je vous avois déjà écrit assez au long là dessus dans ma dernière Lettre ; mais j'ai été bien-aise de vous faire voir que je n'ai pas oublié ce que vous me dites dans une des vôtres , que quand la place où je suis ne me vaudroit que l'occasion de gagner l'amitié de Brutus , ce seroit toujours beaucoup. Je veux croire qu'elle me seroit fort avantageuse , mais vous ne voudriez pas sans doute que je la gagnasse aux dépens de la Justice. J'ai fait pour Scaptius tout ce que mon Edit me permettoit , que pouvois-je faire davantage ? je m'en rapporte à vous & je n'en appellerai point à Caton. Mais jugez-moi suivant les maximes & les regles que vous m'avez données vous-même , & qui sont toujours profondément gravées dans mon esprit. Lorsque vous me quittates les larmes aux yeux , vous me recommandates par dessus toutes choses d'avoir soin de ma réputation , & vous m'en faites souvenir dans toutes vos Lettres. Si quelqu'un n'est pas content de moi , je m'en consolerais , pourvû que j'aie la justice de mon côté , maintenant sur-tout que j'ai

sum obstrinxerim , quos tibi tam valde probari gaudeo.

E quibus unum ^a ἱστορικὸν requiris de Cn. Flavio M. F. ille vero ante Decemviros non fuit : quippe qui Ædilis curulis fuerit , qui magistratus multis annis post Decemviros institutus est. Quid ergo profecit , quod protulit fastos ? occultatam putant quodam tempore istam tabulam , ut dies agendi peterentur à paucis. Nec vero pauci sunt auctores , Cn. Flavium scribam fastos protulisse , actionesque composuisse : ne me hoc , vel potius Africanum , (is enim loquitur) commentum putes. ^b Οὐκ ἔλαθέ σε illud de gestu histrionis ; tu scelestè suspicaris , ego ^c ἀφελῶς scripsi.

a Historicum.

b Non te latuit.

c Simpliciter.

De me Imperatore scribis te ex

pris de nouveaux engagements avec elle en donnant mes six Livres *de la République* ; j'apprens avec bien du plaisir , que vous en êtes fort content.

Vous trouvez seulement que j'ai fait une faute contre l'histoire , au sujet de Cn. Flavius , fils de Marcus. On ne peut néanmoins le placer avant les Décemvirs ⁸ , puisqu'il a été Edile Curulé , & que cette Magistrature fut établie longtems après les Décemvirs ⁹. Mais , dites-vous , de quelle utilité étoit-il qu'il publiât les Fastes ? C'étoit afin que tout le monde pût sçavoir les jours où le Barreau étoit ouvert , au lieu qu'auparavant on étoit obligé d'avoir recours à un petit nombre de Jurisconsultes , qui en faisoient un secret. Beaucoup d'autres Ecrivains ont dit avant moi , que c'est ce Flavius , alors simple Greffier , qui publia les Fastes & les formules du Droit ¹⁰ , & je ne l'ai point mis dans la bouche de Scipion l'Africain , sans de bonnes autorités. Vous avez interprété malignement ce que j'ai dit de ces gestes trop comédiens ¹¹ , mais je n'y ai point entendu finesse.

Vous me dites que Philotime vous

Philotimi litteris cognosse. Sed credo te, jam in Epiro cum esses, binas meas de omnibus rebus accepisse, unas à Pindenisso capto, alteras à Laodicea, utrasque tuis pueris. Quibus de rebus propter casum navigandi, per binos tabellarios misi Romam litteras publice.

De Tullia mea tibi assentior; scripsique ad eam, & ad Terentiam, mihi placere. Tu enim ad me jam ante scripseras, ac vellem te in tuum veterem gregem retulisses. Correcta vero epistola Memmiana nihil negotii fuit. Multo enim malo hunc à Pontidia, quam illum à Servilia. Quare adjunges Aufum nostrum, hominem semper amantem me; nunc credo, eo magis, quod debet etiam fratris Appii amorem erga me cum reliqua

a mandé, que mon armée m'a proclamé *Imperator* ; mais je compte que depuis que vous êtes arrivé en Epire, vous aurez reçu les deux Lettres que j'ai données à vos gens, l'une après la prise de Pindenisse, & l'autre à Laodicée, dans lesquelles je vous rends compte de tout ce que j'ai fait ici. J'en ai aussi écrit au Sénat ; & pour une plus grande sûreté, j'ai envoyé deux copies de ma Lettre par deux vaisseaux différens.

Je suis de votre avis sur le mariage de ma fille ; & je lui ai écrit, à elle & à sa mere, que j'agréois le parti qu'on me propose. Je me suis souvenu de ces mots d'une de vos Lettres, *Je voudrois que vous fussiez revenu à votre ancien troupeau* ¹². Il n'étoit point nécessaire de rien changer à cette Lettre que Memmius m'a fait tenir ; car celui que Pontinia propose, me convient beaucoup mieux que celui dont Servilia avoit parlé. Vous emploirez pour cela Aufus qui m'a toujours témoigné de l'affection, & qui doit en avoir pour moi plus que jamais ; car avec le bien que lui a laissé son frere Appius ¹³, il a hérité sans doute de cette amitié

hereditate crevisse ; qui declaravit quanti me faceret , cum sæpe , tum in Bursa. Ne tu me sollicitudine magna liberaris. Furnii exceptio mihi non placet. Nec enim ego ullum aliud tempus timeo , nisi quod ille solum excipit. Sed scriberem ad te de hoc plura , si Romæ esses. In Pompeium te spem omnem otii ponere non miror : ita res est ; removendumque censeo illud dissimulantem.

Sed enim , ^a οἰκονομία si perturbatior est , tibi assignato : te enim sequor ^b χεδιάζοντα. Cicerones pueri amant inter se , discunt , exercentur : sed alter , uti dixit Isocrates in Ephoro & Theopompo , frenis eget , alter calcaribus. Quinto togam puram Liberalibus cogitabam dare. Mandavit enim pater.

^a Ordo. ^b Quæ ex improvise occurrunt scribentem.

dont j'avois reçû des marques en plusieurs occasions , & sur-tout dans l'affaire de Bursa ¹⁴. Vous me délivrerez d'une grande inquiétude , si vous pouvez finir celle de ma fille. Je ne suis point du tout content de l'exception que Furnius a mise dans son Decret ¹⁵; le tems qu'il excepte , est le seul pendant lequel j'ai quelque chose à craindre ; je ne vous en dis pas davantage là-dessus , parce que vous n'êtes pas à Rome. Vous avez raison d'esperer beaucoup de Pompée pour la tranquillité de la République ; je n'en ai pas moins bonne opinion que vous , & je crois qu'en parlant de lui , il n'est plus nécessaire d'ajouter aucune restriction. ¹⁶

S'il n'y a pas beaucoup de suite dans cette Lettre , c'est qu'il n'y en a pas plus dans les vôtres , car je vous suis pié à pié. Mon fils & notre neveu s'aiment fort ; on les instruit & on les exerce ensemble ; mais on peut leur appliquer ce qu'Isocrate disoit d'Ephore & de Theopompe : Il faut tenir à l'un la bride , & donner à l'autre de l'éperon ¹⁷. Mon frere m'a chargé de faire prendre la Robe Virile à son fils le jour des *Li-*

Ea sic observabo, quasi intercalatum non sit. Dionysius mihi quidem in amoribus est. Pueri autem ajunt eum furenter irasci. Sed homo nec doctior, nec sanctior fieri potest, nec tui meique amantior.

Thermum, Silium vere audis laudari. Valde se honeste gerunt. Adde M. Nonium, Bibulum, me si voles. Jam Scrofa vellem haberet ubi posset. Est enim lautum negotium. Ceteri infirmant a πολιτευμα Catonis. Hortensio quod causam meam commendas, valde gratum. De Amiano spei nihil putat esse Dionysius. Terentii nullum vestigium agnovi. Mæragenes certe periit. Feci iter per ejus possessionem, in qua animal reliquum nullum est. Hæc non noram tum; cum Democrito tuo locutus sum. Rhosiaca vasa mandavi. Sed heus tu, quid cogitas? In felicatis lancibus & splendidissimis canistris olusculis nos

a Reip. administrationem.

beralia

*beralia*¹⁸; je suppose dans mon calcul, qu'il n'y a point eu d'intercalation. Je suis très-content de Dionysius; nos jeunes gens disent qu'il est fort violent, mais on ne peut avoir de meilleures mœurs, plus de science, & plus d'affection pour vous & pour moi.

Il est vrai, comme on vous le mande, que Thermus & Silius¹⁹ sont fort estimés dans leurs Gouvernemens, & c'est avec justice; on n'en peut dire autant de Nonius²⁰ & de Bibulus, mettez-moi avec eux si vous voulez. Je souhaiterois que Scrofa eût aussi quelque Gouvernement²¹, car c'est une place fort propre à faire voir ce qu'il vaut²². Pour tous les autres, ils ne se piquent gueres de suivre les maximes de Caton. Je vous suis bien obligé d'avoir recommandé mes intérêts à Hortensius. Dionysius ne croit pas qu'on puisse rien tirer d'Amianus. Je n'ai pû avoir aucune nouvelle de Terentius. Pour Mérégame²³, il faut absolument qu'il soit mort. J'ai passé par ses terres, qui sont entièrement abandonnées; je ne le sçavois pas encore, lorsque je parlai à votre Affranchi Democrite. Je vous ai

soles pascere. Quid te in vasis fictilibus appositurum putem? a Kings Phemio mandatum est: reperietur; modo aliquid illo dignum canat.

a Cornu.

Parthicum bellum impendet. Cassius ineptas litteras misit. Nec dum Bibuli erant allatae: quibus recitatis, puto fore, ut aliquando commoveatur Senatus. Equidem sum magna animi perturbatione. Si, ut opto, non prorogatur nostrum negotium, habeo Junium & Quintilem in metu. Esto; duo quidem menses sustinebit Bibulus. Quid illo fiet, quem reliquero, praesertim si fratrem? quid me autem, si non tam cito dededo? magna turba est. Mihi tamen cum Dejotaro convenit, ut ille in meis castris esset cum suis copiis omnibus. Habet autem cohortes quadringenarias nostra armatura XXX. equitum CIO CIO. Erit ad

commandé des vases de Rhofus ²⁴ ; mais comment l'entendez-vous ? vous nous faifiez servir de simples legumes dans votre belle vaisselle ²⁵ , que nous donnerez-vous dans ces plats de terre ? On cherche un Cor pour Phemius , & on lui en trouvera un , mais c'est à condition que les airs qu'il jouera , en vaudront la peine.

Les Parthes sont prêts à se mettre en campagne. Cassius a montré dans ses Lettres une vanité ridicule ; mais , lorsque celles de Bibulus seront arrivées , j'espère que le Sénat sortira enfin de l'assoupissement où il est. Pour moi , je vous avoue que je suis dans une grande inquiétude. Si l'on ne me continue point dans mon Gouvernement , comme je le souhaite , j'ai toujours fort à craindre pendant les mois de Juin & de Juillet. Je veux que Bibulus puisse soutenir , pendant tout ce tems-la , les efforts des Parthes ; mais que deviendra celui que je laisserai à ma place ? & si c'est mon frere ? si je suis obligé moi-même de demeurer ? tout cela m'embarasse fort. J'ai néanmoins engagé Dejotarus à venir joindre mon armée avec toutes ses troupes.

sustentandum, quoad Pompeius veniat; qui litteris, quas ad me mittit, significat suum negotium illud fore. Hiemant in nostra provincia Parthi. Exspectatur ipse Orodes. Quid quæris? aliquantum est negotii.

De Bibuli edicto nihil movi, præter illam exceptionem, de qua tu ad me scripseras, nimis gravi præjudicio in ordinem nostrum. Ego tamen habeo ^a ἰσοδυναµῆσαν, sed tectiorem ex Q. Mucii P. F. edicto Asiatico, extra quam si ita negotium gestum est, ut eo stari non oporteat; ex fide bona: multa que sum secutus Scævola; in iis illud, in quo sibi libertatem censent Græci datam, ut Græci inter se disceptent suis legibus.

a Quæ idem valeat.

Elles sont composées de trente Cohortes , chacune de quatre cens hommes armés à la Romaine , & de deux mille chevaux. Avec ce secours , on pourra arrêter les ennemis jusqu'à l'arrivée de Pompée , qui me mande qu'on le destine pour cette guerre. Les Parthes sont en quartiers d'hiver sur les terres de l'Empire , & Orodés leur Roi viendra les commander. Ce n'est point ici une petite affaire.

Mon *Edit* est conforme à celui de Bibulus à cette clause près , sur laquelle vous me marquiez , que ce seroit un préjugé trop peu honorable pour nos Chevaliers ²⁶. J'en ai mis néanmoins une qui signifie à peu près la même chose , mais dans des termes plus généraux. Je l'ai prise de l'*Edit* que Q. Mutius Scevola , fils de Publius , fit pendant qu'il étoit Gouverneur d'Asie. Elle porte que si les conditions d'un Traité sont injustes , on reglera les choses selon l'équité & la bonne foi. J'ai copié plusieurs autres articles de l'*Edit* du même Scevola , comme celui qui permet aux Grecs de terminer entre eux leurs différends selon leurs loix , ce qui fait qu'ils se

Breve autem edictum est propter hanc meam^a διάκρισιν, quod duobus generibus edicendum putavi: quorum unum est provinciale, quo est de rationibus civitatem, de ære alieno, de usura, de syngraphis; in eodem omnia de Publicanis: alterum, quod sine edicto satis commode transigi non potest, de hereditatum possessionibus, de bonis possidendis, magistris faciendis, vendendis: quæ ex edicto & postulari, & fieri solent. Tertium de reliquo jure dicendo^b ἀγραφοῦν reliqui. Dixi me de eo genere mea decreta ad edicta urbana accommodaturum: itaque curo, & satisfacio adhuc omnibus. Græci vero exultant, quod peregrinis iudicibus utuntur. Nugatoribus quidem, inquires. Quid refert? tamen se^c αὐτονομίαν adeptos putant. Vestri enim, credo, graveis habent, Turpionem sutorium, & Vettium mancipem.

a Divisionem. b Non scriptum. c Facultatem utendi suis legibus.

Mon *Edit* est fort court , parce que j'ai tout réduit sous deux chefs. Dans le premier , je traite des affaires qui sont proprement de la juridiction des Gouverneurs , comme les comptes des villes , leurs dettes , l'intérêt de l'argent , les obligations ; ce qui comprend tout ce qui regarde les Fermiers de la République. Le second chef contient plusieurs affaires que l'on juge ordinairement sur l'*Edit* du Gouverneur , & qu'on ne peut gueres juger autrement , comme les testamens , les acquêts , les biens decretés , les Syndics des créanciers. Pour toutes les autres affaires , je me suis contenté de déclarer que je les jugerois conformément aux Edits des Préteurs. Je tâche de contenter tout le monde , & j'y ai réussi jusqu'à présent. Les Grecs sont charmés d'avoir des Juges de leur nation ²⁷ ; ce sont de plaisans Juges , me direz-vous ? qu'importe ? cette image de liberté ne laisse pas de les satisfaire. Ceux que vous avez à Rome , sont en effet des gens d'importance ²⁸ , un Turpion Cordonnier ²⁹ , un Vettius Regratier ? ³⁰

De Publicanis quid agam vide-
ris quærere. Habeo in deliciis, ob-
sequor, verbis laudo, orno; efficio
ne cui molesti sint. ^a Τὸ ὤδοξό-
τατον, usuras eorum, quas pactio-
nibus adscripserant, servavit etiam
Servilius. Ego sic. Diem statuo sa-
tis laxam; quam ante si solverint,
dico me centesimas ducturum: si non
solverint, ex pactione. Itaque &
Græci solvunt tolerabili sænore: &
Publicanis res est gratissima. Sic
illa jam habent, pleno modio ver-
borum honorem, invitationem cre-
bram. Quid plura? Sunt omnes ita
mihi familiares, ut se quisque ma-
xime putet. Sed tamen ^b μηδὲν αὐ-
τοῖς. Scis reliqua.

^a Quod maxime mirandum.

^b Nihil ipsis. v. not.

De statua Africani, ^c (ὠπραγ-
μάτων ἀσυγκλώτων! sed me ipsune

^c O res non contextas!

Il me paroît que vous avez envie de ſçavoir comment je vis avec les Fermiers de la République : je les ai tous les jours chez moi , je les accable d'honnêtetés , de louanges , de careſſes ; mais je ménage les choſes de maniere que perſonne n'en ſouffre , & cela dans les affaires les plus difficiles. En voici un échantillon ; Servilius ³¹ leur aju-geoit l'intérêt marqué dans leurs Traités avec les villes ; pour moi je donne aux débiteurs un terme raifonnable , à condition que ſ'ils payent dans ce tems-la , ils ne donneront qu'un pour cent par mois , & qu'autrement ils payeront l'intérêt que leur obligation porte. De cette maniere , les Grecs ne ſont point trop chargés , & les Fermiers ſont ravis de toucher leur argent. Vous voyez donc comment je ſuis avec ces derniers ; je ne leur épargne point les complimens , je les ai tous les jours à ma table , en un mot , je vis avec eux de maniere qu'il n'y en a point qui ne ſe croye de mes plus familiers amis , quoique je ne leur faſſe aucune confidence. ³²

Quant à cette ſtatue de Scipion l'Afriquain (quelle bigarure ! mais cela

delectavit in tuis litteris) ain tu?
*Scipio hic Metellus prævum suum
 nescit Censorem non fuisse? atqui
 nihil habuit aliud inscriptum nisi
 Cos. ea statua, quæ ad Opis per te
 posita in excelfo est. In illa item,
 quæ est ad ^a Πολυδύχης, hercule
 inscriptum est. Cos. quam esse ejus-
 dem, status, amiētus, anulus, ima-
 go ipsa declarat. At mehercule ego
 cum in turma inauratarum eques-
 trium, quas hic Metellus in Capi-
 tolio posuit, animadvertissem in
 Serapionis subscriptione Africani
 imaginem, erratum fabrilè putavi,
 nunc video Metelli. ^b ὦ ἀνιστορησία
 turpem.*

^a Pollucis. ^b O incitiam historiæ.

*Non illud de Flavio & fastis, si
 secus est, commune erratum est; &
 tu belle ^c ἠπόρησας; & nos publi-
 cam prope opinionem secuti sumus, ut
 multa apud Græcos. Quis enim non*

^c Dubitasti.

même a son agrément dans votre Lettre) quoi donc Metellus Scipion ne sçait pas que son Bisayeul n'a point été Censeur³³ ? cependant il n'a point d'autre qualité que celle de Consul dans l'inscription de cette statue que vous avez fait placer dans un lieu élevé du Temple d'Ops³⁴, non plus que dans celle du Temple de Pollux³⁵, qui est certainement de la même personne, comme la posture, l'habillement, l'anneau, & le visage même le font voir³⁶. Et véritablement, lorsque parmi ces statues Equestres dorées, que Metellus a fait placer dans le Capitole, je vis au bas de celle de Scipion l'Afriquain le nom de Serapion³⁷, je crus que c'étoit une méprise de l'ouvrier, mais je vois bien maintenant qu'elle vient de Metellus ; cela ne lui est pas pardonnable.

Il n'en est pas de même de ce que j'ai dit de Flavius. S'il est faux qu'il ait le premier publié les Fastes, je me suis trompé avec beaucoup d'autres, & vous avez eu raison de ne rien décider ; car j'ai suivi l'opinion la plus commune, qui néanmoins peut quelquefois se trouver fausse, comme nous

dixit ^a Εὐπολίῳ τὸν τῆς ἀρχαίας ab Alcibiade navigante in Siciliam dejectum esse in mare? Redarguit Eratosthenes. Adfert enim quas ille post id tempus fabulas docuerit. Num idcirco Duris Samius, homo in historia diligens, quod cum multis erravit, irridetur? Quis Zaleucum leges Locris scripsisse non dixit? Num igitur jacet Theophrastus, si id à Timæo tuo familiari reprehensum est? Sed nescire proavum suum Censorem non fuisse turpe est: præsertim cum post eum Consullem; nemo Cornelius, illo vivo, Censor fuerit.

^a Eupolim illum priscae sæpp. comœdiæ.

Quod de Philotimo, & de solutione H-S. XXDC. scribis, Philotimum circiter Kalend. Januar. in Chersonnesum audio venisse: ac mihi

en avons plusieurs exemples dans l'Histoire Greque. Combien d'Historiens ont dit qu'Alcibiade passant en Sicile, avoit fait jeter dans la Mer Eupolis l'un des Auteurs de l'ancienne Comedie³⁸ ? Eratosthene³⁹ prouve que cela ne peut être, en faisant voir que quelques-unes des pieces de ce Poëte ont été composées depuis la guerre de Sicile. Duris de Samos⁴⁰, qui est d'ailleurs un Historien exact, perdra-t'il sa réputation pour avoir avancé ce fait avec plusieurs Ecrivains ? Theophraste a dit de même, après un grand nombre d'Historiens, que c'étoit Zaleucus⁴¹ qui avoit donné des Loix aux Locriens⁴² ; en estime-t'on moins Theophraste depuis que Timée votre Auteur favori⁴³ a fait voir que cela étoit faux ? Mais il est honteux à Metellus de ne pas sçavoir que son Bisayeul n'a pas été Censeur, d'autant plus que personne de sa maison ne le fut depuis qu'il eut été Consul⁴⁴ jusqu'à sa mort.

Quant à Philotime & au payement de ces cinq cens quatre-vingt mille sesterces, tout ce que j'en sçai, c'est que Philotime est arrivé dans la Cher-

ab eo nihil adhuc. Reliqua mea Camillus scribit se accepisse, ea quæ sint nescio, & haveo scire. Verum hæc posterius & coram fortasse commodius. Illud me, mi Attice, in extrema fere parte epistolæ commovit: scribis enim sic, ^a τὸ λοιπὸν? Deinde me obsecras amantissime, ne obliviscar vigilare, & ut animadvertam quæ fiant. Num quid de quo inaudisti? Etsi nihil ejusmodi est. ^b πολλὸν γὰρ ἐξ ἑαυτοῦ. Nec enim me fefellisset, nec falleret. Sed ista admonitio tua tam accurata, nescio quid mihi significare visa est.

a Quid reliquum.

b Multum quidem abest.

De M. Octavio iterum jam tibi rescribo, te illi probe respondisse; paullo vellem fidentius. Nam Cælius libertum ad me misit, & litteras accurate scriptas: sed de Pan-

fonese ⁴⁵ environ au commencement de Janvier ; je n'en ai point encore reçu de Lettres. Camille me mande qu'il a reçu le reste de mon argent , je voudrois bien sçavoir ce que c'est ; mais je vous parlerai de cela une autre fois , & je ferai peut-être bien d'attendre que je sois de retour. J'ai remarqué vers la fin de votre Lettre un endroit qui m'a fort donné à penser. Après ces mots , *qu'ai-je encore à vous dire ?* vous me recommandez d'une maniere pleine d'affection & de tendresse , de veiller avec soin & de prendre garde à tout ce qui se passe. Est-ce qu'il vous seroit revenu quelque chose ? Mais non , il n'y a pas d'apparence , cela ne m'auroit point échappé , & assurément rien ne m'échappera. Cependant de la maniere dont vous me donnez cet avis , il semble que vous ayez eu en vûe quelque chose de particulier.

Je vous remercie tout de nouveau de la réponse que vous avez faite à Octavius ; j'aurois voulu néanmoins que vous lui eussiez parlé plus affirmativement. Vous sçavez que Célius m'a envoyé exprès un de ses Affranchis , avec une Lettre très-pressante ; mais il n'est

theris fæde ; ac civitatibus. Rescripsi alterum me moleste ferre, si ego in tenebris laterem, nec audiretur Romæ, nullum in mea provincia nummum nisi in æs alienum erogari ; docuique nec mihi conciliare pecuniam licere, nec illi capere : monuique eum, quem plane diligo, ut, cum alios accusasset cautius viveret. Illud autem alterum alienam esse existimatione mea, Cybiratas imperio meo publice venari.

Lepta tua epistola gaudio exultat. Etenim scripta belle est, meque apud eum magna in gratia posuit. Filiola tua gratum mihi fecit, quod tibi diligenter mandavit, ut mihi salutem adscriberes ; gratum etiam Pilia : sed illa officiosius, quod mihi ; quem jam pridem nunquam vidit. Igitur tu quoque salutem utri-

rien de moins raisonnable que ce qu'il m'écrivit de ces Pantheres, & de ces taxes qu'il voudroit que j'imposasse sur les villes pour les frais de ses jeux ⁴⁶. Je lui ai répondu sur ce dernier article, que j'étois bien malheureux d'être dans une si grande obscurité, & qu'on ne sçût pas à Rome que je ne faisois lever sur les villes de mon Gouvernement aucune imposition extraordinaire que pour le payement de leurs dettes; qu'il seroit également injuste que je lui accordasse cet argent, & qu'il l'acceptât; enfin je l'avertis en bon ami de prendre garde, après avoir accusé les autres ⁴⁷, de donner prise sur lui-même. Que pour ces Pantheres, je ferois tort à ma réputation si j'obligeois ceux de Cybire à faire pour lui une chasse publique. ⁴⁸

Lepta est charmé de votre Lettre ⁴⁹, elle est en effet très-obligeante pour lui, & il m'en sçait le meilleur gré du monde. Je suis fort obligé à votre chere fille de ce qu'elle vous a si fort recommandé de me saluer de sa part; je remercie aussi Pilia de son souvenir, mais je suis encore plus sensible à l'honnêteté de la premiere, qui ne m'a jamais

que abscribito. Litterarum datarum pridie Kal. Januar. suavem habuit recordationem clarissimi jurisjurandi, quod ego non eram oblitus. Magnus enim pretextatus illo die fui.

Habes ad omnia, non, ut postulasti, ^a χρύσια χαλκείων; sed paria paribus respondimus. Ecce autem alia pusilla epistola; quam non relinquam ^b ἀναπιφώνητον. Bene mehercule potuit Luceius Tusculanum; nisi forte, solet enim cum suo tibicine: & velim scire quis sit status ejus. Lentulum quidem nostrum præ re Tusculanum proscripfisse audio. Cupio hos expeditos videre: cupio etiam Sestium: adde, si vis, Cælium: quibus omnibus est, ^c αἰδέσθαι μὲν ἀνήνασθαι, δεῖσαν δ' ὑποδέχθαι. De Memmio restituendo ut Curio cogitet te audisse puto.

a Aurea pro ahencis.

b Sine responsione.

c Veriti sunt quidem recusare, timuerunt autem accipere.

vû ; vous leur ferez mes complimens à l'une & à l'autre. Dans votre Lettre du dernier de Décembre , vous me faites souvenir de cet illustre serment , qui m'a fait trop d'honneur pour que j'en perde la mémoire ⁵⁰ ; jamais Consul ne parut avec plus d'éclat. ⁵²

Je crois avoir répondu à toutes vos Lettres ; ce n'est point , comme vous le vouliez , de l'or pour du cuivre ⁵² , c'est tout au plus métal pour métal. Mais voici encore une petite Lettre qu'il ne faut pas laisser sans réponse. Luceius n'a pas mal fait de vendre sa maison de Tusculum ⁵³ , quoique d'ailleurs il eût bien pû sans cela payer ses dettes , car vous sçavez qu'il s'est réduit à dîner souvent tête à tête avec son Joueur de flute ; mandez-moi en quel état sont ses affaires. J'apprens aussi que Lentulus a été obligé de mettre en vente sa maison de Tusculum. Je souhaite de les voir tous deux plus à leur aise , aussi-bien que Sestius , & , si vous voulez , Célius. On peut dire d'eux tous qu'ils ont honte de reculer & qu'ils craignent d'avancer ⁵⁴. Vous sçavez apparemment que Curion pense à faire rappeler Memmius ⁵⁵. Je ne

De Egnatii Sidicini nomine nec nulla, nec magna spe sumus. Pinarium, quem mihi commendas, diligentissime Dejotarus curat graviter ægrum. Respondi etiam minori.

Tu, velim, dum ero Laodiceæ, id est, ad Idus Maias quam sæpissime mecum per litteras colloquare: & cum Athenas veneris, (jam enim sciemus de rebus urbanis, de provinciis, quæ omnia in mensem Martium sunt collata) utique ad me tabellarios mittas. Sed heu tu, jamne vos à Cæsare per Herodem talenta Attica L. extorsistis? in quo, ut audio, magnum odium Pompeii suscepistis. Putat enim suos nummos vos comedisse; Cæsarem in Nemorensi ædificando diligentiore fore.

Hoc ego ex P. Vedio, magno nebulone, sed Pompeii tamen familiari, audivi. Hic Vedius venit mihi obviam cum duobus essedis, & rheda

desespere pas de vous faire payer par Egnatius Sidicinus , mais je ne vous en répons pas. Pinarius , que vous me recommandez , est tombé malade chez le Roi Dejotarus , qui en a grand soin. Voilà tout ce que j'avois à répondre à cette petite Lettre.

Je vous prie de m'écrire souvent , pendant que je serai à Laodicée , c'est-à-dire jusqu'au quinzième de Mai ; & lorsque vous serez arrivé à Athenes , envoyez-moi un Exprès , car on aura alors des nouvelles des affaires de Rome , & de la distribution des Gouvernemens , dont on ne doit délibérer qu'au mois de Mars. Mais , dites-moi un peu , est-il donc vrai que vous ayez tiré de César cinquante talens Attiques par le moyen d'Herode ⁶⁶ ? Pompée à ce qu'on dit , vous en veut beaucoup de mal , car il avoit fort compté sur cet argent ⁶⁷. On dit aussi que César ne fera plus de si folles dépenses à sa maison d'Aricie. ⁶⁸

J'ai sçû tout cela par P. Veditus qui est un grand étourdi , mais qui ne laisse pas d'être des amis de Pompée. Cet homme d'importance est venu au devant de moi avec deux chariots ⁶⁹ , un

equis juncta, & lectica, & familia magna: pro qua, si Curio legem pertulerit, H-S centena pendat necesse est. Erat praeterea cynocephalus in esedo: nec deerant onagri. Numquam vidi hominem nequiores. Sed extremum audi. Diversatus est Laodicea apud Pompeium Vindullum: ibi sua deposuit, cum ad me profectus est. Moritur interim Vindullus. Quae res ad Magnum Pompeium pertinere putabatur. C. Vennonius domum Vindulli venit: cum omnia obsignaret, in Vedianas res incidit. In his inventae sunt quinque langunculae matronarum, in quibus una sororis amici tui, hominis Bruti, qui hoc utatur; & illius Lepidi, qui haec tam negligenter ferat. Haec te volui ^a παριστοῦσαι. Sumus enim ambo belle curiosi.

^a Obiter scire.

Unum etiam velim cogites. Audio Appium ^b ἀεγύλαιον. Eleusi-

^b Vestibulum.

chaise roulante , une litiere , & un si grand nombre de valets , que si la Loi de Curion passe , Vadius sera assurément taxé à plus de cent mille sesterces ⁶⁰. Il avoit de plus un Cynocephale ⁶¹ sur un de ses chariots , & des ânes sauvages dans son équipage ; je n'ai jamais vû un homme si impertinent ; mais ce n'est pas là tout. Il logea à Laodicée chez Pompeius Vindullus , & y laissa ses balots lorsqu'il me vint trouver. Dans cet entre-tems , mourut Vindullus dont Pompée est l'héritier naturel ⁶². C. Vennonius étant venu pour mettre le scélé , tomba par hazard sur ce qui appartenoit à Vadius , l'on y trouva les portraits de cinq de nos Dames ⁶³ & entre autres celui de la sœur de votre bon ami ⁶⁴ , qui devoit mieux choisir les siens ; un frere si peu clair-voyant , & un mari si commode , sont véritablement ce que leur nom signifie ⁶⁵. Je crois que ce trait vous divertira , car vous n'êtes pas moins curieux que moi de pareilles Histoires. ⁶⁶

J'ai encore une chose à vous proposer ; j'apprens qu'Appius fait faire un Portique à Eleusis ⁶⁷ , pourra-t'on trou-

ne facere. Num inepti fuerimus, si nos quoque Academiae fecerimus? puto, inquis. Ergo id ipsum scribes ad me. Equidem valde ipsas Athenas amo. Volo esse aliquod monumentum. Odi falsas inscriptiones statuarum alienarum. Sed ut tibi placebit: faciesque me in quem diem Romana incidant mysteria certio-rem, & quo modo hiemaris. Cura ut valeas. Post Leucetricam pugnam die septingentesimo sexagesimo quinto.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

1. **L**E dix-septième de Février.] Il y a dans le Texte, *ad quintum Terminalia*. Cette Fête se célébroit le vingt-un ou le vingt-deuxième de Février, par les gens de la Campagne, en l'honneur du Dieu Terme qui présidoit aux limites des Champs.

2. *Æquatutique*.] Petite Ville de la Pouille.

3. Il touche tous les mois trente-trois Talens Attiques ce n'est pas même l'intérêt

ver mauvais que j'en fasse faire un à l'Académie ⁶⁸. Vous me direz sans doute que je ne dois avoir là-dessus aucun scrupule, marquez-moi donc ce que vous en pensez. J'ai pour la ville d'Athènes, une inclination dont je veux laisser des marques publiques. Je n'aime point ces fausses inscriptions que l'on met à des Statues qu'on n'a point fait placer ⁶⁹, mais je m'en rapporte à vous. Mandez-moi quel jour tombent les Mysteres cette année, & comment vous avez passé l'hiver. Ayez soin de votre santé. Le sept cens soixantième jour depuis la Bataille de Leuctre ⁷⁰.

térêt de son argent.] Trente-trois Talens Attiques, à mettre le Talent à l'évaluation moyenne, faisoient quarante à cinquante mille francs. Si Pompée ne prenoit d'intérêt qu'un pour cent par mois, il falloit que le principal fût de quatre à cinq millions.

4. *Je sçai quelle est la pauvreté de ce Prince.*] Horace donne en effet le Roi de Cappadoce pour exemple d'un Roi pauvre, *Mancipiis locuples, eget æris Cappadocum Rex*, c'étoit le pays du monde où il y avoit le moins d'argent, comme on le voit dans Plutarque, *Vie de Lucullus*.

5. *Où, comme Scévola Tuteur de Glabrien,*
Tome III. L

je demanderai que l'on remette à mon Pupile le principal & les intérêts.] On ne trouve nulle part le fait auquel notre Auteur fait ici allusion. Il s'agit apparemment de Glabrien qui avoit été Consul en 686. & dont Q. Mucius Scévola grand Pontife avoit pû être le Tuteur.

6. *Une Ville qui est sous la protection de Caton.*] Ciceron parle de Salamine Capitale de l'Isle de Chypre. Caton avoit été envoyé, quelques années auparavant, dans cette Isle pour la réduire en forme de Province, lorsque le Peuple Romain l'ôta au Roi Ptolomée, & Brutus y avoit accompagné son oncle; c'étoit pour cela que l'un & l'autre avoient pris les Peuples de cette Isle sous leur protection.

7. *Que deviendront-ils si Paulus est mon successeur?*] C'est que Lepidus frere d'Emilius Paulus avoit épousé la sœur de Brutus, ainsi il étoit à craindre que Paulus ne favorisât Brutus, aux dépens de Salamine.

8. *On ne peut pas néanmoins le placer avant les Décemvirs.*] L'an 502. de la fondation de Rome, le Peuple jaloux de sa liberté, & trouvant que l'autorité de ses premiers Magistrats étoit trop grande, voulut l'affoiblir; & pour cela en augmenta le nombre jusqu'à dix, qu'on appela Décemvirs; & l'on abolit le Consulat & les autres Magistratures, mais cette sorte de Gouvernement ne dura que deux années.

9. *Puisqu'il a été Edile Curule, & que cette Magistrature ne fut établie que long-tems après les Décemvirs.*] Les Ediles du Peuple avoient été établis en même tems que les Tribuns, dès l'année deux cens soixante, mais les Ediles Curules ne le furent qu'en trois cens quatre-vingt-six, quatre-vingt-quatre ans depuis les Décem-

virs. Le Flavius, dont Ciceron parle ici, vivoit vers l'an 448. de la fondation de Rome, comme Pline le prouve par l'inscription du Temple de la Concorde qu'il avoit fait bâtir.

Lib. 53. cap. 1.

10. *Beaucoup d'autres Ecrivains ont dit avant moi, que c'étoit ce Flavius, alors simple Greffier, qui avoit rendu publics les Fastes, & les formules du Droit.*] On trouve la même chose dans les Auteurs qui ont écrit depuis Ciceron, comme dans Tite-Live, dans Pline, dans Aulu-Gelle. Du tems de ce Flavius, les Fastes ou le Calendrier où l'on marquoit les jours d'Assemblées, & ceux où l'on rendoit la justice, étoient entre les mains des Prêtres; & comme les mois étoient Lunaires, & qu'il y avoit souvent des intercalations, cela faisoit une supputation assez embarrassante pour des gens fort peu habiles en fait de calcul, & qui dans les commencemens, pour compter leurs années, attachoient un clou tous les ans aux murailles d'un Temple. Les formules du Droit étoient aussi très-peu connus, & les Jurisconsultes affectoient de ne les écrire qu'en abrégé, afin qu'on fût dans la nécessité de recourir à eux. Flavius révéla tout ce mystère; & le Peuple lui en sçut si bon gré, qu'il le fit Edile, quoiqu'il fut fils d'un Affranchi.

T. Liv. L. 9. Plinius Lib. 33. cap. 1. Aulu-Gell. Lib. 6. cap. 9.

11. *Vous avez interprété malignement ce que j'ai dit de ces gestes trop comédiens.*] Bosius a cru que cet endroit avoit rapport à ce *Ligurino* *μάρτυρ* de la vingtième Lettre du Livre précédent sur lequel on peut voir la vingt-unième Remarque. Mais ce docte Critique n'a pas pris

garde que ce qui suit ici immédiatement, fait voir qu'Atticus n'avoit pas encore reçu la Lettre où est ce *Ligurino* $\mu\omega\mu\omega$, lorsqu'il écrivit celle à laquelle Cicéron répond maintenant. Il y a néanmoins beaucoup d'apparence, comme le croit ce même Critique, qu'il s'agit ici d'Hortensius; mais je crois que ce trait de satire qu'Atticus avoit relevé, étoit dans les Livres de la République, dont Cicéron fait mention immédiatement auparavant ces mots, *vous avez interprété malignement, &c.* On voit par un fragment de ces Livres, que dans le sixième, Scipion parloit fort contre les Rhéteurs. Apparemment que Cicéron avoit fait dans cet endroit un portrait un peu trop reconnoissable de la déclamation d'Hortensius, qui étoit fort affectée, comme nous l'avons dit dans la vingt-unième Remarque sur la vingtième Lettre du Livre précédent.

12. *Je voudrois que vous fussiez revenu à votre ancien troupeau.*] C'est-à-dire, que vous eussiez pris un gendre de l'Ordre des Chevaliers dont vous êtes sorti. Pison & Crassipés, les deux premiers gendres de Cicéron, étoient Patriciens, & de maisons fort illustres. Dolabella, qui fut le troisième, étoit de la famille de Cornelia si illustrée, sur-tout depuis les Scipions. Ainsi Cicéron ne suivit point le Conseil d'Atticus; aussi eut-il depuis le chagrin de voir sa fille fort négligée, & enfin répudiée, comme on le verra dans l'onzième Livre.

13. *Appius.*] Je ne sçai s'il est nécessaire que j'avertisse, qu'il ne faut pas confondre cet Appius avec Appius Clodius, dont il est souvent parlé dans ces Lettres.

14. *Bursa.*] T. Munatius Plancus Bursa;

frère de L. Munatius Plancus l'Orateur, à qui Cicéron écrivit depuis plusieurs Lettres, que l'on trouve dans le dixième Livre des Familières. Cicéron s'étoit porté, l'année précédente, accusateur contre Bursá, & l'avoit fait condamner, malgré le crédit & la protection de Pompée. Ce Plancus Bursá avoit été fort lié avec Clodius. Apparemment qu'Appius avoit été l'un de ses Juges.

Epist. 2. Lib. 7. Fam. Dio Lib. 40. Aſcon. in Milon.

15. *Je ne suis point du tout content de l'exception que Furnius a mise dans son Decret.*] Furnius, qui étoit alors Tribun, avoit proposé un Decret qui permettoit aux Gouverneurs de Syrie & de Cilicie, de quitter leurs Provinces après leur année, pourvû que les Parthes ne fissent aucun mouvement avant le mois de Juillet. Et comme il y avoit beaucoup d'apparence qu'ils se mettroient en Campagne avant ce tems-la, cette exception n'accommodoit point Cicéron.

16. *Je crois qu'en parlant de lui, il n'est plus nécessaire d'ajouter aucune restriction.*] Il s'agit de Pompée, v. la 4. Rem. sur la 10. Lettre du 4. Livre.

17. *Il faut tenir à l'un la bride.*] Cela regarde le neveu de Cicéron qui avoit l'esprit fort vif, mais difficile à régler, comme on le verra dans plusieurs des Lettres suivantes.

18. *De faire prendre la Robe virile à son fils le jour des Liberalia.*] Cette Fête se célébroit le dix-septième de Mars, en l'honneur de Bacchus nommé aussi *Liber*. C'étoit la coutume de donner ce jour-la aux jeunes gens la Robe virile.

Macrob. Lib. 1. Saturn. cap. 4. Varro Lib. 5. de ling. Lat. Ovid. Lib. 3. Fast.

19. *Silius.*] P. Silius Nerva Gouverneur de Bithinie & de Pont.

20. *M. Nonius.*] C'est M. Nonius Sufenas, dont nous avons parlé dans la quatrième Remarque sur la quinzième Lettre du quatrième Livre.

21. *Je voudrois bien que Scrofa eût aussi quelque Gouvernement.*] Il y a dans le Texte, *vellem Scrofa haberet ubi posset.* Pighius conclut de ce passage que Scrofa avoit alors un Gouvernement; il semble néanmoins fort naturel d'en conclure tout le contraire avec les autres Commentateurs. Car s'il avoit été Gouverneur de Macédoine, comme le croit Pighius, Cicéron n'auroit eu rien à souhaiter pour lui; car cette Province étoit très-considérable. Apparemment qu'Atticus avoit mandé à Cicéron, que Scrofa esperoit d'avoir un Gouvernement l'année suivante.

22. *Car c'est une place fort propre à faire voir ce qu'il vaut.*] Le *Lantum* du Texte signifie ici *splendidum*. Cicéron joint ailleurs ces deux mots ensemble. *Sed illa ratio lautior & splendidior, &c. pro Flacco.* *Lautus*, dans le sens où il est pris ici, répond au *λαυρός* des Grecs; nous disons *une charge, une place fort brillante.*

23. *Méragene.*] C'est celui chez qui s'étoit réfugié un des Esclaves d'Atticus, comme on a vû dans la huitième Remarque sur la quinzième Lettre du cinquième Livre. Apparemment que le Terentius, dont il parle immédiatement auparavant, étoit cet Esclave fugitif.

24. *Des vases de Rhodus.*] Ville située dans le Golphe d'Ille; derrière laquelle étoient les montagnes nommées *Rhosii*; entre ces montagnes & le Mont-Taurus, étoit le Col nommé *portæ Syre*, parce que c'étoit l'entrée de la Syrie.

25. *Dans votre belle vaisselle.*] Il y a dans le Texte, *in felicatis lancibus*, à la lettre, *dans vos plats sur lesquels sont gravées des feuilles de fougere.*

26. *Mon Edit est conforme à celui de Bibulus, à cette clause près, sur laquelle vous me marquez que ce seroit un préjugé trop peu honorable pour nos Chevaliers.*] Voici comme étoit ordinairement conçue cette clause, qui regardoit les Traités des Fermiers de la République avec les Villes*. *Pacla conventa, quæ nec vi, nec dolo malo facta erunt, servabo?* Toute la différence qu'il y avoit là-dessus entre l'*Edit* de Ciceron & celui de Bibulus, c'est que ce dernier avoit exprimé nomément les Fermiers de la République; & il n'étoit pas honorable pour eux, que le Gouverneur témoignât, qu'il les soupçonnoit de s'être servis de violence ou de fraude en faisant leurs Traités.

* *Lib. 2. de Off.*

27. *Les Grecs sont charmés d'avoir des Juges de leur Nation.*] Il y a dans le Texte *peregrinis judicibus*. Les Romains appeloient *peregrinos*, tous les Peuples soumis à leur domination, à qui ils avoient laissé leur ancienne forme de Gouvernement. *Dicebant peregrinum qui suis legibus uteretur.* Varro Lib. 4. de ling. Lat.

28. *Les Juges que vous avez à Rome sont en effet des gens d'importance.*] Ciceron veut par-

ler de ceux que Pompée avoit établis pendant son troisiéme Consulat.

29. *Un Turpion ci-devant Cordonnier.*] Il avoit apparemment des Esclaves Cordonniers. Les Bourgeois de Rome, outre les Esclaves qui les servoient, en avoient souvent d'autres qui travailloient à différens métiers, dont les Maîtres tiroient le profit. Au reste ce Turpion pouvoit bien avoir fait lui-même le métier de Cordonnier. On vit depuis sous Auguste un Cordonnier devenir Consul. Ce fut Alfinius Varus qui se rendit recommandable par la grande connoissance qu'il avoit du Droit. *Acron. in Horat. Sat. 3. Lib. 1. Sutorius* peut donc signifier ici un homme qui a été Cordonnier comme *Praetorius*, *Censorius* signifie qui a été Préteur ou Censeur.

30. *Un Vettius Regratier.*] *Manceps*, qui est dans le Texte, signifie entre autres choses, un homme qui achete des denrées à bon marché pour les revendre plus cher; & le mépris avec lequel Cicéron parle ici de ce Vettius, détermine à cette signification. *Regratier* ne signifie pas tout-à-fait la même chose, parce qu'il ne se dit que de ceux qui achètent en gros, pour revendre cher en détail; mais pour entrer ici dans la pensée de Cicéron, il suffit de marquer un vil trafic. On auroit pû aussi traduire un *Monopoleur*, parce que ceux qui font le trafic dont veut ici parler Cicéron, sont sujets à la monopole. Pline a employé ce mot dans ce sens lorsqu'il a dit, *aut aliquis prevalens manceps annonam flagellet.*

Lib. 33. Cap. 4.

31. *Servilius.* | Surnommé Isauricus, qui avoit commandé en Cilicie.

32. Quoique je ne leur fasse aucune confiance.] SED TAMEN *μὴ δὲ ζῶντις* SCIS RELIQUA. Cicéron cite ici les premiers mots d'un passage Grec, on ne sçait de quel Auteur ; & il ajoute vous sçavez la suite. Comme dans une autre Lettre, après ces premiers mots d'un endroit de Terence *fit à me quidem sedulo*, il ajoute *nostri reliqua*. V. Rem. sur la 6. Lettre du 10. Livre. Et dans la 38. Lettre du 7. Livre des Fam. *Ubi nec Pelopidarum, nostri cetera*. Le reste du passage qu'il cite souvent, c'est *nomen nec facta audiam*.

33. Quant à cette Statue de Scipion l'Africain quoi donc ? Metellus Scipion ne sçait pas que son Bisayeul n'a point été Censeur ?] Il avoit apparemment dit à Atticus que cette Statue, dont Cicéron avoit parlé dans ses Livres de la République comme étant du second Africain, étoit de Scipion surnommé Nasica, Bisayeul de Scipion Beauperc de Pompée, qui s'appeloit Metellus, parce qu'il avoit été adopté par Metellus Pius.

34. Dans le Temple d'Ops.] C'étoit la même Déesse que Rhea femme de Saturne. Les Romains adoroient sous ce nom, la terre qui est la source de tous les biens & de toutes les commodités de la vie. T. Tatius lui bâtit le premier un Temple à Rome.

35. Du Temple de Pollux.] Ce Temple étoit dans la place Romaine. Il fut bâti l'an deux cens cinquante-sept par A. Postunius Dictateur.

36. Comme l'anneau & le visage même le font voir.] Chez les Romains l'anneau, qui leur servoit de cachet, n'étoit point, comme par-

mi nous, commun à tous ceux d'une même maison, chacun avoit le sien.

37. *Serapion.*] On donna ce surnom à Scipion Nafica, à cause de sa grande ressemblance avec un Esclave qui portoit le même nom.

Val. Max. Lib. 9. cap. 4.

38. *Eupolis Auteur de l'ancienne Comédie.*] Je ne m'arrête point à expliquer ici la différence qu'il y avoit chez les Grecs entre l'ancienne & la nouvelle Comédie, cela n'est point de mon sujet. Les Comédies d'Aristophane sont de la première espèce, & celles de Ménandre, que Terence a imité, étoient de la seconde.

39. *Eratosthene.*] Athenée & Pollux citent un Traité de lui de la Comédie; c'étoit sans doute dans cet ouvrage qu'il avoit réfuté l'opinion où l'on étoit sur la mort d'Eupolis.

40. *Duris de Samos.*] Il vivoit du tems de Ptolomée Philadelphie, & avoit écrit l'Histoire des Grecs & des Macédoniens.

41. *Zaleucus.*] Disciple de Thalés selon Aristote. Elie, Diodore de Sicile, & Valere Maxime parlent aussi de Zaleucus. Ainsi il paroît que Timée ne persuada pas que ce Zaleucus fût un homme imaginaire.

Aristo. Lib. 2. Polit. Elie. Lib. 2. Var. Hist. cap. 37. Diod. Sicul. Lib. 12. Val. Max. Lib. 6. cap. 5. Cicero de leg. Lib. 2. cap. 6.

42. *Locriens.*] Habitans d'une Ville d'Italie bâtie par les compagnons d'Ajax surnommé Oileus, dans cette partie de l'Italie que les Anciens appelloient la grande Grece. Ils descendoient des Locriens qui habitoient aux environs du Mont-Parnasse.

Scrv. ad 3. Encid. Strabo Lib. 9.

43. *Timée votre Auteur favori*] FAMILIARIS TUUS. C'est dans le même sens que Cicéron dit dans la seizième Lettre du deuxième Livre : *Dicæarcho familiari tuo, cum Theophrasto amico meo*. On peut voir au commencement de la vie de Nicias dans Plutarque, qu'il n'étoit pas du goût d'Atticus.

44. *Depuis qu'il eût été Consul.*] On ne pouvoit être Censeur qu'après avoir été Consul ; du moins c'étoit un usage qui tenoit presque lieu de Loi. Ainsi personne des Cornéliens, dont étoient les Scipions, n'ayant été Censeur depuis le Consulat de Scipion Nasica jusqu'à sa mort, Metellus Scipion son arrière-petit-fils n'avoit pas eu lieu de s'y méprendre.

45. *Chersonese.*] Presqu'Isle de Thrace.

46. *De ces taxes qu'il voudroit que j'imposasse sur les Villes pour les frais de ses Jeux.*] Il a falu nécessairement expliquer un peu au long ce mot du Texte de *civitatibus*, afin qu'on entendît la réponse que Cicéron fait à Célius. Ce n'étoit pas la première fois que les Ediles avoient demandé qu'on imposât de pareilles taxes pour les frais des Jeux qu'ils donnoient au Peuple. Quintus Cicéron, pendant qu'il étoit Gouverneur d'Asie, s'étoit fait des affaires avec les Ediles de ce tems-la, parce qu'il n'avoit pas voulu leur accorder une pareille imposition ; mais il se trouvoit des Gouverneurs moins scrupuleux.

Epist. I. Lib. I. ad Quint. Fr.

47. *Qu'après avoir accusé les autres, il ne devoit point donner de prise sur lui-même.*] Célius, avant d'entrer dans les Charges, s'étoit porté accusateur contre trois personnes ; mais Cicéron veut parler sur-tout de C. Antonius

son Collegue dont nous avons parlé souvent dans les Remarques sur les Lettres du premier Livre.

De Clar. Orat.

48. *Que pour ces Pantheres, je ferois tort à ma réputation si j'obligeois ceux de Cybire à faire pour lui une chasse publique.*] Ciceron ne laissa pas de lui en faire avoir ; mais il ne voulut point obliger ceux de Cybire à faire pour cela une chasse extraordinaire.

De Pantheris, per eos qui venari solent, agitur mandato meo diligenter. Epist. 11. Lib. 2. Fam.

49. *Leptus est charmé de votre Lettre, &c.*] Apparemment qu'Atticus avoit mandé à Lep-ta, que Ciceron étoit fort content de lui.

50. *Dans votre Lettre du dernier Décembre, vous me faites souvenir de cet illustre serment, qui m'a fait trop d'honneur pour que j'en perde la mémoire.*] Le Tribun Metellus Nepos ayant empêché Ciceron, le dernier jour de son Consulat, de haranguer le Peuple selon la coutume, & lui ayant seulement permis de faire le serment ordinaire ; Ciceron au lieu de jurer simplement, suivant la formule accoutumée, qu'il n'avoit eu en vûe dans son administration, que le bien de l'Etat, jura qu'il avoit sauvé Rome & la République, ce que le Peuple reçut & confirma avec de grands applaudissemens.

Epist. 3. Lib. 5. Fam. In Pisonem.

51. *Jamais Consul ne parut avec tant d'éclat*] PRÆTEXTATUS. On appelloit ainsi les Magistrats à cause de leur Robe nommée *Prætexta*, parce qu'elle étoit bordée de pourpre,

52. *Ce n'est point de l'or pour du cuivre.*] Il fait allusion à l'échange que fit Diomede de ses armes qui n'étoient que de cuivre, avec celles de Glaucus qui étoient d'or. Cela étoit passé en proverbe.

Iliade 6.

53. *Luceius n'a pas mal fait de vendre sa maison de Tusculum, &c.*] Le Texte est ici fort concis, & il y a plusieurs mots sousentendus, ainsi l'on ne peut que deviner; mais le sens que j'ai suivi est si naturel qu'on a tout lieu de croire que c'est celui de Cicéron.

54. *Qu'ils ont honte de reculer & qu'ils craignent d'avancer.*] C'est la situation où Homere représente les Chefs des Grecs, lorsqu'Hector vient les défier au combat. Cela signifie ici, que ces Messieurs dont parle Cicéron, n'osoient se détacher du bon parti, mais qu'ils auroient bien voulu ne se pas déclarer ouvertement contre César.

55. *Que Curion pense à faire rappeler Memmius.*] Il n'y réussit pas, mais César le fit revenir lorsqu'il fut le Maître.

56. *Hérode.*] Affranchi de César.

57. *On dit que Pompée vous en veut beaucoup de mal, & qu'il avoit compté sur cet argent.*] Apparemment que Pompée avoit prêté de l'argent à César pendant qu'ils étoient unis ensemble, & il étoit fâché qu'Atticus & les autres créanciers de César eussent été payés avant lui. Bosius & Popma ont cru qu'il s'agissoit ici de la succession de César, qui devoit revenir à la femme de Pompée fille du premier. Mais ces deux habiles Commentateurs n'ont pas pris garde qu'elle étoit morte depuis trois ans, & que l'enfant qu'elle avoit eu ne lui avoit sur-

vécu que de quelques jours. Pompée étoit alors remarié avec Cornélie fille de Metellus Scipion.

Plutar. Pomp. Dio Lib. 39.

58. *Que César ne fera plus de si folles dépenses à sa maison d'Aricie.*] C'est cette superbe maison de Campagne qui étoit dans le bois d'Aricie, & que César avoit fait abattre & bâtir une seconde fois, parce qu'il ne l'avoit pas trouvée, la première, à son gré.

Sueton Jul. cap. 46.

59. *Avec deux Chariots*] **CUM DUOBUS ESSÉDIS.** C'étoit une sorte de voiture à quatre roues, que les Romains avoient prise des Gaulois, qui s'en servoient à la guerre comme on le voit dans les Commentaires de César. Les Peuples de Bretagne en avoient aussi. Mais parmi les Romains c'étoit une marque de luxe de s'en servir, comme on le voit par cet endroit, & par un autre de la seconde Philippique où Cicéron en fait un reproche à Antoine.

César Lib. 5. Bel. Gal. Epist. 6. 7. & 10. Lib. 7. Fam.

60. *Si la Loi de Curion passe, il sera assurément taxé à plus de cent mille sesterces.*] Curion avoit proposé une Loi pour la réparation & l'entretien des grands chemins, qui regloit aussi les équipages que l'on pourroit avoir chacun selon sa condition. On proposa dans ces derniers tems plusieurs Loix contre le luxe, mais elles furent toutes fort mal observées.

Curion, qui à trente ans, avoit mangé son patrimoine, & qui étoit aussi débauché que prodigue, étoit l'homme du monde à qui il convenoit le moins de faire le Réformateur. Il étoit bien persuadé que sa Loi ne passeroit point; aussi ne cherchoit-il alors qu'à brouiller, afin d'avoir occasion de se déclarer ouvertement pour César, à qui il avoit paru d'abord fort opposé.

Epist. 6. Lib. 8. Fam. Dio Lib. 40.

61. *Un Cynocephale.*] Espece de singe plus sauvage, plus méchant & plus rare que les autres. On lui avoit donné ce nom qui signifie en Grec *tête de chien*, parce qu'en effet sa tête avoit quelque rapport avec celle du chien. Car on ne doit regarder que comme des fables ce qu'on nous dit, que c'étoient des especes d'hommes qui aboyent comme les chiens.

62. *Vindullus dont Pompée est l'héritier naturel.*] Apparemment que ce Pompeius Vindullus étoit Affranchi de Pompée. Lorsque les Affranchis ne laissoient point d'enfans, & qu'ils ne faisoient point de Testament, leurs Maîtres en héritoient.

63. *Le portrait de cinq de nos Dames*] *LAGUNCULÆ.* Quelques Critiques lisent *Imagunculae*, & Bosius *Plagunculae*, qu'il fait venir de *πλάγγω*, petite poupée de cire qui représentoit les personnes au naturel, & dont on se servoit dans les enchantemens. Quoi qu'il en soit, on voit ici par ce qui suit, que c'étoit de ces especes de portraits que les femmes donnent à leurs galants.

64. *Et entré autres celui de la sœur de votre bon ami.*] Junie l'aînée des sœurs de Brutus,

& femme de Lepidus depuis Triumvir.

65. *Un frere si peu clairvoyant & un mari si commode, sont véritablement ce que leur nom signifie.*] Brutus signifie un homme stupide, & Lepidus un homme plaisant. *Qui hoc utatur, c'est-à-dire, qui Vedio pro amico utatur.*

66. *Je crois que ce trait vous divertira, car vous n'êtes pas moins curieux que moi de pareilles histoires.*] Célius connoissoit le goût de Cicéron; & voici ce qu'il lui mandoit à peu près, dans ce même tems: *On n'auroit jamais cru que Servius Occella fût si fort homme à bonnes fortunes, si en trois jours on ne l'avoit pris deux fois sur le fait. Vous me demanderez avec qui? Mais je ne vous le dirai point. Je suis bien aise qu'on voye un homme de votre gravité & de votre importance, aller demandant aux uns & aux autres, avec quelle femme un tel a été surpris?*

Epist. 7. Lib. 8. Fam.

67. *Un Portique à Eleusis.*] Au fameux Temple de Cérès.

68. *L'Académie.*] Cette illustre Ecole qui étoit aux portes d'Athenes.

69. *Je n'aime point ces fausses inscriptions que l'on met à des Statues qu'on n'a point fait placer.*] Les Grecs mettoient sur la base des Statues le nom de celui qui les avoit fait placer; & par flatterie, depuis qu'ils étoient soumis aux Romains, ils ôtoient quelquefois le nom ancien pour y mettre celui de quelque personne de considération. Quelquefois aussi, ou l'on changeoit la tête de quelque ancienne Statue, ou l'on en retouchoit les traits, & l'on y mettoit le nom de quelque personne vivante. Plutarque parle de deux Statues Colossales, l'une

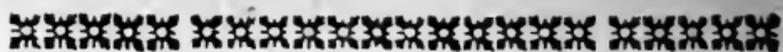
d'Artalus, & l'autre d'Euménés, auxquelles les Acheniens avoient fait mettre le nom d'Antoine.

Plut. in Alcibiad. & Anton.

70. *Le sept cens soixantième jour depuis la Bataille de Leuctre.*] C'est-à-dire, depuis la mort de Clodius.

Voyez la 1. Rem. sur la 13. Lett. du 5. Liv.





EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Cum Philogenes libertus tuus
 Laodiceam ad me salutandi
 causa venisset, & statim ad te na-
 vigaturum esse diceret, has ei litte-
 ras dedi; quibus ad eas rescripsi,
 quas acceperam à Bruti tabellario.
 Et respondebo primum postremæ tuæ
 paginæ, quæ mihi magnæ molestiæ
 fuit; quod ad te scriptum est à Cin-
 cio de Statii sermone, in quo hoc
 molestissimum est, Statium dicere, à
 me quoque id consilium probari. Pro-
 bari autem? de isto hæctenus: Dixe-
 rim me vel plurima vincula tecum
 summæ conjunctionis optare: etsi sint
 amoris arctissima: tantum abest ut
 ego ex eo, quo adstricti sumus, laxa-
 ri aliquid velim. Illum autem mul-
 ta de istis rebus asperius solere lo-
 qui sæpe sum expertus, sæpe etiam



L E T T R E II.

PHilogene votre Affranchi est venu à Laodicée prendre congé de moi, & il est prêt à partir pour vous aller joindre; je me fers de cette occasion pour répondre à votre Lettre que j'ai reçû par le Messager de Brutus. Je commencerai par le dernier article, où vous me parlez de ce que Cincius vous mande qu'il a entendu dire à Staius. Cela me fait beaucoup de peine; & ce qui me choque fort, c'est que Staius ait osé dire que j'approuvois ce divorce. Moi! j'aurois pû avoir cette pensée! mais il n'est pas nécessaire de me justifier. Il me suffit de vous assurer que bien loin de vouloir rompre les liens qui nous unissent, je voudrois les ferrer encore davantage & en trouver de nouveaux, quoique ceux que forme une amitié réciproque, soient par eux-mêmes assez forts. Vous sçavez que mon frere, lorsqu'il est fâché contre votre sœur, dit bien des choses semblables qui n'ont

lenivi iratum. Id scire te arbitror. In hac autem peregrinatione militiave nostra saepe incensum ira vidi, saepe placatum. Quid ad Statium scripserit nescio. Quidquid acturus de tali re fuit, scribendum tamen ad libertum non fuit. Mihi autem erit maxime curae, nequid fiat secus, quam volumus, quamque oportet. Nec satis est in ejusmodi re se quemque praestare. Ac maxime partes istius officii sunt pueri Ciceronis, sive jam adolescentis: quod quidem illum soleo hortari ac mihi videtur matrem valde, ut debet, amare, teque mirifice. Sed est magnum illud quidem, verumtamen multiplex pueri ingenium: quo ego regendo habeo negotii satis.

Quoniam respondi postremae tuae paginae prima mea; nunc ad primam revertar tuam. Peloponnesias civitates omnes maritimas esse, hominis non nequam, sed etiam tuo judicio probati, Dicearchi tabulis credidi.

point de suites. Et il est vrai que depuis que nous sommes partis, soit pendant le chemin, soit depuis que je suis dans mon Gouvernement, je l'ai vû plusieurs fois fort en colere; mais j'ai eu soin de l'appaiser, & il est revenu fort aisément. Je ne sçai point ce qu'il a écrit à Statius; quelque pensée qu'il ait eue, ce n'est point à des Affranchis qu'il faut faire de pareilles confidences. Je n'oublierai rien pour l'empêcher de prendre un mauvais parti, & de nous donner ce chagrin. Mais il faut que chacun de nous y contribue de son côté; & c'est sur-tout le devoir & l'intérêt de notre neveu, qui commence à n'être plus un enfant; je ne manque pas de l'y exhorter. Il me paroît qu'il a pour sa mere, & sur-tout pour vous, tous les sentimens qu'il doit avoir. Il a beaucoup d'esprit, mais c'est un esprit couvert & difficile; je n'ai pas peu de peine à le gouverner.

Reprenons maintenant le commencement de votre Lettre. Ce n'est pas sur le témoignage de quelque méchant Auteur que j'ai avancé que toutes les villes du Peloponnese étoient maritimes; c'est sur la foi de Dicearque,

Is multis nominibus in Trophoniana Chæronis narratione Græcos in eo reprehendit, quod mare tam secuti sunt: nec ullum in Peloponneso locum excipit, cum mihi auctor placeret, (etenim erat ^a ἰστορικώτατος, & vixerat in Peloponneso) admirabar tamen, & vix accedens communicavi cum Dionysio. Atque is primo est commotus: deinde, quod tum de isto Dicæarcho non minus bene existimabat, quam tu de C. Vestorio, ego de M. Cluvio, non dubitabat, quin ei crederemus. Arcadiæ censebat esse Lepreon quoddam maritimum: Tene autem, & Aliphera, & Tritia ^b νεόκπιτα ei videbantur; idque ^c πῶ τ̄ νεῶν καταλόγω confirmabat, ubi mentio non fit istorum. Atque istum ego locum totidem verbis à Dicæarcho transfuli. Phliasios autem dici sciebam, & ita fac ut habeas, nos quidem sic habemus. Sed primo me

a Historiarum peritissimus.

b Nuper condita. *c* Navium enumeratione.

dont vous faites vous-même beaucoup de cas. Dans sa description de la descente dans l'ancre de Trophonius, Cheron² prouve par beaucoup de raisons, que les Grecs ont mal fait de bâtir tant de Villes sur le bord de la Mer, & il compte pour maritimes toutes celles du Peloponnese². Quoique j'estime fort cet Auteur, qui me paroît avoir une grande connoissance de l'Histoire, & qui d'ailleurs a vécu dans le Peloponnese, cela ne laissa pas de m'arrêter, & je proposai mon doute à Dionysius. Il fut d'abord surpris; mais, comme il se fie aussi volontiers à Dicearque que vous à Vestorius & moi à Cluvius³, il me dit que je pouvois m'en rapporter à cet Auteur. Il prétend qu'il y a dans l'Arcadie une Ville maritime nommée Lepreon⁴. Pour Tené⁵, Aliphera⁶, & Tritia⁷, il croit que ce sont des Villes modernes; & il le prouve par le dénombrement que fait Homere de toutes celles qui armerent des vaisseaux pour la guerre de Troye, où elles ne sont point comprises. Tout ce que j'ai dit là-dessus, je l'ai copié mot pour mot de Dicearque. Je sçai bien qu'il faut dire *Phliasios*⁸; & vous corrigerez cet en-

^a ἀναλογία deceperat ^b Φλιῆς, Ὀπίς, Σιπύς. Quod ^c Ὀπέντιοι, Σιπέντιοι. Sed hoc continuo correximus.

^a Analogia. ^b Phlious, Opous, Sipous.

^c Opontioi, Sipountioi.

Latari te nostra moderatione & continentia video. Tum id magis faceres si adesses, atque hoc foro, quod egi ex Idibus Febr. Laodiceæ ad Kal. Maias omnium diœcesium, præter Ciliciæ, mirabilia quædam effecimus: ita multæ civitates omni ære alieno liberatæ, multæ valde levatæ sunt: omnes suis legibus & judiciis usæ, ^d αὐτονομίαν adeptæ revixerunt. His ego duobus generibus facultatem ad se ære alieno liberandas, aut levandas dedi; uno, quod omnino nullus in imperio meo sumptus factus est. (nullum cum dico non loquor ^e ὑπερβολικῶς) nullus, inquam, ne teruntius quidem. Hac autem re incredibile

^d Facultatem utendi suis legibus.

^e Supra veritatem.

droit dans votre exemplaire, comme j'ai fait dans le mien. J'ai été trompé d'abord par l'analogie; & j'ai cru que de φλιούς on faisoit φλιούντιοι, comme de Ο'πούς Σιπούς on fait Ο'πέντιοι Σιπούντιοι, mais je me suis bientôt apperçû de cette faute.

Vous me dites, que ce que vous avez appris de ma modération & de mon déintéressement, vous a fait un très-grand plaisir; vous en auriez bien davantage si vous étiez ici. Je viens de faire des choses merveilleuses à Laodicée, où depuis le treizième de Février jusqu'au premier de Mai, j'ai réglé toutes les affaires de mes départemens, hors celles de Cilicie. Les Villes qui étoient accablées de dettes, ou se sont acquittées entièrement, ou sont fort libérées. Je les laisse juger entre eux leurs différends selon leurs Loix; tout cela leur a rendu la vie. J'ai fourni aux Villes deux grands moyens pour s'acquitter; le premier, en ne tirant rien de la Province pour ma subsistance; quand je dis rien, je n'exagere point, & il est vrai à la lettre qu'il ne leur en coûtera pas une obole; vous ne sçauriez croire de quelle ressource cela leur

est quantum civitates emerferint. Accessit altera. Mira erant in civitatibus ipsorum furta Græcorum, quæ magistratus sui fecerant. Quæsiivi ipse de iis, qui annis decem proximis magistratum gesserant. Aperte fatebantur. Itaque sine ulla ignominia suis humeris pecunias populis retulerunt. Populi autem nullo gemitu publicanis, quibus hoc ipso lustro nihil solverant, etiam superioris lustri reddiderunt. Itaque Publicanis in oculis sumus. Gratis, inquis, viris. Sensimus.

Jam cetera jurisdictio nec imperita, & clemens cum admirabili facilitate. Aditus autem ad me minime provinciales. Nihil per cubicularium. Ante lucem inambulabam domi, ut olim candidatus. Grata hæc & magna, mihi que nondum laboriosa ex illa vetere militia.

a été. En second lieu, les Magistrats des Villes s'étoient engraisés aux dépens de leurs Citoyens. J'ai interrogé moi-même là-dessus ceux qui ont été en Charge depuis dix ans; ils m'ont tout avoué; & sans essuyer la honte d'une condamnation, ils ont rapporté d'eux-mêmes l'argent qu'ils avoient pris. Avec ce secours les Villes ont payé sans peine ce qu'elles devoient de ce Bail⁹, dont les Fermiers de la République n'avoient rien touché, & tous les arrérages du précédent. Jugez combien cela m'a mis en grace avec ces Messieurs. Ce ne sont pas des ingrats, me dites-vous; cela est vrai, & je m'en suis apperçû.

Je m'acquitte de mes autres fonctions avec le même succès, & je me fais admirer par ma douceur & mes manieres aisées. Je ne suis point difficile à approcher comme beaucoup d'autres Gouverneurs; on n'a point besoin pour me parler de s'adresser à mes gens, je me promene chez moi les portes ouvertes, comme je faisois lorsque je briguois les Charges. On est charmé de ces manieres & l'on m'en tient un grand compte, quoique cela ne me coûte pas beaucoup, à cause de l'habitude qui m'en est restée de ces tems où j'avois mon chemin à faire.

Nonis Maii in Ciliciam cogitabam : ibi cum Junium mensem consumsiffem atque utinam in pace, (magnum enim bellum impendet à Parthis) Quintilem in reditu ponere. Annuae enim mihi operæ A. D. III. Kal. Sext. emerentur. Magna autem in spe sum mihi nihil temporis prorogatum iri. Habebam acta urbana usque ad Nonas Martias ; è quibus intelligebam, Curionis nostri constantia omnia potius actum iri, quam de provinciis. Ergo, ut spero, propediem te videbo.

Venio ad Brutum tuum, immo nostrum, sic enim mavis. Equidem omnia feci, quæ potui aut in mea provincia perficere, aut in regno experiri. Omni igitur modo egi cum rege, & ago quotidie per litteras scilicet. Ipsum enim triduum, quadriduumve mecum habui turbulentis in rebus, quibus cum liberavi. Sed

Je partirai le septième de Mai pour la Cilicie, où je passerai tout le mois de Juin. Si les Parthes avec lesquels nous sommes à la veille d'avoir une grande guerre, me laissent en repos, je me mettrai en chemin le premier de Juillet, pour être à portée de sortir de mon Gouvernement le trente qui est le dernier jour de mon année, car je compte fort de n'être point continué. On m'a envoyé les *Actes* de tout ce qui s'est passé dans le Sénat jusqu'au septième de Mars, par où je juge que Curion empêchera toujours avec la même opiniâtreté, qu'on ne propose l'affaire des Gouvernemens ¹⁰. Ainsi j'espère de vous embrasser bientôt.

Je viens à Brutus votre ami ou plutôt le nôtre, puisque vous le voulez ainsi. Je puis vous assurer que j'ai employé pour lui toute mon autorité dans mon Gouvernement, & tout mon crédit auprès du Roi Ariobarzane. J'ai pressé plusieurs fois ce Prince, & je ne me lasse point de lui écrire pour Brutus. Je l'ai eu trois ou quatre jours avec moi jusqu'à ce que j'eusse appaisé quelques troubles qu'il y a eu à sa Cour. Pendant ce tems-la & depuis son départ, je l'ai

Et tum praesens, & postea creberrimis non destiti rogare & petere mea caussa; suadere & hortari sua. Multum profeci, sed quantum non plane, quia longe absum, scio.

Salaminios autem (hos enim poteram coercere) adduxi, ut totum nomen Scaptio vellent solvere; sed centesimis ductis à proxima quidem syngrapha, nec perpetuis, sed renovatis quotannis. Numerabantur nummi: noluit Scaptius. Tu n' qui ais Brutum cupere aliquid perdere? quaternas habebat in syngrapha. Fieri non poterat: nec si posset ego pati possem. Audio omnino Scaptium poenitere. Nam quod S C. esse dicebat, ut jus ex syngrapha diceretur, eo consilio factum est, quod pecuniam Salaminii contra legem Gabiniam sumpserant. Vetabat autem Auli lex, jus dici

pris de tous les côtés. Je l'ai prié de faire quelque chose à ma considération, & je lui ai représenté que c'étoit même son intérêt. Mes remontrances n'ont pas été inutiles ; mais, comme je suis à présent fort éloigné de lui, je ne sçai point au juste quel effet elles auront eu.

Pour ceux de Salamine, sur qui j'avois autorité, je les ai obligé à payer Scaptius sur le pié d'un pour cent par mois en comptant depuis leur dernière obligation, & en ajoutant au bout de chaque année, l'intérêt au principal. Ils comptèrent aussi-tôt l'argent, mais Scaptius ne voulut pas le recevoir ; & vous me dites après cela, que Brutus veut bien perdre quelque chose. L'Obligation portoit quatre pour cent par mois ; les débiteurs ne pouvoient pas payer un intérêt si excessif ; &, quand ils l'auroient pû, je ne l'aurois pas souffert. On dit que Scaptius se repent à présent de n'avoir pas accepté leurs offres. En effet, le Decret du Sénat sur lequel il appuie son droit, & qui déclare cette Obligation valable, n'a été fait en sa faveur que parce que ceux de Salamine lui avoient emprunté de l'ar-

de ita sumpta pecunia. Decrevit igitur Senatus, ut jus diceretur ista syngrapha. Nunc ista habet juris idem, quod ceteræ, nihil præcipui.

Hæc, à me ordine facta, puto me Bruto probaturum, tibi nescio; Catoni certe probabo. Sed jam ad te ipsum revertor. Ain' tandem Attice, laudator integritatis & elegantiae nostræ? ausus es hoc ex ore tuo, inquit Ennius, ut equites Scaptio ad pecuniam cogendam darem, me rogare? an tu, si mecum esses, qui scribis morderi te interdum quod non simul sis, paterere me id facere si vellem? non amplius, inquis, quinquaginta. Cum Spartaco minus multi primo fuerunt. Quid tandem isti mali in tam tenera insula non fecissent? non fecissent autem? immo quid ante adventum meum non fecerunt; inclusum in curia Sena-

gent pour payer leurs Charges, contre la défense de la Loi Gabinia, qui déclare nulles les obligations faites dans ce cas. Ainsi le Sénat n'a point eu d'autre intention que de lui assurer le paiement de sa dette, sans vouloir le dispenser des Loix ordinaires par rapport à l'intérêt.

Voilà mes raisons ; j'espère que Brutus en sera content, je ne sçai si vous le ferez, je suis bien sûr du moins que Caton sera pour moi. Mais c'est à vous maintenant à qui je m'adresse en particulier. Quoi donc, mon cher Atticus, vous qui vantez si fort mon intégrité & ma bonne conduite, vous me priez de donner des Cavaliers à Scaptius pour se faire payer ? *cela a-t-il pû sortir de votre bouche*, comme parle Ennius. Vous êtes fâché quelquefois, me dites-vous, de n'être pas venu avec moi ; mais, si vous y étiez, me laisseriez-vous faire ce que vous me demandez ? Scaptius ne veut que cinquante Cavaliers, Spartacus n'en avoit pas tant lorsqu'il prit les armes ¹¹. Quel désordre n'auroient donc pas fait ceux-la dans une Isle si exposée à leurs insultes, ou plutôt quel mal n'y ont-ils pas déjà fait

tum habuerunt Salaminium ita multos dies, ut interierint nonnulli fame. Erat enim præfectus Appii Scaptius, & habebat turmas ab Appio. Id me igitur tu, cujus mercurio os mihi ante oculos solet versari, cum de aliquo officio, ac laude cogito, tu me, inquam, rogas, præfectus ut Scaptius sit? alias hoc statueramus, ut negotiatorem neminem: idque Bruto probaveramus.

Habeas is turmas? cur potius; quam cohortes? sumptu jam nepos evadit Scaptius. Volunt, inquis, principes. Scio, nam ad me Ephesum usque venerunt; flentesque equitum scelera, & miseras suas detulerunt. Itaque statim dedi litteras, ut ex Cypro equites ante certam diem decederunt: ob eamque causam, tum ob ceteras, Salaminii nos in cælum decretis suis sustulerunt. Sed jam quid opus equitatu? solvunt enim Salaminii. Nisi forte id

sous mon Prédecesseur. Ils tinrent le Sénat de Salamine assiégé pendant plusieurs jours, jusques-là que quelques Sénateurs moururent de faim. Et vous que j'ai toujours présent à l'esprit lorsque je me propose quelque action d'honneur & de justice, vous me priez de donner une place de Préfet à un tel homme. Indépendamment de cela, ne sommes-nous pas convenus d'exclure tous les *Négocians*, & ne l'avons-nous pas fait approuver à Brutus?

Scaptius demande de la Cavalerie; est-ce que de l'Infanterie ne lui suffiroit pas? depuis quand est-il devenu si prodigue¹²? Mais, dites-vous, les Principaux de Salamine y consentent; il faut le croire, & c'est sans doute pour cela qu'ils vinrent au-devant de moi jusqu'à Ephese, où ils se plaignirent les larmes aux yeux de tous les maux que ces soldats leur avoient fait souffrir, sur quoi je donnai aussitôt des ordres pour les faire sortir de l'Isle. Et c'est principalement en reconnoissance de ce service, que ceux de Salamine m'ont fait des remerciemens publics, de la maniere du monde la plus honorable pour moi. Mais que veut

volumus armis efficere, ut sœnus quaternis centesimis ducant. Et ego audebo legere unquam, aut attingere eos libros, quos tu dilaudas, si tale quid fecero? nimis, nimis, inquam, in isto Brutum amasti dulcissime Attice: nos, vereor, ne parum. Atque hæc, scripsi ego ad Brutum scripsisse te ad me. Cognosce nunc cetera.

Pro Appio nos hic omnia faciemus; honeste tamen, sed plane libenter: nec enim ipsum odimus: & Brutum amamus: & Pompeius mirifice à me contendit; quem mehercule plus plusque in dies diligo. C. Cœlium Quæstorem huc venire audisti. Nescio, quid sit: sed... Pammenia illa mihi non placent. Ego me spero Athenis fore mense Septembri, tuorum itinerum tempora scire sane velim.

^a ἐπιθελαι Sempronii Rufi cognovi

^a Fatuam simplicitatem.

faire Scaptius de ces soldats ? Ses débiteurs n'offrent-ils pas de le payer ? leur envoions-nous garnison pour les obliger à donner quatre pour cent par mois ? Comment oserois-je après cela regarder ces livres dont vous êtes si content ? En vérité, mon cher Atticus, vous avez eu dans cette occasion trop d'égard pour Brutus, & trop peu pour moi. Je lui ai marqué avec quelle vivacité vous m'avez écrit sur son affaire ; mais passons à autre chose.

Je fais ici pour Appius tout ce que l'honneur me peut permettre ¹³, & je suis bien-aîsé de faire plaisir à Brutus. Pompée, pour qui j'ai plus d'amitié que jamais, me recommande aussi cette affaire avec beaucoup d'instance ¹⁴. Vous avez entendu dire que C. Célius ¹⁵ vient ici en qualité de Questeur, pour moi je n'en sçai encore rien. Mais ¹⁶ Je ne suis point content de cette affaire de Pammenés ¹⁷. J'espère d'être à Athenes au mois de Septembre ; je voudrois sçavoir quand vous partirez & quelle route vous prendrez.

J'admire ce trait de simplicité de Sempronius Rufus ¹⁸, dont vous me

ex epistola tua Corcyraea. Quid quaeris? invideo potentiae Vestorii. Cupiebam etiam nunc plura garrere: sed lucet; urget turba; festinat Philogenes. Valebis igitur, & valere Piliam, & Cæciliam nostram jubebis litteris; salvebis à meo Cicerone.

REMARQUES

SUR LA II. LETTRE.

1. **D**ans sa description de la descente dans l'antre de Trophonius, Cheron, &c.] On connoît assez l'antre de Trophonius, où l'on descendoit pour connoître l'avenir. Ce Cheron étoit fils d'Apollon & de Thero. Dicaerque le faisoit parler dans l'ouvrage que Cicéron cite ici, & qui avoit pour titre, *De la descente dans l'antre de Trophonius*, comme nous l'apprenons d'Athénée Lib. 13. Cicéron dans la trente & une & trente-deuxième Lettre du Livre treizième, cite le même Traité sous le nom de *καταβάσις*.

2. Il compte pour maritimes toutes celles du Peloponnese. | Cela ne doit s'entendre que des Villes bâties avant la guerre de Troye, comme il paroît par la suite.

parlez dans votre Lettre datée de Corcyre ; que voulez-vous que je vous dise ? je trouve Vestorius trop heureux de l'avoir emporté si hautement. Je voudrois bien m'entretenir plus long-tems avec vous , mais il commence à faire jour , on s'assemble à ma porte , & Philogene est pressé de partir. Je finis en vous souhaitant une bonne santé. Faites mes complimens à Pilia & à notre chere Cecilia ¹⁹ , quand vous leur écrirez. Mon fils vous salue.

3. *Vestorius & Cluvius.*] Deux riches Banquiers chez qui Ciceron & Atticus plaçoient leur argent.

4. *Il prétend qu'il y a dans l'Arcadie une Ville maritime nommée Lépreon.*] Atticus avoit sans doute objecté contre ce que Ciceron avoit avancé , que bien loin que toutes les Villes du Peloponnese fussent maritimes , il y avoit une Province, sçavoir l'Arcadie qui étoit entièrement dans les terres. En effet , Homere dans le dénombrement que Ciceron cite ici , dit qu'Agamemnon fournit des vaisseaux aux Arcadiens , parce qu'ils ne sçavoient ce que c'étoit que d'aller sur mer. Lépreon n'étoit pas de l'Arcadie , comme le croyoit Dionysius , mais de l'Achaïe.

5. *Téné.*] Entre Corinthe & Mycenes. Les anciens Géographes la nomment Tenea ; il y a

beaucoup d'apparence qu'il faut lire de même ici, & que l'a a été oublié par les Copistes, parce que le mot suivant commence par un A.

6. *Aliphera.*] Cette Ville étoit anciennement de l'Arcadie, mais on la compta depuis parmi celles d'Elide.

7. *Tritia.*] *Τριπεία* Ville d'Achaïe; il y avoit encore dans la même Province, une Ville nommée *Τριπεία*, *Tritæa*, qu'il ne faut pas confondre avec celle-ci. Il y avoit deux autres Villes nommées *Tritia*, l'une dans la Troade, & l'autre dans la Phocide selon Etienne le Géographe, mais Thucydide & Polybe appellent cette dernière *Τριπεία Tritæa*.

8. *Je sai bien qu'il faut dire Phliasios.*] Etienne dit qu'on les appeloit également *Φλιαστῆς*, *Φλιασιῆς*, & *Φλιασιῶς*; mais l'autorité de ce Géographe ne vaut pas à beaucoup près celle de Cicéron, & sur-tout d'Atticus.

9. *De ce Bail*] *HOC IPSO LUSTRO.* Les Censeurs affermoient les biens de la République tous les cinq ans. On fait assez que cet espace s'appeloit *Lustrum*, & nous en avons dit ailleurs la raison.

10. *Que Curion empêchera toujours avec la même opiniâtreté, qu'on ne propose l'affaire des Gouvernemens.*] On avoit arrêté l'année précédente dans le Sénat, que les Consuls de celle-ci proposeroient, au mois de Mars, l'affaire du Gouvernement des Gaules, en même-tems qu'on nommeroit des Gouverneurs pour les autres Provinces; mais Curion, qui étoit alors Tribun, s'y opposoit avec quelques-uns de ses Collegues.

11. *Spartacus n'en avoit pas tant lorsqu'il prit les armes.*] Plutarque dit qu'il n'avoit d'abord

avec lui que soixante & quatorze Gladiateurs.

12. *Depuis quand est-il devenu si prodigue ?*] Scaptius offroit d'entretenir cette Cavalerie à ses dépens ; & Ciceron dit en se moquant , que de l'Infanterie lui coûteroit moins.

13. *Je fais ici pour Appius tout ce que l'honneur me peut permettre.*] Il avoit été accusé de concussion par Dolabella ; & , comme les informations se devoient faire en Cilicie , Ciceron pouvoit lui nuire ou le servir.

14. *Pompée . . . me recommande aussi cette affaire avec beaucoup d'instance.*] Le fils aîné de Pompée avoit épousé la fille d'Appius.

Epist. 10. Lib. 3. Fam.

15. *C. Célius.*] Surnommé Calvus d'une famille Consulaire ; au lieu que le Célius , dont nous avons souvent parlé , étoit un nouveau noble.

16. *Pour moi je n'en sai encore rien , mais . . .*] On pourroit encore traduire *nescio quid sit* par *je ne sai quel homme c'est* ; car *quid sit* peut être ici pour *quid hominis sit*. Mais . . . il faut sousentendre *je m'en mets peu en peine* , ou quelque chose de semblable.

17. *Je ne suis point content de cette affaire de Pammenés.*] C'est quelque chose d'inconcevable que les égaremens de plusieurs Commentateurs sur cet endroit , & les étranges conjectures dans lesquelles ils ont donné ; quoiqu'il soit visible qu'il s'agit ici de la même affaire dont Ciceron a déjà parlé à la fin de la vingtième Lettre du cinquième Livre : *Tu velim quod antea ad te scripsi de domo Pammenis* , &c. Ciceron parle à la fin du Livre des Orateurs illustres d'un Pammenés , qui étoit alors l'hom-

me le plus éloquent de la Grece , mais cela ne peut pas convenir à celui dont il s'agit dans la Lettre que nous avons citée , & où Ciceron dit de lui, *puer*.

18. *J'admire ce trait de simplicité de Sempromius Rufus.*] Voyez la 5. Rem. sur la 2. Lett. du Livre cinquième , & la 8. Lettre du 8. Livre des Familieres.



EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

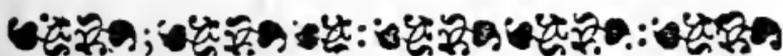
ET si nil sane habebam novi quod post accidisset, quam dedissem ad te Philogeni liberto tuo litteras, tamen cum Philotimum Romam remitterem, scribendum aliquid ad te fuit ac primum illud, quod me maxime angebat, non quo me aliquid juvare posses, quippe res est in manibus: tu autem abes longe gentium:

... ^a Πολλά δ' ἐν μεταίχμια
Νότος κυλινδει κύματ' εὐρείης ἀλός.

^a Multos autem in intermedio auster volvit fluctus lati maris.

19. *Cecilia.*] C'étoit la fille d'Atticus ; les filles portoient le nom de famille de leur pere ; & depuis qu'Atticus avoit été adopté par son oncle Cecilius , il avoit pris son nom de famille.

Voyez la 1. Rem. sur la 20. Lettre du troisième Livre.



LETTRE III.

JE n'ai rien de nouveau à vous mander depuis que je vous ai écrit par Philogene votre Affranchi ; je n'ai pas voulu néanmoins renvoyer Philotime à Rome sans le charger d'une Lettre pour vous. Je vous parlerai d'abord de ce qui m'embarasse le plus , quoique vous ne puissiez pas m'aider de vos conseils ; car c'est une affaire à décider incessamment , & nous sommes séparés par une vaste étendue de terres & de mers. Mon année , comme vous sçavez , est prête à finir ; car elle ne va que jusqu'au trentième de Juillet , & l'on ne m'a point nommé de successeur. Qui dois-je donc laisser pour commander à ma place ? Il semble que je ne puis

obrepfit dies , ut vides , (mihi enim A. D. III. Kal. Sext. de provincia decedendum est) nec succeditur. Quem relinquam , qui provinciæ præsit ? ratio quidem & opinio hominum postulat fratrem : primum quod videtur esse honos. Nemo igitur potior. deinde quod solum habeo Prætorium. Pontinius enim ex pacto & conventu (nam ea lege exierat) jam à me discesserat. Quæstorem nemo dignum putat. Etenim est levis , libidinosus , tagax.

De fratre autem primum illud est: persuaderi ei non posse arbitror. Odit enim provinciam. Et hercule nihil odiosius , nihil molestius. Deinde ut mihi nolit negare ; quidnam mei sit officii ? cum bellum esse in Syria magnum putetur , id videatur in hanc provinciam erupturum ; hic præsidii nihil sit ; sumptus annuus decretus sit ; videaturne aut pietatis esse meæ fratrem relinquere ; aut diligentiae ,

choisir que mon frere, comme tout le monde s'y attend. Premièrement c'est une espece d'honneur, & cette raison suffiroit; en second lieu, de tous mes Lieutenans il n'y a que lui qui ait été Préteur; car Pontinius est déjà parti, & il n'étoit venu avec moi qu'à cette condition. Pour mon Questeur, personne ne croit que j'y doive penser; c'est un homme leger, débauché, & qui aime fort l'argent.

D'un autre côté, je ne crois pas pouvoir obtenir de mon frere qu'il demeure, car il hait fort la Province, & il n'est rien en effet de plus haïssable. Mais quand il pourroit s'y résoudre; maintenant que la Syrie est menacée d'une grande guerre qui pourra bien passer jusques dans mon Gouvernement, où il n'y a qu'une armée très-foible & nul fonds réglé que pour mon année, ne seroit-ce pas manquer à ce que je dois à mon frere que de l'exposer dans une pareille conjoncture; & d'autre part, ne seroit-ce pas manquer à ce que je dois à la République que de laisser quelque mauvais sujet? Je suis, comme vous voyez, dans un grand em-

nugarum aliquid relinquere? magna igitur, ut vides, sollicitudine afficior, magna inopia consilii. Quid quæris? toto negotio nobis opus non fuit. Quanto tua provincia melior? decedes cum voles; nisi forte jam decessisti, quem videbitur præficies Thesprotiæ & Chaoniæ.

Nec dum tamen ego Quintum conveneram; ut jam, si id placeret, scirem, possetne ab eo impetrari: nec tamen, si posset, quid vellem habebam. Hoc est igitur ejusmodi. Reliqua plena adhuc & laudis & gratiæ, digna iis libris quos dilaudas. Conservatæ civitates; ~~cumulatæ~~ Publicanis satisfactum: offensus contumelia nemo; decreto justo & severo perpauci; nec tamen quisquam ut queri audeat. Res gestæ dignæ triumpho, de quo ipso nihil cupide agemus; sine tuo quidem consilio certe nihil. Clausula est difficilis in tradenda

barras, sans avoir personne dont je puisse prendre conseil. Que voulez-vous que je vous dise? je me ferois bien passé de leur Gouvernement; vos engagements sont bien plus agréables; vous quitterez votre Province quand vous voudrez, si vous ne l'avez déjà fait; & vous laisserez à qui il vous plaira, vos Gouvernemens de Thesprotie & de Chaonie. 1

Mon frere ne m'est pas encore venu joindre, ainsi je ne sçai si on pourroit le résoudre à demeurer; mais quand il feroit tout ce que je voudrois, je ne sçaurois moi-même que vouloir; c'est la seule chose qui m'embarasse. Du reste, j'ai gagné l'estime & l'affection de tout le monde, & je n'ai démenti en rien ces Livres dont vous êtes si content. J'ai ménagé le bien des Villes, j'ai satisfait pleinement les Fermiers de la République, je n'ai maltraité qui que ce soit; & ceux mêmes, en petit nombre, que j'ai été obligé de traiter avec quelque rigueur, ne croient pas pouvoir s'en plaindre. J'ai remporté sur les ennemis, des avantages qui me

provincia. Sed hæc Deus aliquis gubernabit.

De urbanis rebus scilicet plura tu scis, sæpius, & certiora audis. Equidem doleo non me tuis litteris certiozem fieri. Huc enim odiosa afferebantur de Curione, de Paulo: non quo ullum periculum videam stante Pompeio, vel etiam sedente; valeat modo: sed mehercule Curionis & Pauli meorum familiarium vicem doleo. Formam igitur mihi totius Reip. si jam es Romæ, aut cum eris, velim mittas; quæ mihi obviam veniat, ex qua me fingere possim, & præmeditari, quo animo accedam ad urbem. Est enim quidam advenientem non esse peregrinum atque hospitem.

Et, quod pæne præterii. Bruti tui causa, ut sæpe ad te scripsi, feci om-

mettent

mettent en droit de demander le Triomphe , mais je ne montrerai point là-dessus trop d'ardeur , & je ne ferai aucun pas que par vos conseils. Il ne me reste plus qu'à décider qui je laisserai en ma place , il faut espérer que quelque Dieu m'inspirera.

Vous sçavez bien mieux que moi les nouvelles de Rome , vous en avez plus souvent & de plus certaines. Je suis fâché que vous ne m'en disiez rien. Il en est venu ici de mauvaises touchant Paulus & Curion ². Ce n'est pas que je craigne rien pour la République tant qu'elle aura Pompée ; pourvû que les Dieux nous le conservent ³ nous sommes en sûreté ; mais je plains Curion & Paullus qui sont tous deux de mes amis. Dès que vous serez à Rome , si vous n'y êtes pas encore , ne manquez pas de m'envoyer une description exacte de l'état de la République , afin que je puisse me former là-dessus , & voir quel esprit il faut porter dans les affaires présentes , car il est bon en arrivant , de n'être pas entièrement neuf & étranger.

Mais j'oubliois presque Brutus. J'ai fait pour lui tout ce que je pouvois faire , comme je vous l'ai déjà mandé.

nia. Cyprii numerabant. Sed Scaptius centesimis, renovato in singulos annos fœnore, contentus non fuit. Ariobarzanes non in Pompeium prolixior per ipsum, quam per me in Brutum, quem tamen ego præstare non poteram. Erat enim rex perpauper; aberamque ab eo ita longe, ut nihil possem nisi litteris; quibus pugnare non destiti. Summa hæc est. Pro ratione pecuniæ liberius est Brutus tractatus, quam Pompeius. Bruto curata hoc anno talenta circiter C, Pompeio in sex mensibus promissa CC. Jam in Appii negotio quantum tribuerim Bruto dici vix potest.

Quid est igitur quod laborem? Amicos habet meras nugas, Martinium Scaptium; qui, quia non habuit à me turmas equitum, quibus Cyprum vexaret, ut ante me fecerat, fortasse succenset; aut quia

plusieurs fois. Il n'a tenu qu'à Scaptius de toucher son argent sur le pié d'un pour cent par mois, en ajoutant d'année en année les intérêts au principal. Quant au Roi Ariobarzane, Pompée même n'en a pas tant tiré que j'en ai obtenu pour Brutus, quoique je ne puisse pas aisément disposer de ce Prince; outre que ses affaires sont en fort mauvais état, je n'ai pû agir auprès de lui que par Lettres, & je l'ai fait de la maniere du monde la plus pressante. En un mot, Brutus par rapport à la somme qui lui est dûe, a été mieux traité que Pompée; car il a touché cette année environ cent Talens, & Pompée en six mois n'a eu que des assurances pour deux cens. Pour ce qui est de l'affaire d'Appius, vous ne sçauriez croire tout ce que j'ai fait à la considération de Brutus.

Qu'ai-je donc à me reprocher? Il a pour amis des gens qui ne méritent gueres de l'être, un Matinius, un Scaptius. Ce dernier se plaint de moi, est-ce parce que je n'ai pas voulu lui donner des soldats pour exercer des violences dans l'Isle de Chypre, comme il avoit fait sous mon Predecesseur?

*præfectus non est, quod ego nemini tribui negotiatori; non C. Venno-
nio, meo familiari; non tuo M.
Lanio, & quod tibi Romæ osten-
deram me servaturum; in quo per-
severavi. Sed quid poterit queri is,
qui auferre pecuniam cum posset
noluit.*

*Scaptio qui in Cappadocia fuit
puto esse satisfactum. Is à me tri-
bunatum cum accepisset, quem ego
ex Bruti litteris ei detulisssem,
postea scripsit ad me, se uti nolle
eo tribunatu. Gavius est quidam;
cui cum præfecturam detulisssem
Bruti rogatu, multa & dixit, &
fecit cum quadam mea contumelia,
P. Clodii canis. Is me nec profi-
ciscentem Apameam profecutus est;
nec, cum postea in castra venisset;
atque inde discederet numquid vel-
lem, rogavit; & fuit aperte mihi
nescio quare non amicus. Hunc ego
si in præfectis habuisssem, quem tu
me hominem putares? qui, ut scis,*

ou parce que je ne lui ai pas donné une place de Préfet? moi qui en ai refusé à tous les autres *Négocians*; & même à C. Vennonius mon ami particulier, & à Lenius que vous m'aviez recommandé? Vous sçavez que je vous dis avant que de partir que je me faisois cette loi, & je l'ai observée inviolablement. Mais qu'a-t'il à se plaindre, puisqu'il n'a tenu qu'à lui de toucher son argent?

Pour le Scaptius de Cappadoce, je crois qu'il est content de moi. Je l'avois fait Tribun à la recommandation de Brutus, mais il m'a écrit depuis qu'il me remercioit & qu'il ne pouvoit pas servir. J'avois encore fait Préfet, à la priere de Brutus, un certain Gavius qui en plusieurs occasions a agi & parlé contre moi, aussi étoit-il dévoué à Clodius. Il ne me suivit point lorsque j'allai à Apamée, & étant depuis venu dans mon Camp, il ne prit point congé de moi avant que de partir; enfin il a affecté, sans que je puisse dire pourquoi, de faire voir qu'il ne m'aimoit pas. Que diriez-vous de moi, si après cela je l'avois employé? moi qui n'ai jamais souffert les hauteurs des

potentissimorum hominum contumacia-
 nam numquam tulerim, ferrem hu-
 jus adseclæ? Etsi hoc plus est quam
 ferre, tribuere etiam beneficii ali-
 quid & honoris. Is igitur Gavius,
 cum Apameæ me nuper vidisset Ro-
 mam proficiscens, me ita appella-
 vit: (Culleolum vix auderem) un-
 de, inquit, me jubes petere ciba-
 ria præfecti? respondi lenius, quam
 putabant oportuisse, qui aderant;
 me non instituisse iis dare cibaria,
 quorum opera non essem usus. Abiit
 iratus. Hujus nebulonis obiratione
 si Brutus moveri potest, licebit cum
 solus ames, me æmulum non habe-
 bis. Sed illum eum futurum esse puto,
 qui esse debet. Tibi tamen causam
 notam esse volui: & ad ipsum hæc
 perscripsi diligentissime. Omnino (so-
 li enim sumus) nullas unquam ad
 me litteras misit Brutus, ne proxi-
 me quidem de Appio, in quibus non
 esset arrogans, ^a ἀκοινώνητον aliquid.

a Alienum à familiari consuetudine.

premiers sujets de la République, j'es-
 ferois celles de leurs Cliens? je leur
 ferois du bien, je les mettrois en place?
 Ce Gavius m'ayant trouvé à Apamée,
 comme il s'en retournoit à Rome, me
 dit d'un ton que je ne prendrois pas
 avec le dernier des hommes⁴: Où vou-
 lez-vous donc que j'aïlle chercher mes
 appointemens de Préfet? Tous ceux qui
 étoient présens en furent indignés, &
 trouverent que j'avois trop de patien-
 ce; je me contentai de lui répondre
 que je ne prétendois pas faire payer
 ceux que je n'avois pas employés. Voi-
 là de quoi il se plaint; si Brutus en-
 tre dans les ressentimens de cet étour-
 di, vous pouvez l'aimer tout seul,
 vous ne m'aurez point pour rival; mais
 je le crois trop raisonnable pour cela.
 J'ai voulu néanmoins vous faire Juge
 de ma conduite à son égard, & je lui
 en ai rendu compte à lui-même fort
 en détail. Mais je vous dirai entre nous
 que dans toutes ses Lettres, même dans
 la dernière qu'il m'a écrite pour Ap-
 pius, il y a toujours un certain air de
 fierté & de hauteur. Cela me fait sou-
 venir de ce mot de Granius⁵ que vous
 avez souvent dans la bouche, *Je ne me*

Tibi autem valde solet in ore esse,

.... Granius autem

Non contemnere se, & reges
odisse superbos:

*in quo tamen ille mihi risum magis ;
quam stomachum movere solet : sed
plane parum cogitat, quid scribat,
aut ad quem.*

*Q. Cicero puer legit, ut opinor,
& certe, epistolam inscriptam patri
suo. Solet enim aperire, idque de
meo consilio, si quid forte sit, quod
opus sit sciri. In ea autem epistola
erat illud idem de sorore, quod ad
me. Mirifice conturbatum vidi pue-
rum. Lacrimans mecum est questus.
Quid quæris? miram in eo pietatem,
suavitatem, humanitatemque per-
spexi : quo majorem spem habeo,
nihil fore aliter ac deceat. Id te
igitur scire volui.*

crois pas si méprisable, & je hais les hauteurs des Grands. Au reste je ris plus de ces manieres de Brutus, que je ne m'en mets en peine, mais il devoit un peu prendre garde à ce qu'il écrit, & à qui il parle.

Je crois que notre neveu aura trouvé dans quelque Lettre adressée à son pere, la même chose que vous m'avez mandée touchant votre sœur; ou plutôt je n'en doute point, car il a coûtume d'ouvrir les Lettres adressées à mon frere, & cela par mon avis, pour voir s'il n'y a rien qu'il soit à propos que nous sachions. Il en a été extraordinairement touché, & il est venu se plaindre à moi les larmes aux yeux. En un mot je lui ai trouvé dans cette occasion beaucoup de tendresse pour sa mere, & toutes les marques d'un bon naturel; ce qui me fait esperer plus que jamais, que nous n'aurons point le chagrin que vous appréhendez; j'ai crû que cela vous feroit plaisir.

Ne illud quidem prætermittam: Hortensius filius fuit Laodiceæ gladiatoribus flagitiose & turpiter. Hunc ego patris causa vocavi ad cœnam, quo die venit; & ejusdem patris causa nihil amplius, is mihi dixit, se Athenis me expectaturum, ut mecum decederet. Recte, inquam: quid enim dicerem? omnino puto nihil esse quod dixit. Nolo quidem; ne offendam patrem, quem mehercule multum diligo. Sin fuerit meus comes, moderabor ita, nequid eum offendam quem minime volo.

Hæc sunt; etiam illud. Orationem Q. Celeris mihi velim mittas contra M. Servilium. Litteras mitte quamprimum. Si nihil; nihil fieri, vel per tuum tabellarium. Piliæ & filiæ salutem. Cura, ut valeas.

Voici encore une chose que je ne dois pas oublier. Hortensius le fils a paru à Laodicée aux combats des Gladiateurs d'une maniere indigne & honteuse. Le jour qu'il arriva je le priai à souper à la considération de son pere ; & par la même raison , je ne le priai que ce jour-la ⁶. Il me dit qu'il m'attendroit à Athenes pour s'en retourner à Rome avec moi , je lui répondis qu'il me feroit honneur , car je ne pouvois répondre autrement. Je crois qu'il n'y pensera seulement pas ; du moins je le souhaite fort , de peur que cela ne fasse quelque peine à son pere, pour qui , je vous assure , j'ai beaucoup d'amitié. Mais si je ne puis me débarasser du fils , je me ménagerai de telle maniere que le pere , à qui je serois fort fâché de donner quelque sujet de plainte , sera content.

Voilà tout ce que j'avois à vous dire. Il ne faut pas néanmoins que j'oublie de vous demander la Harangue de Q. Celer ⁷ contre Servilius. Ecrivez-moi au plûtôt , & s'il n'y a point de nouvelles , mandez-moi du moins qu'il n'y en a point. Mes complimens à Pilia & à votre chere fille. Ayez soin de votre santé.

REMARQUES

SUR LA III. LETTRE.

1. **V**ous laisserez à qui il vous plaira vos Gouvernemens de Thesprotie & de Chaonie.] C'est-à-dire des terres que vous avez dans ces deux petites Provinces d'Epire.

2. *Paullus & Curion.*] Ce dernier s'étoit déclaré depuis peu pour César, qui l'avoit gagné à force d'argent. Curion étoit d'autant plus aisé à prendre par cet endroit, qu'il devoit des sommes immenses. César donna aussi au Consul L. Æmilius Paullus une somme considérable, à condition qu'il garderoit dans les affaires présentes une espece de neutralité.

3. *Pourvu que les Dieux nous le conservent*] VALEAT MODO. Il parle de Pompée qui avoit alors des maladies fort fréquentes.

In unius hominis, quotannis periculose egrotantis, anima positas omnes nostras spes habemus. Épist. 2. Lib. 8.

4. *D'un ton que je ne prendrois pas avec le dernier des hommes.*] Il y a dans le Texte, *Culleolum vix auderem supp. appellare.* Il est ridicule à Corradus d'entendre ceci de Culleolus qui avoit été quelques années auparavant Gouverneur d'Illyrie, & qui étoit des amis de Cicéron. Il est visible qu'il s'agit ici d'un homme de la lie du Peuple.

5. *Granius.*] Railleur de profession du tems

du Poëte Lucilius, qui en avoit parlé dans plusieurs de ses Satyres ; ce que Ciceron cite ici, est de ce Poëte.

De claris Orat.

6. *Le jour qu'il arriva je le priaï à souper à la considération de son pere, & par la même raison je ne le priaï que ce jour-la.*] Hortensius étoit alors fort mécontent de son fils, & il pensoit à le deshëriter. Ciceron ne vouloit donc pas faire plus d'honneur au fils de peur d'offenser le pere ; & il étoit bien aise par considération pour Hortensius, de ne pas produire un jeune homme si étourdi.

Val. Max. Lib. 5. cap. 9.

7. *La Harangue de Q. Celer.*] Q. Pilius Celer parent de la femme d'Atticus ; il avoit accusé Servilius de concussion.

Epist. 8. Lib. 8. Fam.





EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

T Arsum venimus Nonis Junii. Ibi me multa moverunt : magnum in Syria bellum ; magna in Cilicia latrocinia ; mihi difficilis ratio administrandi , quod paucos dies habebam reliquos annui muneris : illud autem difficillimum ; relinquendus erat ex S. C. qui praeset. Nihil minus probari poterat quam Quaestor Mescinius. Nam de Caelio nihil audiebamus. Rectissimum videbatur fratrem cum imperio relinquere : in quo multa molesta , discessus noster , belli periculum , militum improbitas , sexcenta praeterea. ò rem totam odiosam. Sed haec fortuna viderit : quoniam consilio non multum uti licet.



L E T T R E I V.

JE suis arrivé le cinquième de Juin à Tarse, où j'ai trouvé plus d'affaires que jamais. Les Parthes menacent la Syrie¹, la Cilicie est pleine de brigands; comme mon tems est prêt à finir, il m'est difficile de prendre de justes mesures. Ce qui m'embarasse le plus, c'est qu'il faut qu'en exécution du Decret du Sénat, je choisisse quelqu'un pour commander en ma place. Je ne dois pas seulement penser à Mescinius mon Questeur; pour Célius je n'en entends point parler. Le parti ce semble le plus naturel, c'est de laisser mon frere, mais j'y trouve bien des inconveniens. C'en est déjà un très-grand que de nous séparer; d'ailleurs nous sommes à la veille d'avoir la guerre, & je n'ai que de méchantes troupes, sans compter mille autres choses non moins fâcheuses; mais qu'est-ce qui ne l'est pas dans cette affaire? Il faut esperer que le hazard me déterminera, puisque je ne puis me déterminer par moi-même.

Tu, quando Romam saluus, ut spero, venisti, videbis, ut soles, omnia, quæ intelliges nostra interesse, in primis de Tullia mea: cujus de conditione quid mihi placeret scripsi ad Terentiam, cum tu in Græcia esses: deinde de honore nostro. Quod enim tu afuisti vereor ut satis diligenter actum in Senatu sit de litteris meis.

Illud præterea ^a μυστικώτερον ad te scribam; tu sagacius odorabere:
 b ἡ δὲ δάμαρτός μὲ ὁ ἀπελεύθερος (οἶδα ὃν λέγω) ἔδοξε μοι ὡρῶν, ἐξ ὧν ἀλογουόμενος παρεφθέγγετο, πεφυρακέναι τὰς ψήφους ὅτι τῆς ὡνῆς τῆ ὑπαρχόντων τῶ Κροτωνιάτῃ τυραννοκτόνῃ. δέδοικα δὴ, μή τι νοήσης. εἰς δὴ πᾶ τῷτο δὴ πεισοκεφάλῃμος, τὰ λοιπὰ

^a Secretius.

^b Uxoris meæ libertus (nosti quem dico) visus est mihi dudum è verbis quæ inconsiderate effutiebatur, turbasse calculos ex coemtionem bonorum Crotoniatæ tyrannicidæ. Timeo ne id adhuc non intellexeris. Unum hoc vero disquirens, reliqua in aperto erunt. Vide not.

Vous ferez fans doute arrivé maintenant à Rome. Je vous prie donc de penser à tout ce qui me regarde, & sur-tout au mariage de ma fille ; j'ai écrit à ma femme pendant que vous étiez en Grece, quelles étoient mes intentions sur cette affaire. Travaillez aussi à me faire accorder les honneurs que je demande² ; comme vous n'étiez pas encore à Rome lorsqu'on lut mes Lettres dans le Sénat, je crains de n'y avoir pas été bien servi.

Voici encore une affaire dont je vous parlerai en stile énigmatique, mais vous devinerez bien ce que je veux dire. Je juge par les mauvaises raisons que m'a donné l'Affranchi de ma femme, (vous sçavez duquel je veux parler) je juge, dis-je, qu'il a détourné une partie de l'argent qui vient des biens de l'illustre meurtrier Crotoniate³. J'ai peur que vous ne m'entendiez pas ; mais pourvû que vous deviniez le dernier mot⁴, le reste sera aisé ; je n'ose pas m'expliquer plus clairement⁵. Que

ἔξασφάλισαι. *Non queo tantum quantum vereor scribere. Tu autem fac ut mihi tuæ litteræ volent obvia. Hæc festinans scripsi in itinere atque agmine. Piliæ & puellæ Cæciliæ bellissimæ salutem dices.*

REMARQUES

SUR LA IV. LETTRE.

1. **L**es Parthes menacent la Syrie.] Ils n'avoient encore fait aucun mouvement, & même ils n'entreprirent plus rien ni cette année ni les suivantes. Ainsi on ne peut expliquer autrement que je l'ai fait ces mots, *magnum in Syria bellum*, aussi-bien que ces autres de la Lettre suivante, *cum enim arderet Syria bello*. On voit par ces deux exemples, que la connoissance des faits doit quelquefois déterminer à un sens que les paroles ne semblent pas d'abord présenter.

2. *Les honneurs que je demande.*] Il demandoit qu'on ordonnât des prières publiques, en action de grâces des avantages qu'il avoit remportés sur les ennemis ; ce qui s'appeloit *supplicationes decernere*.

3. *De l'illustre meurtrier Crotoniate.*] Milon qui portoit le même nom qu'un fameux Athlète

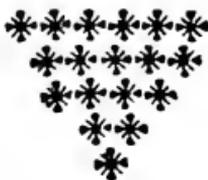
vos Lettres viennent en diligence au devant de moi. J'ai écrit celle-ci à la hâte, au milieu de mon armée qui est en marche. Mes complimens à Pilia & à la belle enfant Cecilia.

de Crotone, & qui avoit tué Clodius, dont Ciceron prétendoit que la mort avoit fait autant d'honneur à Milon, qu'en avoient chez les Grecs ceux qui avoient tué des Tyrans.

4. *Pourvu que vous deviniez le dernier mot.*] Je lis ici avec Corradus *év* au lieu de *eis* comme *τα λοιπα* semble le demander; & cela fait un fort bon sens.

5. *Je n'ose pas m'expliquer plus clairement.*] Ciceron n'affecte ici tout ce myltere, que parce qu'il n'étoit pas bien-aïse qu'on sçût qu'il avoit sa part au profit que Philotime avoit sur les biens de Milon.

Voyez la huitième Lettre du cinquième Livre.



EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Nunc quidem profecto Romæ es, quote, si ita est, salvum venisse gaudeo. Unde quidem quam diu afuisti, magis à me abesse videbare quam si domi esses. Minus enim mihi meæ notæ res erant, minus etiam publicæ. Quare velim, etsi, ut spero, te hæc legente aliquantum tamen viæ processero, tamen obvias mihi litteras quam argutissimas de omnibus rebus crebro mittas; in primis de quo scripsi ad te antea: ^a ἡ ξυνορία τῶν ἐμῶν ἑξελευθερος, ἔδοξε μοι θαυμάσια βασιλεύσαν, καὶ ἀλύων τοῖς ξυλλόγοις, καὶ ταῖς λέχαις ὑπότι πεφυρακέναι τὰς ψήφους εἰ τοῖς ὑπάρχουσι τοῖς τῷ Κροτωνιάτῃ. Hoc tu indaga,

^a Uxoris meæ libertus visus est mihi dudum ex his quæ hæsitans & aberrans dixit in conventiculis conturbasse rationes in bonis Crotoniatæ.



L E T T R E V.

VOus serez sans doute arrivé maintenant à Rome ; si cela est , je me réjouis de votre retour. Tant que vous avez été en Grece , quoique nous fussions plus près l'un de l'autre , il me sembloit toutefois que nous l'étions beaucoup moins , parce que vous ne pouviez pas me donner si aisément des nouvelles de mes affaires particulieres , & de celles de la République. Je serai déjà en chemin lorsque vous recevrez ma Lettre , mais ne laissez pas de m'écrire souvent & fort en détail tout ce qui se passe. N'oubliez pas sur-tout l'affaire dont je vous ai parlé dans ma dernière Lettre à peu près en ces termes : L'air embarrassé de l'Affranchi de ma femme , & les discours qu'il a tenus en différens endroits , me font croire qu'il ne m'a pas rendu un compte exact & fidèle de ce qui me doit revenir des biens du Crotoniate. Tâchez de découvrir avec votre pénétration or-

ut soles : est hoc magis. ^a ἐξ ἄστεως
 ἔωταλόφου τε. χῶν παρέδωκεν μινῶν κ δ,
 μ η , ὀφειλημάτων Καμίλλω , ἑαυτὸν
 τε ὀφείλοντα μινῶς κ δ. Ἐκ τῆ Κροτωνια-
 τικῶν ἔκ τῆ Χερρόνησιατικῶν μ η· κ
 μινῶς κληρονομίσας χμ , χμ. τῶν
 δὲ μινδὲ ἔβολὸν διαλύσασθαι , πάντων
 ὀφειληθέντων τῷ δευτέρῳ μινῶς τῆ Ἰσμη-
 νία. τὸ δὲ ἀπελεύθερον αὐτῷ , οἷτα ὁμῶ-
 νυον τῷ Κόνοιο πατρὶ , μινδὲν ὀλοχερῶς
 πεφροντικῆναι. ταῦτα εἴν πρῶτον μιν ,
 ἵνα πάντα σάξῃται : δεύτερον δὲ , ἵνα
 μινδὲ τὸ τῶν ὀλιγωρήσῃς τὸ ἀπὸ τῆ
 παρεκκειμένης ἡμέρας. ὅσας αὐτὸν ἡ-
 νέγκαν μιν σφόδρα δέδωκε. κ γὰρ παρῆν
 πρὸς ἡμᾶς κατασκευόμηνος , καὶ π
 σχεδὸν ἐλπίσας. ἀποστῆς δὲ ἀλόγως ἀ-
 πέστη , ἐπειπῶν , εἰκω· αἰχρὸν τοι δη-
 ρόν τε μένειν : *meque objuravit ve-*

^a Ex urbis septicollis mœnibus edidit Camillo rationes 24. & 48. minarum ; seque debere 24. minas ex bonis Crotoniaticis , & 48. ex iis quæ sunt ex Chersoneso : & quamvis ex hereditatibus quas adivit redegerit minas sexies centenas & quadragenas & sexies centenas & quadragenas , se tamen æris alieni ne obolum

dinaire ce qui en est. Mais voici un plus grand détail. Selon le compte qu'il a rendu à Camille dans la Ville aux sept Montagnes ¹, il me doit soixante & douze Mines ², vingt-quatre des biens du Crotoniate, & quarante-huit de ceux de la Kerfonese. Quoiqu'il ait touché d'une succession, en deux payemens, douze cens quatre-vingts Mines, il ne m'a pas encore payé un sol de tout ce qu'il me doit, dont le terme est échû dès le premier de Février; & son Affranchi, qui se nomme comme le Pere de Conon ³, ne s'en est point du tout mis en peine. Je vous prie donc de me faire payer le principal, & même s'il se peut les intérêts depuis que le terme est échû. J'ai été fort embarrassé tant qu'il a été ici; il étoit venu pour me sonder dans l'esperance que je lui ferois quelque remise; mais quand il a vû qu'il n'y avoit rien à faire, il est parti brusquement & m'a dit, *Je me retire, il seroit honteux pour moi de demeurer plus longtemps, & de m'en aller les mains vuides* ⁴; il m'a aussi allegué cet ancien proverbe, *Il faut se contenter de ce qu'on nous donne.* ⁵

tere proverbio, ^a τὰ μὲν διδόμενα.

Reliqua vide, & , quantum fieri potest, perspiciamus. Etsi annum tempus prope jam emeritum habebamus : dies enim XXXIII. erant reliqui : sollicitudine provincie tamen vel maxime urgebamur. Cum enim arderet Syria bello ; & Bibulus in tanto mœrore suo maximam curam belli sustineret ; ad meque legati ejus , & Quæstor, & amici litteras mitterent, ut subsidio venirem : etsi exercitum infirmum habebam ; auxilia sane bona, sed ea Galatarum, Pissidarum, Lyciorum, (hæc enim sunt nostra robora) tamen esse officium meum putavi, exercitum habere quamproxime hostem, quoad mihi præesse provincie per S C. liceret.

quidem dissolvisse, cum omnia hæc debeantur jam inde à prima die secundi mensis ; libertum autem ipsius, qui Cononis patri cognominis est, nihil plane curasse. Primum igitur hoc ut omnia ferventur ; deinde ut ne usuras quidem negligas quæ debentur ex die jam dicta. Per

^a Quæ dantur. Vide Not.

Mais

Mais parlons de choses plus importantes, & voyons un peu quelles mesures il faut que je prenne. Quoique mon tems soit prêt à finir, car il ne me reste plus que trente-trois jours, je n'ai jamais eu tant d'inquiétude & d'embarras. La guerre va s'allumer dans la Syrie⁶; & Bibulus, avec l'extrême affliction dans laquelle il est plongé⁷, en a tout le poids à soutenir. Ses Lieutenans & son Questeur m'écrivent de venir à son secours. Ainsi, quoique j'aie une armée très-foible (pour mes troupes auxiliaires elles sont assez nombreuses, mais qu'est-ce après tout que des troupes de Galatie, de Pisidie, & de Lycie? voilà quelles sont nos forces) j'ai crû néanmoins que je devois, jusqu'à ce que mon tems soit achevé, m'approcher des ennemis autant que je pourrois.

Ce qu'il y a de bon pour moi, c'est que Bibulus ne me presse point⁸; lorsqu'il m'écrit il me parle de toute autre chose, & mon année s'écoule insensiblement. Quand elle sera achevée, ce sera une nouvelle question de sçavoir, qui je dois laisser en ma place, à moins que le Questeur Célius ne soit

Sed, quo ego maxime delectabar, Bibulus molestus mihi non erat; de omnibus rebus scriberet ad me potius: & mihi decessionis dies ^a λεληθοτάς obreptat: qui cum advenit. ^b ἄλλο πρῶτον, quem præficiam; nisi Calvus Quæstor venerit; de quo adhuc nihil certi habebamus. Cupiebam mehercule longiorem epistolam facere: sed nec erat res, de qua scriberem; nec joculari præ cura poteram. Valebis igitur, & puellæ salutem Atticæ dices, nostræque Piliæ.

eos dies quibus eum pertuli, magno in timore fui: venerat enim ad nos exploraturus & aliquid pene sperarat. Sed spe frustratus temere discessit, sic fatus; concedo, turpe quidem manere diu. Vide Not.

a Sensim.

b Alia quæstio.



alors arrivé; je n'en ai point de nouvelles. Je voudrois bien vous entretenir plus long-tems, mais je n'ai rien à vous mander & j'ai trop d'affaires dans l'esprit pour vous parler de bagatelles & de plaisanteries. Je vous souhaite une bonne santé. Mes complimens à votre aimable fille, & à notre chere Pilia.



REMARQUES SUR LA V. LETTRE.

1. **L** *A Ville aux sept Montagnes.*] Tout le monde sçait qu'il y avoit sept collines dans l'enceinte de Rome; elle est désignée de même dans l'Apocalypse.

2. *Soixante & douze Mines.*] Ciceron écrivant en Grec, compte aussi à la maniere des Grecs. La mine valoit cent Drachmes Attiques; & la Drachme en la mettant au prix moyen des différentes évaluations, environ six sols. Ainsi la Mine valoit environ trente livres. Soixante Mines faisoient le Talent Attique.

3. *Son Affranchi qui se nomme comme le pere de Conon.*] Celui qui rendit à Athenes sa Patrie la liberté & la puissance que les Lacédémoniens lui avoient oté; le pere de Conon s'appeloit Timothée.

4. *Il me seroit honteux de demeurer plus long-tems, & de m'en retourner les mains vuides.*] Ciceron ne cite ici, comme dans beaucoup d'autres endroits, que le commencement du Vers qui fait ce sens; il faut ajouter *κενόν τε νέεσθαι.*

Iliad. Lib. 2.

5. *Il faut se contenter de ce qu'on nous donne.*] *ταί μὲν δίδουσι* sup. *ἀνάγκη δέχασθαι.* Philotime vouloit faire entendre par-là à Ciceron qu'il devoit être trop content de ce qu'il vouloit bien lui ceder une partie du profit qu'il avoit fait sur les biens de Milon, puisque son

nom n'avoit point paru dans cet achat. Le proverbe dont Ciceron ne cite ici que les premiers mots, se trouve dans le *Gorgias* de Platon. Nous disons, *A cheval donné on ne regarde point à la bouche.*

6. *La guerre va s'allumer dans la Syrie.*] Il y a dans le Texte, *cum arderet Syria bello.* J'ai dit sur la Lettre précédente, Rem. 1. la raison que j'ai eu de traduire ainsi.

7. *Bibulus, avec l'extrême affliction dans laquelle il est plongé.*] Il venoit de perdre malheureusement deux de ses fils qui furent tués à Alexandrie par des soldats Romains, que Gabinius y avoit laissés, après qu'il eut remis le Roi Ptolomée sur son Trône. Bibulus fit paroître dans cette occasion une modération d'un grand exemple. La Reine Cleopatre ayant livré les Meurtriers à sa vengeance, il les lui renvoya, disant que ce n'étoit pas à lui à se faire justice, mais au Sénat à la lui rendre.

Valer. Max. Lib. 4. cap. 1.

8. *Ce qu'il y a de bon, c'est que Bibulus ne me presse point.*] Il entroit un peu de jalousie dans cette conduite de Bibulus; il lui étoit échappé de dire qu'il aimoit mieux s'exposer à tout que de paroître avoir eu besoin du secours de Ciceron. Il n'en eut pas besoin en effet; car il trouva moyen de mettre la division parmi les Parthes, en gagnant un de leurs principaux Chefs nommé Ordanapante, qui entreprit de détrôner Orodés, & de mettre sur le Trône Pacorus fils de ce Prince.

Ep. 17. Lib. 2. Fam. Dio. Lib. 40.





EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

EGo, dum in provincia omnibus rebus Appium orno, subito sum factus accusatoris ejus socer. Id quidem, inquis, dii approbent. Ita velim: teque ita cupere certo scio. Sed crede mihi, nihil minus putaram ego, qui de Ti. Nerone, qui mortuum egerat, certos homines ad mulieres miseram; qui Romam venerunt factis sponsalibus. Sed hoc spero melius. Mulieres quidem valde intelligo delectari obsequio & comitate adolescentis. Cetera noli ^a ἐξασθενίσειν.

^a Subtiliter indagare.

Sed heus tu; ^b πυρὸς εἰς δῖμον Athenis? placet hoc tibi? etsi non

^b Frumenta in populum.



L E T T R E VI.

Pendant que je favorise ici Appius en tout ce que je puis, il se trouve que son Accusateur est devenu mon gendre. Je souhaite, me dites-vous, que vous vous en trouviez bien¹; il faut l'espérer, & je ne doute point que vous ne le souhaitiez très-sincèrement. Mais je puis vous assûrer que je ne pensois à rien moins qu'à ce mariage; j'avois même envoyé des gens exprès à Rome, pour parler à ma femme & à ma fille de Tibere Neron², mais ils ne sont arrivés qu'après les Fiançailles. Après tout, je crois ce parti-ci meilleur, du moins ma femme & ma fille sont charmées de la complaisance & de la politesse de notre nouveau gendre; du reste, il faut lui passer quelque chose.

Mais, dites-moi un peu, vous avez donc fait distribuer du blé au Peuple d'Athenes, croyez-vous que cela soit

impediabant mei certe libri (non enim ista largitio fuit in civis , sed in hospites liberalitas) me tamen de Academia^a ἀεγπύλω jubes cogitare ; cum jam Appius de Eleusine non cogitet. De Hortensio te certo scio dolere. Equidem excrucior. Decreram enim cum eo valde familiariter vivere.

a Vestibulo.

Nos provinciae praefecimus Caelium : puerum , inquires , & fortasse fatuum , & non gravem , & non continentem. Assentior : fieri non potuit aliter. Nam quas multo ante tuas acceperam litteras , in quibus^a ἐπέχων te scripseras quid esset mihi faciendum de relinquendo ; eae me pungebant. Videbam enim , quae tibi essent^b ἐποχῆς causae , (& erant eadem mihi) puero tradere me : fratri autem , illud non utile nobis. Nam praeter fratrem nemo

b Dubitare. c Dubitationis.

permis ? Ce n'est pas néanmoins ce que je condamne dans mes Livres de la République , car il y a bien de la différence entre faire une honnêteté à des Etrangers , ou des largesses à ses Citoyens. Vous voulez donc que je pense toujours à ce Portique de l'Académie , quoiqu'Appius ne pense plus à en faire un à Eleufis ? Je ne doute point que vous n'ayez été fort touché de la mort d'Hortensius ; pour moi j'en suis inconsolable , car j'avois résolu de me lier avec lui d'une amitié très-étroite.

J'ai laiffé le commandement de ma Province à Célius. C'est un enfant , me direz-vous ; vous pourriez peut-être ajoûter qu'il n'a ni sens , ni conduite , ni desintéressement , mais que voulez-vous ? il n'y avoit pas moyen de faire autrement. Vous m'aviez marqué , il y a déjà du tems , que vous ne scaviez quel conseil me donner , & cette incertitude augmentoit la mienne. Je voyois bien que vous trouviez comme moi , que d'un côté il n'y avoit gueres d'apparence d'abandonner les affaires à un jeune étourdi , & que de l'autre , il n'étoit pas à propos d'en charger mon frere ; car il n'y avoit que lui que je

erat, quem sine contumelia Quæstori, nobili præsertim, anteferrem; tamen, dum impendere Parthi videbantur, statueram fratrem relinquere, aut etiam Reip. causa contra S. C. ipse remanere: qui postea quam incredibili felicitate discesserunt, sublata dubitatio est.

Videbam sermones: hui fratrem reliquit? num est hoc non plus annum obtinere provinciam? Quid, quod Senatus eos voluit præesse provinciis, qui non præfuisent? at hic triennium. Ergo hæc ad populum. Quid, quæ tecum? numquam essem sine cura, si quid iracundius, aut contumeliosius, aut negligentius; quæ fert vita hominum. Quid, si quid filius puer, & puer bene sibi fidens? qui esset dolor? quem pater non dimittebat; teque id censere moleste ferebat. At nunc Cælius, non dico equidem quid

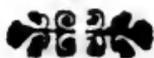
puisse préférer à un Questeur, qui est d'ailleurs un homme de qualité. Tant que les Parthes ont menacé ces Provinces, j'étois résolu à laisser mon frere, ou même s'il le falloit, à demeurer sans avoir égard au Decret du Sénat; mais, comme par le plus grand bonheur du monde, les Parthes se sont retirés, je n'y ai plus pensé.

Je prévoyois ce que l'on alloit dire: oh oh! il laisse son frere dans la Province, n'est-ce pas là véritablement y commander plus d'une année, contre ce que le Sénat a ordonné. N'a-t'il pas été réglé par le même Decret qu'on n'envoieroit dans les Provinces que ceux qui n'avoient point eu de Gouvernemens? & celui-ci en a eu un pendant trois années. Voilà les raisons dont je paye le monde; mais j'en ai pour vous de plus particulieres. Combien aurois-je eu à apprehender que mon frere ne se fût laissé aller à son humeur violente⁺, qu'il n'eût maltraité quelqu'un, qu'il n'eût négligé les affaires, & mille autres choses auxquelles les hommes sont sujets. Que n'avions-nous pas à craindre de son fils qui est si jeune, & qui n'a que trop bonne opinion de lui-

324 LIBER VI. EPIST. VI.
egerit; sed tamen multo minus la-
boro:

Adde illud, Pompeius eo robore vir, iis radicibus, Q. Cassium sine sorte delegit, Caesar Antonium: ego sorte datum offenderem? ut etiam inquireret in eum, quem reliquifsem? hoc melius: & hujus rei plura exempla: senectuti quidem nostræ profecto aptius. At te apud eum, dii boni! quanta in gratia posui? eique legi litteras non tuas, sed librarii tui. Amicorum litteræ me ad triumphum vocant, rem à nobis, ut ego arbitror, propter hanc α παλιγενεσίαν nostram, non negligendam. Quare tu quoque, mi Attice, incipe id cupere; quo nos minus inepti videamur.

α Alterius quasi vitæ instaurationem.



même ; car son pere vouloit le garder , & trouvoit fort mauvais que vous fussiez d'un autre avis. Pour Célius , s'il fait des fautes , je ne dis pas absolument , je ne m'en mets point en peine ⁵ , mais toujours je m'y intéresse bien moins.

Considérez de plus que Pompée , lui qui est si bien ancré , & si fort au-dessus du vent , a choisi de lui-même Q. Cassius ⁶ pour son Questeur ; que César a choisi de même Antoine ; & moi je ferois un affront à celui que le sort m'a donné , afin qu'il épluchât la conduite de celui à qui je laisserois le commandement. Le parti que j'ai pris est bien meilleur ; il est autorisé par beaucoup d'exemples , & il convient sur-tout à un homme de mon âge qui doit éviter de se faire des ennemis ⁷. Mais , Bon-Dieu ! que je vous ai bien mis dans l'esprit de ce Questeur en lui lisant une Lettre qu'il a cru être de vous , & que j'avois dictée à votre Secrétaire ⁸ ! Mes amis m'écrivent que je dois penser au Triomphe ; & je crois qu'ayant depuis mon exil commencé comme une nouvelle vie ⁹ , je ne dois pas être indifférent là-dessus. Il faut donc , mon cher Atticus , que vous le souhaitiez comme moi , afin que j'aie moins de honte d'en avoir envie.

REMARQUES

SUR LA VI. LETTRE.

1. **J**E souhaite que vous vous en trouviez bien.] Dolabella, avec quelques bonnes qualités, avoit de très-grands défauts; & ce n'étoit pas sans sujet qu'Atticus appréhendoit que Cicéron ne se trouvât pas bien de ce mariage. Il eut depuis le chagrin de voir sa fille répudiée, & Dolabella se déclarer après la mort de César pour Antoine contre Brutus & Cassius.

2. *Tibere Neron.*] Il épousa Livia, & en eut Tibere depuis Empereur.

3. *Mais, dites-moi un peu, vous avez donc fait distribuer du blé au Peuple d'Athènes, croyez-vous que cela soit permis?*] Une pareille libéralité coûta la vie à Sp. Melius qui par-là s'étoit attiré la faveur du Peuple, ce qui le fit soupçonner d'aspirer à la tyrannie. Servilius Ahala le tua par l'ordre du Dictateur Quintus Cincinnatus.

4. *Combien aurois-je eu à appréhender que mon frere ne se fût laissé aller à son humeur violente.*] Voyez la 3. Rem. sur la huitième Lettre du 3. Liv. & la 2. Lett. du 1. Liv. *ad Q. Frat.*

5. *Je ne m'en mets point en peine.*] Je lis ici avec Muret, *quidquid egerit supp. non laboro.*

6. *Pompée a choisi Q. Cassius.*] Il avoit servi en Espagne dont Pompée avoit le Gouvernement. Cicéron compare ici Q. Cassius &

Antoine avec Célius, parce qu'ils étoient aussi jeunes & aussi étourdis que lui. Il faut toujours bien distinguer ce Q. Cassius, de C. Cassius fameux depuis par la conjuration contre César, & qui étoit d'un caractère bien différent.

7. *Sur-tout à un homme de mon âge, qui doit éviter de se faire des ennemis.*] Il n'y a dans le Texte que, *Senectuti quidem nostræ profecto accommodatius*; mais j'ai crû devoir expliquer la pensée de Cicéron, qui dans ce même tems écrivant à Thermus pour le déterminer à laisser le commandement de la Province d'Asie à son Questeur, se sert du même motif. *Si me audies, vitabis inimicitias, & posteritatis otio consules.*

8. *En lui lisant une Lettre qu'il a crû de vous, & que j'avois dictée à votre Secrétaire.*] Apparemment Nicanor que Cicéron avoit emmené avec lui. Atticus de son côté écrivoit aussi souvent des Lettres au nom de Cicéron.

Voyez Rem. 12. sur la 15. Lett. du 3. Livre.

9. *Ayant depuis mon exil commencé comme une nouvelle vie.*] Le Banissement étoit une mort civile, & Cicéron regardoit le tems qui s'étoit passé depuis son rappel comme une nouvelle carrière qu'il falloit illustrer par de nouveaux honneurs. Il avoit depuis peu été fait Augure; mais le Triomphe étoit un honneur d'une bien plus grande distinction, sur-tout pour un homme qui avoit fait à peine l'apprentissage de la guerre, & qui s'étoit retranché jusqu'alors à dire,

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ.

Voyez la 4. Lettre du 15. Livre des Fam. Alterius vitæ quoddam initium ordimur. Epist. 1. Lib. 4.



EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Quintus filius, pie sane, me quidem certe multum hortante sed currentem: animum patris sui sorori tuæ reconciliavit. Eum valde etiam tuæ litteræ excitarunt. Quid quæris? Confido rem ut volumus esse. Bis ad te, antea scripsi de re mea familiari, si modo tibi redditæ litteræ sunt, Græce ^a ἐπιμισησῶς. Scilicet nihil est movendum. Sed tamen ^b ἀφελῶς percunctando de nominibus Milonis, & ut expediat, ut mihi recepit, hortando, aliquid ita tu proficies.

a Ænigmatice. b Simpliciter.

Ego Laodiceæ Quaestorem Mes-
cinius expectare jussi, ut confectas
rationes lege Julia apud duas civi-



L E T T R E V I I.

NOtre neveu a racommodé votre sœur avec son pere. Quoiqu'il y fût déjà assez porté de lui-même, je l'y ai fort exhorté, & votre Lettre n'a pas peu contribué à le faire agir; enfin j'espere que tout ira bien. Je ne sçai si vous aurez reçu deux de mes Lettres, où je vous parle en stile énigmatique de certaines dettes. Il ne faut rien ôter à l'homme dont il s'agit; vous lui parlerez seulement de cet argent qu'il me doit du bien de Milon, & vous l'exhorterez à me tenir parole; peut-être que cela ne fera pas inutile.

J'ai mandé à Mescinius mon Questeur de m'attendre à Laodicée, afin d'y regler mes comptes, & d'en laisser des copies dans deux villes de la Province conformément à la Loi Julia.

330 LIBER VI. EPIST. VII.
*tates possim relinquere. Rhodum
volo puerorum causa, inde quam-
primum Athenas, etsi etesiae val-
de reflant: sed plane volo his ma-
gistratibus, quorum voluntatem in
supplicatione sum expertus. Tu ta-
men mitte mihi quaeso obviam lit-
teras, numquid putes Reip. nomi-
ne tardandum esse nobis. Tiro ad
te dedisset litteras, nisi eum gravi-
ter aegrum Issi reliquissem. Sed nun-
tiant, melius esse. Ego tamen an-
gor. nihil enim illo adolescente ca-
stius, nihil diligentius.*

REMARQUES

SUR LA VII. LETTRE.

1. **Q**uoique les vents qui regnent à présent nous soient fort contraires.] C'étoient les vents appelés *Etesiae*, quasi annui, ab *ires annus*. Ils souffloient pendant la Canicule. On voit par plusieurs passages de Cicéron que ce vent étoit contraire à ceux qui alloient de Grece en Italie; aussi Tite-Live dit que c'étoit

Je passerai à Rhodes pour faire voir cette ville à nos jeunes gens ; & de-là j'irai en diligence à Athenes , quoique les vents qui regnent à présent nous soient fort contraires ¹. Mais je veux absolument arriver à Rome avant que les Magistrats de cette année sortent de Charge , car ils m'ont été fort favorables lorsque j'ai demandé *des supplications* ². Marquez-moi néanmoins , avant que j'arrive , si l'état présent des affaires demande que je ne presse pas mon retour. J'ai laissé Tiron fort malade à Isse , & c'est pour cela que vous n'en avez point reçu de Lettres. On me mande qu'il se porte mieux , mais j'en suis toujours fort en peine , car il n'est point de jeune homme plus appliqué , & de meilleures mœurs.

le Favonius qui est notre Ouest , & qui en effet souffle d'Italie en Grece. Aristote remarque que les vents nommés *Etesia*, se changeoient quelquefois en celui qui étoit nommé par les Grecs *Ζέφυρος*, & qui est le même que le *Favonius*. Par où l'on voit qu'il ne croyoit pas que les *Etesia* fussent toujours un vent d'Ouest. Pline dit que c'étoit l'Aquilon. Par ces contrariétés on peut confirmer l'opinion d'Aulu-Gelle , qui dit qu'on appelloit *Etesias* les vents qui sou-

floient pendant la Canicule, & qui en tempé-
roient l'ardeur, de quelque côté qu'ils vinssent.
Cependant de la confrontation des différens
endroits où Cicéron parle de ces vents, il ré-
sulte que c'étoit ordinairement un vent du
couchant.

Cicero ad Brut. Epist. 15. Lib. 12. Epist. 25.



EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

CUm instituissem ad te scribe-
re, calamumque sumpsissem,
Batonius è navi recta ad me ve-
nit domum Ephesi, epistolam tuam
reddidit II. Kal. Octobres. Leta-
tus sum felicitate navigationis tuæ,
opportunitate Piliæ, etiam meher-
cule sermone ejusdem de conjugio
Tullia meæ. Batonius autem mi-
ros terrores ad me attulit Cæsaria-
nos : cum Lepta etiam plura locu-
tus est : spero falsa, sed certe hor-
ribilia : exercitum nullo modo di-

Lib. 2. Epist. 15. ad Fam. Tit. Liv. Lib. 37. cap. 23. Aristot. Meteor. Lib. 2. Plin. Lib. 2. cap. 47. Aulu-Gel. Lib. 2. cap. 22.

2. Lorsque j'ai demandé des supplications.]
 Nous avons déjà dit ce que c'étoit que *supplicationes decernere*. Quand on avoit obtenu cet honneur, c'étoit comme un préjugé pour le Triomphe, *Prærogativa Triumphi*.



LETTRE VIII.

J'Avois déjà la plume à la main pour vous écrire, lorsque Batonius, qui est arrivé à Ephese le dernier de Septembre, m'a rendu votre Lettre. J'ai appris avec joie que votre navigation avoit été heureuse, & que Pilia étoit venue fort à propos au devant de vous; vous m'avez fait aussi plaisir de me marquer ce qu'elle vous a dit du mariage de ma fille. Batonius a apporté ici des nouvelles qui nous ont fort alarmés, & il en a dit encore davantage à Lepta. J'espère qu'elles se trouveront fausses, mais elles sont bien terribles. César, dit-il, ne veut point quitter son armée; il a pour lui tous les Préteurs désignés, le Tribun Cassius,

334 LIBER VI. EPIST. VIII.
missurum : cum illo Prætores designatos , Cassium Tribunum pleb. Lentulum Cos. facere : Pompeio in animo esse urbem relinquere. Sed heus tu , numquid moleste fers de illo , qui se solet anteferre patruo sororis tuæ filii ? at à quibus vitus ?

Sed ad rem. Nos etesiæ vehementissime tardarunt. Detraxit xx. ipsos dies etiam aphraëtus Rhodiorum. Kal. Octob. Epheso conscendentes hanc epistolam dedimus L. Tarquitio simul è portu egredienti , sed expeditius naviganti. Nos Rhodiorum aphraëtis , ceterisque longis navibus tranquillitates aucupaturi eramus. Ita tamen properabamus , ut non posset magis. De raudusculo Puteolano gratum.

Nunc velim dispicias res Romanas : videas quid nobis de triumpho cogitandum putes ; ad quem amici me vocant. Ego , nisi Bibulus , qui , dum unus hospes in Syria

LIVRE VI. LETTRE VIII. 335
& le Consul Lentulus ; & Pompée pense déjà à s'éloigner de Rome ². Mais , dites-moi un peu , plaignez vous cet homme qui croit valoir mieux que votre ami & votre allié ³ ? quels gens l'ont emporté sur lui !

Pour venir à ce qui me regarde , je vous dirai que les vents *Etesiens* m'ont fort retardé , & que la petitesse de mes Vaisseaux m'a fait differer mon départ de vingt jours. Je parts d'Ephese aujourd'hui premier d'Octobre , & je donne cette Lettre à L. Tarquitius qui fait voile en même tems que nous , mais qui ira plus vite ; pour moi avec mes Vaisseaux plats de Rhodes & mes autres petits bâtimens , je ne tiendrai la Mer que lorsque le vent ne sera pas trop fort ; quoique j'aie fort envie d'arriver au plûtôt. Je vous remercie du soin que vous vous êtes donné pour cette petite dette de Pouzoles.

Je vous prie maintenant d'examiner si dans l'état où sont les affaires de la République , je dois penser au Triomphe comme mes amis me le conseillent.

fuit , pedem portæ non plus extulit , quam domo sua , adniteretur de triumpho , æquo animo essem. Nunc vero ^a αἰσχρὸν σιωπᾶν. Sed explorat rem totam : ut , quo die congressierimus , consilium capere possimus. At multa ; qui & properarem , & ei literas darem qui aut mecum , aut paullo ante venturus esset. Cicero tibi plurimam salutem dicit. Tu dices utriusque nostrum verbis & Piliæ tuæ , & filiæ.

a Turpe filere.

REMARQUES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. **J'**Espere qu'elles se trouveront fausses.] Il y avoit du vrai & du faux dans ces nouvelles. César demandoit qu'on lui laissât deux Légions , avec le Gouvernement de la Gaule Cisalpine & de l'Illyrie. Entre les Préteurs désignés , Lepidus & Roscius se déclarerent pour César ; Torquatus , Rutilius Lupus , & Coponius suivirent Pompée ; Allienus , Sosius , & Peduceus demeurèrent neutres. Q. Cassius Tribun du Peuple se déclara hautement pour Cé-

J'y

Je renoncerois fans peine si Bibulus n'y prétendoit pas , lui qui tant qu'il y a eu en Syrie un seul étranger ⁺ , s'est tenu enfermé dans Antioche , comme il le fut dans sa maison pendant son Consulat ⁵. Ne me feroit-il pas honteux après cela de ne faire aucune tentative ⁶ ? Mais pesez bien toutes les raisons pour & contre , afin que vous puissiez me déterminer dès que nous serons ensemble. Je ne vous en dis pas davantage , aussi-bien je suivrai de près cette Lettre. Mon fils vous fait mille complimens ; vous ferez les nôtres à Pilia & à votre chere fille.

far. Mais le Consul Lentulus , bien loin de suivre son parti , fit paroître contre lui plus de chaleur qu'aucun autre.

De bello civ. Lib. 1. & 3. Epist. 7. Lib. 8. Epist. Pomp. Epist. 15. Lib. 10. Dio Lib. 41.

2. *Pompée pense déjà à s'éloigner de Rome.* }
 Il n'y a nulle apparence que Pompée pensât alors à abandonner Rome à César , comme il fit dans la suite ; les affaires n'étoient pas encore assez desespérées. Il y a plus d'apparence qu'il pensoit à s'en aller dans son Gouvernement d'Espagne , comme Cicéron l'a dit dans le Livre précédent. Et dans la neuvième Lettre du Livre suivant , il dit encore que si les

affaires s'accommodoient , que César quittât son armée , & qu'on le fît Consul , en ce cas Pompée comptoit de s'en aller en Espagne.

3. *Cet homme qui croit valoir mieux que votre ami & votre allié.*] Hirrus qui avoit disputé à Ciceron la place d'Augure. Il n'avoit pû obtenir l'Edilité l'année précédente , comme on l'a déjà vû * ; apparemment qu'il l'avoit encore demandé cette année sans l'obtenir. On ne trouve point le nom de ceux qui l'emportèrent sur lui. Cela vient de ce qu'ils n'exercerent point leurs fonctions † , parce qu'ils sortirent de Rome avec Pompée , lorsque César entra en Italie.

* *Rem. 5. sur la 19. Lettre du 5. Livre.*

† *Dio Lib. 41.*

4. *Tant qu'il y a eu en Syrie un seul étranger.*] C'est-à-dire tant que l'armée des Parthes a été dans la Syrie. Il y a dans le Texte *unus hospes*. De sçavans Critiques * ont crû qu'il faisoit lire *hostis* ; mais il me semble qu'ils ne font pas entrés ici dans l'esprit de Ciceron , qui veut rabaisser ce qu'a fait Bibulus , comme si ceux qui l'avoient obligé à se renfermer dans Antioche , avoient plutôt été des Voyageurs que des ennemis. *Hostis* dans son origine ne signifioit qu'un étranger ennemi ou non † , & Ciceron le ramene ici en quelque maniere à sa premiere signification.

* *Lambinus, Junius, Lipsius. † Lib. 1. de Off.*

5. *S'est tenu enfermé dans Antioche, comme il le fut dans sa maison pendant son Consulat.*] On a vû dans le second Livre que Bibulus s'étant opposé inutilement à toutes les entreprises de César son Collegue , prit le parti , pour

le rendre odieux, de se renfermer chez lui, comme s'il n'avoit pas pû avec sûreté paroître en public.

6. *Ne me seroit-il pas honteux après cela de ne faire aucune tentative ?*] ἀσχερὸν σιωπᾶν. Il fait allusion à un endroit du Philoctète de Sophocle, qu'Aristote s'appliquoit en parlant d'Isocrate qui étoit fort illustre par le grand nombre de ses disciples *. Ces sortes d'allusions, qui étoient comme passées en proverbe, avoient leur agrément par rapport aux anciens à qui ces traits étoient familiers ; mais en notre langue il faut les accommoder au sujet.

* *Lib. 3. de Orat.*





EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

IN Pirææ cum exissem prid. Idus Octob. accepi ab Acasto, servo meo, statim tuas litteras: quas quidem cum expectassem jam diu, admiratus sum, ut vidi obsignatam epistolam, brevitatem ejus; ut aperui, rursus ^a σύγχυσις litterularum, quæ solent tuæ compositissimæ & clarissimæ esse: ac, ne multa, cognovi ex eo, quod ita scripseras, te Romam venisse. A. D. XII. Kalend. Octob. cum feбри. Percussus vehementer, nec magis quam debui, statim quæro ex Acasto. Ille & tibi & sibi visum, & ita se domi ex tuis audisse, ut nihil esset incommode. Id videbatur approbare, quod erat in extremo, febriculam tum te habentem scripsisse. Sed amavi ta.

^a Confusionem.



L E T T R E I X.

EN arrivant au Pirée le sixième d'Octobre, j'ai reçu par Acastus une de vos Lettres. Comme je n'en avois point eü depuis long-tems, je fus surpris d'abord que le volume en fût si petit; & après l'avoir décachetée, je le fus encore davantage de voir que votre écriture, qui est toujours si belle & si nette, fût si brouillée. J'en trouvai bientôt la raison, vous me marquez que vous êtes arrivé à Rome, le dix-neuvième de Septembre, avec la fièvre. Cela m'allarma fort, comme vous pouvez croire; je demandai aussitôt à Acastus en quel état il vous avoit laissé. Il me dit qu'il croyoit, & que vous croyez vous-même que cela n'auroit point de suites, & qu'il avoit entendu dire la même chose à vos gens. Vous me le faites entendre à la fin de votre Lettre, en me disant que vous l'avez écrite avec une petite fièvre. Je vous fais le meilleur gré du monde de

men; admiratusque sum, quod nihilo minus ad me tua manu scripsisses. Quare de hoc satis. Spero enim, quæ tua prudentia & temperantia est, & hercule, ut me jubet Acastus, confido te jam, ut volumus, valere.

A Turannio te accepisse meas litteras gaudeo. ^a Ὁδυσῦλαξον, si me amas, ^b τὴν τῆς Φυρατῆς φιλοπμίαν αὐτότατα. Hanc, quæ me hercule mihi magno dolori est, (dilexi enim hominem) procura, quantulacumque est, Præcianam hereditatem prorsus ille ne attingat. Dices, nummos mihi opus esse ad apparatus triumphi: in quo, ut præcipis, nec me ^c κενόν in expetendo cognosces, nec ^d ἄτυρον in abjiciendo. Intellexi ex tuis litteris, te ex Turannio audisse, à me provinciam fratri traditam. Adeon? ego non perspexeram prudentiam litterarum tuarum? ^e ἐπέχειν te scribebas. Quid erat dubitatione dig-

^a Observa. ^b Conturbatoris cupiditatem quam maxime. ^c Vanum. ^d Sine ambitione. ^e Dubitare.

ce qu'en cet état , vous n'avez pas laissé de m'écrire de votre propre main. Je ne vous en dis pas davantage là-dessus ; car selon ce que m'a dit Acastus , vous devez , sage & sobre comme vous l'êtes , être guéri maintenant.

Je suis bien aise que vous ayez reçu la Lettre que j'avois donnée à Turannius. Prenez garde , je vous prie , que je ne sois trompé par cet homme à qui son nom ne convient que trop ¹. Qu'il ne mette pas la main sur le peu de bien que m'a laissé Precius , dont la mort m'a fort touché ; car j'ai toujours eu pour lui beaucoup d'affection. Vous direz à Philotime que je destine cet argent pour les frais de mon Triomphe , pour lequel néanmoins , comme vous me le conseillez , je ne ferai paroître ni trop d'ardeur , ni trop d'indifference. J'ai conçu par ce que vous m'écrivez , que Turannius vous a dit que j'avois laissé mon frere pour commander en Cilicie. Croyez-vous donc que je n'aie pas compris ce que vous vouliez me faire entendre ? Vous me disiez que vous ne saviez quel conseil me donner ; mais s'il y avoit eu la moindre

344 LIBER VI. EPIST. IX.
 gnum, si esset quidquam cur place-
 ret fratrem, & talem fratrem re-
 linqui? ^a ἀθέτησις ista mihi tua,
 non ^b ἐποχὴ videbatur. Monebas de
 Q. Cicerone puero, ut quidem neu-
 tiquam relinquerem. ^c τὸ μὲν ὄνειρον
 ἐμοί. Eadem omnia, quasi collocuti
 essemus, vidimus. Non fuit facien-
 dum aliter, meque ^d ἐπιχρονία ἐποχὴ
 tua dubitatione liberavit. Sed puto
 te accepisse de hac re epistolam
 scriptam accuratius.

^a Improbatio. ^b Dubitatio.

^c Meum somnium mihi *supp.* narras.

^d Diuturna dubitatio.

Ego tabellarios postero die ad vos
 eram missurus, quos puto ante ven-
 turos, quam nostrum Saufeium. Sed
 eum sine meis litteris ad te venire
 vix rectum erat. Tu mihi, ut polli-
 ceris, de Tulliola mea, id est, de
 Dolabella, perscribas; de Rep. quam
 praevideo in summis periculis; de
 Censoribus, maximeque de signis,
 tabulis quid fiat; referaturne. Idi-

raison pour laisser mon frere , ne vous auroit-elle pas déterminé , vous qui savez combien j'ai d'amitié pour lui ? En hésitant , c'étoit me dire que je ne devois pas y penser. Quant à notre neveu , que vous m'avertissiez de ne pas laisser avec son pere , nous nous sommes rencontrés , & nous avons fait tous deux les mêmes réflexions. Il n'y avoit point d'autre parti à prendre ; & en persistant dans vos doutes , vous avez fait cesser les miens. Mais je crois que vous aurez reçu une Lettre , où je vous expose en détail les raisons qui m'ont déterminé.

J'enverrai demain à Rome des Exprès , qui pourront bien arriver avant notre cher Saufeius ; mais il n'y avoit pas d'apparence qu'il partit sans vous porter une de mes Lettres. Souvenez-vous , comme vous me le promettez , de me donner des nouvelles de ma fille , ou plutôt de mon gendre ; de l'état présent de la République qui me paroît menacée d'un grand orage ; des Censeurs , & sur-tout de cette Loi sur les Tableaux & les Statues ² , marquez-moi s'il est vrai qu'on l'ait proposée. J'écris cette Lettre le quinzième d'Oc-

bus Octob. has dedi litteras : quod die , ut scribis , Cæsar Placentiam legiones quatuor. Quæso quid nobis futurum est ? In arce Athenis statio mea nunc placet.

REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. **C**Et homme à qui son nom ne convient que trop.] *Φ.λοπμία* signifie ordinairement ambition , & quelquefois avarice , avidité , comme dans cet endroit où Cicéron s'en sert par allusion au nom de son Affranchi Philotime.

2. *Des Censeurs , & sur-tout de cette Loi sur les Tableaux & les Statues.*] Les Censeurs avoient inspection sur les mœurs des Citoyens , & c'étoit à eux à réformer le luxe. Appius , qui l'étoit cette année , exerça sa Charge avec beaucoup de rigueur ; il retrancha du Sénat plusieurs personnes de distinction , & entre autres l'Historien Salluste. Cette sévérité à contretens nuisit beaucoup au parti de Pompée à qui Appius étoit fort attaché , & ne fut d'aucune utilité pour la République. Voici ce que Célius dit fort judicieusement de tous ces beaux projets de réformation. *Scis Appium Censorem hic ostenta facere ? de signis & tabulis , de agri modo , de ære alieno acerrime agere ? Per-*

tobre. César, dites-vous, doit faire entrer aujourd'hui quatre Legions dans Plaisance³; qu'allons-nous devenir⁴? j'ai envie de me tenir dans la Citadelle d'Athenes.⁵

suasum est ei Censuram lomentum aut nitrum esse; errare mihi videtur; nam sordes eluere vult, venas sibi omnes & viscera aperit.

Dio Lib. 40. Epist. 14. Lib. 8. Fam.

3. César, dites-vous, doit faire entrer aujourd'hui quatre Legions dans Plaisance.] Cette nouvelle se trouva fausse, César n'avoit dans la Gaule Cisalpine qu'une seule Legion.

4. Qu'allons-nous devenir?] Plaisance étoit de la Gaule Cisalpine, & par conséquent du Gouvernement de César; ainsi ce n'étoit pas absolument se déclarer que d'y faire venir des troupes. Mais, si cette nouvelle avoit été vraie, il étoit aisé de juger que César ne faisoit passer tant de troupes en-deça des Alpes, que pour être à portée d'entrer en Italie.

5. De me tenir dans la Citadelle d'Athenes.] Apparemment que Cicéron y étoit logé. Il dit donc à Atticus, qu'il ne feroit peut-être pas mal d'y demeurer, jusqu'à ce qu'il eût appris comment les affaires tourneroient.





M. T. CICERONIS
 EPISTOLARUM
 AD ATTICUM
 LIBER SEPTIMUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.



EDERAM equidem
 L. Saufeio litteras, &
 dederam ad te unum, quod,
 cum non esset temporis
 mihi ad scribendum satis, tamen
 hominem tibi tam familiarem sine
 meis litteris ad te venire nolebam.
 Sed, ut philosophi ambulant, has
 tibi redditum iri putabam prius.



LET TRES
DE C I C E R O N
A A T T I C U S
L I V R E S E P T I E M E .

L E T T R E I .

Cette Lettre & les neuf premières de ce Livre, sont de la même année que celles du Livre précédent.



JE vous ai écrit par Saufeius ; & je n'ai écrit qu'à vous parce que j'avois fort peu de tems ; mais il n'y avoit pas d'apparence de laisser partir un homme qui est si fort de vos amis , sans lui donner une Lettre pour vous. Du train dont marchent les Philosophes , vous pourriez bien recevoir celle-ci la première. Si vous avez déjà reçu l'autre ;

Sin jam illas accepisti, scis me Athenas venisse prid. Idus Octobres; è navi egressum in Piræeum tuas ab Acasto nostro litteras accepisse conturbatum, quod cum febre Romam venisses; bono tamen animo esse, quod Acastus ea quæ vellem de allevato corpore tuo nuntiaret; cohorruiße autem me, quod tuæ litteræ de legionibus Cæsaris afferrent, & egisse tecum ut videres, ne quid ^a Φιλοπυμία ejus, quem nosti, nobis noceret; de quo jam pridem ad te scripseram. Turannius autem secus tibi Brundisii dixerat; quod ex iis litteris cognovi, quas à Xenone optimo viro accepi. Cur fratrem provinciae non præfecissem exposui breviter. Hac fere sunt in illa epistola. Nunc audi reliqua.

a Cupiditas.

Per fortunas, omnem tuum amorem, quo me es amplexus, omnem-

elle vous aura appris que je suis arrivé à Athenes le quatrième d'Octobre, & qu'en arrivant au Pirée j'ai reçu la Lettre que vous aviez donnée à Acastus ; que je fus d'abord alarmé lorsque j'appris que vous étiez arrivé à Rome avec la fièvre, mais que je fus rassuré sur ce qu'Acastus me dit que vous étiez beaucoup mieux. Je vous marquois combien ce que vous me mandiez de ces Legions m'avoit fait trembler, & je vous priois, comme j'ai déjà fait il y a quelque tems, de prendre garde que cet homme à qui son nom ne convient que trop, ne s'enrichît à mes dépens. Je vous détrompois enfin sur ce que Turannius vous a dit à Brindes, & dont vous me parliez dans la Lettre que vous avez donnée à Xenon qui est un fort honnête homme ; je vous exposois les raisons que j'ai eues pour ne pas laisser à mon frere le commandement de ma Province. Voilà à peu près le contenu de cette Lettre. Parlons maintenant de ce qui me reste à vous dire.

Je vous conjure par l'amitié que vous avez pour moi, de me donner toute votre attention, & de faire usage de

que tuam prudentiam, quam mehercule in omni genere judico singulararem, confer ad eam curam, ut de omni statu meo cogites. Videre enim mihi videor tantam dimicationem, nisi idem Deus, qui nos melius, quam optare auderemus, Parthico bello liberavit, respexerit Rempublicam; sed tantam, quanta nunquam fuit. Age, hoc malum mihi commune est cum omnibus. Nihil tibi mando ut de eo cogites. Illud meum proprium ^a ἀεὶ ἔλπιμα quaeso suscipe. Videsne ut te auctore sim utrumque complexus? ac vellem à principio te audisſe amicisſime monentem,

^b Ἀλλ' ἐμὸν ἔγωγε θυμὸν ἐνὶ στήθεσσιν ἔπειθες.

Πατείδος.

Sed aliquando tamen persuasisti, ut alterum complecterer, quia de me erat optime meritus; alterum, quia

^a Questionem. ^b Sed mihi nunquam persuasisti patriæ supp. quicquam esse dulcius.

vos lumieres , qui ont tant d'étendue , pour regler mes démarches dans la conjoncture présente. Nous sommes , si je ne me trompe , à la veille d'une guerre civile plus à craindre que toutes les précédentes , à moins que le même Dieu qui nous a délivrés de celles des Parthes lorsque nous osions le moins l'esperer , ne vienne encore à notre secours. Mais cela m'est commun avec tous les Citoyens , & vous ne pouvez y apporter aucun remede ; voici ce qui m'est particulier , & ce qui m'embarasse. Vous savez que je me suis engagé avec César & avec Pompée ; je ne l'ai fait que par vos conseils , & je voudrois les avoir suivis plutôt ; mais l'amour de la Patrie a été long-tems plus fort que toutes les raisons de politique . Vous m'avez enfin persuadé que je devois m'attacher à l'un , à cause des grandes obligations que je lui ai , & à l'autre , à cause du grand crédit qu'il a. Je l'ai fait , & je les ai si bien ménagés , qu'ils n'ont pour personne plus d'amitié que pour moi. Je comptois qu'étant lié avec Pompée , je ne pourrois prendre aucun engagement contre la République ; & que l'étant avec César , je n'en pourrois jamais

tantum valebat. Feci igitur, itaque feci omni obsequio, ut neutri illorum quisquam esset me carior. Hæc enim cogitabamus; nec mihi, conjuncto cum Pompeio, fore necesse peccare in Rep. aliquando; nec cum Cæsare sentienti pugnandum esse cum Pompeio: tanta erat illorum conjunctio.

Nunc impendet, ut & tu ostendis, & ego video, summa inter eos contentio. Me autem uterque numerat suum, nisi forte simulat alter. Nam Pompeius non dubitat (vere enim iudicat) ea quæ de Repub. nunc sentiat mihi valde probari. Utriusque autem accepi ejusmodi litteras eodem tempore, quo tuas; ut neuter quemquam omnium pluris facere quam me videretur. Verum quid agam? non quaero illa ultima, (si enim castris res gereretur, video cum altero vinci satius esse, quam cum altero vincere) sed illa quæ tum agentur, cum venero; ne ratio absentis habeatur, ut exercitum dimittat. Dic M. Tul-

prendre contre Pompée , tant leur union étoit étroite.

Maintenant , comme vous me le marquez & comme je le vois moi-même , les voilà prêts à éclater l'un contre l'autre. Ils comptent tous deux sur moi , à moins que César n'en fasse semblant ; pour Pompée , il est persuadé , & avec raison , que j'approuve fort les sentimens où il est à l'égard de la République. J'ai reçu depuis peu de l'un & de l'autre , des Lettres où ils me marquent toute l'estime & la considération possible. Comment me conduire dans une pareille situation ? Je ne demande pas quel parti je dois prendre si l'on en vient à la guerre ; je me résoudrois , en ce cas , plutôt à périr avec l'un , qu'à vaincre avec l'autre. Je parle de cette affaire sur laquelle je trouverai le Sénat partagé en arrivant , s'il faut obliger César à quitter son armée , & à venir demander le Consulat en personne ?.

li. *Quid dicam? exspecta, amabo te, dum Atticum conveniam. Non est locus ad tergiversandum. Contra Cæsarem? ubi illæ sunt densæ dexteræ? nam ut illi hoc liceret adjuvi, rogatus ab ipso Ravennæ de Cælio Tribuno pleb. ab ipso autem? etiam à Cnæo nostro, in illo divino tertio Consulatu. Aliter sensero? ^a αἰδέομαι non Pompeium modo, sed ^b Τρώας, καὶ Τρωάδας. Πολυδάμαίς μοι πρῶτος ἐλεσχείην καταθήσει, quis? tu ipse scilicet, laudator & factorum & scriptorum meorum. Hanc ergo plagam effugi per duos superiores Marcellorum Consulatus, cum est actum de provincia Cæsaris. Nunc incido in discrimen ipsum. Itaque ut stultus primus suam sententiam dicat, mihi valde placet de triumpho nos moliri aliquid: extra urbem esse cum justissima causa. Tamen dabunt operam ut eliciant sententiam me-*

^a Vereor. ^b Trojanos & Trojanas. Polydama's mihi primus probrum inferet.

Quand on viendra aux opinions ³ que
 dirai-je ? attendez , je vous prie , que
 j'aie consulté Atticus ; mais il n'y aura
 pas moyen de reculer. Me déclarerai-
 je contre César ? ne seroit-ce pas man-
 quer à ma parole ⁴ & me démentir
 moi-même , car j'ai contribué à lui
 faire obtenir ce privilege qu'on lui
 dispute à présent ; & je mis Célius dans
 ses intérêts ⁵ , comme il m'en pria ,
 lorsque je le vis à Ravenne ⁶. Que
 dis-je ? Pompée même m'en pria , &
 c'étoit pendant ce troisième Consulat
 qui l'a immortalisé ⁷. Si je favorise
 César , que dira Pompée , que diront
 tous les gens de bien ⁸ ? J'aurai aussi-
 tôt sur les bras quelque nouveau Poly-
 damas ⁹. Qui sera ce Polydamas ? vous
 tout le premier , qui louez tous les
 jours en moi des actions & des maxi-
 mes avec lesquelles cela ne peut s'ac-
 corder. J'ai évité ce cruel embarras ,
 ces deux dernières années lorsqu'on a
 proposé de donner un Successeur à Cé-
 sar , & je viens à présent me jeter tout
 au milieu. Laissons opiner les foux les
 premiers ; pour moi ; je ferai bien de
 demander le Triomphe , quand ce ne
 seroit que pour avoir une raison de

358 LIBER VII. EPIST. I.
*am. Ridebis hoc loco fortasse. Quam
vellem etiam nunc in provincia mo-
rari! plane opus fuit, si hoc impen-
debat. Etsi nil miserius.*

*Nam ^a ὁδὲ πάρεσσαν volo te hoc
scire: omnia illa prima, quæ etiam
tuis litteris in cælum ferebas, ^b ἐπι-
τηκτα fuerunt. Quam non est facilis
virtus! quam vero difficilis ejus diu-
turna simulatio! cum enim hoc rec-
tum & gloriosum putarem ex annuo
sumtu, qui mihi decretus esset, me
C. Cælio Quæstori relinquere an-
nuum, referre in ærarium ad H-S
CLO; ingemuit nostra cohors, omne
illud putans distribui sibi oportere;
ut ego amicior invenirer Phrygum
& Cilicum ærariis, quam nostro.
Sed me non moverunt. Nam & mea
laus apud me plurimum valuit. Nec
tamen quicquam honorifice in quem-
quam fieri potuit, quod prætermise-*

a Obiter. b Fluxa.

ne pas entrer dans Rome ; mais ils trouveront bien le moyen de me faire venir au Sénat ¹¹. Vous allez rire sans doute , que ne suis-je demeuré dans mon Gouvernement ! C'étoit le vrai parti à prendre si j'avois prévu ce que nous voyons , quoique c'eût été pour moi une étrange extrémité.

Et à propos de cela je vous dirai que toutes ces belles choses que vous élevez si haut dans vos Lettres , s'en sont allé en fumée. Qu'il est difficile de se soutenir long-tems dans la pratique de la vertu , mais qu'il l'est bien davantage d'en soutenir long-tems les dehors. J'ai cru que sur ce qui me restoit de ce qu'on m'avoit assigné pour ma subsistance pendant mon année , j'en devois fournir une certaine somme à Célius pour la sienne , & remettre au Tresor le surplus qui monte à un million de sesterces. Cela a fait murmurer tous ceux de ma suite , qui s'attendoient que je partagerois entre eux cet argent ; comme si je devois moins ménager les fonds de la République , que je n'ai fait ceux de Phrygie & de Cilicie. Aussi les ai-je laissé dire, persuadé que mon honneur demandoit cela de

rim. Sed hæc fuerit, ut ait Trucydes ^a *ἐκβολὴ λόγου non inutilis.*

a Egresso orationis.

Tu autem de nostro statu cogitabis : primum quo artificio tueamur benevolentiam Cæsaris : deinde de ipso triumpho , quem video , nisi Reip. tempora impedient , ^b *εὐπόριστον. Judio autem cum ex litteris amicorum , tum ex supplicatione ; quam qui non decrevit , plus decrevit , quam si omnes decreisset triumphos. Ei porro assensus est unus , familiaris meus , Favonius. Alter iratus Hirrus. Cato autem & scribendo affuit. Et ad me de sententia sua jucundissimas litteras misit. Sed tamen gratulans mihi Cæsar de supplicatione triumphat de sententia Catonis ; nec scribit quid ille sententiæ dixerit , sed tantum , supplicationem eum mihi non decrevisse.*

b Parabilem.

moi.

LIVRE VII. LETTRE I. 361
moi. Du reste, je leur ai donné toutes
sortes de marques d'estime & de con-
sédération. Voilà, pour parler comme
les Historiens ¹¹, une digression qui ne
sera pas inutile.

Pour revenir aux affaires présentes,
je vous prie d'abord d'imaginer com-
ment je pourrai me ménager avec Cé-
sar, & ensuite de penser à mon Triom-
phe. Je n'aurai pas de peine à l'obte-
nir si la République demeure tranqui-
le. J'en juge & par ce que mes amis
m'écrivent, & par la facilité avec la-
quelle je me suis fait décerner des
supplications; car celui qui n'a point
été d'avis de m'en accorder, a opiné
d'une manière qui me fait plus d'hon-
neur que tous les Triomphes du mon-
de ¹². Il n'y a eu de son sentiment
que Favonius qui n'en est pas moins
de mes amis, & Hirrus avec qui je
suis brouillé. Caton a été présent lors-
qu'on a dressé le Decret, & m'a écrit
une Lettre fort obligeante sur la ma-
nière dont il a opiné. Cependant César
triomphe; & en me faisant compli-
ment sur les honneurs qu'on m'a ac-
cordés, il ajoute qu'il n'a pas tenu à
Caton qu'on ne me les refusât; mais il

Redeo ad Hirrum. Cæperas eum mihi placare : perfice. Habes Scrofam, habes Silium. Ad eos ego etiam antea scripsi, & ad ipsum Hirrum. Locutus enim erat cum iis commode, se potuisse impedire, sed noluisse : assensum tamen esse Catoni, amicissimo meo ; cum is honorificentissimam in me sententiam dixisset ; nec me ad se ullas litteras misisse, cum ad omnes mitterem. Verum dicebat. Ad eum enim solum, & ad Crassipedem non scripseram.

Atque hæc de rebus forensibus. Redeamus domum. Dijungere me ab illo volo. Mirus est ^a θυράτης, germanus Lartidius,

^b Ἄλλὰ τὰ μὲν προτετύχθαι ἰάσο-
μην, ἀχρὺ μὲν οἱ περ.

^a Conturbator. ^b Sed hæc quidem facta esse sinemus, licet cum mœrore.

n'a garde de parler de tout ce que le même Caton dit alors à mon avantage.

Je reviens à Hirrus; vous aviez commencé à me remettre bien avec lui, achevez, je vous prie; vous pourrez employer pour cela Scrofa & Silius. Je leur en ai écrit & à Hirrus lui-même, sur ce que j'ai sçû qu'il leur avoit dit là-dessus fort honnêtement, qu'il n'avoit tenu qu'à lui d'empêcher le Decret de passer; mais qu'il s'étoit contenté de suivre l'avis de Caton qui est mon ami particulier, & qui avoit parlé de la maniere du monde la plus honorable pour moi; qu'au reste j'aurois bien pû lui écrire comme à tous les autres Sénateurs, & il est vrai qu'il n'y avoit que Crassipes & lui à qui je n'eusse point écrit. ¹³

Parlons maintenant de mes affaires domestiques. Je ne veux plus absolument que l'homme que vous sçavez s'en mêle; il fait trop bien les siennes ¹⁴, & c'est un autre Lartidius ¹⁵. Pour le passé, il n'y a gueres de remède; il faut s'en consoler, prenons seulement des mesures pour l'avenir. Et d'abord, je ne veux point que la suc-

Reliqua expediamus , hoc primum , quo accessit cura dolori meo , sed hoc tamen , quidquid est , Præcianum cum iis rationibus , quas ille meas tractat , admisceri nolo. Scripsi ad Terentiam , scripsi etiam ad ipsum , me , quidquid possem nummorum , ad apparatus sperati triumphi ad te redacturum. Ista puto ^a ἀμεμπτία fore. Verum ut lubebit. Hanc quoque suscipe curam , quemadmodum experiamur. Id & ostendisti quibusdam litteris , ex Epiro , an Athenis datis ? & in eo ego te adjuvabo.

a Non accusanda.

REMARQUES

SUR LA I. LETTRE.

1. **M**ais l'amour de la Patrie a été longtemps plus fort que toutes les raisons de politique.] Le passage d'Homere dont Ciceron ne cite ici que le commencement , signifie à la lettre : Mais vous n'avez pû me persuader , qu'il y eût rien de plus cher pour nous que notre Patrie.

Odyss. 9.

cession de Precius lui passe par les mains. Puisque j'ai perdu cet ami, il faut du moins tâcher de conserver le peu de bien qu'il m'a laïssé. J'ai écrit à ma femme & à Philotime que vous aviez bien voulu vous charger de tout l'argent que j'amasse pour les frais de mon Triomphe ; ce prétexte me paroît assez plausible, mais ils en penseront ce qu'il leur plaira. N'oubliez pas non plus cette affaire dans laquelle vous m'avez promis de me seconder¹⁶. Ce sont les propres termes d'une de vos Lettres datée, ou d'Epire, ou d'Athenes.

2. *A venir demander le Consulat en personne.*] On y étoit obligé à moins qu'on n'eût pour cela une dispense expresse, & on avoit accordé cette dispense à César pendant le troisième Consulat de Pompée. Cela s'appeloit *habere rationem alicujus supp. absentis*.

3. *Quand on viendra aux opinions*] *DIC M. TULLI*, c'étoit la formule dont se servoit celui qui présidoit au Sénat.

4. *Ne seroit-ce pas manquer à ma parole ?*] Il y a dans le Texte, *ubi illæ sunt densæ dexterae*. *DENSÆ* est là pour *junctæ, implexæ*.

5. *Je mis Célius dans ses intérêts.*] Il étoit Tribun du Peuple sous le troisième Consulat de Pompée.

6. *A Ravenne.*] Qui étoit du Gouvernement de César.

7. *Pendant ce troisième Consulat qui l'a immortalisé.*] Pompée fut si charmé de l'honneur extraordinaire que les gens du bon parti lui déférerent en le faisant élire Consul sans Colleague, qu'il se livra entièrement à eux, & fit plusieurs Reglemens très-utiles pour la République.

8. *Que diront tous les gens de bien.*] A la lettre, *que diront les Troyens & les Troyennes, &c.* Il fait allusion à un endroit d'Homère. Voyez la troisième Remarque sur la cinquième Lettre du second Livre.

9. *Polydamas.*] Voyez la quatrième Remarque sur la cinquième Lettre du second Livre.

10. *Mais ils trouveront bien le moyen de me faire venir au Sénat.*] Ciceron ne pouvant entrer dans Rome dès-lors qu'il demanderoit le Triomphe, esperoit par-là de se dispenser d'opiner dans le Sénat sur des affaires aussi délicates & aussi embarrassantes que celles dont il s'agissoit alors. Mais il avoit à craindre que pour le faire venir au Sénat, on ne tint exprès cette assemblée hors de l'enceinte de Rome, comme on faisoit toutes les fois que Pompée vouloit s'y trouver; car il ne pouvoit pas non plus entrer dans la Ville, parce qu'il étoit Gouverneur d'Espagne.

11. *Pour parler comme les Historiens.*] Ciceron dit *pour parler comme Thucydide*, parce que *ἱστορικὸν λόγον* du Texte lui est fort familier; mais *digression* est un mot commun à tous les Historiens.

12. *Celui qui n'a point été d'avis de m'en accorder, a opiné d'une manière qui me fait plus d'honneur que tous les Triomphe du monde.*]

Lorsqu'il s'agit de décerner à Cicéron des supplications, Caton dit qu'il ne lui paroïssoit pas que les avantages qu'il avoit remportés fussent assez considérables pour qu'on en rendît aux Dieux des actions de grâces solennelles ; mais que d'ailleurs on ne pouvoit trop le louer sur la maniere dont il s'étoit conduit dans son Gouvernement, & que s'il y avoit des honneurs attachés à la vertu comme à la victoire, on ne pouvoit lui en rendre de trop grands.

Epist. 2. b. Lib. Epist. 5. Lib. 15. Fam.

13. *Il n'y avoit que Crassipes & lui à qui je n'eusse point écrit.*] On voit par cet endroit que Crassipes, le second gendre de Cicéron, n'étoit point mort, & que Cicéron étoit brouillé avec lui, parce qu'il avoit répudié sa fille.

14. *Il fait trop bien les siennes.*] Il y a dans le Texte *mirus est Ougamis*, i. e. *turbator sup. rationum*. Cicéron a déjà dit de cet Affranchi dans une autre Lettre *περὸς ἀρκείαν τὰς ψήφους*, *rationes conturbasse*.

15. *C'est un autre Lartidius.*] Ce Lartidius étoit apparemment quelque fourbe insigne qui ne nous est point connu, ou quelqu'Affranchi qui avoit fait les affaires de Cicéron avant Philotime, & dont il n'avoit pas été plus content. Car je ne crois pas qu'on voulût avec Turnèbe reconnoître sous ce nom de Lartidius, Ulysse fils de Laërte.

16. *Cette affaire dans laquelle vous m'avez promis de me seconder.*] Je crois que ces mots, & *in eo ego te adjuvabo*, sont de la Lettre où Atticus avoit promis à Cicéron de le servir.





EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

B *Rundusium* venimus VII. Ka-
 lend. Decemb. usi tua felicita-
 te navigandi. Ita belle nobis flavit
 ab Epiro lenissimus Onchesmites.
 Hunc ^a ἀπονδείζοντα, si cui voles
^b τ̄ νεωτέρων, pro tuo vendito. Inva-
 litudo tua me valde conturbat. Signi-
 ficant enim tuæ litteræ te pror-
 sus laborare. Ego autem, cum sciam
 quam sis fortis, vehementius esse
 quiddam suspicor, quod te cogat ce-
 dere, & propemodum infringat:
 etsi alteram quartanam Pamphilus
 tuus mihi dixit decessisse, & alte-
 ram leviolem accedere. Terentia
 vero, quæ quidem eodem tempore
 ad portam Brundisiam venit, quo
 ego in portum, mihiq̄e obviam in

^a Versum spondiacum. ^b Juniorum.



L E T T R E II.

JE suis arrivé à Brindes le vingt-quatrième de Novembre, & j'ai été pour cette fois aussi heureux que vous, tant la Mer & les vents ¹ m'ont été favorables. Voilà un vers dont vous pouvez vous faire honneur auprès de notre jeunesse ². Je suis fort en peine de votre santé, car il me paroît par vos Lettres que vous vous trouvez très-foible; & comme je sçai combien vous avez de courage, je juge qu'il faut que vous souffriez beaucoup puisque vous êtes si abattu. Cependant Pamphile m'a dit que votre fièvre double-quarte étoit changée en quarte, & qu'elle étoit bien moins forte; & ma femme qui est arrivée à Brindes comme j'y abordois, & qui m'a rencontré dans la Place, m'a dit qu'elle avoit sçû à Trebule par Pontius que vous n'aviez plus de fièvre; si cela est, comme votre sagesse & votre bon

foro fuit, L. Pontium sibi in Trebulano dixisse narrabat, etiam eam decessisse. quod si ita est, est quod maxime me hercule opto; idque spero tua prudentia & temperantia te consecutum.

Venio ad epistolas tuas, quas ego sexcentas uno tempore accepi, aliam alia jucundiolem, quæ quidem erant tua manu. Nam Alexidis manum amabam, quod tam prope accedebat ad similitudinem tuæ litteræ: non amabam, quod indicabat te non valere. Cujus quoniam mentio facta est; Tironem Patris ægrum reliqui, adolescentem, ut nosti, & (adde si quid vis) probum: nihil vidi melius. Itaque careo ægre. quamquam videbatur se non graviter habere; tamen sum sollicitus, maximamque spem habeo in M. Curii diligentia, de qua ad me scripsit Tiro, & multi nuntiarunt. Curius autem ipse sensit, quam tu velles se à me diligi; & eo sum admodum delectatus; &

regime me le font esperer , je m'en ré-
jouis fort.

Il faut maintenant répondre à vos Lettres. J'en reçus un nombre infini en même tems , & elles m'ont toutes fait plus de plaisir l'une que l'autre ; surtout celles qui étoient écrites de votre main. Quoique j'aime fort l'écriture d'Alexis parce qu'elle approche fort de la vôtre, je ne l'ai vûe cette fois qu'avec peine , parce que c'étoit une marque que vous étiez incommodé. A propos d'Alexis , j'ai laissé Tiron malade à Patres. Vous connoissez le mérite de ce jeune homme , je me contenterai de vous dire que je n'en ai point vû qui eut plus de vertu. Aussi je sens fort qu'il me manque ; & quoiqu'il soit persuadé que sa maladie n'est point dangereuse , je ne laisse pas d'en être fort inquiet. Cependant j'espere beaucoup des soins que lui rend Curius , comme Tiron lui-même & plusieurs autres personnes me le mandent. De mon côté j'ai fait connoître à Curius combien vous souhaitiez qu'il fût de mes amis ;

mehercule est quam facile diligas

ἠ αὐτόχθων in homine urbanitas.

stamen-
eporata. Ejus est testamentum de T. ortorio Ci-
ceronum signis obsignatum, cohortis-
que Prætoris, fecit palam te ex li-
bella, me ex teruncio.

a Nativa & indigena.

In Actio Corcyræ Alexion me
opipare muneratus est. Q. Ciceroni
obsisti non potuit, quo minus Thy-
mim videret. Filiola tua te delecta-
ri lætor, & probari tibi^b φῦσιν^c esse,
^c ἢ πρὸς τὰ τέκνα. Etenim si hæc non
est, nulla potest homini esse ad homi-
nem naturæ adjunctio; qua sublata,
vitæ societas tollitur. Bene eveniat,
inquit Carneades, spurce: sed ta-
men pudentius quam Lucius noster,
& Patron: qui cum omnia ad se re-
ferant, quidquam alterius causa
fieri putent? & cum ea re bonum vi-
rum oportere esse dicant, ne malum

b Naturalem. c Amorem in filios.

& en effet, je le goûte fort, & je lui trouve un enjouement naturel, & un tour de plaisanterie fort agréable³. Je vous porte son testament⁴ cacheté du cachet de mon frere⁵, de notre neveu, de mon fils, & de tous ceux de ma suite⁶, il vous a fait en leur présence son héritier principal⁷, & moi pour un quart de son bien.

Alexion⁸ m'a régalé magnifiquement à Actium de Corcyre⁹. Votre neveu a voulu absolument aller voir le fleuve Thyamis¹⁰. Je suis ravi que vous soyez si charmé de votre aimable fille¹¹, & que vous reconnoissiez par vous-même que la tendresse des peres pour leurs enfans vient de la nature. Et certainement, si les liens du sang ne sont pas naturels, il n'y en a point d'autres qui le puissent être, ce qui détruit absolument la société. Les sentimens obscenes de Carneade¹² me paroissent encore plus supportables que ceux de vos Epicuriens, qui rapportant tout à eux, croient par conséquent qu'on ne peut rien faire pour les autres; & qui, lorsqu'ils disent qu'il faut faire le bien, non qu'il y ait aucune action qui soit par elle-même bonne ou mauvaise,

374 LIBER VII. EPIST. II.
habeat, non quo id natura rectum sit; non intelligant se de callido homine loqui, non de bono viro? sed hac opinor sunt in iis libris, quos tu laudando animos mihi addidisti.

modum
Redeo ad rem. Commodi expectabam epistolam, quam Philoxeno dedisses (scripseras enim in ea esse de sermone Pompeii Neapolitano) eam mihi Patron Brundisii reddidit, Corcyrae, ut opinor, acceperat. Nihil potuit esse jucundius. Erat enim de Republica, de opinione: quam is vir haberet integritatis meae; de benevolentia, quam ostendit eo sermone, quem habuit de triumpho. Sed tamen hoc jucundissimum, quod intellexi te ad eum venisse, ut ejus animum erga me perspiceres: hoc mihi inquam accidit jucundissimum. De triumpho autem, nulla me cupiditas unquam tenuit ante Bibuli impudentissimas litte-

mais parce qu'on y trouve son avantage, ne considèrent pas que c'est là le portrait d'un homme adroit & habile, & non pas d'un honnête homme. Mais tout cela se trouve dans ces Livres dont vous êtes si content, ce qui m'a encouragé à traiter de pareils sujets.

Revenons à vos Lettres. J'attendois avec impatience celle que vous aviez donnée à Philoxene, parce que vous me marquiez dans une autre, que vous me parliez dans celle-ci de l'entretien que vous avez eu à Naples avec Pompée. Patron me l'a enfin rendue à Brindes, & je crois qu'il l'avoit rapportée de Corcyre. J'ai lû avec un plaisir infini ce que vous me dites de l'état présent des affaires, de la bonne opinion qu'a Pompée de mon intégrité, & des bonnes intentions qu'il vous a paru avoir au sujet de mon Triomphe. Mais ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est que vous le soyez allé voir exprès pour le pressentir sur ce qui me regarde; je vous en fai un gré infini. Pour ce qui est du Triomphe, je n'en ai eu bien envie que depuis qu'on a accordé à Bibulus, sur une Lettre pleine de faussetés, des supplications de tant de jours.

ras, quas amplissime supplicatio consecuta est: à quo si ea gesta sunt, quæ scripsit, gauderem, & honori faverem. Nunc illum qui pedem porta, quoad hostis cis Euphratem fuit, non extulerit, honore augeri: me, in cuius exercitu spem illius exercitus habuit, idem non assequi, dedecus est nostrum, nostrum, inquam, te conjungens. Itaque omnia experiar; & , ut spero, assequar. Quod si tu valeres, jam mihi quædam explorata essent. Sed, ut spero, valebis.

De raudusculo Numeriano multum te amo. Hortensius quid egerit a veo scire; Cato quid agat: qui quidem in me turpiter fuit malivulus. Dedit integritatis, justitiæ, clementiæ, fidei mihi testimonium, quod non querebam; quod postulabam negavit. Itaque Cæsariis litteris, quibus mihi gratulatur, & omnia pollicetur, quo modo exultat.

S'il avoit fait véritablement ce dont il se vante, je m'en réjouirois, & je serois le premier à favoriser sa poursuite ; mais que lui qui s'est tenu enfermé dans Antioche tant que les ennemis ont été au de-là de l'Euphrate, obtienne un honneur auquel je n'oserai prétendre, moi dont l'armée a soutenu & rassuré la sienne, cela seroit honteux pour nous, je dis pour vous aussi-bien que pour moi. Je suis donc résolu à employer tous les moyens possibles, & j'espère de réussir. Si vous vous portiez bien, je saurois déjà à peu près sur quoi je puis compter ; mais il y a apparence que vous serez bientôt rétabli.

Je vous suis bien obligé d'avoir pensé à cette petite dette de Numerius. Mandez-moi ce qu'a fait Hortensius¹³, & donnez-moi des nouvelles de Caton qui m'a desservi d'une manière indigne. Il a fait de grands éloges de mon désintéressement, de mon intégrité, de ma douceur, de ma probité, ce que je ne lui demandois pas ; & il m'a refusé le seul témoignage que je lui demandois. Aussi César, dans la Lettre où il me fait compliment & m'offre ses services, ne manque pas de relever comme il faut

*Catonis in me ingratiſſimi injuria?
at hic idem Bibulo dierum XX. ig-
noſce mihi, non poſſum hæc ferre,
nec feram.*

*Cupio ad omnes tuas episto-
las; ſed nihil neceſſe eſt. Jam enim te videbo.
Illud tamen de Chryſippo, nam de
altero illo minus ſum admiratus, ope-
rario homine. Sed tamen ne illo qui-
dem quicquam improbius. Chryſip-
pum vero, quem ego propter litte-
rularum neſcio quid libenter vidi,
in honore habui diſcedere à puero,
inſciente me? mitto alia quæ audio
multa: mitto furta: fugam non fe-
ro, qua mihi nihil viſum eſt ſcele-
ratius. Itaque uſurpavi vetus illud
Druſi, ut ferunt, Prætoris in eo,
qui eadem liber non juraret; me
iſtos liberos non addixiſſe; præſer-
tim cum aſſet nemo, à quo recte
vindicarentur. Id tu ut videbitur,
ita accipies. Ego tibi aſſentior. Uni
tuæ diſertiſſimæ epistolæ non re-*

l'ingratitude de Caton à mon égard. Mais ce même Caton a fait accorder à Bibulus vingt jours de supplications ¹⁴; voilà, je vous l'avoue, ce que je ne puis soutenir, & ce que je ne lui pardonnerai jamais.

Je répondrois volontiers à toutes vos Lettres; mais comme je suis à la veille de vous revoir, cela seroit inutile. Il faut néanmoins vous parler encore de Chrysisippus; pour cet autre Affranchi, qui n'est qu'un vil Artisan, il m'a beaucoup moins surpris, quoique j'aie aussi fort sujet de m'en plaindre. Mais que Chrysisippus ait quitté mon fils sans rien dire, lui que j'ai favorisé & distingué à cause de son érudition, quoique fort médiocre! Je ne vous parle point de beaucoup d'autres choses dont on m'a averti, comme de ses rapines; c'est son évafion dont je suis piqué, & qui me paroît la chose du monde la moins pardonnable. Je suis donc résolu à suivre l'ancienne maxime qu'on attribue au Préteur Drusus ¹⁵, à l'égard des Affranchis qui ne jure-roient pas d'avoir toujours le même respect pour leurs Maîtres ¹⁶; je déclarerai que je ne leur ai point accordé

scripsi, in qua est de periculis Reipublicæ. Quid rescriberem? valde eram perturbatus. Sed, ut nihil magnopere metuam, Parthi faciunt, qui repente Bibulum semivivum reliquerunt.

REMARQUES

SUR LA II. LETTRE.

1. **L***Es vents.*] Il y a dans le Texte le vent d'*Onchesmus*. Il est fort ordinaire de donner aux vents le nom des lieux d'où ils soufflent. Onchesmus étoit un Port d'Epire auprès de Buthrote.

2. *Voilà un vers dont vous pouvez vous faire honneur auprès de notre jeunesse.*] Cicéron s'étant apperçû que sa phrase finissoit par un vers, au lieu d'en rompre la mesure, il dit en plaisantant, à Atticus qu'il le lui abandonne, & qu'il peut s'en faire honneur auprès de ces jeunes gens qui le voyoient sur le pié de bel esprit & d'homme de Lettres.

3. *Un tour de plaisanterie fort agréable.*] *ἀυρίχθωι urbanitas*, c'est ce qu'il appelle ailleurs *antiquam & vernaculam festivitatem*, cette plaisanterie naturelle aux anciens Romains, que Cicéron mettoit au-dessus de l'*Urbanité Attique*.

la liberté, aussi-bien on n'a pas observé les formalités requises ¹⁷. Il n'en fera néanmoins que ce que vous voudrez, & je m'en rapporte entièrement à vous. Je ne réponds point à la Lettre où vous faites de si sages réflexions sur les malheurs dont la République est menacée; que vous dirois-je là-dessus? Je n'en suis pas moins allarmé que vous, mais je me rassure lorsque je pense aux Parthes qui, contre toute sorte d'apparence, se sont tout d'un coup retirés, fort heureusement pour Bibulus qu'ils ont laissé à demi-mort de peur.

Accedunt non Attici, sed falsiores quam illi Atticorum, Romani veteres atque urbani sales. Epist. 15. Lib. 9. Fam.

4. *Je vous porte son Testament.*] Le Texte est corrompu en cet endroit, & les Commentateurs se sont vainement épuisés en conjectures pour le rétablir. C'est quelque chose de curieux que de voir l'interprétation que l'un des plus habiles donne à cet endroit; je ne crois pas qu'on puisse en ce genre pousser plus loin le ridicule. Je lis avec Manuce *ejus Testamentum deporto trium Ciceronum, &c.* Si l'on ne peut pas assurer que ce soit la véritable leçon, elle fait du moins un sens raisonnable, & a rapport à cet endroit de la Lettre suivante, à *Curio tabulas accepi quas mecum porto.* On pourroit lire encore, *ejus est Testamentum de*

Portitorio, &c. *Portitorium*, c'étoit le Bureau où l'on payoit la douanne. Grévius a conservé judicieusement dans la suite de ce passage la leçon des anciennes éditions, en attendant des lumieres plus sûres que celles que les nouveaux Critiques ont crû pouvoir tirer des Manuscrits. Il n'est pas pardonnable à Gruterus & à Schrevelius d'avoir mis dans leur Texte la conjecture de Bosius, qui lit: *Ejus est Testamentum de tortorii uncis, Geronum signis obsignatum, cohortisque Prætorie, fecit palam te exlibratus, me exartuatus*. Voilà un Texte qui promet un beau Commentaire. Tout ce qu'il y a de vrai dans l'interprétation de Bosius, c'est que ce Testament n'étoit qu'une plaisanterie comme on en faisoit souvent alors. *Sueton. Julio. Nonnulli urbanorum, cum quid per jocum testandi gratia signarent, &c.* Vide Gronov. de pecunia Ver. Lib. 4. cap. 9. Il est venu jusqu'à nous quelques-uns de ces Testamens Burlesques, qui ont été donnés au Public par Georges Fabricius & par Lambecius.

5. *Cacheté du cachet de mon frere, &c.*] Quand on faisoit son Testament, on appeloit plusieurs de ses amis qui servoient de témoins, & qui cachetoient l'Acte, ce qui tenoit alors lieu de signature.

6. *De ma suite.*] Il y a dans le Texte, *cohortisque Prætorie*. Dans la Lettre précédente & dans la suivante, le mot *cohors* se trouve dans le même sens. Nous avons déjà dit que *Prætor* signifioit en général tous ceux qui avoient quelque commandement.

7. *Son héritier principal.*] J'ai suivi ici l'interprétation de Manuce; on en peut voir une autre dans le Traité de Gronovius, de pecunia

veteri, Lib. 2. cap. 2. Il n'est rien de plus incertain que toutes ces anciennes supputations ; & d'ailleurs comme il ne s'agit ici que d'une plaisanterie que nous ne pouvons pas démêler, tout cela est assez indifférent.

8. *Alexion*.] Medecin très-habile dont il parle avec éloge dans la première Lettre du quinzième Livre.

9. *Actium de Corcyre*.] On l'appeloit ainsi pour le distinguer de l'autre Actium, si fameux depuis par la défaite d'Antoine. Cicéron dit ailleurs *de portu Corcyreorum*. Il y fut retenu pendant huit jours par le mauvais tems. *Epist.* 9. Lib. 16. *Fam.* Cet Actium étoit en Epire vis-à-vis de l'Isle de Corcyre, & l'Actium qu'Auguste appela depuis *Nicopolis* étoit dans l'Acarnanie.

10. *Le Fleuve Thyamis*.] Sur lequel étoient les Terres d'Atticus.

11. *Je suis ravi que vous soyez si charmé de votre aimable fille, &c.*] Voyez Remarque 3, sur la dix-neuvième Lettre du cinquième Livre.

12. *Les sentimens obscenes de Carneade*.] Il n'y a rien d'obscene dans cette formule, *bene eveniat*, l'obscenité est dans la chose à laquelle Carneade l'appliquoit. Casaubon croit qu'il disoit *τύχη τῆ ἀγαθῆ παιδοποιῶμεν*, mais ce dernier mot n'a rien d'obscene, il y a plus d'apparence qu'il se servoit du mot *συγγενέσθαι*, *coire*. Cicéron veut donc dire qu'il est honteux que Carneade se servît dans une pareille occasion, de cette formule de bon augure qu'on employoit dans les actions les plus solennelles, comme chez les Romains, *quod felix faustumque sit*. On pourroit encore don-

ner un autre sens à cet endroit, car il n'est pas bien sûr qu'il s'agisse ici d'obscénité. *Spurce* pourroit bien ne signifier ici que *faëde, turpiter*, comme dans plusieurs autres endroits de Cicéron. Et alors il voudroit dire qu'il paroïssoit par cette formule *bene eveniat*, que Carneade avoit pour principal objet dans toutes ses actions, l'*utile* plus que l'*honnête*, ce qui étoit un sentiment indigne d'un Philosophe; qu'on devoit penser avec les Stoïciens, que la vertu se suffisoit à elle-même; au lieu que les Académiciens, comme Carneade, joignoient ensemble les motifs de l'*utile* & de l'*honnête*. Mais les Epicuriens alloient encore plus loin; ils regardoient la volupté comme l'unique fin, même à l'exclusion de la vertu; du moins c'étoit le sentiment que leurs Adversaires leur attribuoient, ou les conséquences qu'ils tiroient de leurs principes. Suivant cette seconde interprétation, il faudroit traduire le *bene eveniat* de Carneade par *qu'il nous en arrive du bien*, comme si ç'avoit été le principal motif des actions de ce Philosophe, qui ne commençoit jamais rien qu'avec cette espece de préface de bon augure.

13. *Ce qu'a fait Hortensius.*] C'est-à-dire quelles mesures il a prises, & quels biens il veut vendre de la succession de son pere.

14. *Ce même Caton a fait accorder à Bibulus vingt jours de supplications.*] C'étoit les plus longues qu'on eût décerné jusqu'alors. On l'affecta peut-être, pour faire croire que les avantages qu'on avoit remportés sur les Parthes étoient fort considérables. On a vû dans le Livre précédent, que c'étoit Cassius qui les avoit battus, mais il ne commandoit

doit pas en chef, & les honneurs que le Sénat décernoit, comme les supplications & le Triomphe, regardoient celui qui avoit le commandement *cujus auspiciis res erat gesta*, comme ils parloient alors. Caton étoit beau-pere de Bibulus, & ce fut ce qui lui fit relâcher en sa faveur quelque chose de cette justice exacte, & de cette vertu austere dont il faisoit profession.

15. *Du Préteur Drusus.*] Il avoit été *Prætor urbanus* l'an 637.

16. *Qui ne jureroient pas d'avoir toujours le même respect pour leurs Maîtres*] Les Affranchis, dans les premiers tems de la République, étoient presque aussi soumis à leurs Maîtres que les Esclaves; & lorsqu'ils manquoient au respect qu'ils leur devoient en quelque chose de grave, les Juges les remettoient sous leur puissance, ou bien on les vendoit au profit de leur Maître. Quelquefois aussi, quand on affranchissoit un Esclave, c'étoit à condition qu'il rendroit toujours à son Maître certains services auxquels on l'engageoit par serment.

17. *Aussi-bien on n'a pas observé les formalités requises.*] Quand on affranchissoit un Esclave dans toutes les formes, son Maître venoit devant le Préteur avec lui & avec celui qui devenoit son Patron; il faloit aussi un Greffier, & des témoins. Quand on avoit observé toutes ces formalités, l'affranchissement étoit irrévocable. Il y avoit encore deux autres sortes d'affranchissemens irrévocables; le premier par Testament, & le second lorsqu'un Esclave du consentement de son Maître s'étoit fait mettre par les Censeurs sur le Rôle des Citoyens Romains. Il y avoit trois

386 LIBER VII. EPIST. III.
autres manieres d'affranchir moins solennel-
les ; la premiere *inter amicos* , lorsqu'on accor-
doit la liberté à un Esclave en présence de quel-



EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

AD. VIII. Id. Decemb. Hercu-
lanum veni , & ibi tuas litte-
ras legi , quas Philotimus mihi red-
didit : è quibus hanc primo aspectu vo-
luptatem cepi , quod erant à te ipso
scriptæ : deinde earum accuratissima
diligentia sum mirum in modum de-
lectatus. Ac primum, illud , in quo te
Dicæarcho assentiri negas , etsi cupi-
dissime expeditum à me sit , & ap-
probante te , ne diutius anno in pro-
vincia essem , tamen non est nostra
contentione perfectum. Sic enim sci-
to , verbum in Senatu factum esse
nunquam de ullo nostrum , qui pro-
vincias obtinuimus , quo in his diu-

etatum

ques amis ; la seconde *per mensam* , lorsque le Maître l'admettoit à sa table ; & la troisième *per epistolam* , lorsqu'il lui écrivoit une Lettre par laquelle il l'affranchissoit.



L E T T R E I I I .

J'Arrivai le sixième de Décembre à Herculum² , où Philotime me rendit votre Lettre. J'ai été très-aise de voir qu'elle étoit de votre main , & je vous sçai un gré infini de l'exactitude avec laquelle vous m'y rendez compte de tout ce qui peut m'intéresser. Pour y répondre , je vous dirai d'abord qu'il est vrai que selon vos principes contraires à ceux de Dicearque² , j'ai fort souhaité de n'être qu'une année hors de Rome. Mais cela a réussi sans qu'il ait été nécessaire de se donner aucun mouvement , & vous pouvez compter qu'on n'a pas parlé une seule fois de continuer aucun Gouverneur au de-là du tems marqué dans le Decret du Sénat. Ainsi , quand il seroit maintenant mieux pour moi que je fusse demeuré dans mon Gouverne-

tius quam ex S. C. maneremus : ut jam ne istius quidem rei culpam sustineam, quod minus diu fuerim in provincia, quam fortasse fuerit utile. Sed, quid si hoc melius? sæpe opportune dici videtur, ut in hoc ipso. Sive enim ad concordiam res adduci potest, sive ad bonorum victoriam; utriusvis rei me aut adiutorem velim esse, aut certe non expertem. Sin vincuntur boni; ubicunque essem, una cum iis victus essem. Quare celeritas nostri reditus ^a ἀμεταμέλητος debet esse.

Quod si ista nobis cogitatio de triumpho injecta non esset, quam tu quoque approbas, næ tu haud multum requireres illum virum, qui in VI libro informatus est. Quid enim tibi faciam, qui illos libros devorasti? Quin nunc ipsum non dubitabo rem tantam abjicere, si id erit rectius. Utrumque vero simul agi non potest, & de triumpho ambi-

^a Non poenitenda.

ment , il seroit toujours vrai que je n'en ai pas été le maître. Mais , comme l'on dit d'ordinaire , souvent les choses auxquelles on n'a point contribué , sont les meilleures ; cela se trouve vrai en cette occasion. Car si l'on en vient à un accommodement ou que le bon parti ait le dessus , je suis bien aise d'avoir part à l'une de ces deux choses , ou du moins d'en profiter ; & si les gens de bien sont vaincus , quelque part que je fusse , je le serois toujours avec eux ; ainsi je ne dois point me repentir de m'être si fort pressé de revenir.

Sans cette envie du Triomphe que l'on m'a donnée & que vous approuvez vous-même , j'ose vous assurer que vous trouveriez en moi une copie assez approchante de ce portrait d'un bon Citoyen que j'ai fait dans le sixième de ces Livres que vous avez lus avec tant d'avidité³. Je renonceroi même , s'il le faut , à cet honneur , tout grand qu'il est ; car on ne peut pas en même tems , & parler avec liberté sur les affaires de la République , & garder tous les ménagemens nécessaires

tiose, & de Rep. libere. Sed ne dubitaris quin, quod honestius id mihi futurum sit antiquius. Nam quod putas utilius esse vel mihi, quod tutius sit, vel etiam ut Reip. prodesse possim, me esse cum imperio; id coram considerabimus quale sit. Habet enim res deliberationem; etsi ex parte magna tibi assentio.

De animo autem meo erga Remp. bene facis quod non dubitas, & illud probe judicas, nequaquam satis pro meis officiis, pro ipsius in alios effusione illum in me liberalem fuisse: ejusque rei causam vere explicas; & eis, quæ de Fabio, Caninioque acta scribis, valde consentiunt: quæ si secus essent, totumque se ille in me profudisset; tamen illa, quam scribis, custos urbis me præclaræ inscriptionis memorem esse cogeret; nec mihi concederet, ut imitarer Volcæcium, aut Servium, quibus tu es contentus; sed aliquid nos vellet

pour obtenir le Triomphe ; mais n'appréhendez pas que je préfère mon intérêt à mon devoir. Quant à la pensée où vous êtes qu'il sera , & plus sûr pour moi & plus avantageux pour la République , que je garde le Titre de Général d'armée ⁴ , nous raisonnerons ensemble là-dessus ; cela ne laisse pas d'avoir ses difficultés , quoique je sois assez de votre sentiment.

Vous avez raison de croire que je ferai toujours dans les intérêts de la République ; & vous remarquez fort bien que je n'ai pas trop lieu de me louer de César , & par rapport à ce que j'ai fait pour lui , & par rapport à ce qu'il fait tous les jours pour d'autres. Vous en avez pénétré les véritables raisons ; & ce que vous me mandez de Fabius & de Caninius ⁵ , en est une nouvelle preuve. Mais quand même il se feroit livré à moi tout entier , cette Minerve dont vous me parlez , à qui je confiai la garde de Rome , pendant mon exil ⁶ , me feroit toujours souvenir de cette inscription qui m'apprend si bien mon devoir , & ne me permettroit pas même de m'en tenir au parti que prennent Volcatius & Ser-

392 LIBER VII. EPIST. III.
nobis dignum & sentire & defendere.

Quod quidem agerem, si liceret, alio modo ac nunc agendum est. De sua potentia dimicant homines hoc tempore, periculo civitatis. Nam si Resp. defenditur; cur ea Consule isto ipso defensa non est? cur ego, in cuius caussa Reip. salus consistebat, defensus postero anno non sum? cur imperium illi, aut cur illo modo prorogatum est? cur tantopere pugnatum est, ut de ejus absentis ratione habenda decem Tribuni pleb. ferrent? his ille rebus ita convaluit, ut nunc in uno civi res ad resistendum sit: qui mallem tantas ei vires non dedisset, quam nunc tam valenti resisteret. Sed quoniam res eo deducta est, non quæram, ut scribis, ^a πῶς σάφους τὸ Ἰ Αἰτρειδῶν; mihi ^b σάφους unum erit, quod à Pompeio gubernabitur.

^a Ubi navigium Attidarum.

^b Navigium.

LIVRE VII. LETTRE III. 393
vius⁷ dont vous me proposez l'exem-
ple, mais elle m'inspireroit une vigueur
& des sentimens plus dignes de moi.

Je n'hésiterois pas à me déclarer,
s'il ne s'agissoit que des intérêts de la
République, mais je la vois sacrifiée
aujourd'hui à l'ambition de deux Parti-
culiers. Si l'on n'agit maintenant que
pour elle, pourquoi l'a-t'on abandon-
née pendant le Consulat de César?
Pourquoi, l'année suivante, m'a-t'on
abandonné moi-même, moi dont les in-
térêts étoient si fort liés avec les siens?
Pourquoi a-t'on fait continuer à César
son Gouvernement, & pourquoi par de
telles voies⁸? Pourquoi s'est-t'on donné
tant de mouvemens pour faire propo-
ser par tout le corps des Tribuns, le
Decret qui le dispensoit de venir à Ro-
me pour demander le Consulat? On
l'a rendu par-là si puissant, que la Ré-
publique n'a plus de ressources que
dans un seul Citoyen, qui auroit bien
mieux fait de s'opposer d'abord à César,
que de combattre contre lui après l'avoir
armé contre nous. Cependant, puisque
les choses se trouvent ainsi engagées, je
ne demanderai point, pour parler com-
me vous, où est le vaisseau des Atri-

Illud ipsum, quod ais, quid fiet, cum erit dictum? Dic M. Tulli ^α σύντομα. Cn. Pompeio assentio: ipsum tamen Pompeium separatim ad concordiam hortabor. Sic enim sentio; maximo in periculo rem esse. Vos scilicet plura, qui in urbe estis. Verumtamen hoc video, cum homine audacissimo, paratissimoque negotium esse; omnes damnatos, omnes ignominia affectos, omnes damnatione, ignominiaque dignos illac facere, omnem fere juventutem, omnem illam urbanam ac perditam plebem, Tribunos valentes, addito C. Cassio, omnes, qui aere alieno premantur; quos plures esse intelligo, quam putaram. Caussam solum illa caussa non habet; ceteris rebus abundat. Hic omnia facere omnis, ne armis decernatur; quorum exitus semper incerti, nunc

α Paucis verbis.

LIVRE VII. LETTRE III. 395
des 9, je n'en connoîtrai point d'autre
que celui que montera Pompée.

Mais à présent, lorsqu'il faudra opi-
ner dans le Sénat, que direz-vous ? Ce
que je dirai ; le voici en deux mots ;
Je suis de l'avis de Pompée. Je ne lais-
serai pas en particulier de le porter à
un accommodement, car il me paroît
que ce seroit fort hazarder que d'en
venir à une guerre civile. Vous autres
qui êtes à Rome, vous en pouvez juger
mieux que moi ; mais il est certain que
nous avons affaire à un homme aussi
puissant, qu'il est entreprenant & har-
di. Il aura pour lui tous les gens con-
damnés & notés, tous ceux qui méritent
de l'être, presque toute notre jeu-
nesse, cette populace qui se plaît dans
le trouble, des Tribuns qui seront fort
puissans, sur-tout si C. Cassius se joint
à eux ¹⁰, enfin tous les gens accablés
de dettes qui sont en plus grand nom-
bre que je ne pensois. Il ne manque
à ce parti qu'une meilleure cause,
tout le reste s'y rencontre. Ainsi il n'y
a rien qu'on ne doive tenter plutôt
que d'en venir à la guerre ; le succès
en est toujours incertain, & il ne l'est

396 LIBER VII. EPIST. III.
vero in alteram partem magis timendi.

Bibulus de provincia decessit, Ventionem praefecit. In decedendo erit, ut audio, tardior: quem cum ornavit Cato, declaravit iis se solis non invidere, quibus nihil, aut non multum ad dignitatem posset accedere. Nunc venio ad privata. Fere enim respondi tuis litteris de Republica, & iis, quas in suburbano, & iis, quas postea scripsisti. Ad privata venio. Unum etiam de Caelio. Tantum abest ut meam ille sententiam moveat, ut valde ego ipsi, quod de sua sententia decesserit, poenitendum putem. Sed quid est quod ei vici Luceii sint addicti, hoc te praetermisisse miror. De Philotimo faciam equidem ut mones. Sed ego mihi ab illo hoc tempore non rationes expectabam, quas tibi edidit, verum id reliquum, quod ipse in Tusculano me referre in commentarium mea manu voluit, quodque

LIVRE VII. LETTRE III. 397
pas même assez pour nous en cette
occasion.

Bibulus revient de son Gouverne-
ment, il a laissé Vejenton pour y com-
mander, on dit qu'il sera long-tems en
chemin. Caton en le favorisant a fait
voir que s'il y a quelqu'un dont il ne
soit pas jaloux, ce sont seulement ceux
à qui de nouveaux honneurs ne peuvent
gueres donner plus d'illustration ¹¹. Je
viens maintenant à mes affaires domes-
tiques, car je crois avoir répondu à
tout ce que vous me dites sur celles de
l'Etat dans vos deux Lettres écrites,
l'une dans votre maison aux portes de
Rome, & l'autre quelques jours après;
passons à mes affaires de famille. J'a-
jouterai néanmoins encore un mot tou-
chant Célius; bien-loin que son chan-
gement m'ébranle, je suis au contrai-
re persuadé qu'il s'en trouvera fort
mal ¹². Mais à propos de Célius, j'ap-
prends qu'on lui a ajugé les maisons de
Luceius ¹³; je suis surpris que vous
ne m'en ayez rien mandé. Pour ce qui
regarde Philotime, je suivrai votre
conseil. Je ne m'attendois pas à avoir
sitôt les comptes qu'il vous a rendus;
mais il y manque un article qu'il me

398 LIBER VII. EPIST. III.
idem in Asia mihi sua manu scriptum dedit. Id si præstaret, quantum mihi æris alieni esse ibi edidit, tantum, & plus etiam ipse mihi deberet. Sed in hoc genere, si modo per Remp. licebit, non accusabimur posthac: neque hercule antea negligentes fuimus, sed amicorum multitudine occupati. Ergo utemur, ut polliceris, & opera & consilio tuo: nec tibi erimus, ut spero, in eo molesti.

De serperastris cohortis meæ nihil est quod doleas. Ipsi enim se collegerunt admiratione integritatis meæ. Sed me moverat nemo magis quam is quem tu neminem putas. Idem & initio fuerat: & nunc est egregius. Sed in ipsa decessione significavit, sperasse se aliquid; & id, quod animum induxerat paulisper, non tenuit: sed cito ad se rediit; meisque honorificentissimis erga se officiis victus, pluris ea duxit quam omnem pecuniam. Ego à Cu-

fit mettre lui-même sur mon Livre à Tusculum, & dont il m'a donné un billet de sa main pendant que j'étois en Asie. Cet article seul pourra suffire, & au de-là, pour m'acquitter de ce qu'il prétend que je lui dois. J'aurai dorénavant plus d'ordre dans mes affaires, pourvû que celles de la République me le permettent. Si elles n'ont pas été mieux réglées jusqu'à présent, ce n'a point été ma faute, mais c'est que les affaires de mes amis ne m'ont pas laissé le tems de penser aux miennes. Je me servirai pour les rétablir & de vos conseils, & des secours que vous m'offrez; mais je n'abuserai point de votre honnêteté.

Quant à ce que je vous avois mandé des principaux Officiers de ma suite¹⁴, consolez-vous, mon desintéressement les a si fort charmés, qu'ils sont tous rentrés dans leur devoir. Il n'y en avoit point qui m'eut plus piqué, que celui dont vous le soupçonnez le moins. J'avois été fort content de lui jusques-là, & je ne le suis pas moins maintenant; mais lorsque je partis, il témoigna qu'il comptoit d'avoir une partie de cet argent que je voulois laisser à mon Questeur; il n'a pas été

rio tabulas accepi, quas mecum porto. Hortensii legata cognovi. Nunc haveo scire quid hominis sit, & quarum rerum auctiorem instituat. Nescio enim cur, cum portam Flumentanam Cælius occuparit, ego Puteolos non meos faciam.

Venio ad Piræea, in quo magis reprehendendus, quod homo Romanus Piræea scripserim, non Piræcum, (sic enim omnes nostri locuti sunt) quam quod in addiderim. Non enim hoc ut oppido præposui, sed ut loco: & tamen Dionysius noster, qui est nobiscum, & Nicias Cous non rebatur oppidum esse Piræea. Sed de re videro. Nostrum quidem si est peccatum, in eo est, quod, non ut de oppido, locutus sum, sed ut de loco; secutusque sum, non dico Cæcilium, Mane ut ex portu in Piræum; (malus enim auctor latinitatis est) sed Terentium cujus fabellæ propter elegantiam sermonis putabantur à C. Lælio scribi: Heri aliquot

néanmoins difficile de lui faire entendre raison , & il est bientôt revenu à ses premiers sentimens. Aussi les marques de distinction qu'il a reçues de moi , lui ont fait plus de plaisir que tout l'argent du monde. Je vous porte le Testament de Curius. J'ai vû celui d'Hortensius. Je voudrois maintenant sçavoir à quoi il est résolu , & ce qu'il compte de mettre en vente. Puisque Célius s'est saisi de la porte Flumentane , je puis bien aussi m'emparer de Pouzsoles. ¹⁵

Je viens à cette faute de Grammaire que vous avez relevée ; si j'en ai fait une, c'est d'avoir écrit *Piræa* , au lieu que tous les Auteurs Latins ont écrit *Piræum* , & non pas d'avoir ajouté la préposition *in* , car j'ai compté que le Pirée n'étoit pas une ville ¹⁶ ; Dionysius que j'ai avec moi & Nicias de Cos sont du même sentiment ; mais enfin toute la faute seroit d'avoir parlé suivant ce principe. Je ne manque pas néanmoins d'autorités ; je pourrois vous citer Cecilius ¹⁷ : *Mane ut ex portu in Piræum* , mais ce n'est pas un bon Auteur pour la pureté du langage. Je me contenterai de ces deux endroits de Terence, dont le stile est si pur, qu'on a attribué ses Comedies à Lælius :

402 LIBER VII. EPIST. III.
adolescentuli coiimus in Pi-
ræum. *Et idem*, Mercator hoc
addebat, captam è Sunio. *Quod*
si ^a δῖμυς oppida volumus esse; tam
est oppidum Sunium, quam Piræus.

Sed, quoniam grammaticus es, si
hoc mihi ^b ζήτημα persolveris, ma-
gna me molestia liberaris. Ille mihi
litteras blandas mittit. *Facit idem*
pro eo Balbus. *Mihi certum est*, ab
honestissima sententia digitum nus-
quam. *Sed scis illi reliquum quan-*
tum sit. Putasne igitur verendum
esse, ne aut objiciat id nobis ali-
quis, si languidius; aut repetat, si
fortius? Quid ad hæc reperis? sol-
vamus, inquis. Age, à Cælio mu-
tuabimur. Hoc tu tamen consideres
velim. Puto, enim in Senatu si
quando præclare pro Rep. dixero,
Tartesium istum tuum mihi exeun-
ti, Jube sodes nummos curare.

^a Vicos. ^b Questionem.

Quid superest? etiam. Gener est

Heri aliquot adolescentuli coiimus in Piraeum; & dans un autre endroit: *Mercator hoc addebat, captam à Sunio*. Ce second exemple prouve aussi-bien que le premier; car si un gros amas de maisons fait une ville ¹⁸, Sunium en fera une aussi-bien que le Pirée.

Mais, puisque vous êtes si bon Grammairien, voici une question un peu plus embarrassante que je vous prie fort de me résoudre. Je reçois des Lettres de César pleines d'honnêteté, Balbus m'en écrit de sa part du même stile. Je suis bien résolu à ne m'écarter en rien de ce que l'honneur demandera de moi; mais vous sçavez combien je dois encore à César. Si en opinant je le ménage, on ne manquera pas de dire que c'est parce qu'il est mon créancier; & si je ne le ménage point, ses amis me redemanderont son argent. Que faire? le payer, me direz-vous; il faudra donc emprunter à Célius ¹⁹. Pensez à cela, je vous prie, car je m'imaginais que s'il m'arrive de parler avec fermeté dans le Sénat, votre bon ami Balbus ²⁰ viendra aussi-tôt me dire, Payez donc ce que vous devez.

Qu'ai-je encore à vous mander? Ma

suavis mihi , Tullia , Terentia : quantumvis vel ingenii , vel humanitatis ; satis. Reliqua quæ nosti ferenda. Scis enim , quos aperuerimus : qui omnes , præter eum , de quo per te egimus , reum me facere ventur. Ipsis enim expensum nemo ferret. Sed hæc coram. Nam multi sermonis sunt. Tironis reficiendi spes est in M. Curio : cui ego scripsi , tibi eum gratissimum facturum , Dat. v. Id. Decemb. à Pontio ex Trebulano.

REMARQUES

SUR LA III. LETTRE.

1. **H***erculum.*] Auprès du Mont Vesuve.
 2. *Selon vos principes contraires à ceux de Dicaarque.*] Ce Philosophe soutenoit qu'il n'étoit pas d'un bon Citoyen de languir dans le repos , & d'être inutile à sa patrie ; le genre de vie qu'Atticus avoit choisi , faisoit assez voir qu'il ne goûtoit pas cette maxime.
Voyez la seizième Lettre du second Liv.
3. *Dans le sixième de ces Livres que vous avez*

femme , ma fille & moi , nous sommes tous fort contens de mon gendre ; on ne peut avoir plus d'esprit & de politesse , & cela mérite qu'on ne prenne pas garde au reste de si près. Vous sçavez ce que nous avons découvert de tous ceux qui avoient été sur les rangs , hors de celui à qui vous aviez fait des propositions de ma part. Ils prétendent que j'aurois beaucoup gagné à les avoir pour gendres ²¹ , & qu'ils n'ont point de dettes ²² , c'est que personne ne voudroit leur prêter ; mais nous parlerons de tout cela plus en détail , lorsque nous serons ensemble. Je compte fort sur les soins de Curius pour le rétablissement de Tiron ; j'ai marqué à Curius que vous lui en seriez très-obligé. Le neuvième de Décembre à Trebule , chez Pontius.

lûs avec tant d'avidité.] Il y a dans le texte in sexto libro , quid enim tibi faciam qui illos libros devorasti. Cicéron veut dire , à ce que je crois , qu'il suffisoit d'indiquer ces Livres à Atticus , parce qu'il les avoit fort présens. Il parle de ses Livres de la République.

4. *Qu'il sera & plus sûr pour moi , & plus avantageux pour la République , que je gar-*

de le titre de Général d'Armée.] On gardoit ce titre, & on étoit *cum Imperio*, jusqu'à ce qu'on fut rentré dans Rome. Ciceron pouvoit par ce moyen se dispenser d'aller au Sénat, & en cas qu'on en vint à la guerre, on pouvoit lui donner quelque commandement.

5. *Fabius & Caninius]* Lieutenans de César dans les Gaules.

6. *Cette Minerve à qui je confiai la garde de Rome pendant mon exil.]* Ciceron, avant que de sortir de Rome plaça dans le Capitole une Statue de Minerve avec cette inscription, *Custos urbis*, pour faire entendre que dans la confusion où il laissoit les affaires, la prudence humaine n'y pouvoit plus apporter de remede.

7. *De m'en tenir au parti que prennent Volcatius & Servius.]* L. Volcatius Tullus & Servius Sulpitius, tous deux Consulaires comme Ciceron; ils ne vouloient se déclarer pour aucun des deux partis.

8. *Pourquoi a-t-on fait continuer à César son Gouvernement, & pourquoi par de telles voies?]* Pompée & Crassus pendant leur second Consulat ne garderent aucun ménagement, & se servirent de voies de fait pour faire réussir tout ce qu'ils avoient projeté avec César.

9. *Je ne demanderai point, pour parler comme vous, Où est le vaisseau des Atrides.]* C'est-à-dire, je ne chercherai point le parti le plus sûr, mais le plus juste. Casaubon croit avec beaucoup de vraisemblance, que c'est une allusion à un endroit de quelq'ancienne Tragedie.

10. *Des Tribuns qui seront fort puissans , surtout si C. Cassius se joint à eux.]* Apparemment qu'on croyoit alors que C. Cassius , qui étoit désigné Tribun , se déclareroit pour César aussi-bien que Q. Cassius l'un de ses plus zélés Partisans. Mais cela se trouva faux. C. Cassius demeura toujours attaché à Pompée , & commanda depuis sous lui la flote de Syrie.

11. *Que s'il y a quelqu'un dont il ne soit pas jaloux , ce sont seulement ceux à qui de nouveaux honneurs ne peuvent gueres donner plus d'illustration.]* Cicéron veut dire que la jalousie ne s'attache qu'à ceux avec qui on peut se mesurer. Bibulus avoit sur Cicéron l'avantage d'une grande naissance ; il avoit de plus été Censeur , ce qui étoit le dernier degré des honneurs auxquels un Citoyen Romain pouvoit aspirer. Cicéron avoit passé par les grandes Charges de la République ; mais il étoit le premier de sa famille qui y fut entré , *Novus homo* , un nouveau Noble , qualité qui ne manque pas d'attirer la jalousie , & qui mettoit Caton plus à portée de se mesurer avec lui qu'avec Bibulus. Après tout , Cicéron de mauvaise humeur contre Caton , lui attribue ici un sentiment de jalousie qui n'étoit point dans son caractère. Il ne falloit point chercher d'autres raisons dans sa partialité pour Bibulus , que l'alliance qui étoit entre eux.

12. *Bien loin que son changement m'ébranle , je suis au contraire persuadé qu'il s'en trouvera fort mal.]* Il parle de Célius que Curion avoit attiré depuis peu dans le parti de César. Cicéron devina fort juste ; car Célius

n'ayant pas été content de César, tenta depuis de former en Italie un parti contre lui, mais son entreprise ne réussit pas, & il lui en coutra la vie.

Vide Epist. 15, 16 & 17. Lib. 8. Fam.

13. *Les maisons de Lucceius*] VICI, plusieurs maisons contigues.

14. *Des principaux Officiers de ma suite.*] Il y a dans le texte de *Serpentis Cohortis m.c.* SERPERASTRA, c'étoit des machines qu'on mettoit aux jambes des enfans qui commençoient à marcher, pour empêcher qu'elles ne se tournassent. Ciceron appelle ainsi ses Lieutenans & ses autres Officiers principaux, parce que c'étoit à eux à redresser les Officiers subalternes.

15. *Puisque Célius s'est saisi de la porte Flumentane, je puis bien aussi m'emparer de Pouzzoles.*] Célius qui étoit de Pouzzoles, avoit acheté la maison d'Hortensius auprès de la porte Flumentane, & Ciceron vouloit acheter la maison que le même Hortensius avoit à Pouzzoles. On voit bien que la Porte Flumentane étoit ainsi appelée, parce qu'elle étoit auprès du Tibre.

16. *J'ai compté que le Pirée n'étoit pas une ville.*] Ciceron ne manquoit pas d'exemple où la préposition *in* est jointe avec des noms de villes; apparemment que les personnes qui parloient exactement, s'en faisoient alors un scrupule. C'est la réflexion que devoient faire Sanctius & Sciopius, au lieu de nous prouver qu'ils sçavoient mieux le Latin que Ciceron & Atticus.

18. *Cecilius.*] Poète Comique.

19. *Si un gros amas de maisons fait une ville.*]

ville.] Il y a dans le Texte, *quod si δῆμος oppida volumus esse*; δῆμος est la même chose que ἄγρον, ce que les Latins rendent par *locus*; nous disons de même *un gros lieu*, en parlant d'un Bourg qui pour la grandeur approche des Villes.

19. *Il faudra emprunter à Célius.*] Ce Célius étoit un Banquier qu'il ne faut pas confondre avec l'autre Célius dont nous venons de parler.

20. *Votre bon ami Balbus.*] Il y a dans le Texte, *Tartessium illum tuum*. On voit par ce mot, que Balbus n'étoit pas de Cadix même; il étoit de Carteia que les Grecs appeloient *Tartessus*, & qui étoit de la dépendance de Cadix *in conventu Gaditano*.

Plin. Lib. 3. cap. 1.

21. *Ils prétendent que j'aurois gagné à les avoir pour gendres.*] Je lis ici avec Bofius, *rem me facere ventur*. Il y a dans l'édition de Grævius, *reum*; ce qui signifie, disent les Interprètes, ils ont dessein de se déclarer mes Accusateurs. Mais où trouvent-ils que *veri* signifie avoir envie, avoir dessein? & puis, quel rapport cela auroit-il avec ce qui suit? au lieu qu'en lisant comme Bofius, on y trouve quelque liaison; quoique cet endroit soit si concis & si obscur, qu'on ne peut pas s'assurer d'en avoir le véritable sens.

22. *Et qu'ils n'ont point de dettes.*] Dans le Texte: *Ipsis enim expensum nemo ferret*. Cela peut signifier, comme le remarque Bofius, ou qu'ils n'ont point de dettes, ou qu'ils ne trouvent plus à emprunter. Ils le disoient dans le premier sens, & Cicéron le prend dans le second. *Ipsis expensum nemo ferret*, c'est-à-

410 LIBER VII. EPIST. IV.
dire dans le premier sens, *tabulam expensæ seu creditæ ipsis pecuniæ nemo proferret*, & dans le



EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

D*Ionysium flagrantem desiderio tui misi ad te, nec mehercule æquo animo; sed fuit concedendum: quem quidem cognovi cum doctum, quod mihi jam ante erat notum, tum sanctum, plenum officii, studiosum etiam meæ laudis, frugi hominem, ac, ne libertinum laudare videar, plane virum bonum. Pompeium vidi IIII. Id. Decembres: fuimus una horas duas fortasse. Magna lætitia mihi visus est affici meo adventu: de triumpho hortari, suscipere partis suas; monere ne ante in Senatum accederem, quam rem confecissem; ne dicendis sententiis aliquem tribunum alienarem. Quid quæris? in hoc officio sermonis nihil potuit esse prolixius.*



LETTRE IV.

Dionyfius m'a témoigné une fi grande impatience de vous revoir, qu'il a falu absolument me réfoudre à le laiffer aller. Je l'ai trouvé, je ne dis pas très-favant, cela ne m'étoit point nouveau; mais de plus très-vertueux, très-affectionné, plein de zèle pour ma gloire, de très-bonnes mœurs, & pour tout dire en un mot, parfaitement honnête homme. J'ai vû Pompée le dixième de Décembre; nous avons été enfemble environ deux heures, il m'a paru très-aife que je fuffe de retour. Il m'a exhorté à demander le Triomphe, & m'a promis de me foûtenir de fon crédit. Il m'a confeillé en même tems de ne me point trouver au Sénat qu'après que je l'aurai obtenu, de peur qu'en opinant je n'alienaffe l'efprit de quelque Tribun; en un mot, il ne pouvoit me parler fur ce qui me regarde, d'une maniere plus obligeante.

De Rep. autem ita mecum locutus est, quasi non dubium bellum haberemus. Nihil ad spem concordiae: plane illum ab se alienatum cum ante intelligeret, tum vero proxime iudicasse: venisse Hirtium à Cæsare, qui esset illi familiarissimus; ad se non accessisse; & cum ille A. D. VII. Idus Decemb. vesperi venisset, Balbus de tota re constituisset A. D. VII. ad Scipionem ante lucem venire; multa de nocte eum profectum esse ad Cæsarem. hoc illi ^α τεκμηριώδες videbatur esse alienationis. Quid multa? nihil me aliud consolatur, nisi quod illum, cui etiam inimici alterum Consulatum, fortuna summam potentiam dederat, non arbitror fore tam amentem, ut hæc in discrimen adducat. Quod si rueret cœperit, nã ego multa timeo, quæ non audeo scribere. Sed, ut nunc est, A. D. III. Nonas Jan. ad urbem cogito.

Quant aux affaires de la République, il m'a témoigné qu'il ne doutoit point que nous n'eussions la guerre; qu'on ne devoit plus esperer d'accommodement; que depuis quelque tems il voyoit bien que César ne vouloit plus le ménager, & qu'il en avoit eu depuis peu une nouvelle preuve. Qu'Hirtius², l'ami particulier de César, étoit venu depuis peu de sa part à Rome sans venir chez lui; qu'il étoit arrivé le sixième de Décembre au soir, & que Balbus comptant de parler le lendemain de grand matin à Scipion de l'affaire qui l'avoit amené, il étoit reparti la nuit même. Pompée regarde cela comme une marque certaine que César veut rompre avec lui. En un mot, la seule esperance qui me reste, c'est qu'un homme à qui ses ennemis mêmes offrent un second Consulat, & que la fortune a élevé si haut, ne sera pas assez insensé pour risquer de perdre tant d'avantages; mais si cela ne peut l'arrêter, combien vois-je de choses à craindre que je n'ose vous écrire? Au reste pour le présent, je compte d'être aux portes de Rome le troisième de Janvier.

REMARQUES SUR LA IV. LETTRE.

I. **D**E très-bonnes mœurs, & pour tout dire en un mot, &c.] Il y a dans le Texte, *frugi hominem, ac, ne libertinum laudare videar, &c. Homo frugi*, c'étoit la louange qu'on donnoit ordinairement aux Esclaves. C'est pour cela que celui d'Horace dit, & *frugi, quod sit satis ut vitale putes*. Ciceron ne



EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

M*ultas uno tempore accepi epistolas tuas, quæ mihi, quamquam recentiora audiebam ex iis, qui ad me veniebant, tamen erant jucundæ. Studium enim & benivolentiam declarabant. Invalitudine tua moveor: & Piliam in idem genus morbi delapsam, curam tibi offerre majorem sentio. Date*

vouloit pas qu'on crût qu'il se fût servi de ce mot par rapport à la condition de Dionysius qui étoit Affranchi. Mais, comme en François, *de bonnes mœurs* est une expression dont on se sert à l'égard de toutes sortes de personnes, je ne pouvois pas traduire, *pour ne pas le louer comme un Affranchi.*

2. *Hirtius.*] Celui à qui on attribue le huitième Livre de la guerre des Gaules, & celui de la guerre d'Afrique. Il fut Consul après la mort de César, & il étoit alors son Lieutenant dans les Gaules.



LET T R E V.

J'Ai reçû plusieurs de vos Lettres à la fois ; & quoique j'aie tous les jours des nouvelles plus fraîches par ceux qui me viennent voir, je ne vous en suis pas moins obligé de votre attention à m'informer de ce qui se passe. J'apprens avec chagrin que vous avez toujours la fièvre & qu'elle a pris à Pilia, ce qui vous inquiète sans doute encore

igitur operam ut valeatis. De Tironem video tibi curæ esse : quem quidem ego , etsi mirabilis utilitates mihi præbet , cum valet , in omni genere vel negotiorum , vel studiorum meorum , tamen propter humanitatem , & modestiam malo saluum , quam propter usum meum.

Philogenes mecum nihil unquam de Luscieno locutus est : de ceteris rebus habes Dionysium. Sororem tuam non venisse in Arcanum miror. De Chrysippo meum consilium probari tibi non moleste fero. Ego in Tusculanum nihil sane hoc tempore. Devium est ^a τοῖς ἀπαισιῶσι , & habet alia ^b δὲ ἄλλα. Sed de Formiano Tarracinam pridie Kal. Jan. inde Pontinam summam : inde Albanum Pompeii : ita ad urbem IIII. Nonas natali meo.

^a Obviam prodeuntibus. ^b Incommoda.

De Rep. quotidie magis timeo.
Non enim boni , ut putant , consen-

d'avantage ; tâchez donc l'un & l'autre de guérir. Je vous remercie de vos attentions pour Tiron. Quoiqu'il me soit infiniment utile , & pour mes études , & pour mes affaires , la douceur de ses mœurs & sa modestie me le feroient encore plus regretter , que les services que j'en tire.

Philogene ne m'a jamais parlé de Lucienus ; Dionysius vous rendra compte de tout le reste. Je suis surpris que votre sœur ne soit point venue à sa maison d'Arcé. Je suis bien aise que vous approuviez mon dessein à l'égard de Chrysippus. Je ne passerai point de ce voyage à ma maison de Tusculum ; elle est trop éloignée du grand chemin pour ceux qui viendront au devant de moi , sans compter plusieurs autres inconveniens. Mais j'irai le dernier de Décembre de Formies à Terracine ; je prendrai ensuite par l'extrémité du Marais Pontina¹ , & j'irai coucher auprès d'Albe chez Pompée , afin d'arriver aux portes de Rome² le troisième de Janvier jour de ma naissance.

Je crains tous les jours de plus en plus pour la République , car les gens

tiunt. Quos ego Equites Rom. quos Senatores vidi, qui acerrimè cum cetera, tum hoc iter Pompeii vituperarent: pace opus est. Ex victoria cum multa mala, tum certe tyrannus existet. Sed hæc propediem coram.

Jam plane mihi deest quod ad te scribam. Nec enim de Republica, quod uterque nostrum scit eadem: & domestica nota sunt ambobus. Reliquum est joculari, si hic sinat. Nam ego is sum, qui illi concedi putem utilius esse quod postulat, quam signa conferri. Sero enim resistimus ei, quem per annos decem aluimus contra nos. Quid sentis igitur? inquis. Nihil scilicet nisi de sententia tua; nec prius quidem, quam nostrum negotium aut confecerimus, aut deposuerimus. Cura igitur, ut valeas. Aliquando α ἀπότρισται

du bon parti ne sont pas aussi unis qu'on se l'imagine. Combien ai-je vû de Chevaliers, combien de Sénateurs, qui condamnent en général la conduite de Pompée, & en particulier ce voyage si hors de saison. Il faut avoir la paix à quelque prix que ce soit. De quelque côté que tournât la victoire, elle ne pourroit être que funeste, & elle nous donneroit certainement un Maître. Mais nous pourrons bientôt raisonner ensemble de tout cela.

Je n'ai plus rien à vous dire ; nous sommes également instruits l'un & l'autre des affaires de la République & de nos affaires domestiques. Nous pourrions nous entretenir de plaisanteries si César nous en laisse la liberté ; car je fais tout dépendre de lui, persuadé qu'il vaut mieux lui accorder ce qu'il demande que d'en venir à la guerre. Ce seroit s'y prendre trop tard pour combattre un homme à qui depuis dix ans nous donnons des forces contre nous. Mais de quel avis serez-vous dans le Sénat ? je vous consulterai auparavant ; & je ne m'expliquerai point que je n'aie obtenu le Triomphe, ou que je n'y aie renoncé. Tâchez de rétablir votre santé ; &

faites en sorte , avec ce bon regime que vous sçavez si bien observer , de chasser cette fièvre quarte.

2. *Aux portes de Rome.*] Dans le Texte ; *ad urbem*. Ceux qui pensoient à demander le Triomphe , comme Ciceron , se tenoient dans les Fauxbourgs , *extra Pomœrium* , & cela s'appeloit proprement *esse ad urbem*.

3. *Ce voyage si hors de saison.*] On trouvoit mauvais que Pompée , dans une conjoncture si importante où toutes les affaires rouloient sur lui , s'éloignât de Rome pour s'aller promener du côté de Naples.



LET TRE VI.

JE ne sçai absolument que vous mander , je n'attens de vous aucune nouvelle , & je n'en ai point à vous apprendre , mais je me suis fait une loi de vous écrire toutes les fois que je trouverois quelque commodité. Je crains fort pour la République , & je ne vois personne qui ne croye qu'il vaut mieux accorder à César tout ce

422 LIBER VII. EPIST. VI.
quod postulare potius, quam depu-
gnandum. Est illa quidem postulatio
opinione valentior. Cur autem nunc
pri num ei resistamus? *αὐτὸ γὰρ εἰς τὸδε
μείζον ἐπειχθὲν*, quam cum quin-
quennium prorogabamus; aut cum,
ut absentis ratio haberetur, fereba-
mus. Nisi forte hac illi tum arma
dedimus, ut nunc cum bene parato
pugnaremus. Dices, quid tu igitur
sensurus es? non idem, quod dictu-
rus. Sentiam enim omnia facienda,
ne armis decertetur: dicam idem,
quod Pompeius; neque id faciam
humili animo. Sed rursus hoc per-
magnum Reip. malum est, at quo-
dam modo mihi præter ceteros non
rectum, me in tantis rebus à Pom-
peio dissidere.

a Neque enim hoc majus est malum.



qu'il demande, que de prendre les armes. Il est vrai que ses prétentions vont beaucoup plus loin qu'on n'avoit cru; mais pourquoi nous avisons-nous si tard de lui résister? Car enfin on ne risque pas maintenant davantage en lui accordant ce qu'il demande, que lorsqu'on lui continua son Gouvernement pour cinq nouvelles années, ou lorsqu'on lui permit de demander le Consulat sans venir à Rome; à moins que nous n'ayons pris plaisir à donner des forces à notre ennemi, afin d'avoir plus d'honneur à le combattre. Vous me demanderez ce que je dirai dans le Sénat? peut-être autre chose que ce que je pense. Je penserai toujours qu'il n'y a rien qu'on ne doive tenter plutôt que d'en venir à la guerre, mais je ne dirai que ce que dira Pompée. Ce ne sera point par bassesse & par flatterie; mais c'est qu'il seroit & contre les intérêts de la République, & contre les engagements que j'ai avec Pompée, que nous ne fussions pas d'accord dans une conjoncture si importante.





EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

DIONYSIUS VIR OPTIMUS, UT MIHI QUOQUE EST PERSPECTUS, ET DOCTISSIMUS, TUIQUE AMANTISSIMUS, ROMAM VENIT XV KAL. JANUAR. ET LITTERAS A TE MIHI REDDIDIT: *tot enim verba sunt de Dionysio in epistola tua. Illud puto tu non adscribis; & tibi gratias egit: atqui certe ille agere debuit: & si esset factum, quæ tua est humanitas, adscripsisses. Mihi autem nulla de eo ἀπαλογία datur propter superioris epistolæ testimonium. Sit igitur sane bonus vir. Hoc enim ipsum bene fecit, quod mihi sui cognoscendi penitus etiam istam facultatem dedit.*

Philogenes recte ad te scripsit. Cu-

a Palinodia.



L E T T R E V I I.

Dionysius à qui je connois aussi beaucoup de probité & de science , avec un véritable attachement pour vous , est arrivé à Rome le seizième de Décembre , & m'a rendu votre Lettre. Ce sont les propres termes de votre réponse ; mais vous n'ajoutez point qu'il se loue fort de moi. Il le devrait néanmoins ; & s'il l'avoit fait , vous n'auriez pas manqué , obligeant comme vous l'êtes , de me le marquer. Je ne retrace point ce que je vous en ai écrit , je le reconnois pour honnête homme ; c'est du moins en avoir quelque chose , que de ne pas tromper , & de se faire connoître pour ce que l'on est.

Ce que Philogene vous a mandé est vrai ; je lui avois permis de se servir

ravit enim quod debuit. Eum ego uti ea pecunia volui, quoad liceret. Itaque usus est menses XIII. Pontinium cupio valere: & , quod scribis in urbem introisse, vereor quid sit. Nam id nisi gravi de causa non fecisset. Ego quoniam IIII Nonas Januar. Compitalicius dies est, nolo eo die in Albanum venire, ne molestus sim familiae. Veniam III Nonas igitur: inde ad urbem pridie Nonas. Tua ^a λήψις quem in diem incurrat nescio: sed prorsus te commoveri incommodo valetudinis tuae nolo.

De honore nostro, nisi quid occulte Caesar per suos Tribunos molitus erit, cetera videntur esse tranquilla. Tranquilissimus autem animus meus, qui totum istuc æqui boni facit; & eo magis, quod jam à multis audio constitutum esse Pompeio & ejus consilio, in Siciliam me mittere, quod imperium habeam: id est ^b Ἀβδερῖτικόν. Nec enim Senatus decrevit, nec po-

^a Febris accessio. ^b Abderiticum.

de cet argent jusqu'à ce que je lui redemandasse , il s'en est servi pendant treize mois. Je suis fâché de l'incommodité de Pontinius , & je suis très-surpris qu'il soit entré dans Rome ¹ , comme vous me le marquez , il faut qu'il ait eu des raisons bien fortes. Je n'arriverai point à Albe le deuxième de Janvier , parce que c'est le jour des Compitales , & que je veux laisser les gens de Pompée en liberté ² ; je n'irai que le lendemain , & je serai le quatre aux portes de Rome. Je ne sçai quel est le jour de votre fièvre ; mais je ne veux point que vous sortiez si cela peut vous incommoder le moins du monde.

Quant au Triomphe , je crois que je ne trouverai point d'opposition , à moins que César ne fasse agir sous main les Tribuns qui sont à lui. Je suis fort en repos là-dessus , & je ne m'en soucie que de la bonne maniere ; d'autant plus qu'il m'est déjà revenu de plusieurs endroits que Pompée & son Conseil pensent à m'envoyer commander en Sicile , parce que j'ai le titre de Général. Mais voilà comme on raisonneroit dans le Conseil d'Abdere ³ ; car ni le

pulus iussit, me imperium in Sicilia habere. Sin hoc Respub. ad Pompeium defert; qui me magis, quam privatum aliquem mittat? itaque, si hoc imperium mihi molestum erit, utar ea porta, quam primum videro.

Nam quod scribis, mirificam expectationem esse mei, neque tamen quemquam bonorum, aut satis bonorum, dubitare, quid sensurus sim: ego quos tu bonos esse dicas non intelligo: ipse nullos novi: sed ita, si ordines bonorum quærimus. Nam singulares sunt boni viri. Verum in dissensionibus ordines bonorum & genera quærenda sunt. Senatum bonum putas, per quem sine imperio provincie sunt? nunquam enim Curio sustinisset, si cum eo agi cœptum esset: quam sententiam Senatus sequi noluit: ex quo factum est, ut Cæsari non succederetur: an Publicanos? qui numquam firmi, sed nunc Cæsa-

Sénat ni le Peuple ne m'ont nommé pour commander en Sicile ; & si leur pouvoir reside en la personne de Pompée , il peut y envoyer un simple Particulier aussi-bien que moi. Ainsi , pour peu que cette qualité de Général m'embarasse , je m'en déferai au plutôt , de maniere ou d'autre. †

Vous me marquez qu'on est fort attentif sur la maniere dont je vais me conduire ; que néanmoins tous les gens du bon parti , les plus zélés comme les moins ardens , comptent entierement sur moi. Dites moi , je vous prie , ce que c'est que ce bon parti , je vous avoue que je ne le connois point ; du moins je ne vois aucun corps de l'Etat qui le compose , & dans les dissensions civiles , c'est de quoi il s'agit. Est-ce le Sénat qui forme ce bon parti , lui qui laisse les Provinces sans Gouverneurs ? Car enfin , si l'on avoit entrepris Curion personnellement , on l'auroit bien fait désister de son opposition ; mais pour n'avoir pas voulu prendre cette voie , on n'a pû donner à César un Successeur. Sont-ce les Chevaliers qui n'ont jamais été véritablement attachés à la République , & qui maintenant le sont

430 LIBER VII. EPIST. VII.
*ri sunt amicissimi : an fœneratores ?
anagricolas quibus optatissimum est
otium ; nisi eos timere putas , ne
sub regno sint , qui id numquam ,
dum modo otiosi essent , recusarunt.*

*Quid ergo ? exercitum retinentis ,
cum legis dies transferit , rationem
haberi placet ? mihi vero ne absentis
quidem. Sed , cum id datum est ,
illud una datum est. Annorum enim
decem imperium : & ita latum pla-
cet ? placet igitur etiam me expul-
sum , & agrum Campanum periisse ,
& adoptatum patricium à Plebeio ,
Gaditanum à Mitylenæo : & La-
bieni divitiæ , & Mamurræ pla-
cent , & Balbi horti , & Tuscu-
lanum.*

Sed horum omnium fons unus est :

LIVRE VII. LETTRE VII. 431
fort à César ? Sont-ce les gens de commerce , ou ceux de la campagne , qui ne cherchent qu'à vivre en repos ? à moins que nous ne nous imaginions qu'ils sont opposés à la Monarchie , eux pour qui tous les Gouvernemens sont égaux dès-lors qu'ils sont tranquiles.

Quoi donc , faut-il accorder des privilèges à un homme qui veut retenir le commandement de son armée , même après que son tems sera fini ? Bien au contraire , je prétens qu'on ne devoit pas même lui permettre de demander le Consulat sans venir à Rome , mais en lui accordant l'un , on l'a mis en état d'usurper l'autre. Vous même trouvez-vous bon qu'on ait fait continuer à César son Gouvernement pendant dix années , & par de telles voies ? qu'on m'ait laissé bannir , qu'on ait ôté à la République les terres de la Campanie ⁶ , qu'on ait vû un Patricien adopté par un Plebeien , & un homme de Cadis par un autre de Mitylene⁷ ? que Labienus & Mamurra aient amassé des richesses immenses ⁸ , que Balbus ait de si beaux jardins & une maison de campagne comme celle de Tusculum ?

Tout cela part d'une même source ;

432 LIBER VII. EPIST. VII.
imbecillo resistendum fuit, & ideo erat facile. Nunc legiones XI, equitatus tantus, quantum volet; Transpadani, plebes Urbana, tot Tribuni plebis, tam perdita juventus, tanta auctoritate dux, tanta audacia. Cum hoc aut depugnandum est, aut habenda è lege ratio. Depugna, inquis, potius quam servias: ut quid? si victus eris, proscribare? si vice-ris, tamen servias? Quid ergo, inquis, acturus es? idem quod pecudes, quæ dispulsæ sui generis sequuntur greges. Ut bos armenta, sic ego bonos viros, aut eos, quicumque dicentur boni, sequar, etiam si ruent. Quid sit optimum male contractis rebus plane video. Nemini est enim exploratum, cum ad arma ventum est, quid futurum sit: at illud omnibus, si boni victi sunt, nec in cæde principum clementiorem hunc fore, quam Cinna fuerit, nec moderatiorem quam Sulla in pecuniis locupletium.

il faloit arrêter les progrès de Céfár dans leurs commencemens , ce qui étoit fort aisé. Maintenant il se voit à la tête de onze Légions , fans compter la Cavalerie dont il aura tant qu'il voudra 9 ; il a pour lui les villes au-delà du Po , la populace de Rome , la plus grande partie des Tribuns , & toute cette jeunesse perdue de débauches ; joignez à cela l'habileté , la réputation , l'audace d'un si grand Capitaine. Voilà l'ennemi auquel nous aurons affaire , si nous ne lui conservons un privilege qui lui a été confirmé par une Loi. Il faut , me direz-vous , tout hazarder plutôt que de recevoir un Maître ; oui afin que si nous sommes vaincus , il nous en coûte la vie , & que si nous sommes victorieux il nous en coûte toujours la liberté. Quel parti prendrez-vous donc ? Je ferai comme les bêtes qui suivent leur troupeau , je suivrai aussi les gens de bien ou ceux qui passent pour tels , quelque mauvais parti qu'ils puissent prendre. Mais cela ne m'empêchera pas de voir qu'étant pris si fort au dépourvû , il faut acheter la paix à quelque prix que ce soit. L'événement de la guerre est toujours incertain , mais

^a ἐμπολιτεύομαι σοι jam dudum :
 & facerem diutius , nisi me lucerna
 desereret. Ad summam , Dic M.
 Tulli. Assentior Cn. Pompeio , id
 est , T. Pomponio. Alexim huma-
 nissimum puerum , nisi forte , dum
 ego absum , adolescens factus est ,
 (id enim agere videbatur) salvare
 jubeas velim.

^a Tecum ago de Republica.

REMARQUES

SUR LA VII. LETTRE.

1. **J**E suis surpris qu'il soit entré dans Rome.]
 Pontinius avoit été l'un des Lieutenans
 de Ciceron ; & les Officiers du Général atten-
 doient ordinairement son Triomphe pour en-
 trer dans Rome. Ciceron craignoit apparem-
 ment que Pontinius n'eût scû par quelqu'un
 du parti de César , qu'on s'opposeroit à son
 Triomphe , & c'est pour cela qu'il ajoute : Il
 faut qu'il ait eu des raisons bien fortes.

Il est bien sûr que si César a l'avantage, il n'épargnera pas plus le sang des principaux Citoyens que Cinna, & qu'il s'emparera du bien, des riches avec autant d'avidité que Sylla.

Voilà raisonner long-tems de politique, & je continuerois si ma lampe ne finissoit. Quand on ira aux avis ^{1^o} dans le Sénat, voici le mien en deux mots, je suis du sentiment de Pompée, c'est-à-dire, de celui d'Atticus. Mes complimens au jeune Alexis ^{1^r}, qui sans doute depuis que je suis parti, fera entré dans l'adolescence, car il en approchoit fort.

2. *Parce que c'est la Fête des Compitales, & que je veux laisser les gens de Pompée en liberté.*] C'étoit un jour de réjouissance pour les Esclaves, & la seule Fête où ils eussent droit de servir de Ministres aux Sacrificateurs. On leur laissoit ce jour-la une espece de liberté, à peu près comme pendant les Saturnales.

3. *Voilà comme on raisonneroit dans le Conseil d'Abdere.*] Les Abderitains passioient pour les gens du monde les plus grossiers.

Voyez Remarque 16. sur la 16. Lettre du 4. Livre.

4. *Pour peu que cette qualité de Général m'embarasse, je m'en déferai de maniere ou d'autre.*] C'est-à-dire, si je ne puis obtenir bientôt le Triomphe, j'y renoncerai, & j'entrerai dans Rome; car dès-lors il cessoit d'être *cum Imperio*.

5. *Lui qui laisse les Provinces sans Gouverneurs.*] Curion avoit empêché qu'on ne remplît les Gouvernemens vacans, de peur qu'en même-tems on ne nommât un successeur à César.

6. *Qu'on ait ôté à la République les terres de la Campanie, qu'un Patricien ait été adopté par un Plébéien.*] Tout cela a été expliqué en détail dans les Remarques sur le second Livre.

7. *Et un homme de Cadis par un autre de Mytilene.*] Cornelius Balbus par Theophane, cette adoption s'étoit faite dans le tems de la liaison de César avec Pompée. Theophane étoit l'homme de confiance de Pompée, comme Balbus étoit celui de César.

8. *Que Labienus & Mamurra ayent amassé des richesses immenses.*] Labienus étoit Lieutenant de César; il avoit servi sous lui pendant tout le tems de la guerre des Gaules, & il s'y étoit si fort enrichi qu'il avoit fait bâtir à ses dépens la Ville de Cingulum. Mamurra étoit Intendant des Ouvriers dans l'armée de César. Plin, Suetone & Catule parlent aussi de ses immenses richesses. Il fit bâtir sur le Mont Celius une maison dont toutes les colonnes étoient de marbre, & les murailles en étoient incrustées.

Lib. 1. de Bell. civ. Dio Lib. 41. Plin. Lib. 36. cap. 6. Sueton. Jul. cap. 73. Catul.

*Quis hoc potest videre, quis potest pati
Nisi impudicus, & vorax, & aleo,
Mamurram habere quod comata Gallia
Habeat omnis, ultima & Britannia.*

9. *Sans compter la Cavalerie, dont il aura tant qu'il voudra.*] C'est que les Gaulois que César avoit à sa disposition, étoient très-forts en Cavalerie. Cicéron met la Cavalerie comme par-dessus le marché, parce que les Romains la comptoient presque pour rien, & en avoient beaucoup moins, à proportion que nous n'en avons à présent. Pompée à la bataille de Pharsale se trouva beaucoup plus fort en Cavalerie que César, mais il n'en tira pas un aussi grand avantage qu'il se l'étoit promis; toute cette Cavalerie fut bientôt mise en desordre par les piques des Légions de César.

10. *Quand on ita aux avis.*] Nous avons déjà dit que ces mots, *Dic M. Tulli*, c'étoit la formule ordinaire.

11. *Au jeune Alexis.*] Il y a dans le Texte; *puerum*; mais *enfant* ne s'étend pas jusqu'à l'âge que devoit avoir Alexis, qui étoit Secrétaire d'Atticus. Chez les Romains, *puer* s'étendoit jusqu'à dix-sept ans & au-delà. Cicéron dit ailleurs d'Octavius qui avoit dix-huit ans, *sed est planè puer*. A présent nos jeunes gens se croient des hommes à quinze ou seize ans; ce n'est pas certainement qu'ils soient plutôt formés que ne l'étoient les Romains, mais c'est qu'ils entrent dans le monde avant que de l'être.





EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICÓ SAL.

Quid opus est de Dionysio tam valde affirmare? an mihi nuntus tuus non faceret fidem? suspicionem autem eo mihi majorem tua taciturnitas attulerat, quod & tu soles conglutinare amicitias testimoniis tuis; & illum aliter cum aliis de nobis locutum audiebam. Sed prorsus ita esse, ut scribis, mihi persuades. Itaque ego is in illum sum, quem tu me esse vis.

Diem tuum ego quoque ex epistola quadam tua, quam incipiente febricula scripseras, mihi notaveram; & animadverteram, posse pro re nata, te non incommode ad me in Albanum venire IIII. Nonas Jan. Sed, amabo te, nihil incommodo valetudinis feceris. Quid



L E T T R E V I I I.

Pourquoi me donner tant d'assurances des sentimens de Dionysius, un mot de vous ne suffisoit-il pas ? Il est vrai que votre silence m'avoit donné quelque soupçon contre lui. Je sais que vous ne manquez point d'occasions de cimenter par des rapports obligeans la liaison de ceux dont vous êtes l'ami commun, & il m'étoit revenu que Dionysius avoit parlé de moi d'une maniere fort différente de ce que vous me marquez. Mais je m'en tiens à ce que vous me dites, & j'aurai pour lui les sentimens que vous voulez que j'aye.

J'ai connu par une de vos Lettres que vous m'avez écrite au commencement de votre accès que le trois de Janvier seroit un de vos bons jours, & qu'ainsi vous pourriez me venir trouver à Albe ; mais je vous prie de n'y point penser, si cela peut vous incommoder le moins du monde ; aussi-bien

enim est tantum in uno, aut altera die? Dolabellam video Liviæ testamento cum duobus coheredibus esse in triente; sed juberi mutare nomen. Est ^a πολιτικὸν σκέμμα, rectum ne sit nobili adolescenti mutare nomen mulieris testamento. Sed id ^b φιλοσοφώτερον διευκρινήσομεν, cum sciemus, quantum quasi sit in trientis triente.

^a Civilis consideratio.

^b Magis philosophice discutiemus.

Quod putasti fore, ut ante quam istuc venirem, Pompeium viderem; factum est ita. Nam VI. Kalend. ad Lavernium me consecutus est. Una Formias venimus, & ab hora octava ad vesperum secreto collocuti sumus. Quod quæris, ecqua spes pacificationis sit: quantum ex Pompeii multo & accurato sermone perspexi, ne voluntas quidem est. Sic enim existimat, si ille, vel dimisso exercitu Consul factus sit ^c σύγχυσιν τῆς πο-

^a Conturbationem Reipublicæ.

cela ne nous avanceroit que d'un ou de deux jours. J'apprens que Livie a fait à Dolabella un legs de la neuvième partie de son bien, à condition qu'il prendra son nom; mais c'est une question de bienséance¹, si un homme de sa qualité doit accepter un legs d'une femme sous une pareille condition. Nous raisonnerons plus juste & plus sûrement là-dessus, quand nous saurons à quoi peut monter ce neuvième.

Vous avez bien deviné, j'ai vû Pompée avant que d'entrer à Rome. Il me joignit à Lavernium² le vingt-cinquième de Décembre. Nous allâmes ensemble à Formies, & nous nous entretenîmes en particulier depuis deux heures jusqu'au soir. Vous me demandez s'il y a quelque esperance d'accommodement; autant que j'en puis juger par tout ce que m'a dit Pompée, qui est entré avec moi dans un grand détail, on n'en a pas même envie. Il prétend que si César obtient le Consulat, même en remettant le commandement de

442 LIBER VII. EPIST. VIII.
λιτσίας fore. Atque etiam putat eum,
cum audierit contra se diligenter pa-
rari, Consulatum hoc anno negle-
cturum, ac potius exercitum pro-
vinciamque retenturum. Sin autem
ille fureret, vehementer hominem
contemnebat, & suis & Reip. co-
piis confidebat. Quid quæris? etsi
mihi crebro ^a ξυνοῦς ἀυδάλιος occurre-
bat; tamen levabar eura, virum
fortem & peritum, & plurimum
auctoritate valentem audiens ^b πο-
λιτικῶς de pacis simulatæ periculis
differentem.

^a Mars communis.

^b Ut virum Reip. peritum.

Habebamus autem in manibus
Antonii concionem, habitam x.
Kal. Januar. in qua erat accusatio
Pompeii usque à toga pura, querela
de damnatis, terror armorum: in
quibus ille, quid censes, aiebat, fa-
cturum esse ipsum, si in possessionem
Reip. venerit, cum hæc Quæstor ejus

LIVRE VII. LETTRE VIII. 445
ses troupes³, la République sera bientôt bouleversée. Il est d'ailleurs persuadé que lorsque César saura qu'on se prépare à prévenir ses desseins, il ne pensera plus à demander le Consulat cette année, & qu'il aimera mieux garder son armée & son Gouvernement. Qu'au reste, s'il se portoit à quelque extrémité, cela ne lui faisoit pas peur⁴, qu'avec les troupes qu'il avoit à sa disposition, & avec celles de la République, on sauroit bien l'arrêter. Que voulez-vous que je vous dise? quoique je pense souvent combien les événements de la guerre sont incertains, cependant je me sentoiss rassuré en entendant un homme qui a tant de valeur, d'expérience, & de réputation, raisonner sur le danger de s'en tenir à une fausse paix.

Nous avons lû ensemble la Harangue qu'Antoine a faite au Peuple, le vingt-unième de Décembre, & où il fait une invective contre Pompée qu'il prend depuis sa première jeunesse; il lui reproche la sévérité avec laquelle il a fait condamner tant de Citoyens, & nous menace même d'une guerre civile. Que ne fera point César lors-

444 LIBER VII. EPIST. VIII.
infirmus & inops audeat dicere? quid multa? non modo non expetere pacem istam, sed etiam timere visus est. Ex illa autem sententia ira relinquendæ urbis movet hominem, ut puto. Mihi autem molestissimum est, quod solvendi sunt nummi Cæsari, & instrumentum triumphi eo conferendum. Est enim ἄμορφον, ἀπιπολιτευομὴς χρεοφειλέτην esse. Sed hæc, & multa alia coram.

a Non decet, ejus qui contrariæ sit in Rep. factionis, debitorem esse.

REMARKES

SUR LA VIII. LETTRE.

1. **U***Ne question de bienséance.*] Il y a dans le Texte, πολιτικὸν ὀκέρμα *civilis quæstio*. Je n'ai pas traduit à la lettre, parce qu'en François, *politique* ne se dit que de ce qui a rapport au Gouvernement, au lieu que le πολιτικός des Grecs & le *civilis* des Latins, s'étend à toute la conduite par rapport au Public.

qu'il sera à la tête des affaires , me disoit là-dessus Pompée , si son Questeur⁵ sans biens⁶ , sans appui⁷ , ose parler de la sorte ? En un mot , bien loin de souhaiter une pareille paix , Pompée m'a paru la craindre ; c'est peut-être parce qu'il faudroit alors qu'il s'en allât en Espagne⁸. Si l'on ne s'accommode point , le fâcheux pour moi , c'est qu'il faudra que je paye César avec l'argent que je destinois pour mon Triomphe : car en me déclarant contre lui , il n'y a pas d'apparence de demeurer son débiteur. Mais nous raisonnerons sur tout cela , & sur beaucoup d'autres choses , quand nous serons ensemble.

2. *Lavernium.*] Lieu ainsi appelé du nom de la Déesse Laverna Patrone des voleurs.

3. *En remettant le Commandement de ses troupes.*] Dans le Texte , *dimisso exercitu.* Dans cet endroit , & dans tous les autres où Ciceron parle de la même affaire , *dimittere exercitum* ne signifie pas licentier ses troupes , les Légions Romaines étoient toujours sur pié , mais en remettre le Commandement à celui qu'on nommeroit Gouverneur des Gaules.

4. *Qu'au reste , s'il se portoit à quelque extrémité , cela ne lui faisoit pas peur.*] Quand on

demandoit alors à Pompée où il prendroit des troupes en cas que César entrât avec son armée en Italie, il répondoit qu'il n'avoit qu'à frapper la terre du pié, & qu'il en feroit sortir des Légions.

5. *Son Questeur.*] Antoine avoit été Questeur sous César dans les Gaules, & il étoit alors Tribun du Peuple.

6. *Sans biens.*] Antoine avoit alors mangé tout le sien. On peut voir ce qu'en dit Cicéron dans la seconde Philippique.

7. *Sans appui.*] Le parti de César étoit très-foible à Rome, & Pompée étoit le Maître dans le Sénat.

8. *C'est peut-être parce qu'il faudroit alors qu'il s'en allât en Espagne.*] Le Texte est ici visiblement corrompu; les Critiques ont tenté inutilement de le rétablir, & tout ce qu'on peut faire de mieux, c'est de deviner à peu



EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

Quotidiene, inquis, à te accipienda litteræ sunt? Si habeo cui dem, quotidie. At jam ipse ades. Tum igitur, cum venero, desinam. Unas video mihi à te non

près par la liaison du discours, ce que Cicéron a voulu dire. Le sens que je donne à cet endroit, s'accorde fort bien avec ce qui précède. Pompée, dit Cicéron, craint plutôt la paix qu'il ne la souhaite; c'est qu'en cas que César se résolût à quitter son armée pour venir demander le Consulat, ce ne seroit qu'à condition que Pompée quitteroit l'Italie, & s'en iroit dans son Gouvernement d'Espagne; comme Cicéron le dit expressément dans la Lettre suivante: *Et eo Consule, Pompeio certum est esse in Hispania.* Plusieurs Commentateurs après Pantagathus, lisent: *mea autem sententia non relinquenda urbis movet hominem*, comme si Pompée avoit pensé dès-lors à abandonner Rome; mais cela ne s'accorde gueres avec cet air de confiance qu'il avoit alors. *Vehementer hominem contemnebat, & suis & Republicæ copiis confidebat*, dit Cicéron dans cette même Lettre.



LETTRE IX.

QUoi donc, allez-vous dire, comptez-vous de m'écrire tous les jours? Oui tous les jours, pourvû que je trouve des commodités; mais nous nous verrons incessamment: Hé bien alors je ne vous écrirai plus. Il me manque une de vos Lettres, c'est celle que vous

aviez donnée à L. Quintius mon ami, qui a été volé & blessé auprès du tombeau de Basilus ¹. S'il y avoit dans cette Lettre quelque chose qu'il soit à propos que je sache, vous me le récrierez; & vous me résoudrez en même-tems ce problème qui demande toute votre habileté en fait de politique.

Voici les différentes faces que les affaires peuvent prendre. Ou César obtiendra, soit du Sénat, soit du Peuple, qu'il lui soit permis de demander le Consulat sans quitter son armée; ou on le fera Consul à condition qu'il remettra & son Gouvernement & ses troupes; ou bien on pourra lui laisser son Gouvernement, à condition qu'il consentira de n'avoir point de part à l'élection. Que s'il s'y oppose, ou ce sera seulement en faisant intervenir les Tribuns, qui empêcheront qu'on n'élise des Consuls pour l'année prochaine; ou bien ² il fera passer ses troupes en Italie, & nous aurons la guerre. S'il en vient à cette extrémité, ou il le fera au plutôt afin de nous prendre au dépourvû, ou il tentera aupara-

paratis , aut tum , cum comitiis ; amicis ejus postulantibus , ut è lege ratio habeatur , impetratum non sit : ire autem ad arma , aut hanc unam ob caussam , quod ratio non habeatur ; aut addita caussa , si forte Tribunus pl. Senatum impediens , aut populum incitans , notatus , aut Senatusconsulto circumscriptus , aut sublatus , aut expulsus sit , dicensve se expulsum ad illum confugerit : suscepto autem bello , aut tenenda sit urbs , aut ea relicta , ille commeatu , & reliquis copiis intercludendus.

Quod horum malorum , quorum aliquod certe subeundum est , minimum putes. Dices profecto , persuaderi illi , ut tradat exercitum , & ita Consul fiat. Est omnino id ejusmodi , ut , si ille eo descendat , contra dici nihil possit : idque eum , si non obtinet ut ratio habeatur retinentis exercitum , non facere miror. Nobis autem , ut quidam putant , nihil est

avant d'obtenir par ses amis, dans le tems des élections, qu'on lui conserve le privilege qu'on lui a accordé. Quand il prendra les armes, ou ce sera simplement parce qu'on lui aura refusé cette demande, ou parce que quelque Tribun de sa faction, qui aura voulu empêcher le Sénat d'agir, ou soulever le Peuple, aura été noté, interdit, déposé, ou chassé; ou du moins, sous prétexte qu'on lui aura voulu faire violence, se sera réfugié auprès de lui³. S'il vient droit à Rome, il faudra ou s'y renfermer, ou en sortir pour lui couper les vivres, & lui ôter la communication avec le reste de ses troupes.

Je vous demande donc quel est le moindre de ces maux, dont il nous en faudra nécessairement éprouver quelqu'un. Vous me direz, sans doute, que c'est de faire César Consul, à condition qu'il quittera son armée. En effet, s'il se réduisoit à cela, il n'y auroit pas moyen de le lui refuser; & je ne serois pas surpris qu'il s'en contentât, si l'on ne veut pas lui permettre de demander le Consulat sans venir à Rome. D'un autre côté, quelques gens prétendent qu'il n'y auroit rien de plus

*timendum magis , quam ille Consul.
 At sic malo , inquires , quam cum
 exercitu. Certe. Sed istuc ipsum sic ,
 O magnum malum , putet aliquis :
 neque ei remedium est ullum. Ceden-
 dum est , si id volet. Vide Consulem
 illum iterum , quem vidisti Consula-
 tu priore. At tum imbecillus plus ,
 inquit , valuit , quam tota Resp.
 quid nunc putas ? & eo Consule ,
 Pompeio certum est esse in Hispania.
 O rem miseram ! si quidem id ipsum
 deterrimum est , quod recusari non
 potest ; & quod ille si faciat , jam
 jam à bonis omnibus summam incat
 gratiam.*

*Tollamus igitur hoc , quo illum
 posse adduci negant. De reliquis quid
 est deterrimum ? concedere illi , quod ,
 ut idem dicit , impudentissime postu-
 lat. Nam quid impudentius ? tenuis-
 ti provinciam per decem annos , non
 tibi à Senatu , sed à te ipso per vim ,*

dangereux que de le faire Consul. Cela vaut toujours mieux, me direz-vous, que de lui laisser son armée; j'en conviens, mais, si c'est un moindre mal, c'en est toujours un fort grand & auquel il n'y a point de remède; pourvû qu'il s'en tienne à cela, il faudra bien le lui accorder. Que ne devons-nous pas craindre de ce second Consulat quand nous pensons au premier? Quoique son crédit ne fit alors que commencer, il l'emporta sur toute la République; que seroit-ce donc maintenant? d'autant plus que Pompée ne pourroit, en ce cas, se dispenser de s'en aller en Espagne. Où en sommes-nous réduits? quoique ce parti soit si mauvais, nous serons trop heureux s'il veut bien l'accepter, encore faudra-t'il lui en avoir obligation.

Mais, s'il ne l'accepte pas, comme tout le monde le croit, de tous les partis qui restent quel est le plus fâcheux? Faut-il lui accorder ce qu'il demande avec tant d'impudence, pour me servir de l'expression de Pompée? En effet y en eût-il jamais une pareille; vous avez gardé pendant dix années un Gouvernement ⁴ que vous vous êtes fait

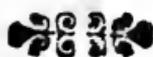
& per factionem datos. Præteriit
 tempus, non legis, sed libidinis tuæ:
 fac tamen, legis. Ut succedatur de-
 cernitur: impedis; & ais, habe
 mei rationem. Habe tu nostrum.
 Exercitum habeas diutius, quam
 populus jussit, invito Senatu? De-
 pugnes oportet, nisi concedis. Cum
 bona quidem spe, ut ait idem, vel
 vincendi, vel in libertate moriendi.

Jam si pugnandum est; quo tem-
 pore, in casu; quo consilio, in tem-
 poribus situm est. Itaque te in ea
 quæstione non exerceo. Ad ea, quæ
 dixi affer si quid habes. Equidem
 dies noctesque torqueor.



continuer par des brigues & par des voies de fait, nous sommes à la fin de ce terme que votre ambition seule a réglé; mais, quand vous seriez servi de voies permises, on ordonne qu'on vous nommera un Successeur, & vous refusez de vous soumettre à ce Decret. Vous voulez qu'on vous conserve vos droits; mais vous, ne violez-vous pas les droits les plus sacrés, lorsque vous refusez d'obéir au Sénat & au Peuple Romain? Si vous ne faites ce que je veux, il faut vous résoudre à la guerre; Hé bien, répond à cela Pompée, que hazardons-nous? de demeurer victorieux, ou de mourir libres?

Au reste, si nous avons la guerre, la maniere dont il faudra s'y prendre, dépend de beaucoup de circonstances qu'on ne sauroit prévoir; ainsi je ne vous demande point votre sentiment là-dessus, mais je vous prie de me dire ce que vous pensez de toutes les autres questions que je vous ai proposées. Pour moi j'y rêve jour & nuit.



REMARQUES

SUR LA IX. LETTRE.

1. **A**près du Tombeau de *Basilus.*] Sur le chemin d'Appius assez près de Rome, où il se faisoit souvent des vols & des meurtres, & où un fameux voleur nommé *Basilus* avoit été enterré.

Ascon. in Milon.

2. *Ou bien, &c.*] Il y a dans le Texte, *ou parce qu'on n'aura pas voulu lui permettre de demander le Consulat sans venir à Rome*; mais comme cela est répété plusieurs fois dans cette Lettre, j'ai cru que je pouvois le supprimer en cet endroit, où il n'est nullement essentiel.

3. *Parce que quelque Tribun de sa faction sous prétexte qu'on lui aura voulu faire violence, se sera réfugié auprès de lui.*] C'est ce qui arriva quelques jours après. Le Sénat ayant fait un Decret qui ordonnoit à César de quitter son Gouvernement dans un certain jour marqué, *Q. Cassius & Antoine* s'y opposèrent. Mais le Sénat ayant délibéré sur cette opposition, la déclara contraire aux intérêts de la République, & on conclut qu'on n'y auroit point d'égard. On en vint aux dernières menaces contre ces Tribuns, & les Consuls leur interdirent le Sénat. *Q. Cassius & Antoine*, après avoir protesté contre

tre toutes ces violences contraires aux droits de leur Charge, sortirent aussi-tôt de Rome, & allèrent trouver César qui ne manqua pas, comme Cicéron l'avoit prévu, de profiter de cette occasion pour commencer la guerre.

Epist. II. Lib. 16. Fam. De bello civ. Lib. I. Dio. Lib. 41.

4. *Vou avez gardé pendant dix années un Gouvernement, &c.*] La dixième année ne faisoit que commencer, car César n'étoit Gouverneur des Gaules que depuis 695. & on étoit alors aux premiers jours de Janvier de sept cent quatre. Mais Cicéron parle ici en partisan de Pompée, ou bien il veut dire que dans le tems des élections qui se faisoient vers la fin de Juillet, les dix années seroient fort avancées, & qu'ainsi il pouvoit bien alors quitter son Gouvernement pour venir à Rome demander le Consulat. Peut-être aussi que les partisans de Pompée prétendoient que les dix années devoient être comptées du jour qu'on avoit nommé César Gouverneur des Gaules pendant son Consulat. Mais c'étoit une chicane; on ne commençoit à compter que du jour que le Gouverneur entroit dans sa Province, comme on l'a vû dans plus d'un endroit du cinquième Livre. Je ne sçai où Dion * a pris qu'on n'avoit continué à César son Gouvernement que pour trois années & non pas pour cinq, comme Cicéron le dit expressément en tant d'endroits, & après lui tous les Historiens.

* *Lib. 39.*

5. *Vous voulez qu'on vous conserve vos droits; mais vous, ne violez-vous pas les droits les plus sacrés?*] Dans le Texte, *Habeomei rationem,*

babe tu nostrum. Il fait allusion à cette formule que nous avons expliquée. On ne pouvoit pas



EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

Subito consilium cepi ut ante quam luceret exirem ; ne qui conspectus fieret , aut sermo , liçtoribus præsertim laureatis. De reliquo neque hercule quid agam , nec quid acturus sim scio : ita sum perturbatus temeritate nostri amentissimi consilii. Tibi vero quid suadeam , cujus ipse consilium exspecto ? Cnæus noster quid consilii ceperit , capiatve nescio , adhuc in oppidis coarctatus , & stupens. Omnes , si in Italia consistat , erimus una : sin cedit , consilii res est. Adhuc certe , nisi ego insanio , stulte omnia & incaute. Tu quæso crebro ad me scribe , vel quod in buccam venerit.

faire sentir cette allusion en François, & il a falu substituer un équivalent.



LETTRE X.

JE me suis déterminé tout d'un coup à partir ² avant le jour, de peur que mes Faisceaux entourés de laurier ² ne fissent trop remarquer ma retraite. Du reste, je ne sai presque où j'en suis, & je ne puis revenir du trouble où m'a jetté l'étrange résolution que nous venons de prendre. Comment donc vous donnerois-je des conseils, moi qui en attens de vous? Je ne sai point quelles sont les vûes de Pompée; il est encore tout étourdi & fort déconcerté. S'il demeure en Italie, nous l'irons tous joindre; mais s'il passe la Mer, je déliberai alors sur ce que j'aurai à faire. Jusqu'à présent, si je ne me trompe, toutes ses démarches ont été autant de fautes. Je vous prie de m'écrire souvent, même tout ce qui vous viendra au bout de la plume.

REMARQUES

SUR LA X. LETTRE.

1. *J*E me suis déterminé tout d'un coup à partir.] Dès qu'on eut eu nouvelle à Rome que César étoit en Italie, la consternation y fut générale. Pompée, qui jusqu'alors avoit fait paroî-



EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

*Q*Uæso, quid hoc est? aut quid agitur? mihi enim tenebræ sunt. Cingulum, inquis, nos tenemus: Anconem amisimus. Labienus discessit ab Cæsare: utrum de Imperatore populi Romani, an de Hannibale loquimur? ô hominem amentem & miserum, qui ne umbram quidem unquam ^a τὸ καλὸν viderit! atque hæc ait omnia facere se dignitatis causa: ubi est autem dignitas, nisi

^a Honesti.

tre tant de confiance, ne trouva de sûreté que dans la fuite. On l'avoit nommé pour commander dans toutes les Provinces de l'Empire contre César. Il ordonna aux Magistrats & à tous les Sénateurs de le suivre, & déclara qu'il regarderoit comme ennemis tous ceux qui ne le suivroient pas.

2. *Mes Faïceaux entourés de laurier.*] Les Gouverneurs de Province gardoient leurs Faïceaux jusqu'à ce qu'ils rentrassent dans Rome. Ceux de Cicéron étoient entourés de laurier, parce qu'il étoit *Imperator*.



LETTRE XI.

QU'est-ce que tout ceci? comment vont nos affaires? pour moi je n'y comprends rien. Nous sommes, dites-vous, maîtres de Cingulum², mais nous avons perdu Ancone. Labienus a quitté le parti de César²; est-ce d'un Général du Peuple Romain que nous parlons, ou d'un nouvel Annibal? Insensé & malheureux tout ensemble de n'avoir jamais eu la moindre idée de la véritable gloire. A l'entendre, c'est l'honneur qui l'engage à faire tout ce qu'il fait; mais le véritable honneur

ubi honestas? Num honestum igitur, habere exercitum nullo publico consilio? occupare urbes civium, quo facilius sit aditus ad patriam? ^a χρεῶν ἀποκοπὰς, φυγάδων καθόδους, sexcenta alia scelera moliri, ^b τὴν θεῶν μεγίστην ἄτ' ἔχειν τυραννίδα? sibi habeat suam fortunam. Unam mehercule tecum apricationem in illo Lucretino tuo sole malim, quam omnia istiusmodi regna; vel potius mori milies, quam semel istiusmodi quidquam cogitare. quid si tu velis? inquis. Age quis est, cui velle non liceat? sed ego hoc ipsum velle miserius esse duco, quam in crucem tolli. Una res est ea miserior, adipisci quod ita volueris. Sed hæc hæctenus. Libenter enim in his molestiis ^c ἐνχολεύω σοι. Redeamus ad nostrum.

^a Tabulas novas, exulum reditus.

^b Deorum maximam ut habeat tyrannidem.

^c Tecum philosophor.

Per Fortunas, quale tibi consi-

ne peut être que le fruit de la vertu. Est-ce en suivre les maximes que de vouloir dans une République se rendre indépendant, de s'emparer des Villes habitées par des Citoyens Romains pour se faire un chemin jusqu'à sa Patrie, de penser à détruire par une banqueroute générale la foi de la société³, & à rappeler tous les bannis⁴; enfin de concevoir les plus énormes attentats pour contenter son ambition, la seule divinité à laquelle il sacrifie⁵? Je ne lui envie point sa fortune, & je préférerai toujours à toutes leurs grandeurs une promenade faite avec vous au beau soleil de Lucretum⁶; ou plutôt j'aimerois mille fois mieux mourir que de former de tels desseins. Ce seroit bien inutilement, me direz-vous, j'en conviens; après tout, chacun peut faire des souhaits à son gré, mais il vaudroit mieux selon moi mourir de la mort la plus infâme, que d'en faire de pareils; le seul malheur qui soit au-dessus de celui-la, c'est de réussir. La douceur que je trouve à faire avec vous ces tristes réflexions, me mene trop loin. Revenons à Pompée.

Dites-moi, je vous prie, ce que

lium Pompeii videtur ? hoc quaero ,
 quod urbem reliquerit. Ego enim
^a ἀπορῶ : tum nihil absurdius. Urbem
 tu relinquant ! ergo idem , si Galli
 venirent ? Non est , inquit , in parie-
 tibus Resp. at in aris & focis. Fecit
 idem Themistocles. Fluctum enim
 totius barbariae ferre urbs una non
 poterat. At idem Pericles non fecit,
 annum fere post quinquagesimum ,
 cum praeter mœnia nihil teneret.
 Nostri olim , urbe reliqua capta ,
 arcem tamen retinuerunt.

^b Οὕτω πρὸ τῶν ἑσθλῶν ἐπευθόμεθα
 κλεῖα ἀνδρῶν.

^a Dubito. ^b Sic sane eorum qui ante nos
 fuerunt audiebamus laudes virorum.

Rursus autem ex dolore municipa-
 li , sermonibusque eorum , quos con-
 venio , videtur hoc consilium exitum
 habiturum. Mira hominum querela
 est , (nescio istic : sed facies ut
 sciam) sine magistratibus urbem esse ,

vous pensez du parti qu'il vient de prendre, je veux dire d'avoir abandonné Rome. Pour moi je n'y comprends rien, & je n'y vois aucune apparence de raison. Abandonner Rome! vous en feriez donc autant si les Gaulois venoient une seconde fois l'assiéger? La République, dit-il, n'est point renfermée dans l'enceinte de nos murailles; mais notre patrie n'est autre chose que nos foyers & nos Autels. Theuſtocles n'abandonna-t'il pas Athenes? C'est qu'une seule Ville ne pouvoit arrêter ce torrent de Barbares qui venoient inonder la Grece. Environ cinquante ans après, Periclés sauva Athenes, quoiqu'il ne lui restât plus que cette place⁸; & lorsque les Gaulois eurent pris Rome, nos Peres tinrent dans le Capitole; vous voyez combien nous avons dégénééré.⁹

D'un autre côté, il semble qu'il se tirera de ce mauvais pas; j'en juge par la douleur publique des villes de ces quartiers, & par tout ce que l'on dit dans les conversations. Je ne sais pas ce que l'on pense à Rome, & je vous prie de me le marquer. Ici l'on est fort indigné de voir la Capitale de l'Empire

sine Senatu. Fugiens denique Pompeius mirabiliter homines movet. Quid quæris? alia causa facta est: nihil jam concedendum putant Cæsari. Hæc tu mihi explica qualia sint.

Ego negotio præsum non turbulento. Vult enim me Pompeius esse, quem tota hæc Campana & maritima ora habeat ^a ἐπίσκοποι, ad quem delectus, & summa negotii referatur. Itaque vagus esse cogitabam. Te puto jam videre, quæ sit ^b ὄρμη Cæsaris, qui populus, qui totius negotii status: ea velim scribas ad me, & quidem, quoniam mutabilia sunt, quam sæpissime. Acquiesco enim & scribens ad te, & legens tua.

a Speculatorem.

b Impetus.



fans Sénat , fans Magistrats. Pompée fuyant est un spectacle qui a animé tous les esprits ; le croiriez-vous , cela a rendu sa cause meilleure , on parle de ne plus rien relâcher à César. Dites-moi , je vous prie , ce que tout ceci deviendra.

Pompée m'a chargé d'une affaire qui ne me donnera pas beaucoup d'embarras , c'est d'avoir une inspection générale sur les levées & sur tous les autres préparatifs qui se feront dans la Campanie , & sur toute cette côte ; ainsi je ne me fixerai en aucun endroit. Je crois que vous voyez maintenant de quel côté ira César , comment le Peuple est disposé , & comment les affaires tourneront. Marquez-le moi , je vous prie ; & comme les choses peuvent changer d'un jour à l'autre , écrivez-moi souvent. Rien ne me calme , que le plaisir de vous écrire , & de lire vos Lettres.



REMARQUES

SUR LA XI. LETTRE.

1. **N**ous sommes, dites-vous, maîtres de Cingulum.] Ils ne l'eurent pas long-tems. Les Habitans de cette ville envoyerent peu de jours après une députation à César, & lui fournirent tout ce qu'il leur demanda. Cingulum étoit du Picenum.

Lib. 1. Bel. civ.

2. *Labienus a quitté le parti de César.*] On ne fait point quel fut le véritable motif de son changement. Dion dit que Labienus enflé de la gloire qu'il s'étoit acquise pendant la guerre des Gaules, & des grandes richesses qu'il avoit amassées, prit des manieres hautes qui donnerent de l'ombrage à César, & le refroidirent fort à l'égard de son Lieutenant. Quoi qu'il en soit, César bien loin de faire paroître aucun ressentiment contre Labienus, lui renvoya son argent & son équipage; il fut sans doute bien-aisé de montrer qu'il n'étoit pas fort piqué de cette désertion.

Dio, Lib. 41. De bell. civ. Lib. 1.

3. *De penser à détruire par une banqueroute générale la foi de la société.*] Cicéron s'est servi ici d'une expression Grecque, qu'il rend ailleurs par *tabulas novas*; c'est-à-dire, une déclaration qui rendoit nulles toutes les obligations; & qui remettoit les créanciers & les dé-

biteurs dans leur premier état. Comme il y avoit dans le parti de César bien des gens accablés de dettes, on avoit appréhendé qu'ils ne voulussent être libérés par cette voie; mais elle étoit trop violente, & il étoit de l'intérêt de César de ne pas détruire tout le commerce de Rome en s'en rendant maître. Il régla les choses d'une manière qui facilitoit le payement aux débiteurs, & qui faisoit perdre peu de chose aux créanciers, comme il l'explique dans le premier Livre de ses Commentaires de la guerre civile.

4. *A rappeler les bannis.*] César les rappela en effet, sur-tout ceux qui l'avoient été depuis le troisième Consulat de Pompée, hors Milon.

Dio, Lib. 41.

5. *Pour contenter son ambition, la seule divinité à laquelle il sacrifie.*] Le vers d'Euripide qui est dans le Texte, signifie à la lettre, *pour avoir la tyrannie la plus grande des Divinités.* César avoit toujours dans la bouche deux vers de la même Tragédie, dont est tiré celui-ci, & que Cicéron a rendus ainsi en Latin.

*Nam si violandum est jus, regnandi gratia
Violandum est, aliis rebus pietatem colas.*

Eurip. Phœniss. De Off. Lib. 3. Sueton. Jul.

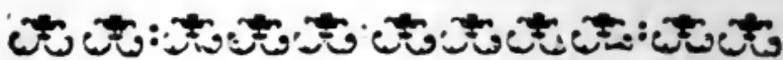
6. *Au beau soleil de Lucretum.*] Dans le pays des Sabins, où Atticus avoit une maison de Campagne. C'étoit une très-agréable situation sur une hauteur.

*Velox amœnum sæpe Lucretilem
Mutat Lycæo Faunus.*

7. *Themistocles n'abandonna-t'il pas Athenes.*] Lorsque Xercès entra dans la Grece avec un

470 LIBER VII. EPIST. XII.
million d'hommes. Cette histoire est connue
de tout le monde.

8. *Periclés sauva Athenes, quoiqu'il ne lui
restât plus que cette place.*] Pendant la guerre
du Peloponnese contre les Lacedemoniens &
leurs Alliés. *Voyez le 2. Livre de Thucydide.*



EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

U Nam adhuc à te epistolam ac-
ceperam, datam XII. Kal. in
qua significabatur, aliam te ante de-
disse, quam non acceperam. Sed qua-
so ut scribas quam sæpissime, non
modo si quid scies, aut audieris;
sed etiam si quid suspicabere; maxi-
me quid nobis faciendum, aut non
faciendum, putes.

*Nam quod rogas, curem ut scias,
quid Pompeius agat, ne ipsum qui-
dem scire puto; nostrum quidem ne-
mo. Vidi Lentulum Cos. Formis X.*

9. *Vous voyez combien nous avons dégénéré.*]

Le vers du Texte est du neuvième Livre de l'Iliade, & signifie à la lettre : *Voilà les louanges qu'on a données à ceux qui ont été avant nous.* La manière dont je l'ai rendu fait mieux sentir l'application que Ciceron en fait ici.



L E T T R E X I I .

JE n'ai encore reçu qu'une de vos Lettres du dix-neuf, dans laquelle vous me marquez que vous m'en avez déjà écrit une autre, mais elle ne m'a point été rendue. Ecrivez-moi, je vous prie, le plus souvent que vous pourrez, non-seulement ce que vous saurez de certain & ce que vous entendrez dire, mais ce que vous pourrez prévoir; & sur-tout aidez-moi de vos conseils.

Vous me dites que vous voudriez bien savoir ce que fait Pompée; hélas! il ne le fait pas lui-même, du moins aucun de nous ne le fait. J'ai vû à Formies le 21. de ce mois le Consul Len-

*Kal. vidi Libonem : plena timoris
& erroris omnia. Ille iter Larinum :
ibi enim cohortes , & Luceria , &
Theani ; reliquaque in Apulia.
Inde utrum consistere uspiam velit ,
an mare transire , nescitur. Si ma-
net ; vereor ne exercitum firmum ha-
bere non possit. Sin discedet , quo ;
aut qua , aut quid nobis agendum
est nescio. Nam istum quidem , cu-
jus ^a Φαλαρισμὸν times , omnia te-
terrime facturum puto. Nec eum
rerum prolatio , nec Senatus ma-
gistratumque discessus , nec ærarium
clausum tardabit. Sed hæc , ut scri-
bis , cito sciemus.*

a Phalaridis imitationem.

*Interim velim mihi ignoscas quod
ad te scribo tam multa toties. Ac-
quiesco enim , & tuas volo elicere
litteras : maximeque consilium , quid
agam , aut quo me pacto geram ; de-
mittamne me penitus in causam.
Non deterreor periculo , sed dirum-*

tulus avec Libon¹, la peur les a tous déconcertés. Pompée est allé à Larinum où il a des troupes, comme à Theanum, à Lucerie, & dans les autres places de la Pouille. On ne fait point encore s'il a dessein de demeurer en Italie, ou de passer la Mer. S'il prend le premier parti, j'apprends qu'il n'ait pas une armée assez forte pour opposer à celle de César; mais s'il prend le second, quel embarras pour moi! comment le suivre? où l'aller joindre? Quant à César dont vous redoutez avec raison la tyrannie, il ne gardera sans doute aucun ménagement. Ni la suspension des affaires², ni l'absence des Magistrats & du Sénat, rien ne pourra l'arrêter, & il saura bien se faire ouvrir le trésor public³. Mais, comme vous me le dites, nous en aurons bientôt des nouvelles.

Au reste, il faut que vous me pardonniez si je vous écris si souvent & de si longues Lettres, c'est pour me calmer & pour en avoir des vôtres, surtout afin que je sache à quoi me déterminer. Faut-il me livrer à Pompée sans réserve, ce n'est point le danger qui me retient, c'est le dépit? Quelle con-

por dolore. Tamne nullo consilio, aut tam contra meum consilium gesta esse omnia! an cuncter & tergiverser, & iis me dem, qui tenent, qui potiuntur. ^a ἀδύομαι Τρῶας; nec solum civis, sed etiam amici officio revocor. Etsi frangor sæpe misericordia puerorum. Ut igitur ita perturbato, etsi te eadem sollicitant, scribe aliquid, & maxime si Pompeius Italia cedit, quid nobis agendum putes. M' quidem Lepidus (nam fuimus una) eum finem statuit, L. Torquatus eundem. Me cum multa, tum etiam lictores impediunt; nihil vidi umquam quod minus explicari posset. Itaque à te nihil dum certi exquiro, sed quid videatur. Denique ipsam ^b ἀπορίαν tuam cupio cognoscere.

a Vereor Trojanos.

b Dubitationem.

*Labienum ab illo discessisse prope-
modum constat. Si ita factum esset,*

duite ! que de fautes grossières , qu'on n'auroit pas faites , si l'on avoit suivi mon avis. Faut-il me ménager avec les deux partis & me donner enfin au plus fort ? Ni l'honneur , ni l'amour de la patrie , ni les devoirs de l'amitié ne me le permettent. D'un autre côté , je me laisse quelquefois ébranler par la vûe du péril auquel j'expose mon fils & notre neveu. Quoique vous soyez dans le même embarras , il faut que vous m'aidez à en sortir. Je suis sur-tout incertain sur le parti que je dois prendre en cas que Pompée abandonne l'Italie. M' Lepidus ⁴ , que j'ai vû ici , est résolu , en ce cas , de ne le point suivre , & L. Torquatus aussi. Pour moi , sans parler du reste , je me trouveroïis fort embarrassé de mes Licteurs. Je n'ai point vû d'affaire où il fût plus difficile de se déterminer , aussi je ne vous demande pas encore une entière décision , mais seulement quelles sont là-dessus vos pensées , & les différentes raisons qui partagent votre esprit.

Il est presque sûr que Labienus a quitté César. Cela seroit très-avantageux à notre parti , si le Sénat & les

ut ille Romam veniens magistratum
 & Senatum Romæ offenderet, ma-
 gno usui caussæ nostræ fuisset. Dam-
 nasse enim sceleris hominem amicum
 Reip. caussæ videretur : quod nunc
 quoque videtur ; sed minus pro-
 dest. Non enim habet, cui profit :
 eumque arbitror pœnitere : nisi forte
 id ipsum est falsum ; discessisse il-
 lum. Nos quidem pro certo habe-
 bamus.

Et velim, (quamquam, ut scri-
 bis, domesticis te finibus tenes)
 formam mihi urbis exponas, ecquod
 Pompeii desiderium, ecqua Cæsaris
 invidia appareat ; etiam quid cen-
 seas de Terentia & Tullia, Romæ
 eas esse, an mecum, an aliquo tu-
 to loco : & h.ec, & si quid aliud,
 ad me scribas velim, vel potius scri-
 ptites.



Magistrats étoient encore à Rome. Ce seroit un grand préjugé contre César, qu'un homme qui lui étoit si attaché, n'ait pas crû pouvoir le suivre sans trahir sa patrie. Mais, quoique ce préjugé subsiste, cela ne peut pas être fort utile parce qu'il n'y a personne en état d'en profiter, & je crois que Labienus n'est pas à s'en repentir. Peut-être même que c'est une fausse nouvelle; cependant on n'en doute point ici.

Quoique vous vous teniez enfermé chez vous, vous ne laissez pas de savoir comment les esprits sont disposés à Rome, si l'on souhaite Pompée, si César n'est point devenu odieux. Je vous demande en même-tems si je dois laisser à Rome ma femme & ma fille, ou les faire venir ici, ou les envoyer dans quelque endroit éloigné de la guerre. Enfin écrivez-moi tout ce qui se passe, & le plus souvent que vous pourrez.



REMARQUES

SUR LA XII. LETTRE.

1. **L** *Ibon.*] Beaupere du second fils de Pompée.

2. *La suspension des affaires.*] Les Consuls, en partant de Rome, avoient ordonné que toutes les affaires demeurassent suspendues; ce qui s'appeloit *justitium indicere*, ou *res proferre*, & ce qu'on ne faisoit que dans les grandes extrémités. Ciceron prévoyoit bien, que cela n'empêcheroit pas César de faire assembler le Peuple & les Sénateurs qui se trouveroient à Rome.

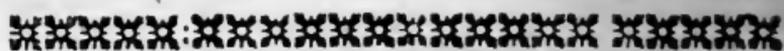
Au reste, comme il n'y a rien dans nos usages qui réponde à celui que Ciceron exprime par *rerum prolatio*, je n'ai pû le rendre en François que fort imparfaitement. Il n'y a rien en général de plus difficile à traduire, dans quelque langue que ce soit, que ce qui a rapport à la Police & à la Jurisprudence particulière de chaque Peuple, parce qu'on n'a point les mots quand on n'a point les choses. Ciceron lui-même seroit à présent bien embarrassé à mettre en Latin plusieurs termes de nos Coûtumes, soit dans le Gouvernement, soit dans la Jurisprudence.

3. *Il saura bien se faire ouvrir le trésor public.*] Les Consuls en avoient emporté les clefs, comme s'il n'y avoit point eu de haches à Rome.

4. *M' Lepidus* est résolu, en ce cas, de ne le point suivre, & *L. Torquatus* aussi.] *Manius Lepidus* avoit été Consul en six cent quatre-vingt-sept, & *L. Torquatus* l'année suivante. *Cicéron* observoit les démarches des Consulaires, pour régler ou pour justifier sa conduite par la leur.

Il est bon d'avertir en passant, que dans les abrégés des noms Romains une *M.* seule signifie *Marcus*; mais lorsqu'il y a à côté une apostrophe, elle signifie *Manius*. Il faut y prendre garde dans la suite de ces Lettres, afin de ne pas confondre ce *M' Lepidus*, avec *M. Lepidus* qui fut depuis Triumvir.



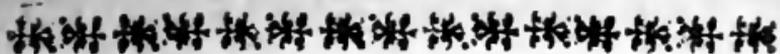


EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

DE Vennonianis rebus tibi assentior. Labienum ^a ἡρώα iudico. Facinus jam diu nullum civile præclarius : qui ut aliud nihil, hoc tamen profecit, dedit illi dolorem. Sed etiam ad summam profectum aliquid puto. Amo etiam Pisonem : cujus iudicium de genero suspicor visum iri grave. Quamquam genus belli quod sit vides. Ita civile est, ut non ex civium dissensione, sed ex unius perditæ civis audacia natum sit. Is autem valet exercitu; tenet multos spe & promissis; omnia omnium concupivit. Huic tradita urbs est, nuda præsidio, referta copiis. Quid est, quod ab eo non metuas, qui illa templa, & tecta non patriam, sed prædam putet?

^a Heroem.



L E T T R E X I I I .

JE suis de votre avis sur l'affaire de Vennonius ¹. Labienus est un véritable Héros ; depuis long-tems, on n'a rien fait qui soit plus digne d'un bon Citoyen. Quand cela ne serviroit qu'à donner du chagrin à César , ce seroit toujours quelque chose ; mais après tout , je crois que nous en tirerons d'autres avantages. Je sçai aussi bon gré à Pison de ce qu'il a fait ; le jugement qu'il porte lui-même contre son gendre ne peut pas manquer de faire beaucoup d'impression sur les esprits ². Quoique dans le fond cette guerre civile ne vienne point de la différence des sentimens qui partagent les Citoyens , mais de l'audace effrenée d'un seul. Il se voit maître d'une puissante armée , il a sçû par ses promesses se faire un grand parti , il ne donne plus de bornes à ses desirs. Nous lui avons abandonné sans défense , Rome & toutes ses richesses. Que ne devons-nous

Quid autem sit acturus, aut quo modo, nescio, sine Senatu, sine magistratu. Ne simulare quidem poterit quicquam ^a πολιτικῶς. Nos autem ubi exurgere poterimus? aut quando? quorum dux quam ^b ἀγροτήριος, tu quoque animadvertis; cui ne Picena quidem nota fuerint. Quam autem sine consilio res testis. Ut enim alia omittam decem annorum peccata, quæ conditio non huic fugæ præstitit? nec vero nunc quid cogitet scio: ac non desino per litteras sciscitari. Nihil esse timidius constat, nihil perturbatius. Itaque nec præsidium, cuius parandi causa ad urbem retentus est, nec locum ac sedem præsidii ullam video. Spes omnis in duabus invidiose retentis pæne alienis legionibus. Nam de-

a Secundum statuta Reipublicæ.

b Artis imperatoris ignarus.

LIVRE VII. LETTRE XIII. 483
pas craindre d'un homme qui regardera
nos maisons & nos Temples , non plus
comme sa patrie , mais comme sa con-
quête.

Au reste , s'il veut sauver du moins
les apparences , & conserver la forme
du Gouvernement , je ne vois pas com-
ment il pourra le faire sans Sénat &
sans Magistrats. Mais nous , quand &
comment nous pourrons-nous relever ?
ayant un chef qui , comme vous le re-
marquez , ne sçait pas même la guerre ;
& qui n'a pas compris combien il lui
étoit important de conserver les Places
du Picenum ³. Mais ses fautes ne sont
que trop visibles ; & sans parler de tou-
tes celles qu'il a faites depuis dix ans ,
ne valoit-il pas mieux s'accommoder
que s'enfuir ? Je ne sai point encore ce
qu'il prétend faire , quoique j'écrive de
tous côtés pour m'en instruire. On ne
vit jamais tant de découragement & si
peu de prévoyance. Quelles places ,
quelles troupes a-t'il ? Et c'est néan-
moins pour y pourvoir qu'on l'a fait
demeurer aux portes de Rome. Toutes
nos forces se réduisent à deux Legions
qu'il a retenues d'une maniere odieu-
se ⁴ , & dont on n'est pas trop sûr.

lectus adhuc quidem invitatorum est,
 & à pugnando abhorrentium.

Conditionum autem amissum tempus est. Quid futurum sit non video. Commissum quidem à nobis certe est, sive à nostro duce, ut, è portu sine gubernaculis egressi, tempestati nos traderemus. Itaque de Ciceronibus nostris dubito quid agam. Nam mihi interdum amandandi videntur in Graciam. De Tullia autem & Terentia, cum mihi barbarorum adventus proponitur, omnia timeo: cum autem Dolabellæ venit in mentem; paulum respiro. Velim consideres quid faciendum putes: primum a *αἰὲς τὸ ἀσφαλές*: (aliter enim mihi de illis ac de me ipso consulendum est) deinde ad opiniones, ne reprehendamus, quod eas Romæ velimus esse in communi bonorum fuga.

a Ad id quod tutum sit.

Quin etiam tibi & Pduceo,
 (scripsit enim ad me) quid faciatis

Pour les soldats de nouvelle levée, ce sont des gens qu'on enrôle malgré eux, & qui n'ont nulle envie de combattre.

D'autre part, les affaires sont trop engagées pour espérer un accommodement. Je ne puis pas voir dans l'avenir; mais certainement on aura toujours à nous reprocher, ou plutôt à notre chef, d'être sortis du port sans gouvernail au plus fort de la tempête. Je suis embarrassé de mon fils & de mon neveu; il m'est déjà venu plusieurs fois dans l'esprit de les envoyer en Grece. Ma femme & ma fille m'inquiètent encore davantage lorsque je pense que l'armée de César est remplie de Barbares; mais lorsque je fais réflexion que mon gendre est avec eux, je me rassure un peu. Je vous prie d'examiner ce que je dois faire; il faut d'abord voir quel est le parti le plus sûr. (car je dois prendre plus de précautions pour elles que pour moi) mais il faut aussi avoir égard à ce qu'on pourroit dire si je les laissois à Rome, maintenant que les gens du bon parti l'ont abandonnée.

Vous avez les mêmes réflexions à faire, aussi-bien que Peduceus qui m'en

videndum est. Is enim spendor est vestrum, ut eadem postulentur à vobis, quæ ab amplissimis civibus. Sed de hoc tu videbis, quippe cum de me ipso, ac de meis te considerare velim. Reliquum est ut & quid agatur quoad poteris explores, scribasque ad me, & quid ipse conjectura assequare: quod etiam à te magis exspecto. Nam acta omnibus nuntiantibus, à te exspecto futura. ^a *μῶνις ἢ ἀέρος*. Loquacitati ignosces, quæ & me levat ad te quidem scribentem, & elicit tuas litteras.

a Vates is optimus. v. Not.

Ænigma Oppiorum ex Velia plane non intellexi. Est enim numero Platonis obscurius. Jam intellexi tuum. Oppios enim de Velia succones dicis: in eo æstuavi diu: quo aperto reliqua patebant, & cum Terenticæ summa congruebant.

a écrit , & vous êtes l'un & l'autre d'une distinction qui vous impose les mêmes obligations qu'aux plus illustres Citoyens. Ce n'est pas que je veuille vous donner des avis , puisque je vous en demande & pour moi & pour ma famille. Je finis en vous priant de vous informer avec soin de tout ce qu'il y aura de nouveau , & de me le mander. Vous y joindrez vos conjectures , & c'est ce que j'attends particulièrement de vous ; tout le monde peut me mander ce qui se passe , mais c'est à vous à me prédire ce qui doit arriver , car de justes conjectures sont de bonnes prédictions ⁶. Il faut que vous m'excusiez si je vous entretiens si long-tems , cela me soulage & vous engage à m'écrire.

Je n'ai rien compris ⁷ d'abord à votre enigme touchant ces Oppius de Velia ⁸ , elle est plus obscure que les nombres de Platon ⁹ ; je vous entends enfin , vous appelez ces Oppius *Succones* ¹⁰. Ce mot m'a fait suer long-tems ; mais quand on l'a une fois entendu , le reste est aisé , & la somme s'accorde avec celle que ma femme m'a marquée.

L. Cæsarem vidi Minturnis A. D. VIII. Kal. Febr. mane, cum absurdissimis mandatis, non hominem, sed scopas solutas: ut id ipsum mihi ille videatur irridendi causa fecisse, qui tantis de rebus huic mandata dederit; nisi forte non dedit, & hic sermone aliquo arrepto pro mandatis abusus est.

Labienuſ, vir mea ſententia magnus, Theanum venit A. D. IX. Kal. ibi Pompeium Conſuleſque convenit. Qui ſermo fuerit, & quid actum ſit, ſcribam ad te, cum certum ſciam. Pompeius à Theano Larinum verſus profectus eſt A. D. VIII. Kal. eo die manſit Venafri. Aliquantum animi videtur nobis attuliſſe Labienus. Sed ego nondum habeo quid ad te ex hiſ locis ſcribam. iſta magis exſpecto; quid illum afferatur; quo pacto de Labieno ferat; quid agat Domitius in Marſis, Iguvii Thermus, P. Attius Cinguli; quæ ſit populi urbani voluntas; quæ

J'ai vû Lucius ¹¹ César à Minturnes, le vingt-troisième de Janvier au matin ; il porte à Pompée des propositions ridicules ¹². C'est un esprit sans suite & sans liaison ; & je crois que César a voulu se mocquer de nous lorsqu'il a chargé un pareil personnage d'une négociation si importante ; peut-être même qu'on ne l'en a point chargé, & que sur quelque parole en l'air, il a pris lui-même cette commission.

Labienus, que je mets au nombre des grands hommes, est venu trouver Pompée & les Consuls à Theane le vingt-deuxième de ce mois. Dès que je saurai ce qui s'est passé dans cette entrevûe, je vous le manderai. Pompée partit le vingt-trois de Theane pour aller du côté de Larinum, & il coucha à Venafre ¹³. Il paroît que Labienus a un peu rassuré notre parti ; mais je n'ai encore rien de particulier à vous mander de ce pays-ci, & je suis bien plus curieux d'apprendre les nouvelles qui viennent à Rome ; si César a été fort piqué de la désertion de Labienus ? Ce que fait Domitius dans le pays des Marses ¹⁴, Thermus à Iguvium ¹⁵, & P. Attius à Cingulum ¹⁶ ?

tuo conjectura de rebus futuris : hæc velim crebro , & quid tibi de mulieribus nostris placeat , & quid acturus ipse sis scribas. Si scriberem ipse longior epistola fuisset : sed dictavi propter lippitudinem.

REMARQUES

SUR LA XIII. LETTRE.

1. **V***Ennonius.*] Ami de Ciceron qui en parle encore dans la première & dans la troisième Lettre du sixième Livre. Il s'agit ici de quelque affaire particulière, qui n'a point de rapport avec le reste de cette Lettre, qui roule toute sur celles de la République.

2. *Je sai aussi très-bon gré à Pison de ce qu'il a fait ; le jugement qu'il porte lui-même contre son gendre , ne peut pas manquer de faire beaucoup d'impression sur les esprits.*] Pison n'alla pas trouver Pompée , mais il sortit de Rome dans le tems que César étoit prêt à y entrer , & c'étoit faire assez voir qu'il le condamnoit. Il revint depuis à Rome ; mais il n'oublia rien pour porter César à la paix , & il ne se laissa point éblouir par l'idée de devenir le beau-père du Maître de la République. S'imagineroit-on que Ciceron parle ici de ce même Pison qu'il avoit dépeint plutôt comme un monstre que comme un homme , dans cette sanglante in-

Quelles sont les dispositions du peuple, enfin comment vous croyez que les affaires tourneront ? Ecrivez-moi souvent là-dessus ; & marquez-moi si je dois laisser à Rome ma femme & ma fille , & si vous y demeurez. Si je vous écrivois de ma main , ma Lettre seroit plus longue ; mais mon mal des yeux m'oblige de me servir d'un Secrétaire.

vective , dont une partie est venue jusqu'à nous. La haine , comme la flatterie , fournit de mauvais mémoires à la postérité.

Epist. 14. Lib. 14. Fam. Dio Lib. 41.

3. *Qui n'a pas compris combien il lui étoit important de conserver les places du Picenum.*] Pompée envoya Vibullius Rufus pour rassûrer & retenir dans le devoir les Villes de cette Province ; mais il arriva trop tard , & il rencontra Lentulus Spinther qui avoit été obligé de sortir d'Asculum , où il étoit avec des Cohortes. Le Picenum étoit entre la Mer Adriatique , l'Ombrie , & le pays des Sabins ; maintenant partie de la Marche d'Ancone & de l'Abruzze.

César. Lib. 1. Bel. Civ.

4. *Deux Légions qu'il a retenues d'une manière odieuse.*] L'année précédente , le Sénat avoit ordonné que César & Pompée fourniroient chacun une Légion pour envoyer contre les

Parthes ; Pompée qui en avoit laissé une des siennes à César dans le tems qu'ils étoient encore amis , la lui redemanda ; & il se trouva par-là que César en fournit deux au lieu d'une. Quoiqu'il n'y eût plus rien à craindre des Parthes , Pompée retint ces deux Legions. Cicéron dit qu'on ne pouvoit gueres s'en assurer , parce que toutes les troupes qui avoient servi sous César , lui étoient fort affectionnées , & que d'ailleurs il avoit eu soin avant que de renvoyer ces Legions , de faire distribuer beaucoup d'argent aux Officiers & aux soldats.

Dio Lib. 41. Appian. Lib. 2. Bell. Civ.

5. *Lorsque je pense que l'armée de César est remplie de Barbares.*] Il avoit dans ses troupes beaucoup de soldats Gaulois , comme le remarque Dion. On fait que les Romains , à l'exemple des Grecs traitoient tous les Etrangers de Barbares.

6. *De justes conjectures sont de bonnes prédictions.*] *καί τις δ' αει-όε supp. έπις ειχαζει καλός.* C'est un vers de quelque Tragédie d'Euripide que nous n'avons plus , car Plutarque le cite sous le nom de ce Poète. Cicéron l'a traduit ainsi. *Bene qui conjiciet , vatem hunc perhibeto optimum.* Cornelius Nepos a fait aussi allusion au sens de ce vers , lorsqu'il a dit au sujet des prédictions politiques que fait Cicéron dans plusieurs endroits de ces Lettres , *prudentiam quodammodo esse divinationem.*

Plutar. de defectu oracul. Lib. 2. de Divin. Nepos. vita Attici.

7. *Je n'ai rien compris , &c.*] Manuce croit avec raison que c'est ici le commencement d'une autre Lettre ; il n'y a qu'à lire avec at-

tention ce qui précède pour se le persuader. Mais ce qui décide, c'est que Ciceron, qui à la fin de la première partie, prie Atticus de l'excuser de ce qu'il l'entretient si long-tems, lui dit à la fin de la seconde, que sa Lettre est courte parce qu'il a été obligé de se servir d'un Secrétaire; & si l'on joignoit ces deux parties ensemble, la Lettre seroit très-longue.

8. *Velia.*] Quartier de Rome auprès du Mont-Palatin.

9. *Plus obscure que les nombres de Platon.*] Pythagore & Platon après lui, ont cherché dans les nombres des mystères qui n'y étoient point. On conçoit bien que des raisonnemens qui ne portent sur rien, ne peuvent être que très-obscur.

10. *Vous appelez ces Oppius Succones.*] Les Manuscrits varient fort sur ce mot, & les conjectures des Critiques sont toutes fort incertaines. La plus vraisemblable, c'est celle de Bosius qui croit qu'Atticus avoit appelé ces Oppius Succones par allusion à la signification Grecque de leur nom, comme s'il venoit de trois Succus. Ces Oppius étoient des Banquiers.

11. *Lucius César.*] Fils du Consulaire dont nous avons parlé dans les Remarques sur le premier Livre.

12. *Il est chargé de propositions ridicules.*] César demandoit que les Consuls licenciassent les troupes qu'ils avoient levées, & que Pompée s'en allât dans son Gouvernement d'Espagne; il offroit à cette condition de retirer ses troupes d'Italie. Ciceron appelle ces propositions ridicules, parce que quoiqu'elles parussent raisonnables, l'exécution en étoit impossible & trop hazardeuse. Dès que Pompée au-

roit été éloigné, & l'Italie sans défense, César dont la Province confinoit avec l'Italie, auroit pû y rentrer aussi-tôt, & s'en rendre maître sans aucune opposition.

13. *Venafre.*] Dans la Campanie, auprès du fleuve Vulturne.

14. *Ce que fait Domitius dans le pays des Marses.*] Au Nort de la Campanie. Domitius étoit dans Corfinium, où il fut peu de tems après assiégé par César.

15. *Thermus à Iguvium.*] Il avoit avec lui cinq Cohortes. César qui sçavoit que les Ha-



EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

A D. VI. Kal. Febr. Capuam
*Calibus proficiscens, cum le-
 viter lippirem, has litteras dedi.
 L. Cæsar mandata Cæsaris detu-
 lit ad Pompeium A. D. VIII.
 Kal. cum is esset cum Consulibus
 Theani. Probata conditio est, sed
 ita, ut ille de iis oppidis, quæ ex-
 tra suam provinciam occupavisset,
 præsidia deduceret. Id si fecisset,*

bitans de cette Ville lui étoient affectionnés , fit marcher de ce côté-la Curion avec trois Cohortes. Thermus appréhendant quelque trahison , sortit d'Iguvium ; mais ses troupes se débanderent dans le chemin , & Curion entra dans Iguvium qui étoit de l'Ombrie.

16. *P. Attius à Cingulum.*] Il n'étoit plus à Cingulum , mais à Auximum. Les Habitans lui ayant déclaré qu'ils étoient résolus à ouvrir leurs portes à César , il fut obligé de faire sortir sa garnison , & la plus grande partie passa dans l'armée de César qu'ils rencontrèrent en chemin. Cingulum & Auximum étoient l'une & l'autre du Picenum , dans la partie qui est à présent de la marche d'Ancone.



LETTRE XIV.

JE pars aujourd'hui vingt-cinquième de Janvier de Calés² pour Capoue ; mon mal des yeux est diminué. Lucius César arriva à Theane le vingt-trois, & fit part à Pompée & aux Consuls des propositions de César. On est convenu de les accepter , mais à condition qu'il commenceroit par retirer ses troupes de toutes les places qui ne sont pas de son Gouvernement ; qu'alors nous re-

responsum est ad urbem nos redituros esse, & rem per Senatum confecturos. Spero etiam in presentia pacem nos habere. Nam & illum furoris, & hunc nostrum copiarum suppœnitet. Me Pompeius Capuam venire voluit, & adjuvare delectum, in quo parum prolixè respondent Campani Coloni.

Gladiatores Cæsaris, qui Capuæ sunt, de quibus ante ad te falsum ex Torquati litteris scripseram, sane commode Pompeius distribuit, binos singulis patribus familiarum. Secutorum in ludo I O O. fuerunt: eruptionem facturi fuisse dicebantur. Sane multum in eo Reip. provisum est. De mulieribus nostris, in quibus est tua soror, quæso videas, ut satis honestum nobis sit, eas Romæ esse, cum ceteræ ulla dignitate discesserint; hoc scripsi ad eas, & ad te ipsum antea. velim eas cohortere ut exeant, præsertim cum ea prædia in ora maritima habeamus,

LIVRE VII. LETTRE XIV. 497
tournerions tous à Rome, & qu'on fe-
roit passer l'affaire dans le Sénat. Je ne
desespere plus de la paix ; je crois que
César est touché de quelque remords,
& que Pompée se sent trop foible. Ce
dernier a souhaité que j'allasse à Capoue
pour faire avancer les levées ; cette
Colonie ne fait pas paroître pour cela
beaucoup d'empressement. ²

Quant à ces Gladiateurs que César
avoit à Capoue ³, ce que je vous en
avois mandé, sur une Lettre de Tor-
quatus, s'est trouvé faux. Pompée les
a seulement distribués, deux à deux,
chez les Bourgeois. C'est une fort sage
précaution, car il y en avoit cinq mil-
le ⁴, & l'on dit qu'ils auroient forcé
l'endroit où ils étoient renfermés. Je
vous prie de penser un peu si nos fem-
mes, parmi lesquelles est votre sœur,
peuvent demeurer à Rome avec bien-
séance, maintenant que toutes celles
qui sont de quelque distinction en sont
sorties. Je leur en ai déjà écrit aussi-bien
qu'à vous. Déterminez-les à partir ;
aussi-bien nous avons sur la côte où je

cui ego præsum, ut in his pro re nata non incommode possint esse. Nam si quid offendimus, in genero nostro; quod quidem ego præstare non debeo. Sed id fit majus, quod mulieres nostræ præter ceteras Romæ remanserunt. Tu ipse cum Sexto scire velim quid cogites de exeundo, de totaque re quid existimes. Equidem ad pacem hortari non desino: quæ vel injusta utilior est, quam justissimum bellum. Sed hæc ut fors tulerit.

REMARQUES

SUR LA XIV. LETTRE.

1. **C***Alés.*] Dans la Campanie auprès de Capoue, maintenant Calvi dans la terre de Labour.
2. *Cette Colonie ne fait pas paroître pour cela beaucoup d'empressement.*] C'est que César avoit fait établir une Colonie à Capoue pendant son Consulat.
3. *Quant à ces Gladiateurs que César avoit à Capoue, &c.*] César dans ses Commentaires

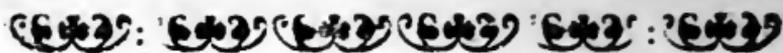
commande des maisons de campagne où elles feront assez en sûreté. Pour mon gendre, s'il a pris un mauvais parti, ce n'est pas à moi à en répondre; mais on auroit quelque raison de trouver étrange que nos femmes fussent les seules qui demeurassent à Rome. Mandez-moi si vous comptez d'en sortir, vous & Peduceus, & en général ce que vous pensez des affaires présentes. Pour moi je ne me laisse point de porter nos gens à la paix; quelque désavantageuse qu'elle puisse être, elle vaudra toujours mieux pour nous, que la guerre la plus juste.

dit, que le Consul Lentulus leur donna solennellement la liberté. C'étoit apparemment ce que Cicéron avoit d'abord mandé à Atticus. Mais on représenta au Consul qu'il étoit odieux d'armer des Esclaves, & que les Romains ne l'avoient pas voulu faire dans les plus grandes extrémités.

Lib. I. Bell. Civ.

4. *Il y en avoit cinq mille.*] Dans le Texte, *scutorum in ludo Ioo fuerunt*. Et c'est une correction de Victorius; *Secutores*, c'étoit une espèce de Gladiateurs, qui combattoient contre ceux qu'on appeloit *Retiarios*, parce qu'ils avoient un filet à la main. Après tout, je ne sai si l'ancienne leçon *scutorum M.* ne vaut pas

500 LIBER VII. EPIST. XV.
mieux. Quelle apparence que dans une seule
Académie de Gladiateurs, il y en eût cinq
mille de cette espece que nous venons de dire.

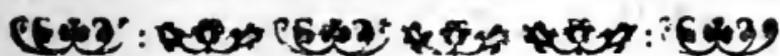


EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

U*T ab urbe discessi, nullum ad-
huc intermisi diem, quin ali-
quid ad te litterarum darem; non
quo haberem magnopere quid scribe-
rem; sed ut loquerer tecum absens:
quo mihi, cum coram id non licet,
nihil est jucundius. Capuam cum ve-
nisssem A. D. VI. Kal. pridie, quam
has litteras dedi, Consules conveni,
multosque nostri ordinis. Omnes cu-
piebant Caesarem, abductis praesidiis
stare conditionibus iis, quas tulif-
set. Uni Favonio leges ab illo no-
bis imponi non placebat: sed is
haud auditus in consilio. Cato enim
ipse jam servire, quam pugnare ma-
vult. Sed tamen ait, in Senatu se
adesse velle, cum de conditionibus*

Il est plus vraisemblable que Ciceron vouloit dire qu'il y avoit dans l'endroit où étoient renfermés ces Gladiateurs, dequoi armer mille hommes.



LETTRE XV.

DEpuis que je suis parti de Rome ; je n'ai laissé passer aucun jour sans vous écrire ; ce n'est pas que j'aie rien de fort particulier à vous mander. Mais lorsque je ne puis avoir le plaisir de m'entretenir avec vous de vive voix, je n'en ai point de plus grand que de le faire par Lettres. J'arrivai hier vingt-cinquième de Janvier à Capoue, où j'ai vû les Consuls & un grand nombre de Sénateurs. Ils souhaitent tous que César retire ses troupes des places de l'Italie, & qu'il s'en tienne aux conditions qu'il a lui-même proposées. Favonius seul prétend qu'on ne doit point recevoir la loi de lui, mais on ne l'a pas seulement écouté lorsqu'on a délibéré là-dessus ; Caton même préfere la servitude à une Guerre civile. Il a néanmoins déclaré qu'il vouloit se trou-

502 LIBER VII. EPIST. XV.
agatur, si Cæsar adductus sit ut præ-
sidia deducat. Ita, quod maxime
opus est, in Siciliam ire non curat:
quod metuo ne obsit, in Senatu esse
vult. Postumus autem, de quo nomi-
natim Senatus decrevit, ut statim in
Siciliam iret, Fuffanoque succede-
ret, negat se sine Catone iturum: &
suam in Senatu operam, auctorita-
temque quam magni æstimat. Ita
res ad Fannium pervenit. Is cum
imperio in Siciliam præmittitur.

*In disputationibus nostris summa
varietas est. Plerique negant, Cæ-
sarem in conditione mansurum; pos-
tulataque hæc ab eo interposita esse,
quo minus, quod opus esset ad bel-
lum, à nobis pararetur. Ego autem
eum puto facturum, ut præsidia de-
ducat. Vicerit enim, si Consul fac-
tus erit, & minore scelere vicerit,
quam quo ingressus est. Sed acci-
pienda plaga est. Sumus enim flagi-
tiose imparati cum à militibus, tum*

ver au Sénat lorsqu'on y traitera de ce que l'on doit accorder à César, en cas qu'il se détermine à retirer ses troupes. Ainsi il n'ira point en Sicile où sa présence seroit fort nécessaire, au lieu que dans le Sénat elle pourra nuire. Là-dessus Postumus ¹, qu'on a nommé pour aller au plutôt en Sicile prendre la place de Fuffanus ², a déclaré qu'il n'iroit point sans Caton. Il est persuadé qu'un homme de son importance est maintenant fort nécessaire dans le Sénat ; ainsi on a été obligé en attendant d'envoyer Fannius ³ commander en Sicile.

Nous raisonnons ici fort diversement. La plupart prétendent que César ne s'en tiendra pas aux conditions qu'il a proposées, & qu'il ne cherche qu'à nous amuser, & à empêcher que nous ne nous mettions en état de lui résister. Pour moi je crois qu'il retirera ses troupes ; pourvû qu'on le fasse Consul, il aura ce qu'il prétendoit, & il ne lui en coûtera pas tant de crimes. Il faut absolument que nous en passions par là, étant si honteusement pris au dépourvû. Nous n'avons point de troupes, nous manquons d'argent ; &

a pecunia : quam quidem omnem , non modo privatam , quæ in urbe est , sed etiam publicam , quæ in ærario est , illi reliquimus . Pompeius ad legiones Attianas est profectus : Labienum secum habet . Ego tuas opiniones de his rebus exspecto . Formias me continuo recipere cogitabam .

REMARQUES

SUR LA XV. LETTRE.

1. **P***osthumus.*] Ciceron se moque de ce Sénateur qui faisoit l'homme d'importance , quoiqu'il soit si peu connu qu'on n'en trouve rien dans les Historiens. Ciceron témoigne encore ailleurs le peu d'estime qu'il en faisoit. *Epist. 2. & 5. Lib. 9.*

2. *Fuffanus.*] C'est un nom encore moins connu que celui dont nous venons de parler. Il y a dans quelques Manuscrits *Furfanus* , & l'on trouve en effet un *Furfanus* à qui est adressée la neuvième Lettre du sixième Livre des Familieres.

3. *Fannius.*] Il étoit d'une maison Plébéienne Consulaire ; c'est tout ce qu'on en fait.

4. *Les troupes d'Attius.*] Celles qu'il avoit

en abandonnant Rome , nous avons livré à notre ennemi non-seulement celui des Particuliers , mais tout le trésor public. Pompée est allé joindre les troupes d'Attius [†] ; il a avec lui Labienus. Je suis fort curieux d'apprendre ce que vous pensez de tout ceci. Je m'en vais partir pour Formies.

avoit fait lever dans le Picenum. D'autres lisent *Appianas* , & l'entendent des deux Légions qu'on avoit ôtées à César , & qu'Appianus avoit amenées des Gaules. Peut-être qu'elles étoient commandées par Attius.





EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

OMnes arbitror mihi tuas litteras redditas esse, sed primas præpostere, reliquas ordine, quo sunt missæ per Terentiam. De mandatis Cæsaris, adventuque Labieni, & responsis Consulium ac Pompei, scripsi ad te litteris iis, quas A. D. v Kal. Capua dedi: pluraque præterea in eandem epistolam conjeci. Nunc has expectationes habemus duas; unam, quid Cæsar acturus sit, cum acceperit ea, quæ referenda ad illum data sunt L. Cæsari; alteram, quid Pompeius agat: qui quidem ad me scribit, paucis diebus se firmum exercitum habiturum, spemque affert, si in Picenum agrum ipse venerit, nos Romam re-



L E T T R E X V I.

JE crois avoir reçu toutes vos Lettres selon l'ordre de leur date, & à mesure que Terentia me les a envoyées, hors la première. Dans la mienne datée de Capoue du vingt-sixième de ce mois, je vous ai parlé de l'arrivée de Labienus, des propositions de César, de la réponse que Pompée & les Consuls y ont faite, & de plusieurs autres affaires. Il y en a deux à présent qui nous tiennent dans une grande attente; la première, c'est le parti que prendra César sur la réponse dont Lucius César est chargé; & la seconde, ce que fera Pompée pour arrêter ses progrès. Il me mande que dans peu de jours il aura un corps d'armée considérable, & que s'il entre dans le Picenum, nous pourrions retourner à Rome¹. Il a avec lui Labienus dont l'arrivée l'a fort encouragé, & qui assure que l'armée de César est très-foible².

dituros esse. Labienum secum habet, non dubitantem de imbecillitate Cæsaris copiarum : cujus adventu Cnaeus noster multo animi plus habet.

Nos à Consulibus Capuam venire jussi sumus ad Nonas Feb. Capua profectus sum Formias A. D. III Kal. eo die cum Calibus tuas litteras hora fere nona accepissem, has statim dedi. De Terentia & Tullia tibi assentior ; ad quas scripseram, ad te ut referrent : si nondum profectæ sunt, nihil est quo se moveant ; quoad perspiciamus, quo loci sit res.

REMARQUES

SUR LA XVI. LETTRE.

1. **Q**ue s'il entre dans le Picenum, nous pourrions retourner à Rome.] Le Picenum couvroit Rome par rapport à César, qui marchoit entre le Mont Apennin & la Mer Adriatique.

2. Que l'armée de César est très-foible.] Il n'avoit en effet d'abord qu'une Légion, mais

Nous avons ordre des Consuls de nous trouver le cinquième de Février à Capoue ; j'en suis parti pour Formies le vingt-neuvième de Janvier ; le même jour , j'ai reçu votre Lettre à Calés , sur les trois heures après midi , & j'y ai fait réponse sur le champ. A l'égard de ma femme & de ma fille , je suis de votre sentiment , & je leur avois mandé de le suivre. Si elles ne sont point parties , elles feront bien de demeurer à Romé , jusqu'à ce que nous ayons vû comment les affaires tourneront.

il lui en vint deux autres peu de tems après ; & d'ailleurs ses troupes grossissoient tous les jours par la désertion de celles de Pompée.





EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

Tuæ litteræ mihi gratæ jucundæque sunt. De pueris in Græciam transportandis tum cogitabam, cum fuga ex Italia quæri videbatur. Nos enim Hispaniam peteremus. Illis hoc æque commodum non erat. Tu ipse cum Sexto etiam nunc mihi videris Romæ recte esse posse. Et enim minime amici Pompeio nostro esse debetis. Nemo enim umquam tantum de urbanis præsidiis detrahit. Videsne me etiam joculari? Scire jam te oportet, L. Cæsar quæ responsa referat à Pompeio, quas ab eodem ad Cæsarem ferat litteras. Scriptæ enim & datæ ita sunt, ut proponerentur in publico: in quo accusavi mecum ipse Pompeium, qui, cum scriptor luculentus esset, tantas



L E T T R E X V I I .

J'Ai lû votre Lettre avec beaucoup de plaisir. Je pensois à envoyer nos jeunes gens en Grece, lorsqu'il sembloit que Pompée vouloit abandonner l'Italie. Je comptois, en ce cas, que nous irions en Espagne, & cela ne leur convenoit pas comme à nous. Mais maintenant vous pouvez même, vous & Peduceus, demeurer à Rome sans qu'on le trouve mauvais; aussi-bien vous n'avez pas lieu d'être contents de Pompée, car jamais personne n'a laissé Rome si dégarnie^r. Vous voyez que le chagrin ne m'empêche pas de plaisanter. Sans doute que vous saurez maintenant quelle réponse Pompée a faite aux propositions de César, & que vous aurez vû la Lettre qu'il lui a écrite, car on a eu dessein de la rendre publique. Mais je ne conçois pas pourquoi Pompée, qui écrit très-bien, s'est servi de Sestius pour dresser une piece si importante, & qui devoit être exposée

512 LIBER VII. EPIST. XVII.
res, atque eas, quæ in omnium ma-
nus venturæ esset, Sestio nostro scri-
bendas dederit. Itaque nihil umquam
legi scriptum^a σὴν ἰωδὲς εἶπον. Perspi-
ci tamen ex litteris Pompeii potest,
nihil Cæsari negari, omniaque &
cumulate quæ postulet dari, quæ ille
amentissimus fuerit, nisi acceperit,
præsertim cum impudentissime postu-
laverit. Quis enim tu es, qui dicas,
si in Hispaniam profectus erit, si
præsidia dimiserit? tamen concedi-
tur; minus honeste nunc quidem,
violata jam ab illo Rep. illatoque
bello, quam si olim de ratione ha-
benda impetrasset: & tamen vereor
ut his ipsis contentus sit. Nam cum
ista mandata dedisset L. Cæsari,
debut esse paullo quietior, dum res-
ponso referrentur. Dicitur autem
nunc esse acerrimus.

^a Magis Sestiane.

Trebatius quidem scribit, se ab
illo XI Kal. Febr. rogatum esse, ut
scriberet ad me, ut essem ad urbem.

LIVRE VII. LETTRE XVII. 513
aux yeux de tout le monde ; aussi est-ce
du vrai stile à la Sestius². Au reste, il
paroît par cette Lettre de Pompée,
qu'on ne refuse rien à César de tout ce
qu'il demande. Il seroit insensé s'il
n'acceptoit pas les conditions qu'on
lui offre, après qu'on a accepté celles
qu'il a eu le front de proposer. Car
enfin qui êtes-vous pour dire, Je pré-
tens que Pompée s'en aille en Espagne,
& qu'il retire ses troupes des places de
l'Italie? Cependant il l'obtient, & par-
là on commet beaucoup plus la Majesté
de l'Empire, en traitant avec un Re-
belle qui a les armes à la main, que si
on lui avoit d'abord permis de deman-
der le Consulat sans venir à Rome.
J'apprehende néanmoins qu'il ne se
contente pas de ce qu'on lui accorde ;
car il semble qu'il auroit dû se rallentir
un peu depuis qu'il a fait faire des pro-
positions par Lucius César, & j'ap-
prends que sans attendre la réponse, il
pousse sa pointe plus vivement que ja-
mais.

Trebatius me mande qu'il l'a char-
gé, le vingt-deuxième de Janvier, de
m'écrire pour me prier de retourner à
Rome, que je lui ferois un sensible

*Nihil ei me gratius facere posse ;
 Hæc verbis plurimis. Intellexi ex
 dierum ratione , ut primum de dis-
 cesso nostro Cæsar audisset , labora-
 re eum cœpisse , ne omnes abessemus.
 Itaque non dubito quin ad Pifo-
 nem , quin ad Servium scripserit.
 Illud admiror non ipsum ad me
 scripsisse , non per Dolabellam , non
 per Cælium egisse. Quamquam non
 aspersion Trebatii litteras , à quo
 me unice diligere scio. Rescripsi ad
 Trebatium , (nam ad ipsum Cæsa-
 rem , qui mihi nihil scripsisset , no-
 lui) quam illud hoc tempore esset
 difficile : me tamen in prædiis meis
 esse , neque delectum ullum , neque
 negotium suscepisse.*

*In quo quidem manebo , dum spes
 erit. Sin bellum geretur ; non deero
 officio , nec dignitati meæ , pueros
 a ὑπερθήμους in Græciam. Totam*

a Cum exportavero.

plaisir ; c'est la substance de sa Lettre qui est fort longue. J'ai compris , en supputant les jours , que du moment que César a sù que nous avions quitté Rome , il a pensé à y faire revenir quelques Consulaires ; ainsi je ne doute point qu'il n'ait écrit pour cela à Pison & à Servius ³. Ce qui me surprend , c'est qu'il ne m'ait pas écrit lui-même , ou du moins qu'il ne m'ait pas fait écrire par Dolabella ou par Cælius ; quoique d'ailleurs je ne trouve point mauvais qu'il se soit servi de Trebatius ⁴ qui a pour moi un véritable attachement. J'ai crû néanmoins que je ne devois point écrire à César , puisqu'il ne m'avoit point écrit ; & j'ai marqué à Trebatius les raisons qui ne me permettent pas à présent de retourner à Rome ; mais que je me tenois dans mes maisons de campagne , & que je ne me mêlois ni des nouvelles levées , ni d'aucune autre affaire.

Je garderai ce ménagement tant qu'il y aura quelque esperance de paix ; mais si elle ne se fait point , je ne consulterai plus que mon devoir & mon honneur. Je commencerai par envoyer nos jeunes gens en Grece , car je pré-

516 LIBER VII. EPIST. XVII
enim Italiam flagranturam bello in-
telligo. Tantum mali excitatum par-
tim ex improbis, partim ex invidis
civibus. Sed hæc paucis diebus ex il-
lius ad nostra responsa responsis in-
telligentur quorsum evasura sint.
Tum ad te scribam plura, si erit
bellum: sin autem etiam induciæ, te
ipsum, ut spero, videbo.

Ego IV Non. Febr. quo die has
litteras dedi in Formiano, quo Ca-
pua redieram, mulieres expecta-
bam: quibus quidem scripseram tuis
Litteris admonitus ut Romæ mane-
rent. Sed audio majorem quendam in
urbe timorem esse. Capuæ Non.
Febr. esse volebam, quia Consules
jusserant. Quidquid huc erit à Pom-
peio allatum, statim ad te scribam:
tuasque de istis rebus litteras espec-
tabo.



vois que la guerre va s'allumer dans toute l'Italie. Cette tempête, toute furieuse qu'elle est, a été excitée par un petit nombre de Citoyens ou méchans ou envieux. Mais dans peu nous pourrons juger par la maniere dont César recevra la réponse de Pompée, à quoi tout ceci aboutira. Je vous écrirai alors plus en détail, si la paix ne se fait point; mais si nous avons seulement une treve, je compte d'avoir le plaisir de vous voir.

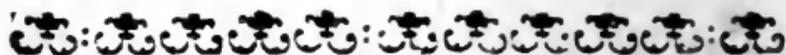
Je suis revenu de Capoue à Formies d'où je vous écris cette Lettre, & où j'attens nos femmes aujourd'hui deuxième de Février. Sur ce que vous m'aviez marqué dans une de vos Lettres, je leur avois d'abord écrit qu'elles pouvoient demeurer à Rome; mais j'apprens que l'allarme y est plus grande que jamais. Je retournerai le cinq à Capoue suivant l'ordre des Consuls. Si l'on y a des nouvelles de Pompée, je vous en ferai part aussi-tôt. Mandez-moi toutes celles de Rome.



REMARQUES

SUR LA XVII. LETTRE.

I. **A**ussi-bien vous n'avez pas lieu d'être content de Pompée, car jamais personne n'a laissé Rome si dégarnie.] Ciceron veut faire entendre qu'Atticus ne pensoit, en bon Epicurien, qu'à vivre tranquillement, & que pourvû qu'il pût jouir en repos de son bien, il se mettoit fort peu en peine de tout le reste; qu'enfin il étoit de ces gens dont Ciceron dit dans une



EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

IV. *Non. Febr. mulieres nostræ Formias venerunt, tuæque erga se officia plena tui suavissimi studii attulerunt: has ego, quoad sciremus utrum turpi pace nobis, an misero bello esset utendum, in Formiano*

autre Lettre, *nihil prorsus aliud curant nisi agros, nisi villulas, nisi nummulos suos.* Epist. 13. Lib. 8.

2. *Aussi est-ce du vrai stile à la Sestius.*] Cicéron n'estimoit pas plus le stile de Sestius dans le sérieux que dans le plaisant ; il parle ailleurs avec beaucoup de mépris de ses bons mots. Epist. 2. Lib. 7. Fam.

3. *Je ne doute point qu'il n'ait écrit à Pison & à Servius.*] Ils avoient tous deux été Consuls. On a déjà vû plus haut que Pison étoit beaupere de César. Pour Servius Sulpicius il avoit plusieurs fois pris son parti dans le Sénat lorsqu'on avoit parlé de lui donner un successeur, cependant il suivit Pompée en Grece.

4. *Trebatius.*] Il étoit ancien ami & créature de Cicéron, comme on peut voir dans les Lettres du septième Livre des Familieres.



LETTRE XVIII.

NOs femmes arriverent hier à Formies ; & nous parlerent aussi-tôt de tous les bons offices que vous leur avez rendus, avec ces manieres obligantes qui vous sont ordinaires. Nous les laisserons ici avec nos jeunes gens, jusqu'à ce que nous sachions si nous ferons une paix honteuse, ou si nous

520 LIBER VII. EPIST. XVIII.
esse volui, & una Cicerones. Ipse
cum fratre Capuam ad Consules
(Nonis enim adesse jussi sumus) III
Non profectus sum, cum has litte-
ras dedi. Responsa Pompeii grata
populo, & probata concioni esse di-
cuntur. Ita putaram: quæ quidem
ille si repudiarit, jacebit: si acce-
perit? utrum igitur, inquires, ma-
vis? responderem, si quemadmodum
parati essemus scirem.

Cassium erat hic auditum expul-
sum Ancone, eamque urbem à no-
bis teneri. Si bellum futurum est,
negotium utile. Casarem quidem,
L. Casare cum mandatis de pace
missis: tamen aiunt acerrime, loca
occupare, vinciri præfidiis. O per-
ditum latronem! o vix ullo otio com-
pensandam hanc Reip. turpitudi-
nem! Sed stomachari desinamus,
tempori pareamus, cum Pompeio in

LIVRE VII. LETTRE XVIII. 521
nous engagerons dans une guerre funeste. Nous partons mon frere & moi aujourd'hui troisieme de Février pour aller trouver les Consuls à Capoue, où nous avons ordre d'être le cinq. On dit que lorsqu'on a lû au Peuple la réponse qu'a fait Pompée aux propositions de César, l'Assemblée en a paru contente. Je l'avois bien crû : Si César n'accepte pas les offres qu'on lui fait, il perdra l'affection du Peuple ; s'il les accepte.... lequel vaut le mieux ? me direz-vous ; je ne puis pas vous répondre que je ne sache quelles forces nous avons à lui opposer.

On dit ici que nous sommes maîtres d'Ancone², d'où nous avons chassé Cassius ; c'est une fort bonne affaire si la paix ne se fait point. On assure d'un autre côté, que depuis que César a proposé un accommodement, il continue de lever des troupes avec plus de diligence que jamais, qu'il se fait des postes avantageux & y met des garnisons. Quel scélérat, quel brigand, quelle indignité pour la République que la paix que nous allons faire ! Mais laissons-là ces mouvemens d'indignation ; il faut céder au tems & nous

Hispaniam eamus. Hæc opto in malis ; quoniam illius alterum consulum à Rep. ne data quidem occasione repulimus. Sed hæc hæctenus.

De Dionysio fugit me ad te antea scribere : sed ita constitui ; expectare responsa Cæsaris ; ut , si ad urbem rediremus , ibi nos expectaret ; sin tardius id fieret , tum eum arcesseremus. Omnino quid ille facere debuerit in nostra illa fuga , quid docto homine & amico dignum fuerit , cum præsertim rogatus esset. Sed hæc non nimis exquiro à Græcis. Tu tamen videbis , si erit , quod nolim arcessendus , ne molesti simus invito.

Quintus frater laborat , ut tibi quod debet ab Egnatio solvat : nec Egnatio voluntas deest : nec parum locuples est ; sed cum tale tempus sit , ut Q. Titinius (multum enim est nobiscum) viaticum se neget habere ;

LIVRE VII. LETTRE XVIII. 523
en aller en Espagne avec Pompée ; c'est
tout ce que nous pouvons esperer de
mieux. Il faut se résoudre à voir ce se-
cond Consulat , puisque nous n'avons
pas voulu en garantir la République
lorsqu'on le pouvoit.

J'avois oublié , dans mes autres Let-
tres , de vous parler de Dionysius. J'ai
maintenant résolu d'attendre la répon-
se que fera César ; si nous retournons
à Rome , il seroit inutile de le faire
venir ici ; si cette affaire traîne quel-
que tems , je pourrai alors le mander.
Devroit-il nous abandonner dans no-
tre fuite , après que je l'avois prié de
ne nous point quitter ? Cela est-il d'un
bon ami , & d'un homme de sa pro-
fession ? Mais il n'en faut pas tant de-
mander aux Grecs. Au reste , en cas
qu'il faille le faire venir ici , ce que je
ne souhaite point , voyez je vous prie
s'il y est disposé , car je ne prétens point
le contraindre.

Mon frere travaille à tirer de l'argent
d'Egnatius , pour vous payer. Egnatius
ne manque pas de bonne volonté , & il
est même fort riche ; mais l'argent est
si rare que Titinius qui me voit très-
souvent , m'a dit qu'il n'en pouvoit pas

idemque debitoribus suis denuntiavit, ut eodem scœnore uterentur; atque hoc idem etiam L. Ligus fecisse dicatur, nec hoc tempore aut domi nummos Quintus habeat, aut exigere ab Egnatio, aut versuram usquam facere possit, miratur te non habuisse rationem hujus publicæ difficultatis. Ego autem: etsi illud
^a Ἰσοδουσιόδειον (ita enim putatur) observo, ^b μὴδὲ δίκην, præsertim in te, à quo nihil unquam vidi temere fieri; tamen illius querela movebar. Hoc quidquid est te scire volui.

a Quod falso Hesiodo adscribitur.

b Neque causam *supp.* judicaveris priusquam quid uterque dixerit audieris,

REMARQUES

SUR LA XVIII. LETTRE.

1. **I**L. *perdra l'affection du Peuple.*] Dans le Texte, *jacabit.* Ciceron s'est servi plusieurs fois de ce mot dans le même sens, & sans sortir de ces Lettres, *jacere Cæsarem putans offensioe populari.* Epist. 7. Lib. 10.

même trouver pour son voyage, & qu'il s'étoit contenté de signifier à ses débiteurs que l'intérêt coureroit sur le même pié; on dit que L. Ligus en a usé de même. Mon frere n'ayant donc point d'argent comptant, n'en pouvant tirer d'Egnatius, & n'en trouvant nulle part à emprunter, il est surpris que vous n'ayez point d'égard à cette disette générale ⁴. Pour moi, quoique je suive exactement cette maxime qu'on attribue communément à Hesiode, quoique les Critiques ne la croient pas de lui, *il ne faut point juger qu'on n'ait entendu les deux parties*, sur-tout lorsqu'il s'agit d'une personne aussi raisonnable que vous, je n'ai pas laissé d'être touché des plaintes de mon frere. Enfin, j'ai cru devoir vous en dire un mot.

2. *Que nous sommes maîtres d'Ancone.*] C'étoit une fausse nouvelle.

3. *Devoit-il nous abandonner, &c ?*] Le sens est ici suspendu dans le Texte, & il faut sous-entendre à la fin de la phrase *vides*, ou quelque chose de semblable, que Cicéron n'ajoute point parce qu'il est comme arrêté par cette réflexion, *mais il n'en faut pas tant demander aux Grecs.*

biteurs : *Neque indulgendo inveterascere eorum es alienum patiebatur.* Voilà une louange fort équivoque ; je crois que ses débiteurs ne lui faisoient pas trop bon gré de cette attention. Du moins Cicéron ne paroïssoit pas l'approuver, & il s'en explique plus clairement dans la Lettre que nous venons de citer. *Soleo mirari de nescio quis H-S XX cum audio ex illo se urgeri.*

* *Cornel. Nep. vita Att.*

L E T T R E X I X.

JE n'ai rien à vous mander ; & j'ai même déchiré une Lettre que je vous écrivois , parce qu'elle rouloit sur les bonnes esperances que j'avois conçûes. Je m'imaginois que César auroit égard à ce que le Peuple a paru souhaiter , & qu'il se tiendroit à des conditions qu'il a lui-même proposées. Mais le quatriéme de Février au matin , j'ai reçu en même-tems votre Lettre , celle de Philotime & celle de Furnius , avec la copie d'une Lettre de Curion à ce dernier, dans laquelle il se moque fort de l'Ambassade de Lucius César. Nous n'avons plus de ressource , & je ne fai

laboro ; de pueris quid agam non habeo. Capuam tamen non proficiscerbar hæc scribens , quo facilius de Pompeii rebus cognoscerem.



EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

B Revi loquentem jam me tempus
 ipsum facit. Pacem enim de-
 speravi : bellum nostri nullum admi-
 nistrant. Cave enim putes quid-
 quam esse minoris his Consulibus :
 quorum ego spe audiendi , & cog-
 noscendi nostri apparatus , maximo
 imbri Capuam veni pridie , ut eram
 jussus. Illi autem nondum vene-
 rant , sed erant venturi inanes ,
 imparati. Cnæus autem Luceria
 dicebatur esse , & adire cohortes
 legionum Attianarum , non firmis-
 simarum. At illum ruere nuntiant ,
 & jam jamque adesse , non ut ma-
 num conserat , (quicum enim ?)
 à quoi

LIVRE VII. LETTRE XX. 529
à quoi me déterminer. Ce n'est point
par rapport à moi que je suis si en
peine, c'est par rapport à mon fils &
à notre neveu. Je vais néanmoins par-
tir pour Capoue, où j'aurai plus aisé-
ment des nouvelles de Pompée.



L E T T R E X X.

J'Ai de jour en jour moins de matiere
pour vous écrire. Nous n'avons plus
aucune esperance de paix, & nos gens
n'ont rien de prêt pour la guerre. Vous
pouvez compter qu'il n'y a rien de plus
mince que nos deux Consuls. Dans l'en-
vie de savoir d'eux en quel état sont
nos affaires, je suis revenu le quatre
par une fort grande pluie à Capoue où
ils m'ont mandé. Ils ne sont pas arri-
vés; & ils viendront, je vous en ré-
pons, sans avoir pris aucune mesure.
On dit que Pompée est allé à Lucerie
joindre quelques Cohortes des Légions
d'Attius dont il est bon de s'assûrer.
On mande de l'autre côté, que César
marche en diligence, & qu'il aura bien-
tôt pénétré jusqu'ici. Ce n'est pas pour

sed ut fugam intercludat. Ego autem in Italia ^a ἔϋ συναποθαινειν : nec te id consulo. Sin extra, quid ago? ad manendum hiems, lictores, improvidi & negligentes duces; ad fugam hortatur amicitia Cnæi, causa bonorum, turpitudine conjungendi cum tyranno: qui quidem incertum est Phalarimne, an Pisistratum sit imitaturus. Hæc velim explices, & me juves consilio. Etsi te ipsum istic jam calere puto. Sed tamen quantum poteris. Ego si quid hic hodie novi cognoro scies. Jam enim aderunt Consules ad suas Nonas. Tuas quotidie litteras expectabo. Ad has autem cum poteris rescribes. Mulieres & Cicerones in Formiano reliqui.

a Vel simul mori.



en venir aux mains, avec qui combatroit-il? Mais c'est pour empêcher que nous ne lui échapions. Je suis résolu, s'il le faut, à périr avec Pompée pourvû qu'il demeure en Italie, & je ne vous consulte point là-dessus; mais s'il en sort, que dois-je faire? La rigueur de la saison, l'embarras de mes Licteurs, la négligence & toutes les fautes de nos Chefs, sont autant de raisons pour demeurer. D'autre part je suis porté à suivre Pompée, & par l'amitié que j'ai pour lui, & par la bonté de sa cause, & enfin pour m'épargner la honte de me joindre à un tyran, qui jusqu'à présent laisse douter s'il sera un Pisistrate, ou un Phalaris². Je vous prie de m'aider de vos conseils, quoique apparemment vous ne soyez gueres moins embarrassé que moi, mais vous me direz toujours ce qui vous viendra dans l'esprit. Si j'apprens ici aujourd'hui quelque chose de nouveau, je vous le manderai; car les Consuls arriveront sans doute pour l'Assemblée du cinq. J'attens tous les jours de vos Lettres; vous ferez réponse à celle-ci quand vous le pourrez. J'ai laissé à Formies nos femmes & nos jeunes gens.

REMARQUES

SUR LA XX. LETTRE.

I. **Q**uelques Cohortes des Légions d'Attius dont il est bon de s'assûrer.] Voyez Remarque 4. sur la 15. Lettre, & Remarque 4. sur la treizième.



EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

DE malis nostris tu prius audis quam ego. Istinc enim emanant. Boni autem hinc quod expectes nihil est. Veni Capuam ad Nonas Febr. ita ut jusserant Consules. Eo die Lentulus venit sero : alter Consul omnino non venerat VII Idus. Eo enim die ego Capua discessi, & mansi Calibus. Inde has litteras postridie ante lucem dedi. Hæc Capuæ dum fui cognovi, nihil in Consulibus, nullum usquam delectum.

2. *S'il sera un Pisistrate ou un Phalaris.*]

Tout le monde fait que Pisistrate changea à Athenes la forme du Gouvernement, mais il régna avec beaucoup d'équité & de douceur. Phalaris au contraire, qui avoit fait la même chose à Agrigente Ville de Sicile, a passé pour le plus cruel des Tyrans.



LETTRE XXI.

Vous savez plutôt que nous les mauvaises nouvelles, car vous êtes plus près de leur source ¹. Il n'en faut attendre aucune bonne de ce côté-ci. Je suis venu à Capoue pour le cinquième de Février, comme j'en avois ordre des Consuls. Lentulus y arriva le soir, mais son Collegue n'y étoit pas encore le sept que j'en suis parti. J'ai couché à Calés, où j'écris cette Lettre le huit avant le jour. Pendant que j'ai été à Capoue, j'ai reconnu de plus en plus qu'il ne falloit rien attendre de nos Con-

Nec enim conquisitores^a φαινομένωσιν audent ; cum ille adsit contra ; cum noster dux nusquam sit , nihil agat : nec nomina dant. Deficit enim non voluntas , sed spes.

a Vultum ostendere.

Cnæus autem noster (ò rem miseram & incredibilem) ut totus jacet ! non animus est , non consilium , non copiæ , non diligentia. Mittam illa , fugam ab urbe turpissimam , timidissimas in oppidis conciones , ignorantem non solum adversarii , sed etiam suarum copiarum , hoc cujusmodi est ? VII Id. Febr. Capuam C. Cassius Trib. pl. venit , attulit mandata ad Consules , ut Romam venissent , pecuniam de sanctiore ærario auferrent , statim exirent urbe relicta. Redeant ; quo præsidio ? deinde exeant ; quis sinat ? Consul ei rescripsit , ut prius ipse in Picenum. At illud totum erat amissum : scie-

suls. Les levées ne se font point ; ceux qui en sont chargés n'osent agir ouvertement, voyant que César est prêt à tomber sur nous ; & que Pompée n'ose paroître ni faire aucun mouvement. D'ailleurs personne ne s'enrôle ; ce n'est pas qu'on manque de bonne volonté, mais c'est qu'on voit que nos affaires sont desespérées.

Pour ce qui est de Pompée (quelle honte, qui l'eût jamais crû) ce n'est plus le même homme ; il n'a ni courage, ni résolution, ni prévoyance, ni activité. Mais, sans parler de toutes les fautes qu'il a déjà faites, de cette fuite si honteuse, de ces harangues où il a fait paroître tant de foiblesse, de l'ignorance inexcusable où il a été, non-seulement des forces de son ennemi, mais des siennes propres, voici quelque chose qui ne se conçoit pas mieux. Le septième de Février, C. Cassius vint de sa part à Capoue dire aux Consuls qu'ils retournassent à Rome, qu'ils prissent tout l'argent du Trésor sacré, & qu'ils revinssent aussi-tôt. Qu'ils retournent à Rome ? & avec quelle escorte ? Qu'ils en sortent ; les laisseroit-on sortir ? Le Consul Lentulus a mandé

536 LIBER VII. EPIST. XXI.
bat nemo , præter me ex litteris
Dolabellæ.

Mihi dubium non erat , quin ille
jam jamque foret in Apulia. Cnæus
noster in navi. Ego quid agam ,
^a σκέμμα magnum ; neque mehercule
mihi quidem ullum , nisi omnia essent
acta turpissime ; neque ego ullius
consilii particeps. Sed tamen ; quod
me deceat. Ipse me Cæsar ad pacem
hortatur. Sed antiquiores litteræ ,
quam ruere cœpit. Dolabella , Cæ-
lius , me illi valde satisfacere. Mi-
ra me ^b ἀποεΐα torquet. Juva me
consilio , si , potes : & tamen ista ,
quantum potes , provide. Nihil ha-
beo tanta rerum perturbatione , quod
scribam. Tuas litteras exspecto.

a Quæstio. b Dubitatio.



à Pompée qu'il commençât par entrer dans le Picenum, mais nos ennemis s'en sont déjà emparés; personne ne le fait encore ici, & c'est Dolabella qui me le mande.

Je ne doute point que nous ne voyions bientôt César dans la Pouille, & Pompée réduit à passer la Mer. Que ferai-je alors? quel parti prendre? Je n'hésiterois pas si nos gens n'avoient fait tant de fautes honteuses, & cela pour n'avoir pas voulu profiter de mes avis; cependant je n'oublierai point ce que l'honneur demande de moi. César m'exhorte à ménager un accommodement, mais sa Lettre étoit écrite avant qu'il eut fait tant de progrès. Dolabella & Célius me marquent qu'il est fort content de moi. Je suis dans un étrange embarras, tâchez de m'en tirer si vous le pouvez, & reglez toujours en attendant mes affaires de Rome. Dans l'agitation où je suis, c'est tout ce que je puis vous écrire. J'attens de vos nouvelles,

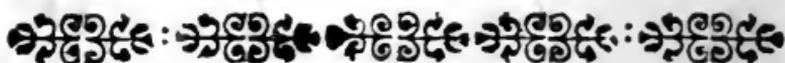


REMARQUES

SUR LA XXI. LETTRE.

1. **V**ous êtes plus près de leur source.] C'est-à-dire de l'endroit où étoit César.

2. *Qu'ils prissent tout l'argent du Trésor sacré.*] Il y avoit dans le Temple de Saturne trois Trésors. L'ordinaire où l'on mettoit l'argent des revenus annuels de la République. Un



EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO SAL.

P*Edem in Italia video nullum esse, qui non in istius potestate sit. De Pompeio scio nihil, eumque, nisi in navim se contulerit, exceptum iri puto. O celeritatem incredibilem! hujus autem nostri. Sed non possum sine dolore accusare eum, de quo angor & crucior. Tu cadem*

second qui provenoit du vingtième qu'on prenoit sur le bien des Affranchis & sur les legs, & qu'on appeloit par cette raison *aurum vicefimarum*. Dans le troisième étoit l'or que l'on avoit amassé depuis l'irruption des Gaulois, & que l'on conservoit pour des extrémités pareilles. Ces deux derniers Trésors s'appeloient l'un & l'autre *Sanctius ararium*.

Voyez Manut. ad Epist. 15. b. Lib.

3. *Qu'ils retournent à Rome.*] Lentulus y alla ; mais, comme il ouvroit le Trésor, il se répandit un bruit que César étoit aux portes de Rome, ce qui lui fit aussi-tôt prendre la fuite.

Lib. 1. de Bel. civ.



LETTRE XXII.

IL ne reste pas un pouce de terre dans l'Italie dont César ne soit le maître. Je n'ai point de nouvelles de Pompée ; & j'apprends, s'il ne s'embarque au plutôt, que César ne lui coupe le chemin. Quelle rapidité ! Dans notre chef au contraire...mais je ne puis sans douleur rappeler les fautes d'un ami dont le péril m'alarme & m'intéresse si fort. Ce n'est pas sans fondement que vous

non sine caussa times : non quo minus quidquam Cæsari expediat ad diurnitatem victoriæ & dominationis : sed video , quorum arbitrio sit acturus. Recte sit.

Censeo cedendum de oppidis his. Ego consilii. Quod optimum factum videbitur facies. Cum Philotimo loquere : atque adeo Terentiam habebis Idibus. Ego quid agam ? qua aut terra , aut mari persequar eum , qui ubi sit nescio ? etsi terra quidem qui possum ? mari quo ? tradam igitur isti me ? fac posse tuto. Multi enim hortantur. Num etiam honeste ? nullo modo. Quid ? a te petam consilium , ut soleo. Explicari res non potest. Sed tamen , si quid in mentem venit , velim scribas , & ipse quid sis acturus.



LIVRE VII. LETTRE XXII. 541
appréhendez une proscription, quoique
d'ailleurs rien ne soit moins propre à
affermer la domination de César, & à
lui assurer le fruit de sa victoire; mais
on peut juger de ce qu'il fera, par le
caractere de ceux qu'il consulte; je
souhaite que nous nous trompions.

Je crois qu'il ne faut point laisser ma
famille dans les Villes de ce voisinage.
Pour mes autres affaires, je ne suis point
en état de les régler, & je m'en remets
entièrement à vous. Vous pouvez par-
ler à Philotime & à ma femme, qui se-
ra à Rome le treize. Mais moi, que
dois-je faire? Dans quelle contrée, sur
quelle Mer aller chercher un homme
dont je n'ai aucune nouvelle? Par ter-
re, comment le joindre? Sur Mer, où
m'embarquer? Me livrerai-je à César?
Quand je le pourrois faire avec sûreté
comme bien des gens le prétendent,
le puis-je avec honneur? Non sans
doute. Que ferai-je donc? Je vous
consulterai à mon ordinaire. Ce n'est
pas une chose aisée à résoudre; man-
dez-moi toujours ce qui vous viendra
dans l'esprit, & quel parti vous pren-
drez vous-même.



L E T T R E X X I I I .

LE neuvième de Février au soir, j'ai reçu une Lettre de Philotime, qui me mande que Domitius a un corps d'armée considérable, qui a été renforcé par les troupes que Lentulus & Thermus ont amenées du Picenum; qu'on pourroit bien ôter à César la communication avec le reste de ses troupes, & qu'il paroïssoit le craindre; que cette nouvelle avoit rassuré les bons Citoyens, & que les méchans en étoient fort alarmés; mais j'apprehende que tout cela ne soit qu'un songe. Cependant cette Lettre de Philotime a rendu la vie à M' Lepidus, & à L. Torquatus, & à C. Cassius Tribun du Peuple, qui sont avec moi à Formies. Je crains fort qu'il ne soit plus vrai, comme on le mande d'ailleurs, que nous ne pouvons plus échaper à notre ennemi, & que Pompée pense à abandonner l'Italie. Et, ce qui est déplorable, César, dit-on, le poursuit. César pour-

quid? ut interficiat? ò me miserum:
 & non omnes nostra corpora opponi-
 mus? in quo tu quoque ingemiscis.
 Sed quid faciamus? victi, oppressi,
 capti plane sumus.

Ego tamen Philotimi litteris lec-
 tis mutavi consilium de mulieribus:
 quas ut scripseram ad te, Romam
 remittebam: sed mihi venit in men-
 tem multum fore sermonem, me ju-
 dicium jam de causa publica fecisse:
 qua desperata, quasi hunc gradum
 mei reditus esse, quod mulieris re-
 vertissent. De me autem ipso tibi
 assentior, ne me dem incertæ & pe-
 riculosæ fugæ, cum Reip. nihil pro-
 sim, nihil Pompeio, pro quo emori
 cum pie possum, tum libenter. Ma-
 nebo igitur: etsi vivere.

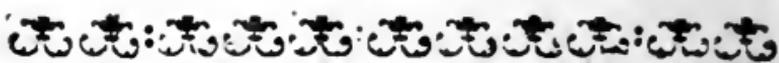
Quod quæris, hic quid agatur:
 tota Capua, & omnis hic delectus
 jacet: desperata res est: in fuga

LIVRE VII. LETTRE XXIII. 545
suis Pompée ! Quoi donc en veut-il à
sa vie ? Malheureux que nous sommes !
ne devrions-nous pas tous nous mettre
au-devant de ce furieux. Vous sentez
les mêmes mouvemens d'indignation ;
mais que pouvons-nous faire , vaincus ,
accablés , & pris de tous côtés comme
nous le sommes ?

Cependant la Lettre de Philotime
m'a fait quitter la résolution où j'étois
de renvoyer nos femmes à Rome , com-
me je vous l'avois marqué. J'ai fait ré-
flexion que cela donneroit fort à par-
ler , & qu'on ne manqueroit pas de
dire que c'étoit une marque que je re-
gardois les affaires comme desespérées ,
& que par le retour de ma famille je
voulois préparer au mien. Je crois ,
comme vous , que je ne dois point al-
ler loin de l'Italie errer à l'avanture ;
cela ne seroit utile ni à la République ,
ni à Pompée. Si ma mort pouvoit le
sauver , je me sacrifierois volontiers
pour lui. Je demeurerai donc : quoi-
qu'après tout rien ne puisse plus nous
attacher à la vie.

Vous me demandez des nouvelles
de ces quartiers. On a tout abandonné
à Capoue , les levées ne se font point ,

omnes sunt, nisi quid ejusmodi fuerit, ut Pompeius istas Domitii copias cum suis conjungat. Sed videbamus omnia biduo, triduove scituri. Caesaris litterarum exemplum tibi misi: rogaras enim. Cui nos valde satisfacere multi ad me scripserunt; quod patior facile, dum, ut adhuc, nihil faciam turpiter.



EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO SAL.

P*Hilotimi litteræ me quidem non nimis, sed eos, qui in his locis erant, admodum delectarunt. Ecce postridie Cassii litteræ Capua à Lucretio familiari ejus, Nigidium à Domitio Capuam venisse, eum dicere, Vibullium cum paucis militibus è Piceno currere ad Cneum, confestim sequi Caesarem. Domitium non habere militem III. M. Idem scripsit Consules Capua*

LIVRE VII. LETTRE XXVI. 547
& l'on ne pense plus qu'à se sauver.
Enfin il n'y a rien à esperer, à moins
que Pompée ne joigne Domitius; mais
nous en serons instruits dans deux ou
trois jours. Je vous envoie une copie
de la Lettre de César que vous m'aviez
demandée. Plusieurs personnes m'ont
écrit qu'il étoit fort content de moi; à
la bonne heure, pourvû que je ne fasse
rien cõtre mon devoir, ce qu'on ne
peut pas jusqu'à présent me reprocher.



LETTRE XXIV.

LA Lettre de Philotime avoit répan-
du ici la joie, quoi qu'elle ne m'en
eût donné qu'une fort médiocre. Dès le
lendemain Cassius en a reçû une de Lu-
cretius, qui lui mande de Capoue, que
Nigidius y étoit venu de la part de Do-
mitius, & avoit rapporté, que Vibul-
lius s'étoit sauvé du Picenum avec un
petit nombre de soldats, & marchoit
en diligence pour joindre Pompée; que
César suivoit de fort près, & que les
troupes de Domitius ne faisoient pas
trois mille hommes. Lucretius mande
aussi que les Consuls ne sont plus à

548 LIBER VII. EPIST. XXV.
*discessisse. Non dubito quin Cneus in
fuga sit, modò effugiat. A consilio
fugiendi, ut tu censes, absum.*



EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO SAL.

CUm dedissem ad te litteras
tristes, & metuo ne veras,
de Lucretii ad Cassium litteris Ca-
pua missis, Cephaliò venit à vobis:
attulit etiam à te litteras hilario-
res, nec tamen firmas, ut soles.
Omnia facilius credere possum, quam
quod scribitis, Pompeium exerci-
tum habere. Nemo huc ita affert,
omniaque, quæ nolim. Rem mise-
ram! Malas causas semper obti-
nuit, in optima concidit. Quid
dicam, nisi illud eum scisse? ne-
que enim erat difficile, hoc nescisse:

LIVRE VII. LETTRE XXV. 549
Capoue. Je ne doute point que Pom-
pée ne fuie devant César, pourvû qu'il
échape. Je pense, comme vous, que
je ne dois point fuir avec lui.



LETTRE XXV.

A Près que je vous eus écrit les mau-
vaises nouvelles que Lucretius a
mandées de Capoue, & qui ne sont
peut-être-que trop vraies, Cephalion
me rendit votre Lettre où vous m'en
apprenez de meilleures, mais, à votre
ordinaire, sans rien assurer. Je ne puis
me persuader que Pompée ait un corps
d'armée, comme vous me le mandez
tous de Rome; les nouvelles qui vien-
nent ici disent tout le contraire. Quelle
étrange fatalité! Toutes les affaires in-
justes qu'il a entreprises lui ont réussi,
& maintenant qu'il soutient une si
bonne cause, il succombe. Que dire à
cela? sinon que les premières ne de-
mandoient qu'une habileté médiocre,
au lieu que pour bien gouverner la Ré-

550 LIBER VII. EPIST. XXVI.
*erat enim ars difficilis recte Rempub.
regere. Sed jam jamque omnia scie-
mus, & scribemus ad te statim.*



EPISTOLA XXVI.

CICERO ATTICO SAL.

Non venit idem usum mihi quod
tu tibi scribis, quoties ex-
rior: Ego nunc paulum exrior, &
maxime quidem his litteris, quæ
Roma afferuntur, de Domitio, de
Picentium cohortibus. Omnia erant
facta hoc biduo lætiora. Itaque fu-
ga, quæ parabatur, repressa est.
Cæsaris interdicta, si te secundo
lumine hic offendero, respuuntur.
Bona de Domitio, præclara de
Afranio fama est.

Quod me, amicissime, admones
ut me integrum quoad possim, ser-
vem, gratum est. Quod addis, ne
propensior ad turpem causam vi-

LIVRE VII. LETTRE XXVI. 551
publique, il faut une prudence consommée. Mais nous aurons bientôt des nouvelles certaines, & je vous en ferai part aussi-tôt.



LETTRE XXVI.

JE ne puis pas dire comme vous que j'ai souvent des lueurs d'esperance, car voici la premiere que j'aie eue. Ce qu'on mande de Rome touchant Domitius & ces troupes du Picenum, m'en a plus donné que tout le reste. Depuis deux jours on est ici fort rassuré, & tous ceux qui pensoient à prendre la fuite, ont changé de dessein. On ne se met plus en peine des menaces & des ordres tyranniques de César¹; l'on espere beaucoup de Domitius, & encore plus d'Afranius².

Je vous suis très-obligé du conseil que vous me donnez en bon ami, de demeurer neutre autant que je pourrai. Vous ajoûtez que je dois prendre garde

dear : certe videri possum. Ego me ducem in civili bello , quoad de pace ageretur , negavi esse : non quin rectum esset : sed quia , quod multo rectius fuit , id mihi fraudem tulit. Plane eum , cui noster alterum Consulatum deferret , & triumphum , at quibus verbis ? pro suis gestis amplissimis , inimicum habere nolueram. Ego scio & quem metuam , & quam ob rem. Sin erit bellum , ut video fore , partes meæ non desiderabuntur.

De H - S. xx. Terentia tibi rescripsit. Dionysio , dum existimabam vagos nos fore , nolui molestus esse. Tibi autem crebro ad me scribenti de ejus officio , nihil rescripsi , quod diem ex die expectabam , ut statuerem quid esset faciendum. Nunc , ut video , pueri certe in Formiano videntur hiematuri : num & ego nescio : si enim erit bellum , cum Pompeio esse constitui.

qu'il

qu'il ne paroisse que je panche vers la mauvaise cause ; cet avis peut avoir quelque fondement. Tant qu'on a parlé de paix , j'ai témoigné l'éloignement que j'avois pour une guerre civile , peut-être auroit-il été mieux de garder moins de ménagement , mais je me suis autrefois fort mal trouvé d'avoir trop bien fait mon devoir. Je n'ai point voulu avoir pour ennemi un homme à qui Pompée offroit un second Consulat avec le Triomphe , & encore en quels termes , (en considération , dit-il , de vos grandes actions) je sai qui je dois craindre³ , & pourquoi je le dois. Si nous avons la guerre , comme il y a beaucoup d'apparence , alors je ne me ménagerai plus.

Ma femme vous a fait réponse sur ces vingt mille sesterces. Pour Dionysius , tant que j'ai crû que nous ne pourrions nous fixer en aucun endroit , je n'ai pas voulu le contraindre , & je ne vous ai point répondu sur ce que vous me mandiez de ses bonnes dispositions , parce que j'attendois de jour à autre que je fusse à quoi me déterminer. Je crois , pour le présent , que nos jeunes gens passeront l'hiver à Formies ;

*Quod habebō certi, faciam ut scias.
Ego bellum fœdissimum futurum pu-
to, nisi qui (ut tu scis) Parthicus
casus extiterit.*

REMARQUES

SUR LA XXVI. LETTRE.

1. **D**Es ordres tyranniques de César.] Dans le texte : *Cæsaris interdicta.*

Si te secundo lumine hic offendero.

Victorius croit avec beaucoup de vraisemblance, que c'est un vers de la Médée d'Ennius ; qui avoit mis en latin celle d'Euripide. Cicéron le cite encore dans un autre endroit comme un exemple des menaces des Rois. *Pro Râbirio.*

2. *Afranius.*] Lieutenant de Pompée en Espagne ; on croyoit qu'il alloit passer en Italie avec son armée.

Epist. 2. Lib. 3.

3. *Je sai qui je dois craindre.*] Cicéron appréhendoit que Pompée venant à se raccommoder avec César, ne le lui sacrifîât, comme il avoit déjà fait dans le tems de son exil ; & c'est ce que fit depuis Auguste qui le sacrifia à Antoine.

je ne fai point si je l'y passerai avec eux ; car , si nous avons la guerre , j'irai joindre Pompée. Je vous manderai tout ce que j'apprendrai de certain. Je ne doute point que nous n'ayons une guerre funeste , à moins que nous n'en soyons délivrés aussi heureusement que nous l'avons été de celle des Parthes. ⁴

4. *A moins que nous n'en soyons délivrés aussi heureusement que de celle des Parthes.*] Plusieurs Commentateurs donnent un autre sens à ces mots : *nisi qui , ut tu scis , Parthicus casus extiterit.*] C'est-à-dire , selon ces Commentateurs , *à moins que les Parthes ne fassent quelque mouvement qui nous oblige à tourner nos armes contre eux.* Cela fait un bon sens , mais j'ose assûrer que ce n'est pas ce que Ciceron a voulu dire. Il s'est expliqué plus clairement dans un autre endroit , qui doit déterminer le sens de celui-ci. *De periculis Reipublicæ quid rescriberem ? valde eram perturbatus , sed ut nihil magnopere metuam Parthi faciunt , qui repente Bibulum semivivum reliquerunt.* C'est-à-dire je me rassûre , & j'espere qu'il en sera comme de la guerre des Parthes , dont nous avons été délivrés lorsque nous l'esperions le moins.

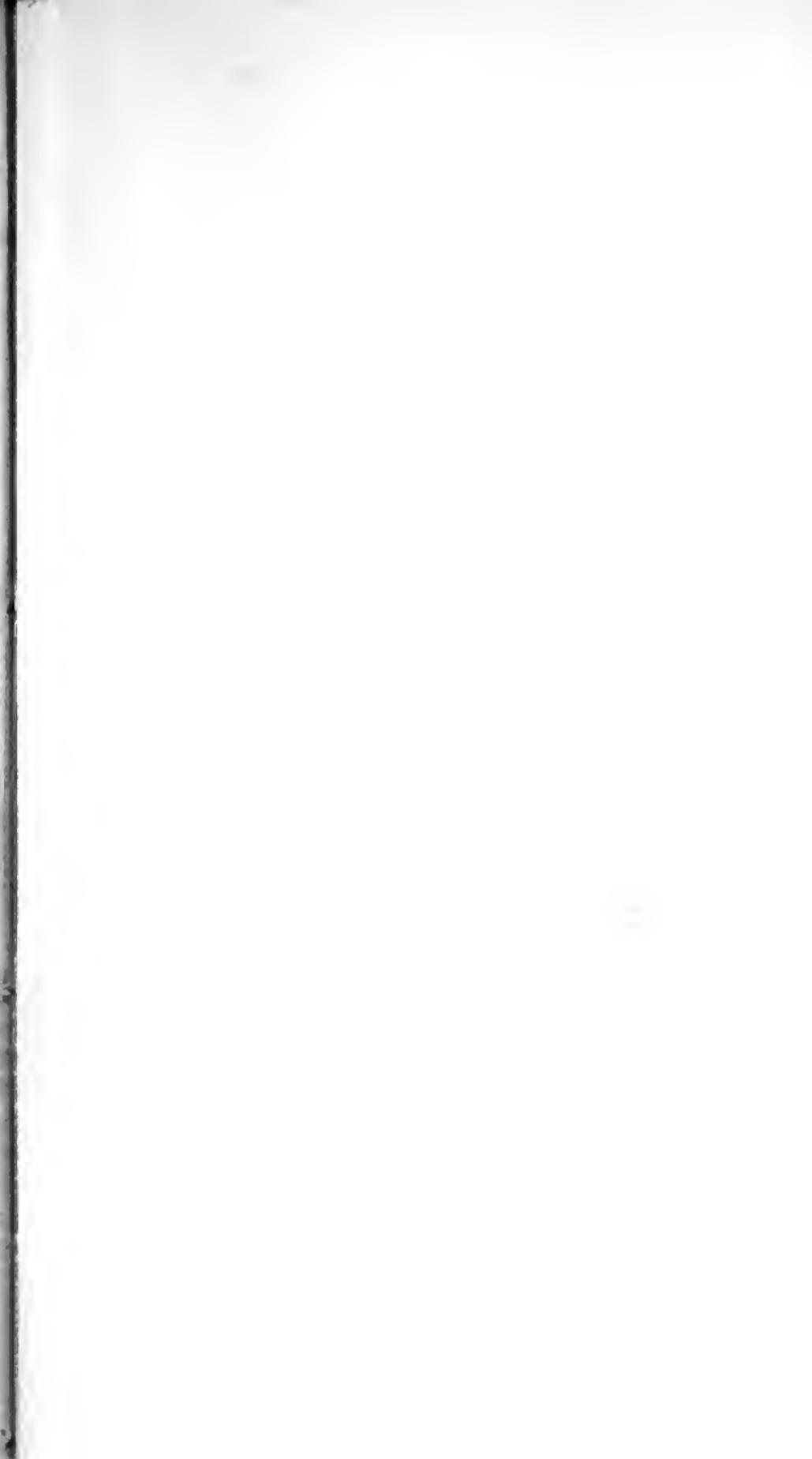
Fin du Tome troisième.

Changemens & Corrections dans ce III. Tome.

- P** Age 9. lignes 20 & 21. Pressez Pontinius de partir, & marquez-moi quand vous serez parti, lisez, Pressez le départ de Pontinius, & quand vous serez parti, faites le-moi savoir.
- P.** 15. lignes 4 & 5. & je ne séjournerai point, lisez, sans aucun séjour.
- P.** 19 ligne 17. que je prévois de troubles, lisez, que de troubles je prévois.
- P.** 41. ligne 8. avis, lisez, ses avis.
- P.** 43. lignes 19. & 20. Marquez-moi ce que vous faites maintenant, & où vous êtes, lisez, Donnez-moi des nouvelles de votre santé, & apprenez-moi où vous êtes.
- P.** 53. ligne 2. après, je vous prie, ajoutez, comment vous vous portez.
- Même page, lig. 4 effacez, où en sont vos affaires.
- Même page ligne. 5. laissé les miennes, lisez, laissé mes affaires.
- P.** 63. ligne 3. en quel état sont vos affaires, lisez, comment vous vous portez.
- P.** 72. ligne 9. avoit fait, lisez, fit.
- P.** 83. ligne 11. effacez, car.
- P.** 122. lignes 27. & 28. Je crains qu'on ne juge mon affaire lorsque je n'y penserai point, lisez, Je crains qu'on ne décide mon affaire lorsqu'on n'y pensera point.
- P.** 125. ligne 14. revenu, lisez, de retour.
- P.** 167. lig. 17. car j'y entrai, lisez, car j'y suis entré.
- P.** 169. ligne 13. effacez, mais.
- P.** 179. ligne 3. effacez, de
- P.** 223. lig. 28. après Turpion, ajoutez, ci devant.
- P.** 233. ligne 16. de donner, lisez, il ne donne.
- P.** 251. lignes 32. & 33. il ne devoit point donner de prise, lisez, il ne donne prise.
- P.** 273 ligne premiere charges, lisez, subsides.
- P.** 317. ligne 11. Ptolomée, lisez, Ptolemée.
- P.** 366. ligne 31. familier, lisez, familiere.
- P.** 389. ligne 5. meilleures, lisez, plus heureuses.
- P.** 491. lignes 8. & 9 mais mon mal des yeux m'oblige de me servir, lisez, mais la fluxion que j'ai sur les yeux m'oblige à me servir.
- P.** 495. ligne 19. mon mal des yeux, lisez, ma fluxion sur les yeux.
- P.** 551. ligne 21. je pourrai, lisez, je le pourrai.









BINDING LIST APR 15 1940

